

ZONE DE POLICE BORAINNE (5327)



« Go for 2025 Impactons ensemble notre cadre de vie »



PLAN ZONAL DE SÉCURITÉ

2020-2025

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION | 1 |
| Avant-propos du Chef de corps | 2 |
| CHAPITRE 1 : MISSION – VISION – VALEURS | 14 |
| 1.1. Les parties prenantes & leurs attentes | 15 |
| 1.2. Mission – Vision – Valeurs | 20 |
| 1.3. Leadership mis en œuvre dans la Zone de Police | 23 |
| 1.4. Stratégie et politique | 25 |
| 1.5. Communication | 26 |
| CHAPITRE 2 : SCANNING & ANALYSE | 29 |
| 2.1. Leçons à tirer du plan précédent | 30 |
| 2.2. Description socio-économique et démographique de la Zone | 31 |
| 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie | 46 |
| 2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes | 70 |
| 2.5. Déploiement du corps de police | 72 |
| 2.6. Image du service policier et de son fonctionnement | 75 |
| 2.7. Coopération | 127 |
| 2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité | 129 |
| 2.9. Analyse du cadre | 130 |
| CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES | 136 |
| 3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer | 137 |
| 3.2. Détermination des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 | 164 |
| 3.3. Les objectifs stratégiques 2020-2025 | 171 |
| CHAPITRE 4 : POLITIQUE DE COMMUNICATION | 196 |
| 4.1 Communication interne | 199 |
| 4.2. Communication externe | 200 |
| 4.3. Méthodologie | 201 |
| CHAPITRE 5 : APPROBATION DU PLAN | 206 |
| 5.1. Améliorer et innover | 207 |
| 5.2. Approbation | 209 |
| CHAPITRE 6 : PLANS D’ACTION | 210 |
| LISTE DE DISTRIBUTION | 211 |
| ANNEXES | 212 |

INTRODUCTION

Avant-propos du Chef de Corps

Le Plan Zonal de Sécurité est un engagement vis-à-vis de la société au sens large et détermine « le comment » du suivi par l'ensemble du corps de police. Il est un instrument central, concret et indispensable au bon développement ainsi qu'au bon fonctionnement de notre Zone de Police.

Il permet de dresser un état des lieux de l'organisation à un moment déterminé et de développer la stratégie qui sera appliquée au cours des années suivantes notamment par la fixation de priorités à suivre et desquelles découleront des objectifs stratégiques et opérationnels tant en matière sécuritaire qu'en matière d'organisation et de fonctionnement de notre Zone de Police.

Le Plan Zonal de Sécurité s'inscrit dans une politique de sécurité intégrée et intégrale devant répondre aux attentes des citoyens et de tous nos partenaires.

Ce Plan Zonal de Sécurité doit être :

- Un instrument central :

Ceci implique un développement organisationnel optimal, réaliste et réalisable qui tient compte de nos moyens et de notre capacité disponible. Notre organisation doit être identifiable, visible et reconnue tant en interne par l'ensemble des collaborateurs qu'en externe par les citoyens, les autorités et l'ensemble de nos partenaires.

- Un instrument concret :

Ceci implique que nos objectifs et nos actions soient clairs, précis, compris et appropriés. L'ensemble des collaborateurs doivent pouvoir se reconnaître et s'identifier à notre vision, nos missions et nos valeurs. Cette appropriation est nécessaire à leur implication totale et entière dans la poursuite des objectifs définis et des actions menées concrètement sur le terrain à cet égard. Ce Plan Zonal de Sécurité doit également être suffisamment clair et précis à l'égard des citoyens, des autorités et de l'ensemble de nos partenaires.

- Un instrument indispensable :

Ceci nécessite l'adhésion et l'implication de tous les collaborateurs et de tous nos partenaires tant dans sa réalisation et que dans sa mise en application concrète sur le terrain. Le Plan Zonal de Sécurité est un instrument indispensable car il définit clairement la ligne de conduite qui sera celle de la Zone de Police tant en matière d'organisation et de fonctionnement qu'en matière sécuritaire pour les années à venir.

Soucieuse de s'inscrire dans le souhait du développement d'une société sûre et ouverte où tout un chacun peut s'épanouir dans le respect mutuel des droits et devoirs de chacun, la Police Borraine ambitionne d'assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de ses cinq entités.

Pour ce faire, la police s'engagera à tendre vers « l'Excellence dans sa fonction ». Elle contribuera à l'approche de la sécurité sociétale par son orientation vers la communauté (comme finalité et cadre culturel), par sa fonction guidée par l'information (ensemble des processus policiers) et recherchant

une performance optimale. Réaliser une fonction de police excellente signifie l'exécution optimale de la mission, de la vision et des valeurs pour satisfaire au maximum les besoins et attentes justifiées de notre population.

Le Plan Zonal de Sécurité et les objectifs stratégiques fixés tiennent compte des attentes et des exigences légitimes des parties prenantes (population, autorités judiciaires et administratives, collaborateurs, partenaires, ...) et visent un service de qualité. Cela implique l'application du principe d'amélioration constante, concept primordial au sein de notre Zone de Police, et d'innovation de l'organisation sous tous ses aspects.

Acteur de premier plan en matière sécurité, notamment dans l'écoute des soucis quotidiens de la population – « police de proximité » -, la police n'est pas en mesure de veiller seule à une société sûre. L'approche de l'insécurité est l'affaire de tous. Elle a cependant un rôle essentiel et sa contribution doit être légitime, efficace, efficiente et de qualité.

Ce plan tient compte du Plan National de Sécurité et s'intègre à la politique criminelle du parquet de l'arrondissement judiciaire de Mons-Tournai ainsi qu'aux diagnostics locaux de sécurité et plans stratégiques qui les accompagnent pour les entités composant notre Zone de Police.

Les moyens disponibles étant insuffisants pour traiter tous les problèmes de sécurité avec le même engagement et les attentes étant parfois divergentes en raison de la diversité des parties prenantes, des choix socialement justifiés ont dû être opérés.

Ceci s'est effectué sur base d'une analyse approfondie de la situation actuelle et d'une évaluation des priorités du PZS 2014-2019 concernant tant le domaine de « la sécurité » que celui de « l'organisation et du fonctionnement ». Une présentation des priorités des différents partenaires et du travail d'analyse réalisé a permis aux membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité de mieux ouvrir le débat et la réflexion. De la sorte, les nouvelles priorités du futur plan ont pu être déterminées en tenant compte des attentes et des objectifs de chacun dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger chaque citoyen.

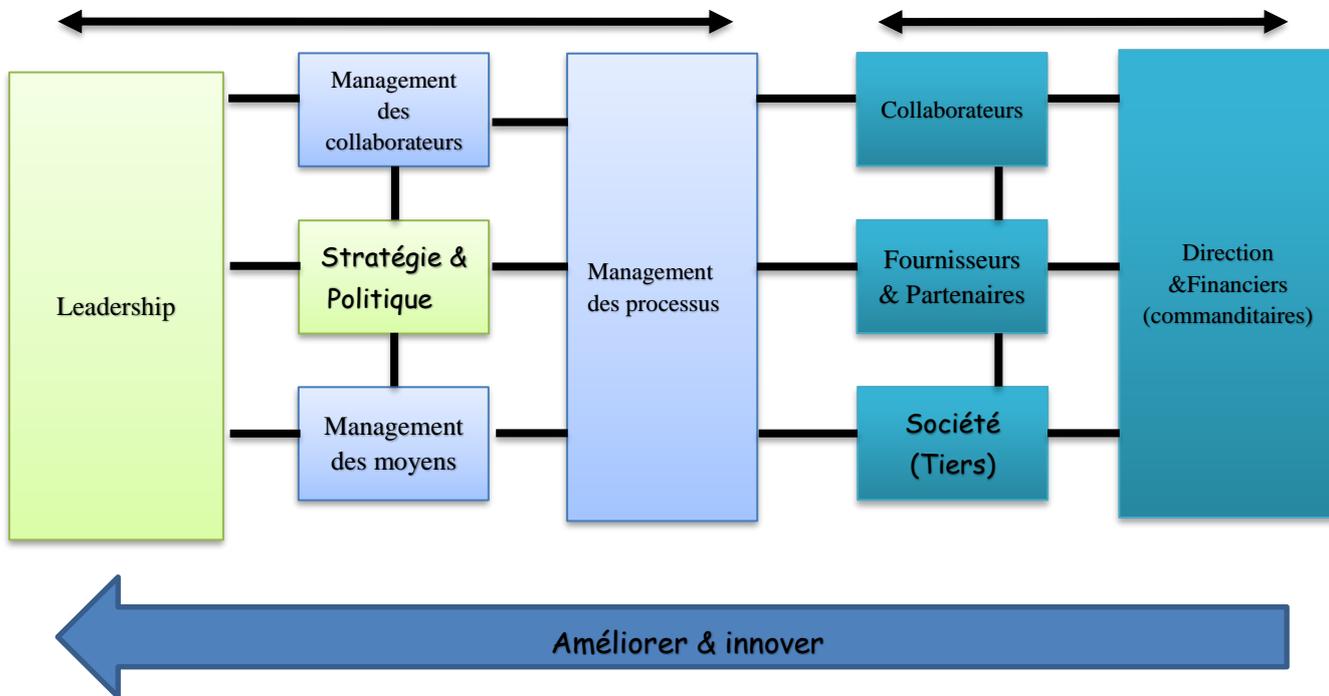
Ce plan présente les objectifs stratégiques pour la période 2020-2025.

S'il constitue un engagement pour six années, le Plan Zonal de Sécurité n'est certainement pas un document immuable et devra vivre avec l'organisation et la société ainsi que s'adapter aux changements et mutations.

Ces concepts devront tenir compte des moyens mis à disposition, être confrontés aux réalités budgétaires de la zone de police, débattus en séance plénière du collège et du conseil de police et avertisés en Conseil Zonal de Sécurité (CZS).

Pour la rédaction du présent PZS 2020-2025, nous nous sommes inspirés du manuel de rédaction du plan zonal de sécurité qui est articulé sur le modèle de management EFQM de la police belge.

Modèle de management EFQM de la police belge



La philosophie de ce modèle a donc été suivie pour établir ce plan. Le modèle se lit de droite à gauche, en d'autres termes l'orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier. Les résultats et les attentes – réalisés ou non – des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la Zone. Chaque chapitre débute par les leçons à tirer par rapport au plan précédent et on prête toujours une attention aux attentes des parties prenantes.

La Zone de Police, en collaboration avec ses différents partenaires, s'efforcera de mener à bien le présent Plan Zonal de Sécurité. Le degré de réussite de ce noble objectif résultera notamment du degré de satisfaction atteint tant sur le plan du fonctionnement, de l'organisation et des prestations fournies que des résultats obtenus.

Si le présent Plan est assez conséquent, nous avons toutefois tout mis en œuvre afin qu'il soit le plus agréable et le plus facile à lire pour le lecteur de façon à ce que celui-ci puisse se l'approprier.

PRÉSENTATION DE LA ZONE

1. Situation géographique



HOTEL DE POLICE

Chef de Corps : **CDP DELROT**

Avenue Schweitzer n° 160

7340 Colfontaine

Tél.: 065/61.98.91

Fax: 065/61.98.95

ZP.Boraine@police.belgium.eu



CENTRE DE FORMATION

Rue Saint-Antoine, 4

7300 Boussu

Tél.: 065/69.07.79

Fax: 065/69.07.79

ZP.Boraine.centreformation@police.belgium.eu



PROXIMITÉ BOUSSU

Rue François Dorzée, 3

7300 Boussu

Tél.: 065/75.13.12

Fax: 065/77.03.80

ZP.Borraine.Boussu@police.belgium.eu



PROXIMITÉ COLFONTAINE

Avenue Schweitzer , 160

7340 Colfontaine

Tél.: 065/619.700

Fax: 065/619.715

ZP.Borraine.Colfontaine@police.belgium.eu



PROXIMITÉ FRAMERIES

Rue Archimède, 1

7080 Frameries

Tél.: 065/61.12.32

Fax: 065/67.33.39

ZP.Borraine.Frameries@police.belgium.eu



PROXIMITÉ QUAREGNON

Rue Carnot, 3
7390 Quaregnon
Tél.: 065/45.06.88
Fax: 065/79.51.70
ZP.Boraine.Quaregnon@police.belgium.eu



PROXIMITÉ SAINT-GHISLAIN

Rue du Peuple, 57
7333 Saint-Ghislain
Tél.: 065/76.10.19
Fax: 065/76.10.20
ZP.Boraine.SaintGhislain@police.belgium.eu

2. Les autorités de la zone

2.1. Les autorités administratives

Mr Daniel OLIVIER
Bourgmestre - Président du Collège
Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN



Mr Jean-Claude DEBIEVE
Bourgmestre de BOUSSU



Mr Luciano D'ANTONIO
Bourgmestre de COLFONTAINE



Mr Jean-Marc DUPONT
Bourgmestre de FRAMERIES



Mr Jean-Pierre LEPINE
Député-Bourgmestre de QUAREGNON



2.2. L'autorité judiciaire

Mr Christian HENRY
Procureur du Roi



2.3. Notre tutelle

Monsieur Tommy LECLERCQ
Le Gouverneur de Province



2.4. Le Chef de Corps

Mr Jean-Marc DELROT
Chef de Corps



2.5. Le Directeur Coordinateur

Mr Laurent COUCKE
Directeur Coordinateur



3. Les membres du Conseil Zonal de Sécurité

| | |
|--|---|
| Monsieur Daniel OLIVIER | Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN Bourgmestre Président du Collège de police |
| Monsieur Christian HENRY | Procureur du Roi |
| Messieurs Luciano D'ANTONIO Jean-Claude DEBIEVE Jean-Marc DUPONT Jean-Pierre LEPINE | Bourgmestre de COLFONTAINE Bourgmestre de BOUSSU Bourgmestre de FRAMERIES Bourgmestre de QUAREGNON |
| Monsieur Jean-Marc DELROT | Chef de Corps |
| Monsieur Laurent COUCKE | DirCo |
| <u>Autre partenaire</u> | |
| Monsieur François FARCY | DirJu |

4. Les membres du Collège de Police

| | |
|--|---|
| Monsieur Daniel OLIVIER | Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN Bourgmestre Président du Collège de police |
| Messieurs Luciano D'ANTONIO Jean-Claude DEBIEVE Jean-Marc DUPONT Jean-Pierre LEPINE | Bourgmestre de COLFONTAINE Bourgmestre de BOUSSU Bourgmestre de FRAMERIES Bourgmestre de QUAREGNON |
| Monsieur Jean-Marc DELROT | Chef de Corps |
| Madame Jaqueline CARLENS | Secrétaire de Zone |

5. Les membres du Conseil de Police



| NOM | PRENOM | COMMUNE | FONCTION |
|------------|-------------|----------------|-----------------------|
| OLIVIER | Daniel | Saint-Ghislain | Bourgmestre Président |
| D'ANTONIO | Luciano | Colfontaine | Bourgmestre Membre |
| DEBIEVE | Jean-Claude | Boussu | Bourgmestre Membre |
| DUPONT | Jean-Marc | Frameries | Bourgmestre Membre |
| LEPINE | Jean-Pierre | Quaregnon | Bourgmestre Membre |
| DELROT | Jean-Marc | Colfontaine | Chef de Corps |
| CARLENS | Jacqueline | Saint-Ghislain | Secrétaire de Zone |
| | | | |
| COQUELET | Serge | Boussu | Conseiller de Police |
| DRAMAIX | Mary | Boussu | Conseiller de Police |
| GOBERT | Frédéric | Boussu | Conseiller de Police |
| NITA | Guy | Boussu | Conseiller de Police |
| | | | |
| SOUMMAR | Abdellatif | Colfontaine | Conseiller de Police |
| RIZZO | Lino | Colfontaine | Conseiller de Police |
| FERRARI | Erine | Colfontaine | Conseiller de Police |
| LIVOLSI | Giuseppe | Colfontaine | Conseiller de Police |
| PARDINI | Maria | Colfontaine | Conseiller de Police |
| | | | |
| CICCONE | Domenico | Frameries | Conseiller de Police |
| DUFRASNE | Claude | Frameries | Conseiller de Police |
| RUSSO | Vincenzo | Frameries | Conseiller de Police |
| STIEVENART | Ghislain | Frameries | Conseiller de Police |
| DISABATO | Manu | Frameries | Conseiller de Police |
| | | | |
| BAIL | Claude | Quaregnon | Conseiller de Police |
| FORTUNATO | Calogero | Quaregnon | Conseiller de Police |
| MUNAFO | Giovanni | Quaregnon | Conseiller de Police |
| TASKIN | Cengiz | Quaregnon | Conseiller de Police |
| | | | |
| DUFOUR | Frédéric | Saint-Ghislain | Conseiller de Police |
| D'ORAZIO | Nicola | Saint-Ghislain | Conseiller de Police |
| SODDU | Giuliano | Saint-Ghislain | Conseiller de Police |
| DUHOUX | Michel | Saint-Ghislain | Conseiller de Police |
| GOSSELIN | Dorothée | Saint-Ghislain | Conseiller de Police |

CHAPITRE 1

MISSIONS – VISION - VALEURS

1.1 LES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Tout comme pour le Plan Zonal de Sécurité 2014-2019, les parties prenantes n'ont pas été sollicitées en tant que telles exclusivement dans le cadre de la détermination des missions – vision – valeurs de la police mais également dans le cadre de leurs attentes en matière de sécurité, de qualité de vie et en matière de fonctionnement interne du service de police. Par conséquent, les points 1.2. et 2.4. ont été abordés simultanément. Il est à noter que les attentes des parties prenantes demeurent assez logiquement semblables à celles citées lors du Plan Zonal de Sécurité 2014-2019

Présentation de nos partenaires





Attentes des parties prenantes

| PARTIE PRENANTE | METHODE DE SONDAGE | ATTENTES (concernant la vision) | FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES |
|--|---|---|--|
| Direction et financiers | | | |
| Parquet - magistrat de référence | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CRA, Conseil Zonal de Sécurité, réunion des Chefs de Service, Plateformes judiciaires. | -Réaliser un travail judiciaire de qualité (tant sur le fond que sur la forme) dans des délais acceptables visant la constatation des faits, le rassemblement des preuves et l'interpellation des auteurs. -Prise en compte des besoins des victimes - La disponibilité | - Recrutement de policiers. - Formations adéquates. - Dégager de la capacité. - Suivi et contrôle de la qualité du travail judiciaire. - diffusion auprès du personnel des circulaires et des notes judiciaires. |
| Collège de police - bourgmestre - conseil de police | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : Collège de Police, Conseil de Police, Conseil Zonal de Sécurité, Plans Stratégiques Transversaux | - Diminuer le sentiment d'insécurité. - Favoriser un environnement de vie où règnent sécurité, propreté, salubrité et tranquillité publique. - Qualité du service envers la population (accueil, disponibilité, professionnalisme) - La recherche de solutions - La disponibilité | - Poursuite par les autorités judiciaires. - Motivation des policiers. - Capacité nécessaire - Application de la loi et des règlements (RGP,...). - Principes du Community Policing -Développement d'une approche préventive - Qualité de l'accueil du citoyen |
| Clients / Bénéficiaires de service | | | |
| Toute personne bénéficiaire directe / figures-clés représentatives | Le Moniteur de Sécurité, CaféPol, rencontres citoyennes, courrier, site internet, réseaux sociaux | Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé. | - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives. |
| Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP) | Courrier. | Voir son problème solutionné. | - Textes à disposition. - Preuves à charge disponibles. - Empathie des policiers (écoute, prise en considération, solution). |
| Organisateurs d'événements | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : réunions préparatoires, débriefings. | Bon déroulement de l'activité prévue sans incident. | - Présence policière. - Réaction adéquate en cas d'incident. - Bonne communication en amont et en aval de l'évènement. |

| Partenaires et fournisseurs | | | |
|-----------------------------|---|--|--|
| DCA | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : Séminaire stratégique, CRA, Conseil Zonal de Sécurité | <p><u>* Attentes ressortant du séminaire stratégique du 13/06/19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Optimiser la communication entre Pol Fed et Pol Loc. -Développement de projets communs ayant comme finalité la mutualisation, l'intégration de nouvelles technologies et l'évolution informatique. -Favoriser le fonctionnement par protocoles entre les unités de la police intégrée au sein de la province en se basant sur les résultats produits par du benchmarking. -Finaliser et mettre à jour les différents plans de sécurité. -Organisation de réseaux thématiques, temporaires et liés à l'actualité PLI en visant des problématiques ciblées. <p><u>*De façon générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Collaboration de la Zone Qualité du travail policier. -Prise en considération des priorités du PNS -Collaboration des ZP avec les unités de la Police Fédérale (WPR, SPC, DCA, PJF, CIA, CIC). -Amélioration de la circulation et de la gestion de l'information policière. -Contribution des ZP à l'amélioration de la gestion des catastrophes pour la réalisation des plans à ce sujet. | <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'effectif. - Recueil des éléments d'information. |
| Parquet | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CRA, Conseil Zonal de Sécurité, réunion des Chefs de Service | <ul style="list-style-type: none"> -Application de la circulaire définissant la politique criminelle du parquet. -Qualité du travail policier. -Réaliser un travail judiciaire de qualité (tant sur le fond que sur la forme) dans des délais acceptables visant la constatation des faits, le rassemblement des preuves et l'interpellation des auteurs. -Prise en compte des besoins des victimes - La disponibilité | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier. |
| PJF | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CRA, réunions des mandataires, Conseil Zonal de Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> -Collaboration de la Zone et prise en considération des priorités définies par la PJF (lutte contre la criminalité organisée, terrorisme et radicalisme, TEH, stupéfiants) - Qualité du travail policier. - Importance de l'ILP | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier. |
| Fonctionnaire de prévention | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CaféPol, Conseil Zonal de Sécurité, Conseils Consultatifs de Prévention, Comités de Pilotage des plans stratégiques, salon du Parrainage des enfants la Police Boraine, différentes plateformes (VIF, ...) | <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation des différents objectifs définis dans les plans stratégiques des contrats de prévention et de sécurité. -Politique de prévention concertée. -Approche partenariale notamment en matière de community policing. -Application concertée du RGP en matière de lutte contre les incivilités. -Partenariat en matière de lutte contre les VQH via la techno-prévention. - Collaboration réseau VIF Borain | Bonne collaboration réciproque des fonctionnaires de prévention et de la Zone dans le respect des compétences et des missions respectives. |

| Collaborateurs | | | |
|---|--|---|---|
| Quartier | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : management participatif des Commissaires de quartier, briefings quotidiens dans les Services de Proximité, réunions cadres de base. | - Disposer de collègues en suffisance. - Suivre les formations adéquates en rapport à la fonction. - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier. | - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement. |
| Direction / Chefs de Service | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : management participatif du Chef de Corps, réunions des Chefs de Service, réunions opérationnelles. | - Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives. - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent Plan Zonal de Sécurité. - Qualité du travail policier tant sur le fond que sur la forme. - Bien-être du personnel - Expertise (savoir et expérience selon la fonctionnalité) | - Bonne collaboration. - Qualité de l'information. - Motivation. - Qualité du travail. - Capacité disponible. - Recrutement. |
| Intervention | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : briefings quotidiens, réunions cadres de base. | - Collègues en suffisance. - Formation adaptée. | - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement. |
| Echantillon représentatif de l'ensemble du corps de police | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : réunions cadres de base, entretiens, briefings, réunions de service | Résolution des problèmes de fonctionnement rencontrés dans les différents services. | - Type et genre de problèmes rencontrés. - Moyens disponibles. - Décisions de l'autorité. |
| Syndicats | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : commission technique, COCOBA. | Résolution des problèmes liés au bien-être au travail des membres du personnel. Respect strict des dispositions légales et statutaires | - Engagement des autorités - Moyens et capacité disponibles. |
| Société | | | |
| Bénéficiaires indirects, population | Moniteur de Sécurité, CaféPol ,rencontres citoyennes, courrier, site internet, réseaux sociaux | Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé. | - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives. |
| Représentants des associations des personnes âgées et partenaires du projet « Senior focus » : les cinq communes boraines, les conseils consultatifs des aînés, médecins traitants, infirmiers, services de secours, aides familiales, services de prévention, police fédérale (cellule disparition), ligue Alzheimer, CPAS, centres médicaux et services d'urgence | CaféPol, Senior Focus (voir Marie), Enquêtes menées par les Services de Prévention, rencontres citoyennes, courrier, salon de la Police Borraine. | Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé. | - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives. |
| Association des commerçants | Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : Campagnes de fin d'année, rencontres citoyennes, PLP commerçants, courrier | Pouvoir travailler dans un environnement sécurisé. | - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives. |
| Les écoles : directions, enseignants, élèves, parents | Commission scolaire, PLP 41, Parrainage des enfants (visites dans les classes et commissariats, salon de clôture), fête de la jeunesse, semaine de mobilité | Sécurité routière aux abords des écoles, absentéisme scolaire, lutte contre le deal et consommation de stupéfiants, faits de violence | - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Disponibilité et approche pluridisciplinaire |

1.2 VISION – MISSIONS – VALEURS 2020-2025 : GO FOR 2025 ! IMPACT !

Vision



Avec le but de développer une culture du résultat durable, nous voulons orienter notre travail sur les causes des phénomènes et pas uniquement sur les conséquences.

En analysant et anticipant les situations auxquelles nous serons confrontés, nous devons nous permettre de coordonner un suivi actif et efficace par une visibilité et une présence policière à la fois dosée et bien répartie.

Tout en garantissant la continuité et la qualité du service rendu jusqu'à présent, la vision de la zone de police sera de poursuivre son amélioration de fonctionnement dans les différents domaines, tels que la gestion des ressources humaines et matérielles permettant un accroissement de la visibilité policière, une amélioration de la gestion de l'information opérationnelle et la communication interne et externe.

ÉCOUTER, SERVIR et PROTÉGER

Ces mots qui sont la devise de la zone de police boraine doivent être notre quotidien.

Ainsi, « nous voulons » :

- Être une police présente au sein de sa communauté
- Être connu et reconnu comme une organisation dynamique, apprenante et innovante qui fournit un service de qualité.
- Communiquer de façon moderne et adaptée aux personnes et aux circonstances et ainsi donner une visibilité à nos actions.
- Garantir une sécurité permanente à toute personne en partenariat avec nos partenaires.
- Disposer d'une police guidée par l'information

Missions



L'objectif général de la zone de police boraine sera d'apporter à la population un service de police de qualité se traduisant notamment par un soutien et des services dignes d'une police de première ligne et de proximité.

Grâce à une approche proactive basée sur l'écoute permanente des attentes et des besoins de la population et des autorités, nous aurons pour mission de favoriser une certaine qualité de vie en société en contribuant au maintien et/ou au rétablissement de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique.

« Nous agirons » :

- En appliquant les principes d'une police orientée vers la communauté :
 - en menant des actions orientées vers l'extérieur ;
 - en orientant nos actions vers la résolution des problèmes ;
 - en développant ou en améliorant des partenariats ;
 - en recherchant de manière constante la qualité dans nos actions ;
 - en rendant compte de nos actions.
- En accordant à la population une offre de service constante et continuellement améliorée.
- En permettant à nos collaborateurs d'évoluer dans un environnement où ils trouvent respect et épanouissement.
- En répondant aux besoins et attentes de la population en collaboration avec celle-ci et donc en mettant tout en œuvre afin d'accroître son degré de satisfaction mais aussi celui du policier dans l'exercice de sa fonction.

Valeurs



Le devoir d'exemplarité doit guider chaque membre du personnel.

Tous les membres du personnel méritent une attention permanente. Chacun, quelle que soit la place qu'il occupe, a droit à un traitement basé sur l'équité.

Le responsable, quelle que soit sa fonction, se doit d'être ouvert aux discussions et aux critiques constructives ainsi qu'orienté vers la résolution de problèmes.

Pour l'exécution de ses missions, chaque collaborateur se doit d'adhérer aux valeurs de la police intégrée, structurée à deux niveaux, et de notre zone de police en particulier, à savoir :

- respecter et s'attacher à faire respecter les libertés et droits individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire.
- respecter les institutions démocratiques, notamment en répondant ouvertement de ses actions.
- être intègre, impartial, respectueux des normes à faire appliquer et avoir le sens des responsabilités.
- être animé et faire montre d'un esprit de service caractérisé par :
 - une disponibilité permanente ;
 - la volonté d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail ;
 - la recherche de solutions dans le cadre de nos compétences ;
 - la mise en œuvre optimale des moyens adéquats ;
 - le souci du fonctionnement intégré des services de police ;
 - la transparence dans nos actions.
- promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel et contribuer au bien-être sur les lieux de travail.

« Nous croyons en » :

l'application de notre devise « Ecouter – Servir – Protéger » :

- Être à l'écoute et rester attentif aux problèmes rencontrés par la population et y remédier de façon adéquate ;
- Être au service de la population en veillant à lui assurer une qualité de vie optimale ;

- Assurer la protection et la sécurité de tous en utilisant tous les outils légaux à notre disposition afin de garantir aux administrés une vie sereine ;
- La compétence, la passion et la fierté d'appartenance à notre Zone de Police sont des valeurs qui doivent se manifester par une grande solidarité, un esprit de corps et une cohésion dans toutes nos actions.

1.3 LEADERSHIP MIS EN ŒUVRE DANS LA ZONE DE POLICE

- La conception du leadership et du management du Chef de Corps :
 - Conduire l'ensemble du personnel de notre Zone de Police à atteindre les objectifs établis tant en matière d'organisation et de fonctionnement qu'en matière sécuritaire.
 - Cela implique deux horizons (management stratégique et management opérationnel) et deux volets (management des personnes et management des moyens).
 - Le management stratégique demande :
 - Une définition des orientations et une clarification des missions.
 - Une mobilisation des énergies par la définition de projets concertés.
 - La définition et la mise en œuvre d'une politique de communication interne performante.
 - Une aptitude à la gestion des changements et des évolutions.
 - Le management opérationnel demande :
 - Une formalisation « souple » des objectifs, des méthodes et des procédures de travail.
 - La mise en place d'un management participatif pour chaque objectif défini.
 - La définition d'un système d'évaluation de l'activité et des compétences.
 - Une légitimité managériale clairement établie.
 - Un développement de l'ensemble des compétences techniques et relationnelles par la formation.
 - Être un leader responsable.
 - Rendre compte à la hiérarchie. Communiquer de manière professionnelle et adéquate avec nos partenaires et les interlocuteurs externes à la Zone de police.
 - Assumer ses rôles décisionnels :
 - Améliorer la structure de la Zone de Police en l'adaptant aux changements et évolutions.
 - Initier de nouveaux projets
 - Savoir gérer les contraintes et les perturbations en assumant mon rôle de régulateur.
 - Répartir adéquatement les ressources dont nous disposons et contrôler leur utilisation.
 - Assumer son rôle de négociateur tant en interne qu'en externe.

- Tourné vers l'avenir :
 - Penser globalement et agir localement pour manager la diversité, la complexité et l'ambiguïté.
 - Penser et agir afin d'améliorer la sécurité des citoyens et diminuer le sentiment d'insécurité.
 - Savoir tirer le meilleur parti de la technologie mise à sa disposition.
 - Savoir gérer les informations dont il dispose.
 - Avoir une bonne connaissance de la société dans laquelle évolue la Zone de Police.
 - Gérer le changement en sachant créer un environnement amenant la performance.
 - Encourager le travail en équipe et la prise de décisions.

- La capacité à collaborer, à s'adapter en temps réel, à prendre des initiatives, à être créatif, autonome, à être proactif, à agir rapidement sur le terrain en étant porteur des objectifs et des valeurs de la Zone de Police sont les principales compétences, qualités et comportements nécessaires aux policiers d'une Zone de police performante. Pour réaliser cela, le Chef de Corps doit créer un lien fort entre ses policiers et la Zone de Police et avoir des policiers parfaitement informés et formés.

- Pour mettre en place et maintenir dans le temps les conditions citées ci-dessus, essayer de maîtriser au mieux :
 - Le cadre : son rôle vis-à-vis de la Zone de Police et de ses collaborateurs, des objectifs clairs, une information régulière, une ambiance de progrès et de performance.
 - Les réflexes de communication : savoir prendre en compte le point de vue de l'autre et son mode de fonctionnement mais aussi savoir dire clairement ce qu'il pense.
 - La conduite des différents types d'entretiens et de réunions.
 - La délégation.
 - Son organisation personnelle pour se centrer sur l'important dans des conditions de stress raisonnables tant pour lui que pour ses collaborateurs.

- Par conséquent, un Chef de Corps moderne doit avoir pour ambition de veiller à développer un leadership situationnel qui consiste à adapter son comportement et son management à chaque situation. En effet, l'efficacité ne réside pas dans un seul style de management (directif ou persuasif ou participatif ou délégatif) mais dans la capacité à appliquer le style de management le plus adapté.

1.4 STRATÉGIE ET POLITIQUE

L'infrastructure de la ZP Boraine

- La Zone de Police Boraine dispose d'un superbe **hôtel de police moderne et fonctionnel** regroupant un des 5 services de Proximité, le service Intervention, le service Jeunesse, le service Environnement, le service policier d'Assistance aux Victimes, le service Brigade Anti-Criminalité, le service Circulation Routière, le service d'Enquêtes et de Recherches, la Direction et l'ensemble des Services Administratifs.

L'aspect financier de la ZP Boraine

- Le suivi rigoureux et contrôlé du budget de la Zone de Police.
- La recherche de réduction des coûts et d'économie d'échelle : renégociation de marchés publics (ex : matériel de reproduction, médecine du travail, portefeuille d'assurances,...); révision de certains marchés en cours (ex : charroi).
- Le suivi et le contrôle des dépenses de personnel.

L'organisation et le fonctionnement de la ZP Boraine

- **Amener l'ensemble des policiers de la Zone de Police à savoir appliquer et à adopter les réactions ad hoc dans le cadre de la circulation du cycle de l'information.**

Une police efficace dépend du partage de l'information. Ce partage est encadré par la loi mais également par des positions officielles relevant de différentes institutions ou organisations ainsi que par des procédures internes. Cela implique donc le respect des lois et règlements stipulant clairement quand, comment et si nous pouvons, devons ou pas partager l'information.

La Zone de Police est consciente de l'importance cruciale de la collecte, du traitement et de la circulation de l'information.

La gestion de l'information requiert la coopération de tous les policiers, des autorités et des partenaires.

Le Directeur des Opérations et le service Appui Opérationnel doivent veiller à l'amélioration de l'alimentation du cycle de l'information : en élaborant une stratégie adéquate, en contribuant à la formation des collaborateurs et en s'assurant de la mise en place d'un niveau de contrôle rigoureux.

- **Développer une réflexion liée aux valeurs prônées par la Zone de Police. Rédiger des directives claires sur les bonnes attitudes à adopter dans le fonctionnement quotidien.**

La culture d'entreprise étant essentielle, l'ensemble de nos actions doivent être menées dans un esprit de « culture policière » et d'appartenance à notre Zone de Police.

Les membres de la direction aidés par notamment les services Communication et Ressources Humaines doivent réfléchir à la politique à adopter en matière de culture d'entreprise.

Mener une réflexion à travers les réunions du cadre de base et de Chefs de Service.

- **Essayer de développer une approche stratégique axée sur une vision à long terme de la Zone de Police sur base du cadre de référence et du modèle de management utilisé pour le développement organisationnel de la police locale.**

La société évolue et par conséquent la Zone de Police également. L'outil méthodologique s'est progressivement mis en place tout en étant parfaitement conscient qu'il devra encore être repensé et optimisé.

Dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger les citoyens et par conséquent, de continuer à œuvrer au développement de notre Zone de Police, il importe de penser et de mettre en application une politique visant le développement managérial et financier.

1.5 LA COMMUNICATION DE LA ZP BORAINNE

La communication interne

- **Etablir et mettre en place une politique en matière de communication interne de façon à amener l'ensemble des policiers de la Zone de Police à savoir appliquer et à adopter les réactions ad hoc.**

La Zone de Police est consciente de l'importance cruciale d'une bonne communication interne nécessaire à son organisation et son fonctionnement.

La gestion de l'information requiert la coopération de tous les membres du personnel.

La qualité de la communication interne est essentielle au bon fonctionnement de la Zone.

Le Directeur Opérationnel, le service Appui au Développement et le service Appui Opérationnel appuyés par le service Communication devront faire une évaluation de la communication interne actuelle et, en fonction de leur analyse, élaborer une stratégie adéquate.

Optimiser l'approche de cette problématique par une bonne connaissance de la Zone, de son organisation, de son fonctionnement et des différents services la composant (cf. qui fait quoi) ainsi que des outils utilisés dans ce domaine actuellement.

En fonction de l'analyse et de l'évaluation qui auront été réalisées, apporter les adaptations nécessaires à la politique actuellement menée dans ce domaine.

Conscientiser et responsabiliser l'ensemble du personnel de l'importance d'une bonne communication interne :

- S'assurer de la bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la Zone et des différents services la composant ainsi que des outils utilisés dans ce domaine.
- Expliquer la politique voulue en matière de communication interne et les attentes qui en découlent.
- Favoriser la mise en place de la politique déterminée en matière de communication interne.
- Optimisation des outils présents et développement de nouveaux afin de favoriser une meilleure qualité et efficacité de la communication interne. Le nouvel Hôtel de Police y contribuera fortement.

La communication est essentielle au bon fonctionnement d'une organisation, elle est présente à tous les niveaux de l'organisation et utilise différents canaux de transmission. A la Police Boraine, la communication interne se fait via les canaux suivants :

- Développement et mise en application d'outils performants comme SharePoint et Teams.
- Les notes de service adressées aux Chefs de Service lorsque le sujet concerne tout le personnel, ou directement aux personnes concernées dans les autres cas.
- Les groupes Teams spécifiques permettent une communication optimale dans des domaines précis.
- Les réunions de Chefs de Service (mensuelles).
- Les réunions du cadre de base (semestrielles).
- Les visites de la direction rencontrent des objectifs multiples : dans le Chef de la direction, faire passer ses messages, contrôler la bonne compréhension et l'application de la politique élaborée. Dans le Chef du personnel, ces rencontres avec la direction offrent des occasions pour discuter des attentes du personnel, d'être à l'écoute des difficultés diverses rencontrées sur le terrain mais également de vérifier si les directives sont appliquées correctement.
- Les mises à niveau ou « cours » orientés sur une matière et dispensés au sein de la ZP par des membres de la ZP spécialisés dans celles-ci. Ex. : le roulage, les techniques policières,...
- L'Amicale de la Police Boraine (sous forme d'ASBL), créée par et pour le personnel de la Police Boraine.

La communication externe



La communication externe est primordiale car la Police est au service des citoyens. Il est donc de bon ton de régulièrement les informer sur les actions menées par nos services (contrôles routiers, perquisitions mais également conseils, ...). En effet, la Police n'a pas toujours "bonne presse" et est souvent frappée d'une image négative liée à une méconnaissance du travail accompli chaque jour sur le terrain. C'est pourquoi au sein de la Zone de Police Boraine,

l'accent a été particulièrement mis sur la communication grand public. Les diverses opérations de sécurisation routière et les campagnes de prévention sont systématiquement relayées auprès :

- De la presse via l'envoi d'un communiqué ou d'un dossier de presse, les conférences de presse,...
 - Du grand public via :
 - ✓ un affichage uniforme et commun à toutes les valves des bureaux des Commissariats de Quartier. Les informations mises à dispositions du public, par ce biais, sont de différentes natures : un organigramme du Commissariat de Quartier, des informations communales et associatives importantes, ...;
 - ✓ une visibilité sur notre site internet;
 - ✓ la réalisation de brochures mises à disposition des visiteurs mais également distribuées dans les lieux publics;
 - ✓ la participation à diverses manifestations, salons de prévention,...;
 - ✓ Organisation de « CaféPol »
 - ✓ la présence de notre « véhicule communication » ou de la piste de circulation lors de diverses manifestations locales ou régionales ainsi que sur les marchés;
 - ✓ l'insertion de publi-reportage dans les pages de médias divers
 - ✓ Facebook, Twitter
 - Des autorités administratives : le Collège de Police est systématiquement tenu informé des actions de communication externe menées.
 - Des autorités judiciaires : CRA,...
 - Des responsables des plans stratégiques de prévention et de sécurité des entités de Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon ainsi que la plate-forme de prévention et de sécurité de Saint-Ghislain avec lesquels des synergies sont mises sur pied lorsque nous abordons les mêmes thèmes de prévention.
- L'application et l'adaptation régulière d'un **Règlement Général de Police** permettant de lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité que ces dernières engendrent.

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1 LEÇONS A TIRER DU PLAN PRECEDENT

Récolte/interprétation des données lors de la rédaction du Plan Zonal de Sécurité 2014-2019 et observations retenues pour l'élaboration du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

- Tout d'abord soulignons le bon travail réalisé lors de l'élaboration et de la rédaction du Plan Zonal de Sécurité 2014-2019.
- Le scanning et l'analyse objective de la criminalité lors du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 ont été réalisés avec la rigueur nécessaire.
 - L'amélioration de l'outil méthodologique, via le logiciel d'analyse cartographique Orbit, a permis de mieux appréhender l'évolution de la criminalité.
 - Il est important de signaler la prise en considération de la criminalité subjective en plus des propos de citoyens rapportés aux Bourgmestres ou au Chef de Corps. Les contacts privilégiés avec les contrats de prévention nous ont à nouveau permis de mieux appréhender ce ressenti des citoyens. Nous avons également pu bénéficier des résultats et analyses provenant des enquêtes effectuées par le Moniteur de Sécurité. L'ensemble de ces données a contribué à nous donner une bonne approche et perception des besoins et attentes des citoyens habitant la Zone en matière de sécurité.
 - Concernant les attentes du personnel de la Zone de Police, nous avons à nouveau essayé de mieux les percevoir notamment via les réunions de cadres de base ainsi que via les réunions mensuelles des Chefs de service où ces derniers se sont également faits les porte-paroles de leur personnel.
 - En plus des données provenant de ces partenaires privilégiés que sont les entités, nous avons une nouvelle fois consulté les Fonctionnaires de prévention, le FOREM, l'IWEPS, le SFP Economie-DG Statistique et information économiques, l'AWEX, etc. Signalons, comme lors de l'élaboration du PZS 2014-2019, l'apport particulièrement intéressant livré par l'analyse réalisée par Hainaut Développement.
 - Une présentation complète du domaine de «la sécurité» et de «l'organisation et du fonctionnement» ainsi que des priorités des différents partenaires a permis aux membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité de mieux ouvrir le débat mais aussi de mieux appréhender et choisir les nouvelles priorités du futur plan en tenant compte des attentes de chacun et ce dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger chaque citoyen.

2.2 DESCRIPTION SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DE LA ZONE

Si la description socio-économique et démographique était déjà suffisante dans le plan précédent, nous avons tenté de l'actualiser et de l'optimiser en élargissant nos sources d'informations. En plus des données provenant de ces partenaires privilégiés que sont les entités, nous avons cette fois encore consulté les Fonctionnaires de Prévention, le FOREM, l'IWEPS, le SFP Economie - DG Statistique et information économiques, l'AWEX, etc.

Environnement externe – les facteurs environnementaux

La Zone de Police Boraine est une Zone pluri communale composée des entités de Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain.

Situation géographique :

- a) Arrondissement judiciaire : Mons -Tournai
- b) Arrondissement administratif : Mons
- c) Superficie : 140,8 km².
 - Boussu : 20 km².
 - Colfontaine : 13.6 km².
 - Frameries : 25.9 km².
 - Quaregnon : 11,1 km².
 - Saint-Ghislain : 70,2 km².

L'entité de Saint-Ghislain représente à elle seule la moitié de la superficie de la Zone pour un nombre d'habitants similaire aux autres entités.

➔ Densité de population nettement moindre, habitat plus « rural » sur une partie de l'entité.

- d) Limites :
 - Au nord : entités de Beloeil, Chièvres et Jurbise.
 - Au sud : entités de Dour et frontière française.
 - A l'est : entités de Quévy et de Mons.
 - A l'ouest : entités de Bernissart et de Hensies; France à ± 10 Km.

➔ Facteurs criminogènes : proximité de la France et de la ville de Mons

Eléments démographiques :

POPULATION ET DENSITÉ

| ENTITE TERRITORIALE | SUPERFICIE (Ha, a) | 1978 | | 1990 | | 2000 | | 2005 | | 2012 | | 2019 | |
|------------------------|-----------------------|------------|---------|------------|---------|------------|---------|------------|---------|------------|---------|------------|---------|
| | | POPULATION | DENSITE |
| BOUSSU | 2.001,35 | 21.953 | 1.096,9 | 20.749 | 1.036,8 | 20.059 | 1.002,3 | 20.061 | 1.002,4 | 19.896 | 994,1 | 19.824 | 990,5 |
| COLFONTAINE | 1.361,60 | 23.188 | 1.703,0 | 21.610 | 1.587,1 | 20.480 | 1.504,1 | 20.046 | 1.472,2 | 20.430 | 1.500,4 | 20.811 | 1.528,4 |
| FRAMERIES | 2.594,93 | 21.662 | 834,8 | 21.334 | 822,1 | 20.679 | 796,9 | 20.600 | 793,9 | 21.253 | 819,0 | 21.934 | 845,3 |
| QUAREGNON | 1.107,89 | 20.597 | 1.859,1 | 19.730 | 1.780,9 | 19.178 | 1.731,0 | 18.676 | 1.685,7 | 18.862 | 1.702,5 | 19.007 | 1.715,6 |
| SAINT-GHISLAIN | 7.017,62 | 21.500 | 306,4 | 22.147 | 315,6 | 22.096 | 314,9 | 22.403 | 319,2 | 23.004 | 327,8 | 23.311 | 332,2 |
| POLICE BORAINNE | 14.083,39 | 108.900 | 773,3 | 105.570 | 749,6 | 102.492 | 727,8 | 101.786 | 722,7 | 103.445 | 734,5 | 104.887 | 744,8 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 47.260,42 | 262.388 | 555,2 | 252.944 | 535,2 | 249.334 | 527,6 | 248.986 | 526,8 | 254.285 | 538,1 | 258.999 | 548,0 |

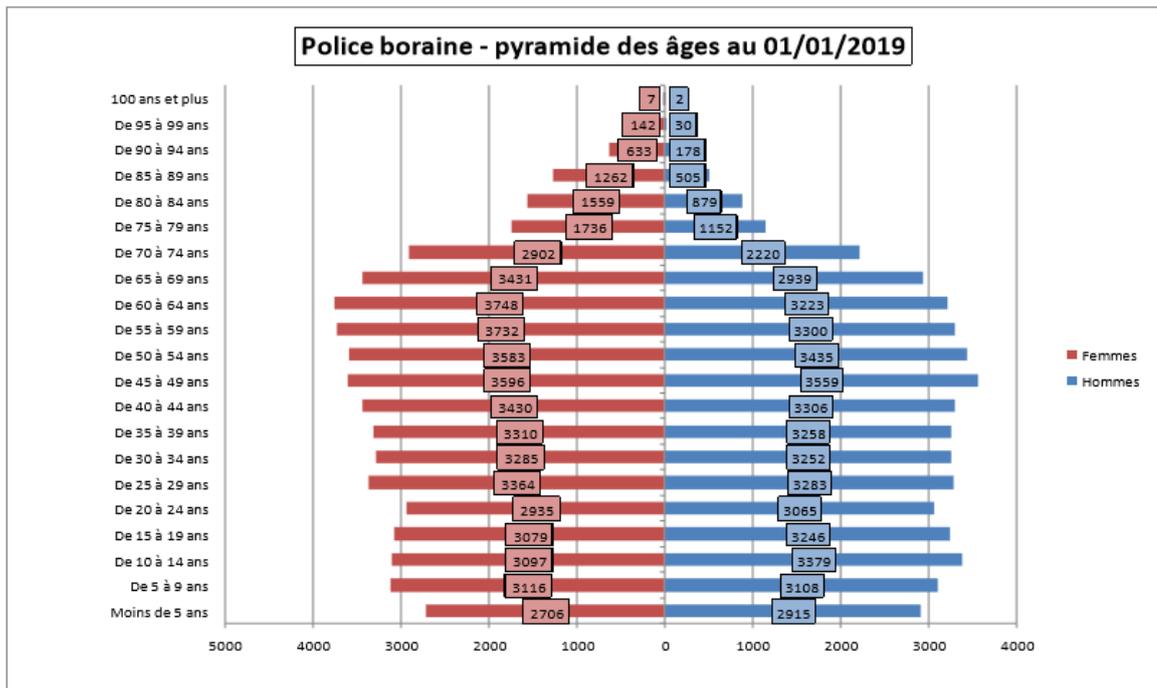
La population de la zone de police a augmenté de 2 395 unités entre 2000 et 2019 pour approcher les 105 000 habitants. Sa densité est largement supérieure à celle de l'arrondissement de Mons. La commune la plus peuplée de la zone est Saint-Ghislain avec 23 311 habitants. On remarquera néanmoins que les communes la composant se situent toutes aux alentours des 20 000 habitants.

Les communes de la Zone de Police Boraine sont majoritairement très denses (densité générale de la zone : 744,8 hab/km²), avec des densités dépassant les 1500 hab/km² pour Quaregnon (1715,6 hab/km²) et Colfontaine (1528,4 hab/km²). A l'opposé, la commune de Saint-Ghislain affiche une densité relativement moins importante de 332,2 hab/km².

| | 1978 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|-------|------|------|------|------|------|
| BOUSSU | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde naturel | 14 | 27 | 25 | -16 | 5 | -28 | -14 | -49 | -41 | -85 | -23 | -144 | -94 | -33 | -52 |
| Solde migratoire | 52 | -41 | -114 | -53 | 17 | 22 | -44 | -125 | -86 | 16 | 166 | 49 | 117 | 116 | 20 |
| COLFONTAINE | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde naturel | -49 | -29 | 23 | 12 | 35 | 41 | 51 | 83 | 82 | 59 | 50 | 46 | 58 | 43 | 66 |
| Solde migratoire | -105 | -209 | -70 | -179 | -270 | -65 | 52 | 167 | -17 | 4 | 47 | -104 | 143 | -92 | -17 |
| FRAMERIES | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde naturel | -100 | -49 | 7 | -55 | -26 | -9 | -13 | -1 | 30 | -1 | 32 | 1 | -23 | 19 | 4 |
| Solde migratoire | -14 | 4 | -81 | 102 | 55 | 41 | 137 | 108 | 290 | 43 | 89 | 95 | -41 | 99 | 52 |
| QUAREGNON | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde naturel | -37 | -8 | 20 | -22 | -19 | -28 | 7 | -1 | -28 | -43 | 19 | -22 | -45 | 16 | -59 |
| Solde migratoire | -181 | 155 | -118 | 9 | -75 | 92 | 91 | -115 | -64 | 139 | 90 | 117 | -1 | -52 | 60 |
| SAINT-GHISLAIN | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde naturel | -17 | -19 | -50 | -114 | -101 | -68 | -117 | -47 | -60 | -99 | -58 | -89 | -55 | -85 | -94 |
| Solde migratoire | -70 | 113 | 68 | -10 | 8 | 124 | 182 | 89 | 82 | 35 | -1 | 266 | 172 | 212 | 70 |
| POLICE BORAINNE | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde naturel | -189 | -78 | 25 | -195 | -106 | -92 | -86 | -15 | 125 | -35 | 77 | 147 | 68 | 257 | 29 |
| Solde migratoire | -318 | 22 | -315 | -131 | -265 | 214 | 418 | 124 | 205 | 237 | 391 | 423 | 390 | 283 | 185 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde naturel | -126 | -261 | 177 | -224 | -183 | -77 | -18 | 55 | 36 | -197 | 71 | -289 | -301 | -149 | -90 |
| Solde migratoire | -757 | -471 | -235 | -505 | 2 | 450 | 1.488 | 949 | 1303 | 1.591 | 749 | 553 | 937 | 505 | 481 |

PYRAMIDE DES AGES

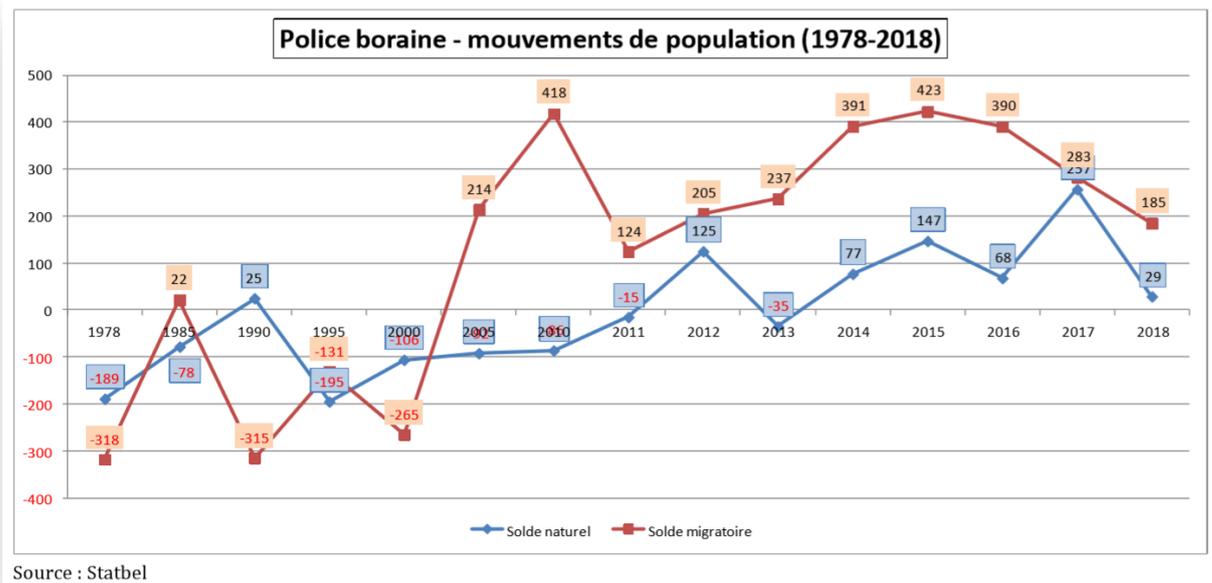
Les hommes sont plus nombreux jusque 24 ans. A partir de 25 ans on constate que les femmes sont plus nombreuses. De plus, à partir de 65 ans, les femmes sont systématiquement plus nombreuses que les hommes. Reflet du vieillissement de la population dans notre pays, les classes d'âges élevées occupent une place de plus en plus importante dans la pyramide des âges.



Source : Statbel

LE SOLDE MIGRATOIRE

Le solde migratoire de la zone est positif depuis le début des années 2000. La majorité de l'accroissement de population observé ces dernières années est dû au solde migratoire positif. Le solde naturel est positif depuis 2013, mais reste inférieur au solde migratoire.



POPULATION ETRANGERE

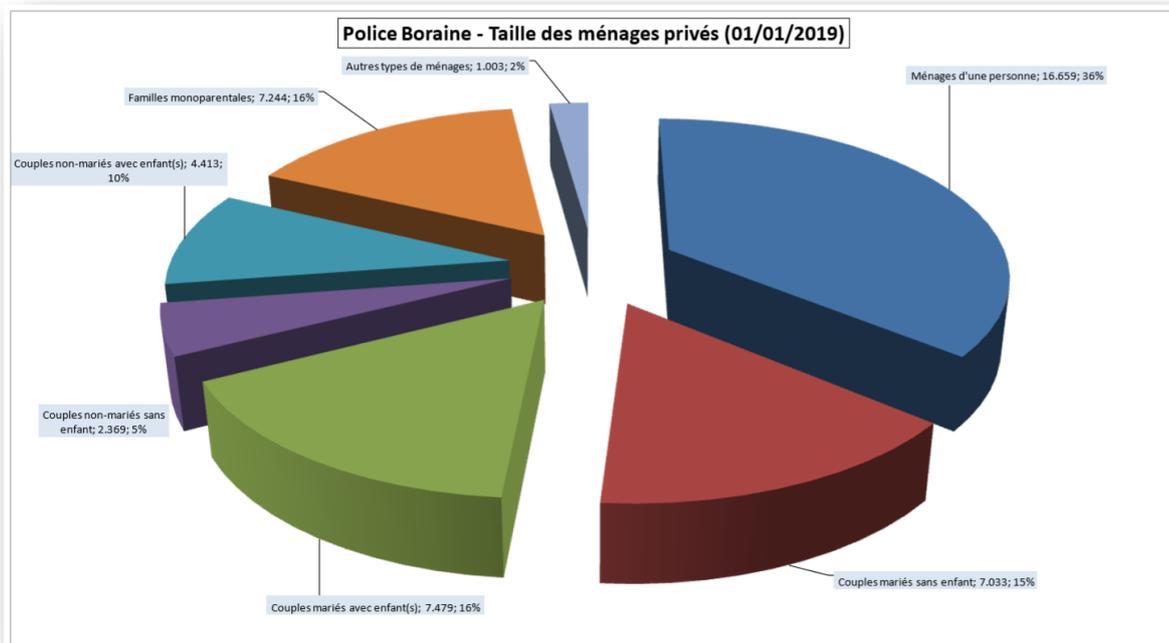
98 nationalités différentes sont présentes sur le territoire la zone de police en 2019. Ce sont les italiens les plus nombreux avec 6 917 personnes suivis par les français avec 1 663 personnes et les marocains avec 397 personnes.

| Lieu de résidence (01/01/2019) | Boussu | Colfontaine | Frameries | Quaregnon | Saint-Ghislain | Police Boraine | Arrondissement de Mons |
|---|--------|-------------|-----------|-----------|----------------|----------------|------------------------|
| Italie | 1 514 | 1 376 | 1 221 | 1 807 | 999 | 6 917 | 12 444 |
| France | 334 | 332 | 301 | 268 | 428 | 1 663 | 5 295 |
| Maroc | 83 | 80 | 60 | 103 | 71 | 397 | 983 |
| Espagne | 42 | 52 | 47 | 52 | 178 | 371 | 1 151 |
| Algérie | 81 | 96 | 60 | 53 | 33 | 323 | 736 |
| Turquie | 9 | 9 | 7 | 188 | 8 | 221 | 753 |
| États-Unis | 14 | 11 | 44 | 33 | 108 | 210 | 1 543 |
| Cameroun | 34 | 41 | 44 | 55 | 35 | 209 | 978 |
| Roumanie | 38 | 39 | 41 | 26 | 28 | 172 | 852 |
| Congo-Kinshasa (République Démocratique du Congo) | 26 | 34 | 48 | 46 | 17 | 171 | 556 |
| Grèce | 14 | 9 | 9 | 53 | 15 | 100 | 400 |
| Allemagne | 6 | 14 | 17 | 11 | 43 | 91 | 492 |
| Portugal | 17 | 20 | 6 | 13 | 20 | 76 | 364 |
| Autres pays d'Asie | 22 | 5 | 9 | 28 | 4 | 68 | 291 |
| Pologne | 9 | 5 | 13 | 12 | 20 | 59 | 512 |
| Chine | 14 | 1 | 11 | 18 | 6 | 50 | 216 |
| Pays-Bas | 4 | 7 | 3 | 11 | 22 | 47 | 194 |
| Guinée | 13 | 7 | 14 | 10 | 3 | 47 | 141 |
| Tunisie | 12 | 7 | 5 | 14 | 8 | 46 | 188 |

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistique

LES MENAGES

Les hommes et femmes habitant seuls représentent 36 % des ménages de la zone. Si on y ajoute les ménages de 2 personnes, ce pourcentage atteint 56 %. Les familles monoparentales sont proportionnellement aussi nombreuses que les couples mariés avec enfants (16%).



| LIEU DE RESIDENCE | TOTAL DES MENAGES PRIVES | TYPE DE MENAGE | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | MENAGES D'UNE PERSONNE | COUPLES MARIÉS SANS ENFANT | COUPLES MARIÉS AVEC ENFANT(S) | COUPLES NON-MARIÉS SANS ENFANT | COUPLES NON-MARIÉS AVEC ENFANT(S) | FAMILLES MONOPARENTALES | AUTRES TYPES DE MENAGES |
| BOUSSU | 8.680 | 3.140 | 1.311 | 1.368 | 447 | 786 | 1.436 | 192 |
| COLFONTAINE | 8.968 | 3.134 | 1.254 | 1.472 | 426 | 941 | 1.514 | 227 |
| FRAMERIES | 9.778 | 3.595 | 1.448 | 1.538 | 481 | 959 | 1.555 | 202 |
| QUAREGNON | 8.231 | 2.868 | 1.298 | 1.501 | 384 | 702 | 1.293 | 185 |
| SAINT-GHISLAIN | 10.543 | 3.922 | 1.722 | 1.600 | 631 | 1.025 | 1.446 | 197 |
| POLICE BORAINÉ | 46.200 | 16.659 | 7.033 | 7.479 | 2.369 | 4.413 | 7.244 | 1.003 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 116.550 | 44.491 | 17.190 | 18.441 | 6.410 | 10.675 | 16.787 | 2.556 |

Aspects sociaux et économiques :

■ Les revenus

| ENTITES ADMINISTRATIVES | REVENU MOYEN PAR HABITANT (EUROS) |
|-------------------------|--------------------------------------|
| BOUSSU | 13.801 |
| COLFONTAINE | 12.878 |
| FRAMERIES | 15.085 |
| QUAREGNON | 13.505 |
| SAINT-GHISLAIN | 16.843 |
| POLICE BORAINNE | 14.422 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 15.409 |

Le revenu moyen par habitant de la zone est inférieur à celui de l'arrondissement de Mons et à celui du Hainaut. Il est largement inférieur à celui du Royaume et de la Wallonie. Le revenu moyen par habitant de Colfontaine, commune la plus pauvre, est inférieur de 3 965 euros à celui de Saint-Ghislain, commune la plus aisée.

La situation est identique en ce qui concerne les revenus moyens par déclaration

| ENTITES ADMINISTRATIVES | REVENU MOYEN PAR DECLARATION (EUROS) |
|-------------------------|--|
| BOUSSU | 24.064 |
| COLFONTAINE | 23.652 |
| FRAMERIES | 26.276 |
| QUAREGNON | 24.075 |
| SAINT-GHISLAIN | 28.720 |
| POLICE BORAINNE | 25.357 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 27.337 |

■ Les demandeurs d'emploi inoccupés

Selon l'âge :

| LOCALITE MAI 2019 | < 25 ANS | 25 à 29 ANS | 30 à 39 ANS | 40 à 49 ANS | 50 ANS ET + | TOTAL GENERAL |
|------------------------|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| BOUSSU | 272 | 208 | 364 | 253 | 359 | 1.456 |
| COLFONTAINE | 301 | 302 | 378 | 279 | 352 | 1.612 |
| FRAMERIES | 215 | 225 | 321 | 246 | 308 | 1.315 |
| QUAREGNON | 236 | 225 | 317 | 244 | 342 | 1.364 |
| SAINT-GHISLAIN | 194 | 177 | 281 | 241 | 324 | 1.217 |
| POLICE BORAINNE | 1.218 | 1.137 | 1.661 | 1.263 | 1.685 | 6.964 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 2.825 | 2.814 | 3.948 | 2.972 | 3.947 | 16.506 |

On constate que les D.E.I. de moins de 25 ans représentent 17,5 % du total des D.E.I. et les plus de 50 ans 24,2%.

Selon les études faites :

| LOCALITE MAI 2019 | PRIMAIRE + SEC.DE BASE | SECONDAIRE 2ème DEGRE | SECONDAIRE 3ème DEGRE | SUPERIEUR | APPRENTISSAGE | AUTRES | TOTAL GENERAL |
|------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------|---------------|--------|------------------|
| BOUSSU | 381 | 410 | 525 | 107 | 29 | 4 | 1.456 |
| COLFONTAINE | 475 | 409 | 547 | 120 | 43 | 18 | 1.612 |
| FRAMERIES | 385 | 332 | 455 | 104 | 32 | 7 | 1.315 |
| QUAREGNON | 375 | 340 | 478 | 125 | 31 | 15 | 1.364 |
| SAINT-GHISLAIN | 302 | 298 | 445 | 137 | 29 | 6 | 1.217 |
| POLICE BORAINNE | 1.918 | 1.789 | 2.450 | 593 | 164 | 50 | 6.964 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 4.322 | 3.926 | 5.811 | 1.877 | 435 | 135 | 16.506 |

27,5 % des D.E.I. de la zone de police n'ont pas dépassé le stade de l'enseignement secondaire de base. Si l'on y ajoute l'enseignement secondaire, ce pourcentage atteint 88,4 %.

Selon la durée :

| LOCALITE MAI 2019 | 6 MOIS | 6 < 12 MOIS | 1 < 2 ANS | 2 < 5 ANS | 5 < 10 ANS | 10 ANS ET + | TOTAL GENERAL |
|------------------------|--------|-------------|-----------|-----------|------------|-------------|---------------|
| BOUSSU | 320 | 235 | 301 | 304 | 177 | 119 | 1.456 |
| COLFONTAINE | 356 | 274 | 262 | 381 | 205 | 134 | 1.612 |
| FRAMERIES | 325 | 211 | 267 | 287 | 134 | 91 | 1.315 |
| QUAREGNON | 287 | 243 | 241 | 281 | 183 | 129 | 1.364 |
| SAINT-GHISLAIN | 284 | 198 | 212 | 289 | 135 | 90 | 1.217 |
| POLICE BORAINNE | 1.572 | 1.161 | 1.283 | 1.542 | 834 | 572 | 6.964 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 3.847 | 2.788 | 3.102 | 3.655 | 1.833 | 1.281 | 16.506 |

60,8 % des D.E.I. sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Selon la nationalité :

| LOCALITE MAI 2019 | BELGE | Etr. UE | Etr. NON-EU | TOTAL GENERAL |
|------------------------|--------|---------|-------------|---------------|
| BOUSSU | 1.238 | 145 | 73 | 1.456 |
| COLFONTAINE | 1.405 | 148 | 59 | 1.612 |
| FRAMERIES | 1.149 | 99 | 67 | 1.315 |
| QUAREGNON | 1.117 | 167 | 80 | 1.364 |
| SAINT-GHISLAIN | 1.070 | 104 | 43 | 1.217 |
| POLICE BORAINNE | 5.979 | 663 | 322 | 6.964 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 14.032 | 1.406 | 1.068 | 16.506 |

85,9 % des D.E.I. de la zone de police sont de nationalité belge.

■ Taux

Emplois et activité

| | TAUX D'ACTIVITE | | | | |
|------------------------|-----------------|------|------|------|------|
| | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
| BOUSSU | 60,8 | 61,3 | 62,6 | 63,3 | 63,7 |
| COLFONTAINE | 60,1 | 60,7 | 61,3 | 61,7 | 61,4 |
| FRAMERIES | 64 | 64,2 | 64,8 | 65 | 65,3 |
| QUAREGNON | 60,6 | 60,9 | 61,7 | 61,8 | 62,1 |
| SAINT-GHISLAIN | 66,5 | 66,5 | 66,4 | 66,3 | 66,5 |
| POLICE BORAINNE | 62,5 | 62,9 | 63,5 | 63,7 | 63,9 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 63,3 | 63,5 | 64,0 | 64,2 | 64,4 |

Taux d'emploi : Assujettis ONSS + Indépendants / Population en âge de travailler

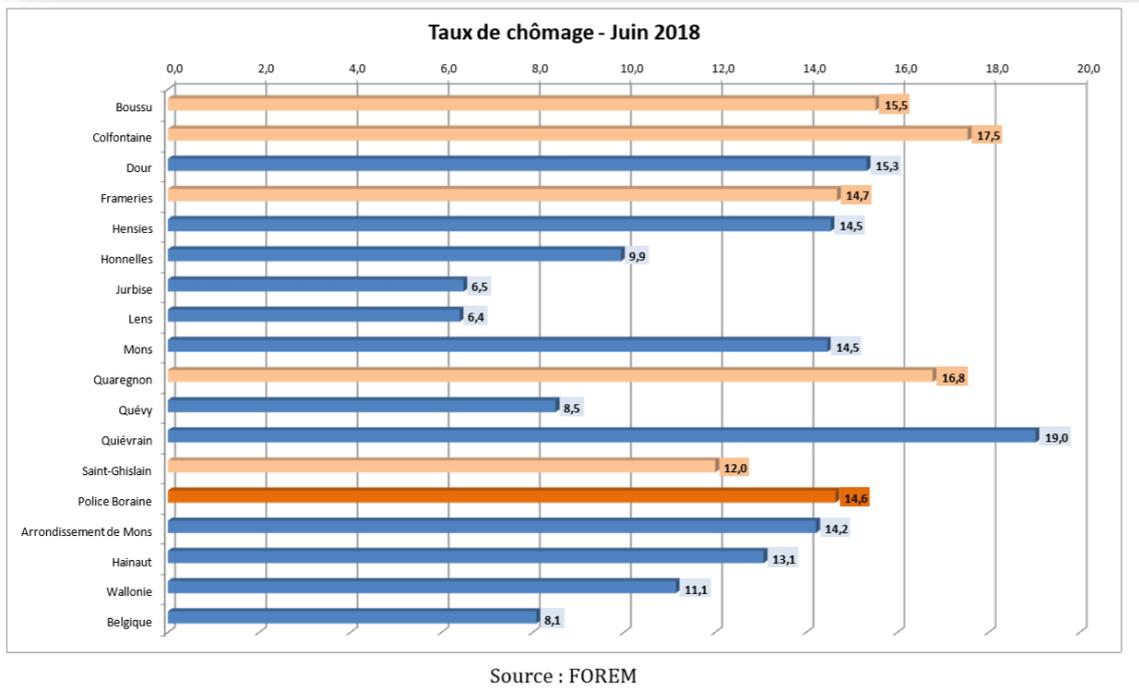
Taux d'activité : Assujettis ONSS + Indépendants + D.E.I. / Population en âge de travailler

Colfontaine possède le plus faible taux d'emploi de la zone de police, suivi de Quaregnon.

La situation est identique en ce qui concerne le taux d'activité.

Chômage

| LOCALITE | JUIN 2018 |
|------------------------|-----------|
| BOUSSU | 15,5 |
| COLFONTAINE | 17,5 |
| FRAMERIES | 14,7 |
| QUAREGNON | 16,8 |
| SAINT-GHISLAIN | 12,0 |
| POLICE BORAINNE | 14,6 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 14,2 |



En juin 2018, le taux de chômage des communes de la zone de police boraine (14,6 %) est supérieur aux taux observés au niveau de l’arrondissement de Mons, de la province, de la région et du pays. Les communes de Colfontaine, Quaregnon et Boussu sont les plus touchées, à respectivement 17,5 %, 16,8 % et 15,5 %. A l’opposé, la commune de Saint-Ghislain connaît le taux de chômage le plus faible à 12 %.

■ Logement

TAUX D'ACTIVITE

| | NOMBRE DE BATIMENTS | NOMBRE DE BATIMENTS ERIGES AVANT 1900 | NOMBRE DE BATIMENTS ERIGES DE 1900 à 1918 | NOMBRE DE BATIMENTS ERIGES DE 1919 à 1945 | NOMBRE DE BATIMENTS ERIGES DE 1946 à 1961 | NOMBRE DE BATIMENTS ERIGES DE 1962 à 1970 | NOMBRE DE BATIMENTS ERIGES DE 1971 à 1981 | NOMBRE DE BATIMENTS ERIGES APRES 1981 | NOMBRE DE BATIMENTS AYANT UNE SUPERFICIE BATIE AU SOL INFERIEURE A 45M² | NOMBRE DE BATIMENTS AYANT UNE SUPERFICIE BATIE AU SOL INFERIEURE A 45M² A 64M² | NOMBRE DE BATIMENTS AYANT UNE SUPERFICIE BATIE AU SOL INFERIEURE A 65M² A 104M² | NOMBRE DE BATIMENTS AYANT UNE SUPERFICIE BATIE AU SOL SUPERIEUR A 104M² | NOMBRE DE BATIMENTS EQUIPES DE CHAUFFAGE CENTRAL OU DE CONDITIONNEMENT D'AIR | NOMBRE DE BATIMENTS COMPORTANT AU MOINS UNE SALLE DE BAIN | NOMBRE DE BATIMENTS COMPORTANT AU MOINS UN GARAGE, PARKING OU EMPLACEMENT COUVERT | NOMBRE DE LOGEMENT |
|------------------------|---------------------|---------------------------------------|---|---|---|---|---|---------------------------------------|---|--|---|---|--|---|---|--------------------|
| BOUSSU | 10.226 | 2.750 | 1.924 | 1.398 | 1.404 | 735 | 900 | 1.115 | 198 | 1.953 | 3.685 | 2.519 | 3.180 | 6.070 | 2.832 | 9.179 |
| COLFONTAINE | 11.028 | 2.700 | 1.898 | 2.350 | 1.520 | 806 | 1.077 | 677 | 415 | 1.777 | 3.834 | 2.862 | 3.430 | 5.849 | 3.196 | 9.294 |
| FRAMERIES | 10.878 | 4.362 | 1.653 | 954 | 1.265 | 597 | 926 | 1.121 | 335 | 1.906 | 3.827 | 3.044 | 4.047 | 6.422 | 3.262 | 9.798 |
| QUAREGNON | 10.112 | 2.858 | 1.493 | 1.485 | 1.348 | 818 | 1.004 | 1.106 | 355 | 1.635 | 3.712 | 2.470 | 2.866 | 6.359 | 2.914 | 8.512 |
| SAINTE-GHISLAIN | 10.752 | 2.391 | 934 | 1.324 | 2.125 | 687 | 1.242 | 2.049 | 290 | 942 | 2.692 | 5.059 | 4.921 | 6.907 | 5.496 | 10.241 |
| POLICE BORAINNE | 52.996 | 15.061 | 7.902 | 7.511 | 7.662 | 3.643 | 5.149 | 6.068 | 1.593 | 8.213 | 17.750 | 15.954 | 18.444 | 31.607 | 17.700 | 47.024 |
| ARRONDISSEMENT DE MONS | 52.996 | 15.061 | 7.902 | 7.511 | 7.662 | 3.643 | 5.149 | 6.068 | 1.593 | 8.213 | 17.750 | 15.954 | 18.444 | 31.607 | 17.700 | 47.024 |

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

- ✓ 57,5 % des bâtiments ont été érigés avant 1945.
- ✓ 30,1 % ont une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m².
- ✓ 59,6 % comportent au moins une salle de bains.
- ✓ 34,8 % disposent du chauffage central.

Liste des établissements scolaires (voir annexe n° 2)

Etablissements SEVESO :

| Etablissements | Adresse | Classement SEVESO | Activité | Substances dangereuses |
|---|--|-------------------|--|--|
| ERACHEM COMILOG sa | Rue du Bois, BP 9 - 7333 Tertre | Seuil Haut | Production sels de manganèse et recyclage déchets | Solutions de MnSO ₄ , composé ValNiCo (Toxique), résidu filtration SAEL (Toxique), hydroxyde d'ammonium |
| POLYOL BELGIUM | Rue de la Carbo, 10 Bte 3 - 7333 Tertre | Seuil Haut | Production des polyols | Oxyde d'éthylène (extrêmement inflammable), oxyde de propylène (extrêmement inflammable) |
| GABRIEL TECHNOLOGIE sa | Rue de Roseaux, 1 - 7331 Baudour | Seuil Haut | Fabrication de billes de polystyrène expansible | Styrène monomère (inflammable), pentane (extrêmement inflammable et dangereux pour l'environnement, peroxyde de dibenzoyl (explosif), peroxyde de ter-butyl (explosif) |
| KEMIRA sa / YARA | Rue de la Carbo, 10 Bte 6 - 7333 Tertre | Seuil Haut | | |
| AKZO NOBEL CHEMICALS sa | Parc Industriel de Ghlin-Baudour Nord Zone A - 7011 Ghlin (Limitrophe à la Zone Police Borraine) | Seuil Haut | Fabrication et distribution de peroxydes organiques, fabrication et distribution de dérivés azotés d'acides gras | Peroxydes organiques (comburant), chlorure de 2-ethylhexanoyl (très toxique), cyclohexane (inflammable), méthylisobutylcétone (facilement inflammable), chlorure de pivaloyl (inflammable), chloroformiate d'isopropyle (inflammable), hydroperoxyde de tertiobutyle (comburant), acétylacétone (inflammable), méthyléthylcétone (facilement inflammable), diacétone alcool (inflammable), trichlorure de phosphore (réaction violente au contact de l'eau peroxyde d'hydrogène (comburant), diisobutylphthalate (toxique pour l'environnement aquatique), chlorure de 2-ethylbutanoyl (réagit violemment avec l'eau), chlorure de néodécanyl (inflammable), acétate de butyle (inflammable), anhydride acétique (inflammable), solvants aliphatiques (inflammable - facilement inflammable), organochlorés aromatiques (contact avec eau), composés organochlorés (contact avec eau), ammoniac - système réfrigérant - (environnement), nitriles aliphatiques (environnement), amines aliphatiques (environnement), ammoniac (environnement), catalyseur nickel enrobé (toxique), acides gras (environnement) |
| AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM sa (Ghlin) | Route de Wallonie - 7011 Ghlin (Limitrophe à la Zone Police Borraine) | Seuil Haut | Production de gaz industriels sous forme gazeuse ou liquide | Oxygène |
| ADVACHEM | Route de Wallonie - 7334 Hautrage | Seuil Bas | | |
| ELECTRABEL (Site de Baudour) | Rue d'Hautrage, 87 - 7331 Baudour | Seuil Bas | | |
| HAINAUT TANKING sa (Site de Tertre) | Route de Wallonie, 14 - 7333 Tertre | Seuil Bas | | |
| BELGIAN SHELL sa (Site de Ghlin) | Zoning Nord - Baudour, Rue de l'Orbette - 7011 Ghlin (Limitrophe à la Zone Police Borraine) | Seuil Bas | | |

Aspects de mobilité :

■ Réseau routier :

- Autoroute E19/E42 (Kms)

| | | |
|------------------|---|--------|
| ▪ Boussu | : | 2. |
| ▪ Colfontaine | : | 0. |
| ▪ Frameries | : | 0. |
| ▪ Quaregnon | : | 3. |
| ▪ Saint-Ghislain | : | 10,28. |

- Routes régionales (kms)

| | | | |
|------------------|---|-----|------------------------------|
| ▪ Boussu | : | 12. | (RN 550, 51, 549). |
| ▪ Colfontaine | : | 3. | (RN 550). |
| ▪ Frameries | : | 10. | (RN 544, 545, 546). |
| ▪ Quaregnon | : | 4. | (RN 51). |
| ▪ Saint-Ghislain | : | 31. | (RN 50, 524, 525, 526, 547). |

➔ La présence d'axes de circulation importants génère autour de ceux-ci une concentration importante de faits délictueux (vols de/dans véhicules, vols qualifiés dans habitations, ...). Cela est particulièrement remarquable autour de la RN 550, la RN 51 et la RN 50.

- Routes Provinciales (kms)

| | | |
|------------------|---|----|
| ▪ Boussu | : | 0. |
| ▪ Colfontaine | : | 2. |
| ▪ Frameries | : | 8. |
| ▪ Quaregnon | : | 0. |
| ▪ Saint-Ghislain | : | 9. |

- Routes Communales (kms)

| | | |
|------------------|---|------|
| ▪ Boussu | : | 90. |
| ▪ Colfontaine | : | 92. |
| ▪ Frameries | : | 110. |
| ▪ Quaregnon | : | 85. |
| ▪ Saint-Ghislain | : | 226. |

- Réseau ferroviaire : 4 gares (Boussu, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain).

- Réseau TEC : 15 lignes des TEC Hainaut traversent la Zone (1-2, 3, 4-4/5, 7-9, 10, 11-11/, 12, 13, 14, 20/, 25, 28, 78, 96A, 100A). Les principales entités de départ ou de destination sont : Mons, Dour, Quiévrain, Herchies, Quevaucamps, Ghlin, Blaregnies, Roisin, Ath, Peruwelz.

- Cours d'eau : la principale voie navigable de la Zone est le Canal Nimy-Blaton qui traverse le territoire de part en part. Les autres cours d'eau sont la Haine, La vieille Haine, la Riviérette, et les ruisseaux d'hanneton, du Cœur, Rieu du Cœur, de Colfontaine, El Wasmes, Richon,...

- Aérodrome : aérodrome de Saint-Ghislain, rue de la Riviérette, 53 - 7330 à Saint-Ghislain.

Vie nocturne :

Les cafés et night shop présents sur la Zone font l'objet d'une attention particulière.

Tourisme, folklore et activité commerciale :

▪ Boussu :

• Tourisme :



- Le site archéologique du Grand-Hornu et le musée d'art contemporain de la communauté française de Belgique (MAC's).
- Le site archéologique du Château de Boussu.

• Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Braderie (1er week-end de juin).
- Ducasse "Bouboule"
- Marché et brocante (jeudi à Hornu et dimanche à Boussu).
- Football : stade Robert Urbain (R.F.B. Club de division III amateur).

▪ Colfontaine :

• Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Pucelette de Wasmes (week-end de la Pentecôte).
- Sabbat des sorcières.
- Marché (mardi : marché Saint-Pierre; jeudi : place de Pâturages; samedi : Warquignies; dimanche : rue de la Perche).



▪ Frameries :

• Tourisme :



- PASS (Parc d'aventures scientifiques).
- Musée de la mémoire (Eugies).

• Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Fêtes de l'ascension (cavalcade).
- Frameries Jazz (juin).
- Brocante et 10 miles de Frameries (août).
- Marché (mercredi : La Bouverie; samedi : Frameries).

▪ Quaregnon :



• Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Marché (lundi : Quaregnon; samedi : Wasmuël).
- Cavalcade (Pâques).
- Ducasse Mabrouk
- Corrida de Wasmuël

▪ Saint-Ghislain :

• Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Fêtes de l'ascension (montée du ballon).
- Braderie (1er week-end d'août).
- Brocante nocturne (nuit des collectionneurs : début septembre).
- Marché (mercredi : Saint-Ghislain; vendredi : Baudour; samedi : Tertre).
- Festival international de danses folkloriques.
- Fête de la jeunesse.
- Grand Prix Pino Cerami
- Parc Rock



2.3 IMAGE DE LA SECURITE ET DE LA QUALITE DE VIE

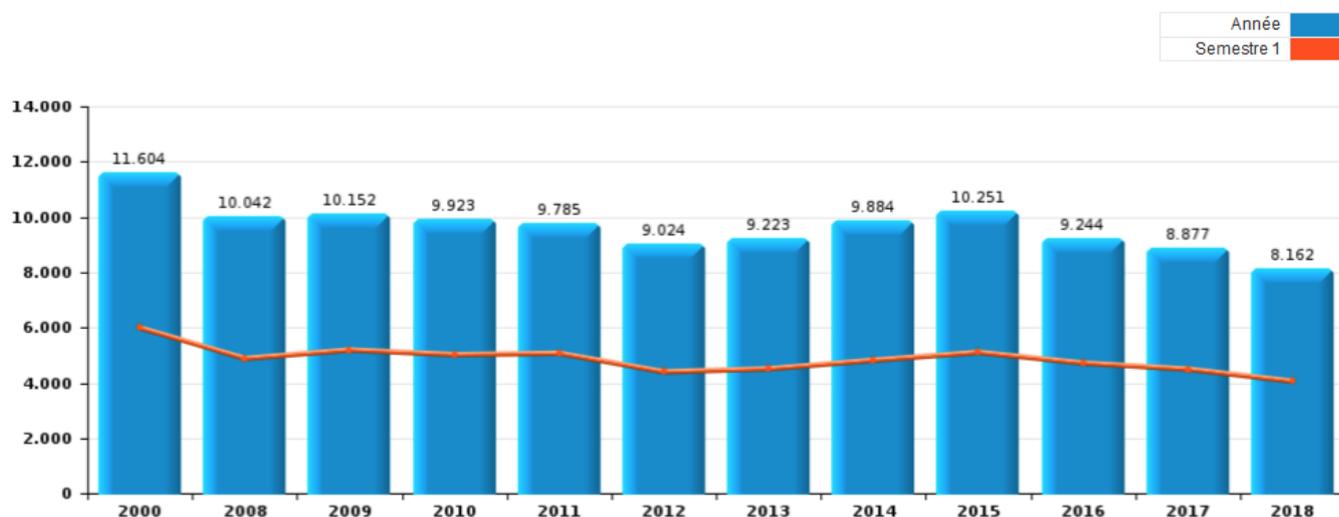
2.3.1 Données objectives

Les données objectives constituent la source principale au niveau de la détection des phénomènes, mais également de leur suivi et de leur analyse.

Les données chiffrées et statistiques présentées ci-dessous sont notamment issues des statistiques de criminalité de la Police Fédérale, de notre service Appui au Développement chargé de l'analyse et du suivi au quotidien de la criminalité. Ces données chiffrées et cartographiques proviennent du logiciel cartographique d'analyse de la criminalité (Orbit). Chaque jour, un rapport journalier de la criminalité est établi et est mis à disposition sur SharePoint. Des analyses cartographiques spécifiques sont également transmises aux services concernés pour les problématiques détectées.

A côté de cet outil, les données provenant des différents services de la police fédérale (image policière nationale de la sécurité, statistiques policières de criminalité et baromètres locaux de la sécurité routière, analyses ponctuelles de phénomènes par la DCA de Mons,...) sont également prises en considération dans le cadre du développement de la politique policière.

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Nombre total des délits | 11.604 | 10.042 | 10.152 | 9.923 | 9.785 | 9.024 | 9.223 | 9.884 | 10.251 | 9.244 | 8.877 | 8.162 |



On constate une diminution constante de la criminalité dans son ensemble de 2015 à 2018.

FC Vol moyen de transport

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Vol de voiture | 916 | 226 | 243 | 180 | 177 | 168 | 125 | 126 | 162 | 140 | 100 | 95 |
| Vol de moto | 30 | 75 | 45 | 51 | 39 | 35 | 41 | 36 | 33 | 30 | 14 | 14 |
| Carjacking | 46 | 9 | 9 | 8 | 3 | 7 | 4 | 5 | 13 | 7 | 7 | 6 |
| Homejacking | 1 | 8 | | 2 | 2 | | 2 | | 1 | 2 | 2 | 1 |
| Vol dans les garages | 16 | 3 | 3 | 2 | 2 | | 2 | 1 | | | | |
| Vol de vélomoteur | 230 | 61 | 58 | 43 | 32 | 37 | 33 | 78 | 83 | 76 | 50 | 42 |
| Vol de vélo | 102 | 54 | 58 | 47 | 59 | 48 | 57 | 58 | 59 | 46 | 46 | 58 |

On observe, de 2015 à 2018, une baisse continue des vols de moyens de transport (voitures, motos, cyclomoteurs, ..), à l'exception très peu élevée des vols de vélos

FC Cambriolage

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|-------|-------|------|------|------|------|-------|-------|------|------|------|------|
| Cambriolage dans habitation | 1.022 | 884 | 704 | 835 | 710 | 743 | 847 | 936 | 796 | 689 | 524 | 452 |
| Cambriolage ds entreprise ou commerce | 413 | 170 | 130 | 119 | 116 | 113 | 132 | 140 | 139 | 86 | 75 | 79 |
| Cambriolage ds service public ou bâtiment administ | 264 | 94 | 48 | 40 | 46 | 33 | 43 | 45 | 50 | 45 | 50 | 32 |
| Vol au bélier | 3 | | | 2 | | | | 1 | | | | 1 |
| Cambriolage dans bâtiment (total) | 1.675 | 1.145 | 882 | 992 | 871 | 888 | 1.020 | 1.121 | 981 | 820 | 649 | 563 |

Ici également, il ressort une diminution constante de 2015 à 2018 des cambriolages au sens large. Mettons particulièrement en évidence la diminution très importante des cambriolages dans les habitations (de 796 à 452 faits). Cette baisse s'explique notamment par la qualité du plan d'action élaboré à cet égard et mis en application avec fruit. Observons également ici le bon fonctionnement du BIJ (Bureau d'Investigation Judiciaire) essentiellement centré sur cette problématique.

FC Vol autre

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Vol à main armée | 79 | 30 | 40 | 37 | 27 | 35 | 32 | 28 | 39 | 22 | 32 | 16 |
| Vol avec violence sans arme | 332 | 133 | 118 | 102 | 90 | 112 | 110 | 137 | 134 | 135 | 120 | 91 |
| Vol dans ou sur un véhicule | 1.781 | 480 | 515 | 513 | 533 | 598 | 583 | 480 | 475 | 456 | 377 | 317 |
| Sacjacking dans une voiture | | 1 | 2 | 1 | | | | | | | | |
| Vol d'armes et explosifs | 51 | 21 | 21 | 29 | 21 | 43 | 31 | 29 | 29 | 16 | 17 | 12 |
| Steaming | | 1 | 2 | | | | | | | | | |
| Arrachage de sac à main | 81 | 26 | 18 | 13 | 11 | 18 | 15 | 13 | 10 | 8 | 7 | 8 |
| Vol à l'arraché | 125 | 39 | 26 | 18 | 13 | 29 | 32 | 24 | 30 | 33 | 43 | 40 |
| Vol à la tire | 127 | 53 | 48 | 39 | 38 | 41 | 36 | 46 | 41 | 35 | 39 | 35 |
| Vol à l'étalage | 77 | 173 | 234 | 168 | 146 | 105 | 101 | 134 | 151 | 122 | 110 | 154 |
| Vol par ruse | 98 | 15 | 13 | 21 | 8 | 8 | 7 | 9 | 10 | 3 | 7 | 11 |
| Vol de métaux | 25 | 49 | 21 | 59 | 51 | 56 | 60 | 28 | 27 | 14 | 32 | 29 |
| Vol sur les chantiers | 111 | 36 | 35 | 42 | 50 | 52 | 40 | 32 | 34 | 27 | 18 | 23 |
| Home-invasion | | | | | | 1 | | | 1 | 1 | | 2 |
| Vol d'animaux | 6 | 20 | 25 | 15 | 28 | 27 | 9 | 18 | 16 | 15 | 8 | 14 |
| Vol de cargaison | | 4 | 7 | 8 | 9 | 4 | 22 | 11 | 8 | 10 | 11 | 15 |

De 2015 à 2018, il ressort une baisse très appréciable de la criminalité violente (vol à main armée, vols avec violence). Notons l'efficacité du plan d'action relatif à la criminalité violence qui se marque tant dans la diminution des faits que dans le taux élevé d'élucidations. Mettons ici en exergue les très bons résultats obtenus par la Section Biens du SER (Service d'Enquêtes et de Recherches).

Criminalité ICT

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Fraude de cartes de paiements | 19 | 66 | 73 | 59 | 73 | 77 | 78 | 99 | 85 | 102 | 102 | 113 |
| Phishing | | | | | | 1 | | | | | | |
| Shouldersurfing | | | | | 4 | | 3 | 2 | 3 | 8 | 5 | |
| Skimming | | | 1 | 1 | | | | | | 2 | | 1 |

On observe ici une hausse de cette nouvelle forme de criminalité de plus en plus présente.

FC Autre

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Violence contre les métiers d'intérêt général | 5 | 9 | 11 | 9 | 13 | 10 | 10 | 8 | 12 | 9 | 16 | 15 |
| Viol collectif | 1 | 1 | | 2 | 3 | | | 3 | 3 | 2 | | 1 |
| Graffiti | 15 | 28 | 29 | 37 | 33 | 22 | 21 | 36 | 48 | 34 | 17 | 23 |
| Dégradation de voiture | 125 | 838 | 847 | 876 | 771 | 688 | 683 | 629 | 681 | 611 | 581 | 535 |
| Rixe au couteau | 1 | 9 | 5 | 2 | 5 | 1 | 5 | 4 | 7 | 2 | 3 | 4 |

Les graffitis et les dégradations de voiture sont en baisse pour la période de 2015 à 2018. Signalons d'une part l'application stricte du Règlement Général de Police et d'autre part notre occupation du terrain quand ce type de nuisances se produisent dans un quartier déterminé.

PH Violence intrafamiliale (VIF)

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| VIF: physique, dans le couple | 65 | 232 | 236 | 209 | 249 | 225 | 201 | 208 | 274 | 259 | 225 | 241 |
| VIF: physique, envers des descendants | 10 | 29 | 24 | 26 | 40 | 32 | 34 | 32 | 54 | 42 | 29 | 48 |
| VIF: physique, envers d'autres membres | 134 | 108 | 41 | 47 | 50 | 31 | 36 | 51 | 60 | 47 | 59 | 58 |
| VIF: sexuelle, dans le couple | | 1 | 2 | 1 | | 3 | 2 | | 1 | | 2 | |
| VIF: sexuelle, envers des descendants | 5 | 14 | 9 | 7 | 12 | 8 | 10 | 8 | 6 | 7 | 11 | 9 |
| VIF: sexuelle, envers d'autres membres | 1 | 2 | 1 | 2 | | | 3 | 1 | 3 | | 1 | 3 |
| VIF: psychique, dans le couple | 160 | 220 | 276 | 239 | 212 | 162 | 196 | 210 | 192 | 218 | 269 | 267 |
| VIF: psychique, envers des descendants | 1 | 1 | 1 | 3 | | 1 | 1 | | 1 | 11 | 9 | 7 |
| VIF: psychique, envers d'autres membres | 5 | 6 | 10 | 10 | 2 | 5 | 1 | 9 | 5 | 5 | 11 | 10 |
| VIF: économique, dans le couple | 4 | 21 | 20 | 22 | 30 | 9 | 8 | 7 | 18 | 9 | 14 | 11 |
| VIF: économique, envers des descendants | 2 | 1 | 3 | 1 | 2 | | 1 | 1 | | | 2 | |
| VIF: économique, envers d'autres membres | 68 | 47 | 57 | 53 | 47 | 24 | 34 | 25 | 40 | 14 | 25 | 33 |

Si on observe une diminution des violences intrafamiliales dans le couple de 2015 à 2018, elles demeurent néanmoins beaucoup trop élevées et doivent être combattues via l'approche pluridisciplinaire mise en place par le réseau VIF Borain dans nos différentes communes.

PH Hormones et dopage

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Dopage humain | 1 | | 1 | 1 | 2 | | 2 | 7 | 4 | 6 | 1 | 3 |
| Engraisement illégal | | | 2 | | | | | | | | | |

PH Drogues

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Import/export de cocaïne | | 1 | 2 | | | 1 | 1 | | | | 2 | 1 |
| Production, import/export de drogues synthétiques | | | | | 1 | | | | 1 | | | |
| Production de cannabis en grande quantité | | | | | 1 | | 1 | 2 | 5 | | 1 | |
| Import/export de cannabis en grande quantité | | 2 | 1 | | | | | | 2 | | | |

Mettons ici en évidence les contrôles efficaces de notre BAC (Brigade Anti-Criminalité) et les bons résultats obtenus par la Section Stupéfiants de notre SER.

PH Trafic d'armes

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Commerce et production d'arme à feu | 1 | 3 | 1 | 1 | | | 2 | 3 | 5 | 4 | 2 | 1 |
| Commerce et production d'arme non à feu | 3 | 1 | | | | | | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |

Soulignons dans ce domaine, le travail mené avec efficacité par notre Bureau Central des armes.

PH Traite des êtres humains

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| TEH - exploitation économique | | | 1 | | 2 | 5 | 1 | 2 | 3 | 1 | | 1 |
| TEH - exploitation sexuelle | 3 | | 4 | | 1 | 1 | 1 | 3 | 4 | 2 | 1 | 5 |

Nous sommes attentifs à cette problématique même si elle demeure relativement marginale sur le territoire de notre Zone de Police. Des opérations communes avec nos partenaires dans ce domaine sont menées régulièrement afin de lutter contre ce phénomène. Les bons résultats obtenus sont notamment le fruit du travail réalisé par les Sections EcoFin et Personnes de notre SER.

PH Violence dans l'espace public

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Violence physique (transport public) | 10 | 16 | 15 | 14 | 9 | 10 | 7 | 6 | 5 | 8 | 8 | 4 |
| Violence physique (voie publique) | 272 | 394 | 428 | 406 | 421 | 365 | 380 | 408 | 393 | 359 | 387 | 368 |
| Violence physique (autre endroit public) | 8 | 14 | 9 | 12 | 7 | 8 | 12 | 7 | 6 | 6 | 5 | 6 |
| Violence physique (endroit accessible au public) | 85 | 72 | 75 | 66 | 75 | 57 | 42 | 62 | 66 | 53 | 48 | 56 |
| Violence sexuelle (transport public) | | | 1 | 5 | | | | 1 | | | 1 | 1 |
| Violence sexuelle (voie publique) | 11 | 11 | 12 | 13 | 21 | 14 | 13 | 27 | 15 | 15 | 18 | 17 |
| Violence sexuelle (autre endroit public) | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | | 1 | 3 | 3 | 1 | 2 | |
| Violence sexuelle (endroit accessible au public) | 3 | 5 | 4 | 6 | 6 | 3 | 1 | 7 | 2 | 3 | 5 | 9 |
| Violence psychique (transport public) | 4 | 9 | 16 | 13 | 2 | 7 | 10 | 9 | 2 | 2 | 2 | 6 |
| Violence psychique (voie publique) | 218 | 413 | 454 | 468 | 504 | 482 | 441 | 542 | 482 | 466 | 463 | 377 |
| Violence psychique (autre endroit public) | 7 | 25 | 21 | 32 | 31 | 20 | 22 | 44 | 26 | 28 | 11 | 13 |
| Violence psychique (endroit accessible au public) | 59 | 56 | 69 | 71 | 77 | 58 | 59 | 68 | 71 | 72 | 61 | 64 |
| Vol à main armée (transport public) | 2 | 1 | 3 | | | | 1 | | | | | |
| Vol à main armée (voie publique) | 34 | 14 | 6 | 11 | 5 | 16 | 5 | 11 | 9 | 9 | 12 | 6 |
| Vol à main armée (autre endroit public) | | | 2 | | | | 1 | | 1 | | | |
| Vol à main armée (endroit accessible au public) | 24 | 5 | 15 | 15 | 11 | 15 | 13 | 6 | 12 | 5 | 8 | 8 |
| Vol avec violence sans arme (transport public) | 7 | 5 | 12 | 6 | 1 | 1 | 7 | 2 | 6 | 3 | 4 | 4 |
| Vol avec violence sans arme (voie publique) | 235 | 74 | 64 | 55 | 34 | 71 | 62 | 73 | 86 | 78 | 68 | 47 |
| Vol avec violence sans arme (autre endroit public) | 3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 2 | 5 | 1 | 3 | 1 |
| Vol avec violence sans arme (endr. acces. au pub.) | 48 | 20 | 14 | 15 | 25 | 15 | 16 | 18 | 12 | 18 | 10 | 17 |

Comme déjà souligné précédemment, un plan d'action relatif aux faits commis avec violence a été élaboré et mis en œuvre avec des résultats positifs à la clé.

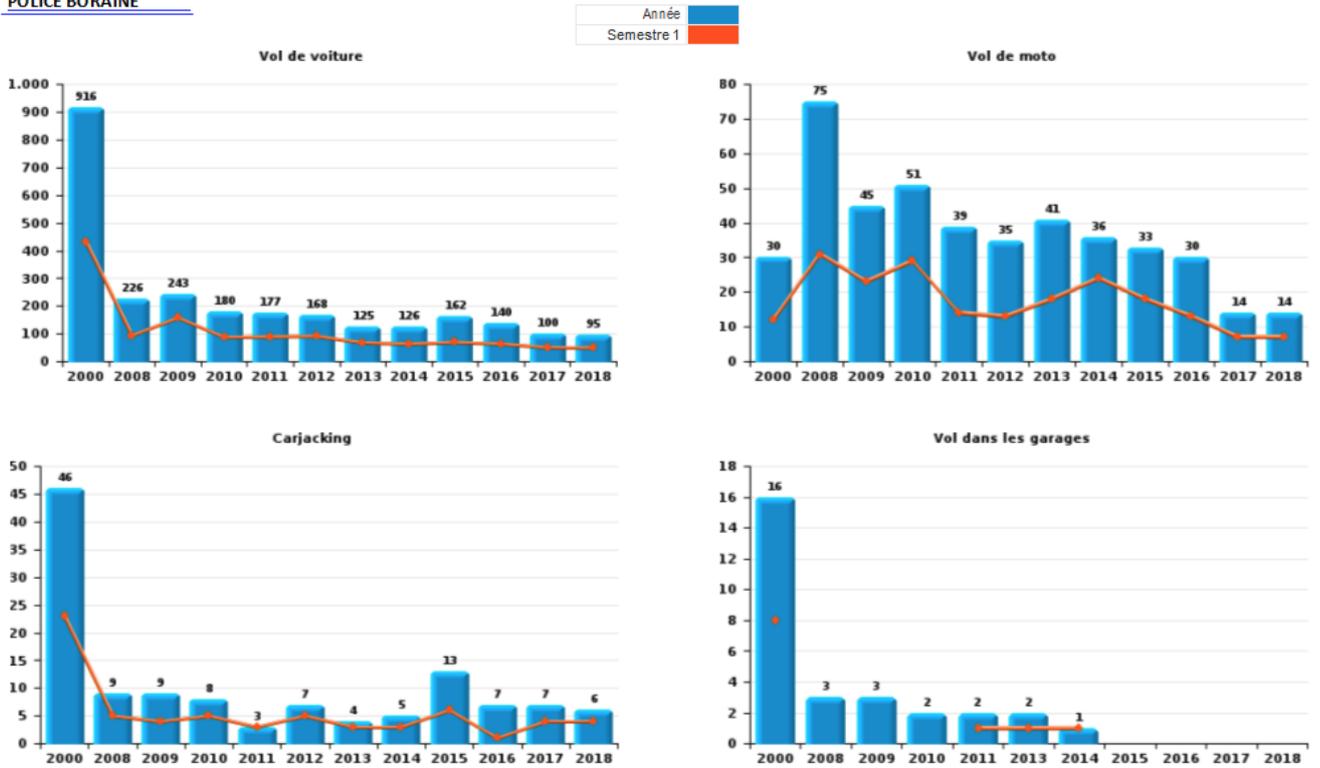
PH Autre

| | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Faux policiers | 3 | 1 | 1 | 8 | | | 1 | 1 | | | 1 | 3 |
| Terrorisme, extrémisme et radicalisme | | | | 2 | | 2 | | | 2 | 1 | | 1 |
| Cyberharcèlement | 8 | 178 | 16 | 7 | 14 | 10 | 10 | 16 | 15 | 20 | 19 | 24 |
| Fraude à l'identité | 28 | 20 | 22 | 22 | 34 | 36 | 53 | 71 | 78 | 71 | 67 | 68 |

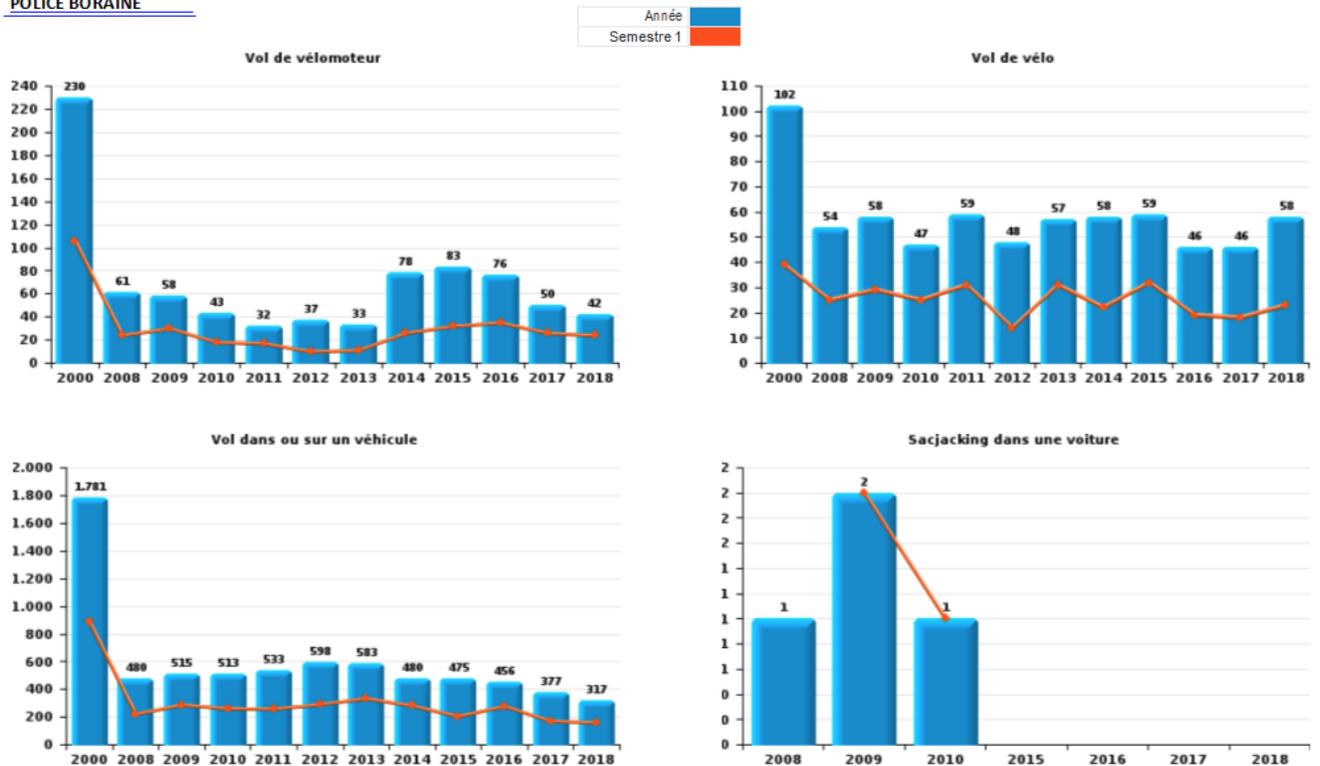
Un policier référent issu de la Section Biens de notre SER a été chargé d'analyse et de suivre de près les faits ASA

Quelques graphiques illustrant les tableaux et commentaires repris ci-dessus

POLICE BORAINNE

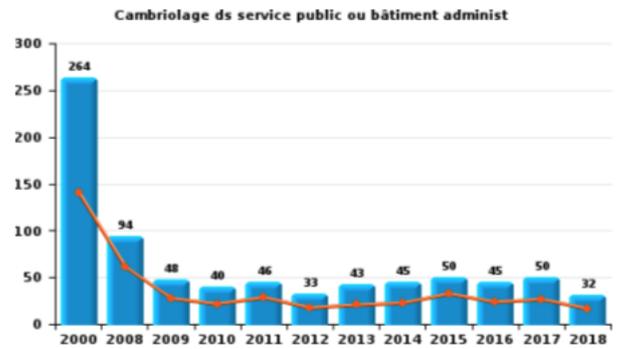
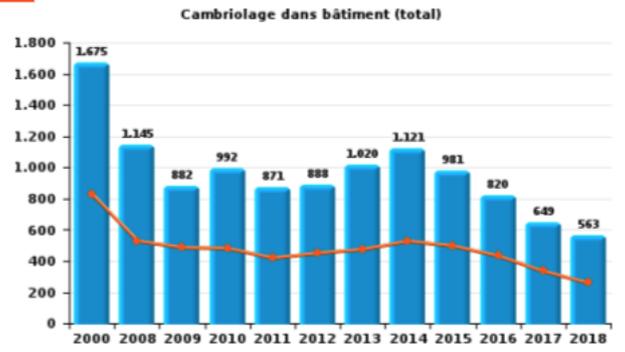
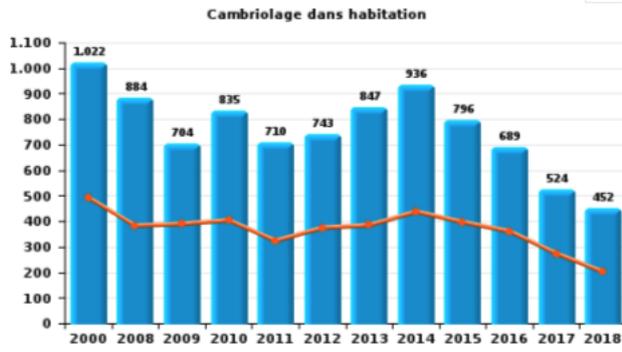


POLICE BORAINNE



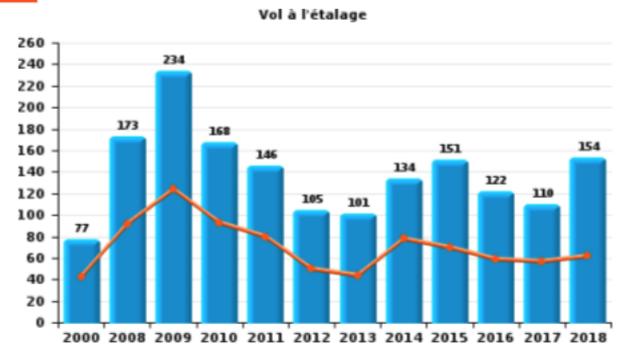
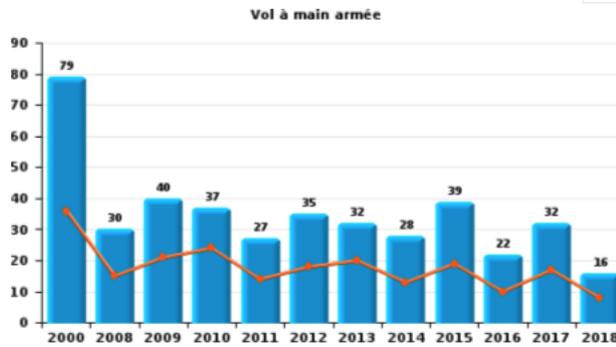
POLICE BORAIN

Année ■
Semestre 1 ■



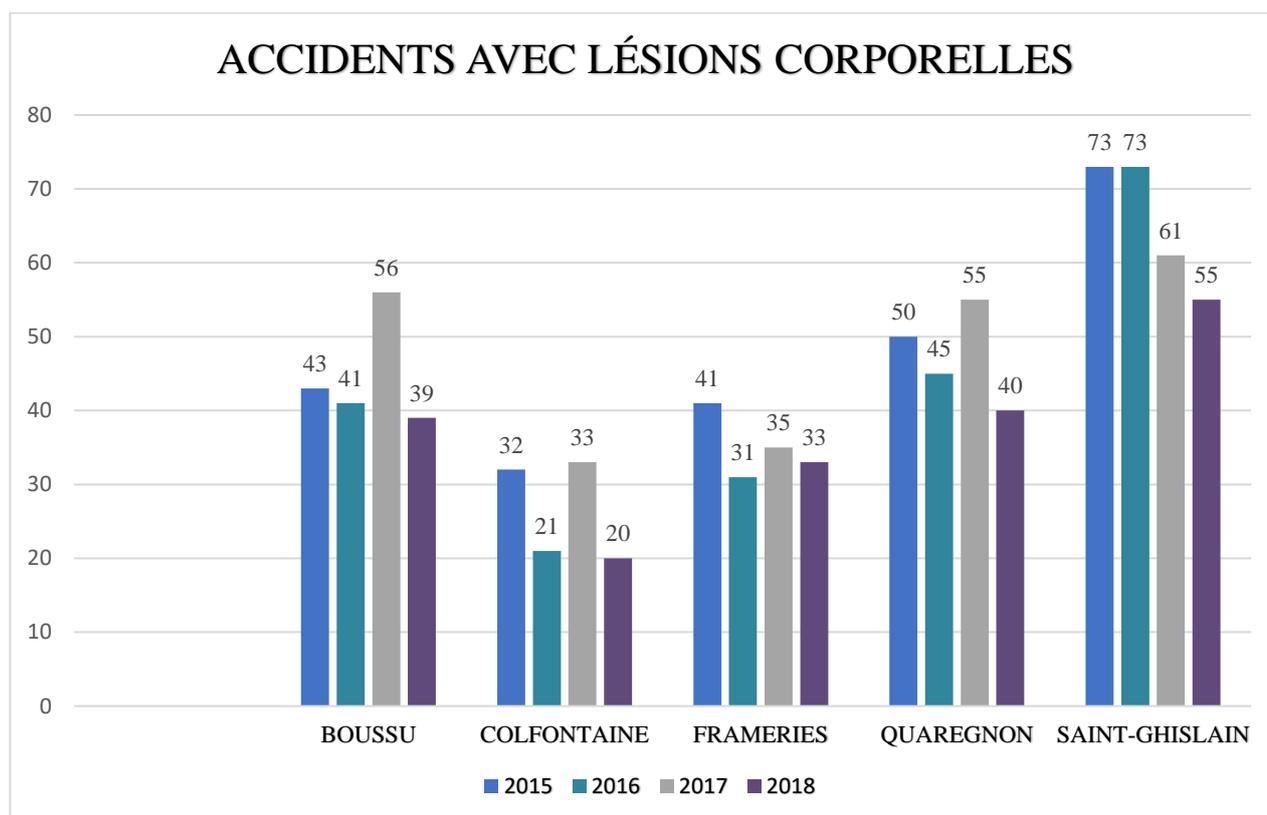
POLICE BORAIN

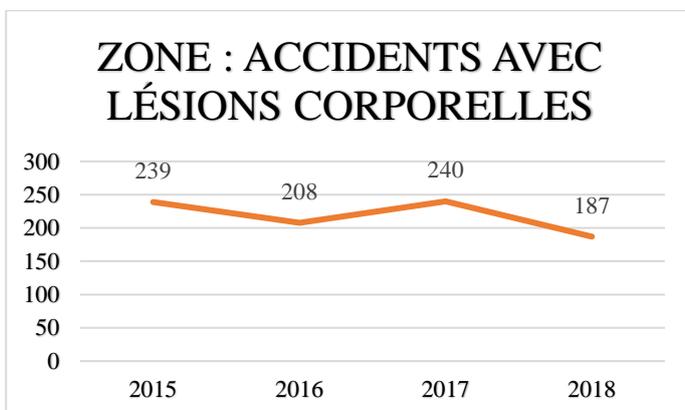
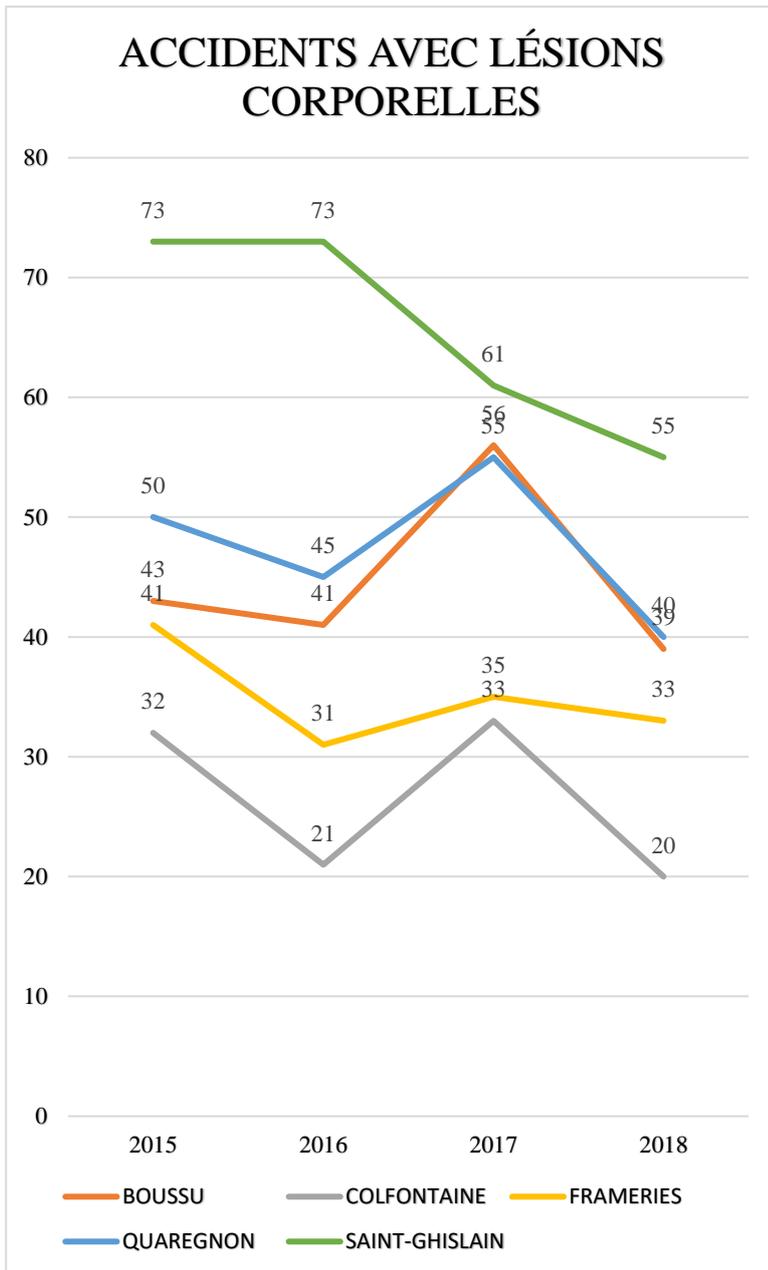
Année ■
Semestre 1 ■



ACCIDENTS AVEC LÉSIONS CORPORELLES

| ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | % 15 - 18 |
|------------------------------------|------|------|------|------|--------------|
| ZONE | 239 | 208 | 240 | 187 | -21,8% |
| BOUSSU | 43 | 41 | 56 | 39 | -9,3% |
| COLFONTAINE | 32 | 21 | 33 | 20 | -37,5% |
| FRAMERIES | 41 | 31 | 35 | 33 | -19,5% |
| QUAREGNON | 50 | 45 | 55 | 40 | -20,0% |
| SAINT-GHISLAIN | 73 | 73 | 61 | 55 | -24,7% |

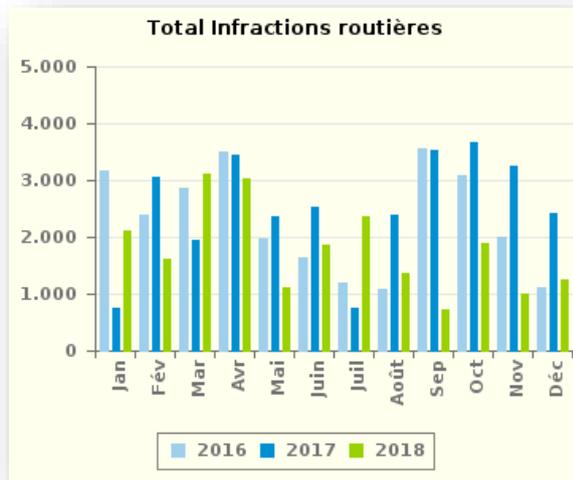




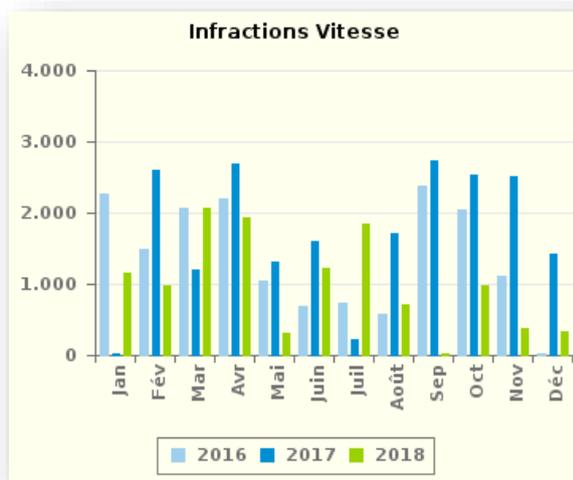
On observe une diminution globale de 21,8 % en 2018 par rapport à 2015. Cette baisse est le fruit de la mise en œuvre du plan d'action à ce sujet et des nombreuses actions menées par le Service Circulation routière.

Néanmoins, malgré ces bons résultats, les accidents avec lésions corporelles demeurent trop nombreux et restent une préoccupation majeure.

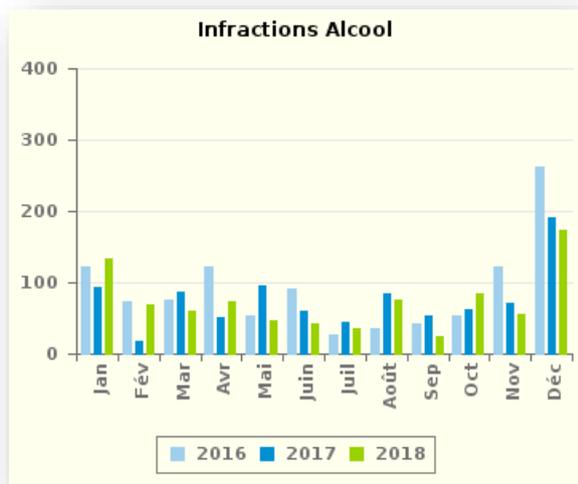
Saint-Ghislain est l'entité la plus touchée par ce phénomène. Ceci s'explique notamment par l'étendue de son territoire et la densité du trafic routier liée à la gare, aux écoles et aux nombreux commerces. Parmi les zones plus accidentogènes, la sortie d'autoroute est la plus problématique.



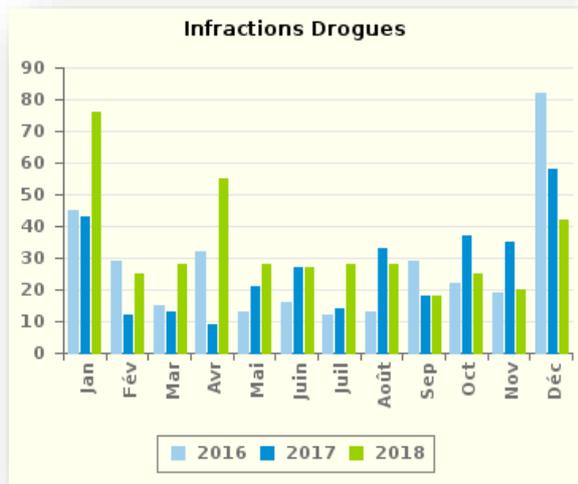
On remarque également une diminution des infractions routières en 2018 par rapport aux années 2017 et 2016. En 2018, ce sont les mois de mars et d'avril qui ont été les plus problématiques.



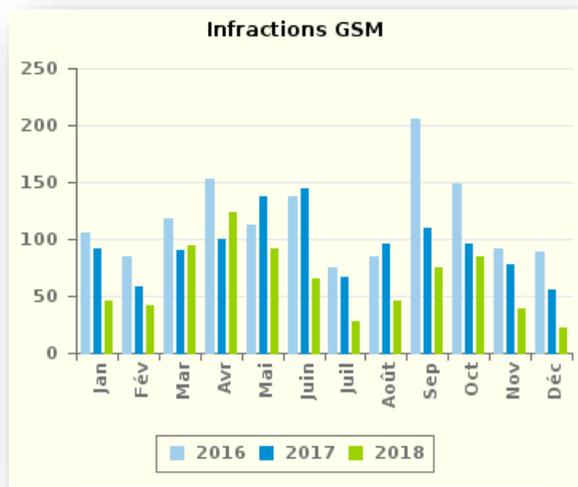
Les infractions liées à la vitesse constatées en 2018 sont en diminution par rapport aux deux années précédentes. En 2018 ces infractions ont surtout été observées durant les mois de mars, avril et juillet.



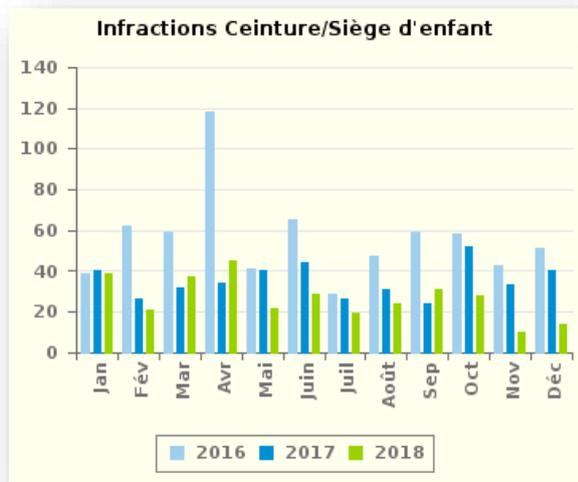
Les infractions liées à la conduite sous influence de l’alcool constatées en 2018 sont en diminution par rapport aux deux années précédentes. En 2018 ces infractions ont surtout été observées durant les mois de janvier et décembre. Ceci résulte bien entendu des opérations de contrôle menées durant la période des fêtes de fin d’année.



Les infractions liées à la conduite sous influence de drogues constatées en 2018 sont en augmentation par rapport aux deux années précédentes. En 2018 ces infractions ont surtout été observées durant les mois de janvier, avril et décembre. Ceci résulte notamment des opérations de contrôle menées durant la période des fêtes de fin d’année. Observons malheureusement que ce type d’infraction est de plus en plus souvent constaté.



Suite à une verbalisation importante de ce type d'infraction en 2017 et en 2016, on constate une amélioration du comportement des conducteurs avec une baisse du nombre d'infractions constatées.



On observe relativement peu d'infractions de ce type mais nous demeurons néanmoins très attentifs à cela.

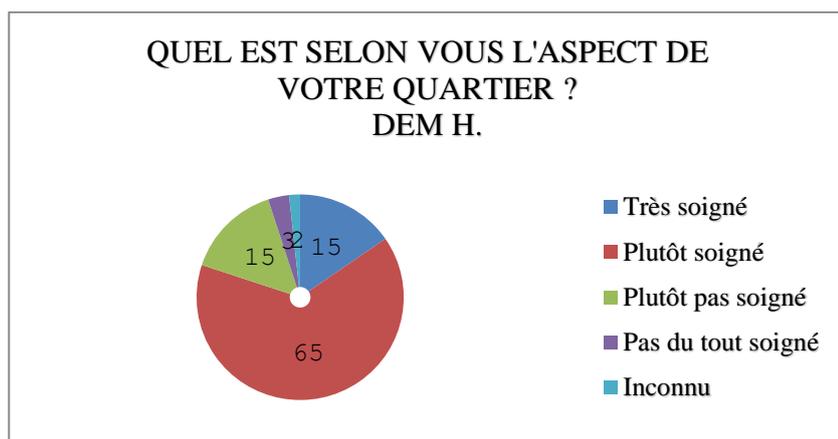
2.3.2 Données subjectives

Les données subjectives présentées ci-dessous permettent de tenter d'aborder les dimensions du sentiment subjectif d'insécurité. Ces dimensions ont été appréhendées par le Moniteur de Sécurité sur l'ensemble du territoire de la ZP Boraine et dans nos différentes communes.

Enquête (perceptions et attentes des habitants en matière de sécurité) provenant du Moniteur de Sécurité 2018

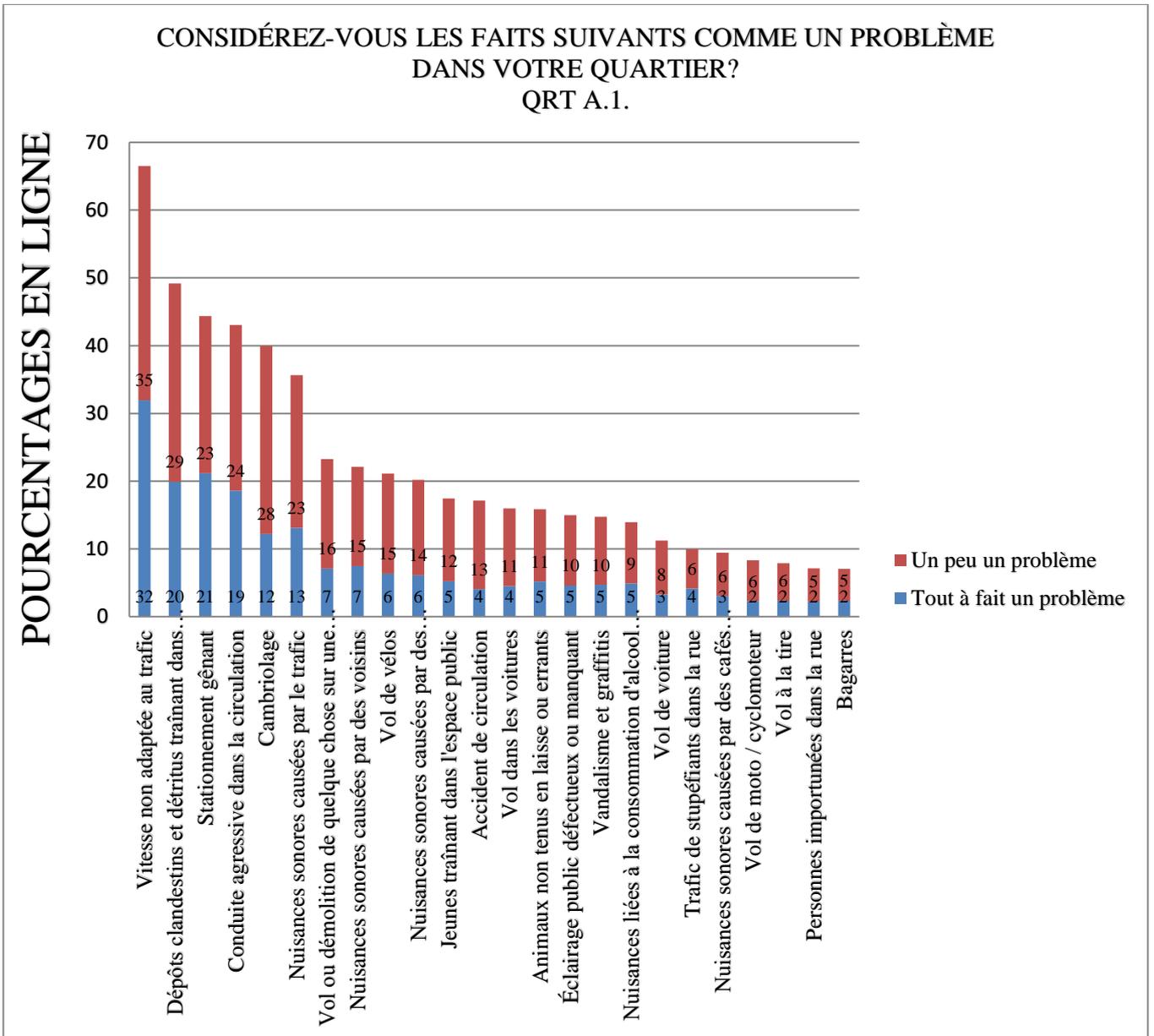
MONITEUR DE SECURITE

a. PROBLEMES DE QUARTIER



| TABLEAU AU : DE m H. | % | TOTAL |
|----------------------|--------|--------|
| TRES SOIGNE | 15,37 | 2.807 |
| PLUTÔT SOIGNE | 64,70 | 11.812 |
| PLUTÔT PAS SOIGNE | 14,92 | 2.724 |
| PAS DU TOUT SOIGNE | 3,29 | 601 |
| INCONNU | 1,71 | 312 |
| TOTAL | 100,00 | 18.256 |

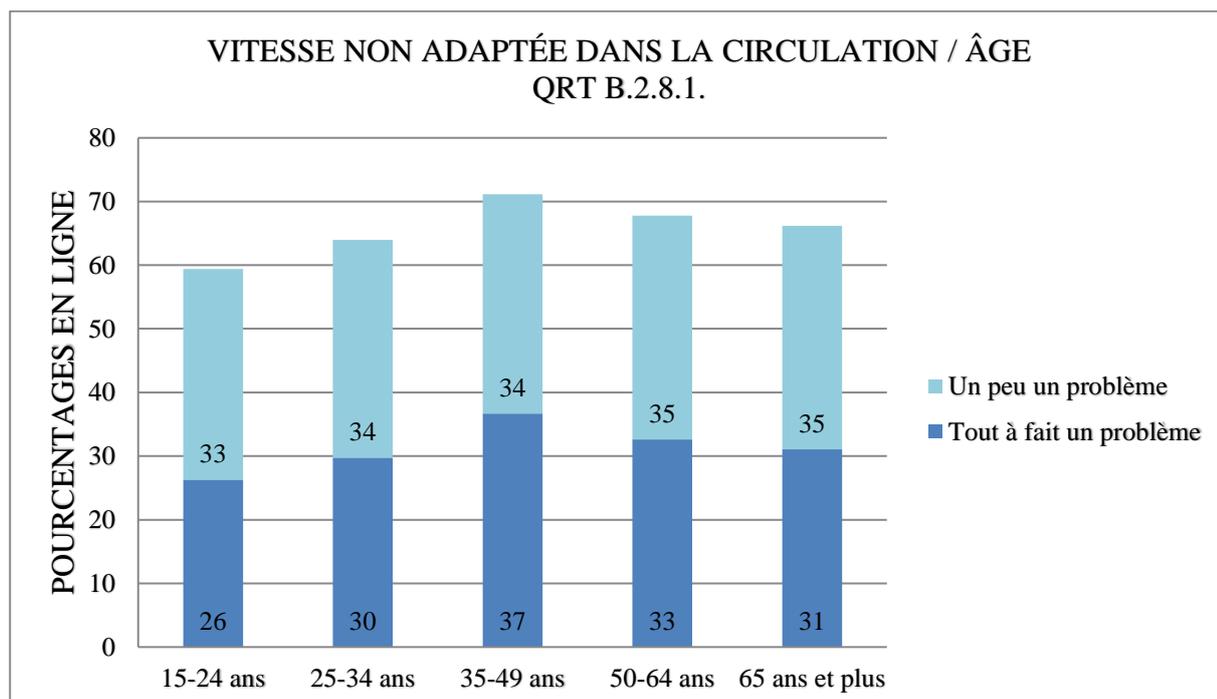
80 % des citoyens trouvent leur quartier bien ou plutôt bien soigné. Il subsiste néanmoins 20 % de citoyens qui ne sont pas satisfaits. Ceci est à mettre en corrélation avec le respect du RGP et la commissions d'incivilités plus importante dans certains quartiers.



| TABLEAU : QRT.A.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|---|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| VITESSE NON ADAPTEE AU TRAFIC | 31,95 | 34,56 | 22,67 | 10,82 |
| STATIONNEMENT GENANT | 21,15 | 23,20 | 32,24 | 23,42 |
| DEPOTS CLANDESTINS ET DETRITUS TRAINANT DANS LA RUE | 19,93 | 29,26 | 25,62 | 25,20 |
| CONDUITE AGRESSIVE DANS LA CIRCULATION | 18,60 | 24,45 | 36,63 | 20,32 |
| NUISANCES SONORES CAUSEES PAR LE TRAFIC | 13,12 | 22,51 | 33,25 | 31,12 |
| CAMBRIOLAGE | 12,17 | 27,81 | 38,31 | 21,72 |
| NUISANCES SONORES CAUSEES PAR DES VOISINS | 7,43 | 14,66 | 39,31 | 38,59 |
| VOL OU DEMOLITION DE QUELQUE CHOSE SUR UNE VOITURE | 7,08 | 16,19 | 39,83 | 36,91 |
| VOL DE VELOS | 6,34 | 14,78 | 39,31 | 39,57 |
| NUISANCES SONORES CAUSEES PAR DES PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE | 6,11 | 14,09 | 41,48 | 38,32 |
| JEUNES TRAINANT DANS L'ESPACE PUBLIC | 5,22 | 12,22 | 35,14 | 47,41 |
| ANIMAUX NON TENUS EN LAISSE OU ERRANTS | 5,18 | 10,66 | 35,48 | 48,68 |
| NUISANCES LIEES A LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES | 4,88 | 9,06 | 30,74 | 55,32 |
| VANDALISME ET GRAFFITIS | 4,68 | 10,07 | 29,89 | 55,35 |
| ECLAIRAGE PUBLIC DEFECTUEUX OU MANQUANT | 4,58 | 10,39 | 36,28 | 48,75 |
| VOL DANS LES VOITURES | 4,49 | 11,48 | 42,72 | 41,31 |
| TRAFIC DE STUPEFIANTS DANS LA RUE | 4,15 | 5,80 | 24,45 | 65,60 |
| ACCIDENT DE CIRCULATION | 4,05 | 13,06 | 47,68 | 35,22 |
| VOL DE VOITURE | 3,28 | 7,93 | 44,91 | 43,88 |
| NUISANCES SONORES CAUSEES PAR DES CAFES OU DES SALLES DE FETES | 3,06 | 6,37 | 30,52 | 60,06 |
| VOL A LA TIRE | 2,36 | 5,52 | 37,45 | 54,67 |
| BAGARRES | 2,34 | 4,71 | 28,85 | 64,11 |
| VOL DE MOTO / CYCLOMOTEUR | 2,32 | 6,00 | 41,00 | 40,78 |
| PERSONNES IMPORTUNEES DANS LA RUE | 2,23 | 4,88 | 29,52 | 63,37 |

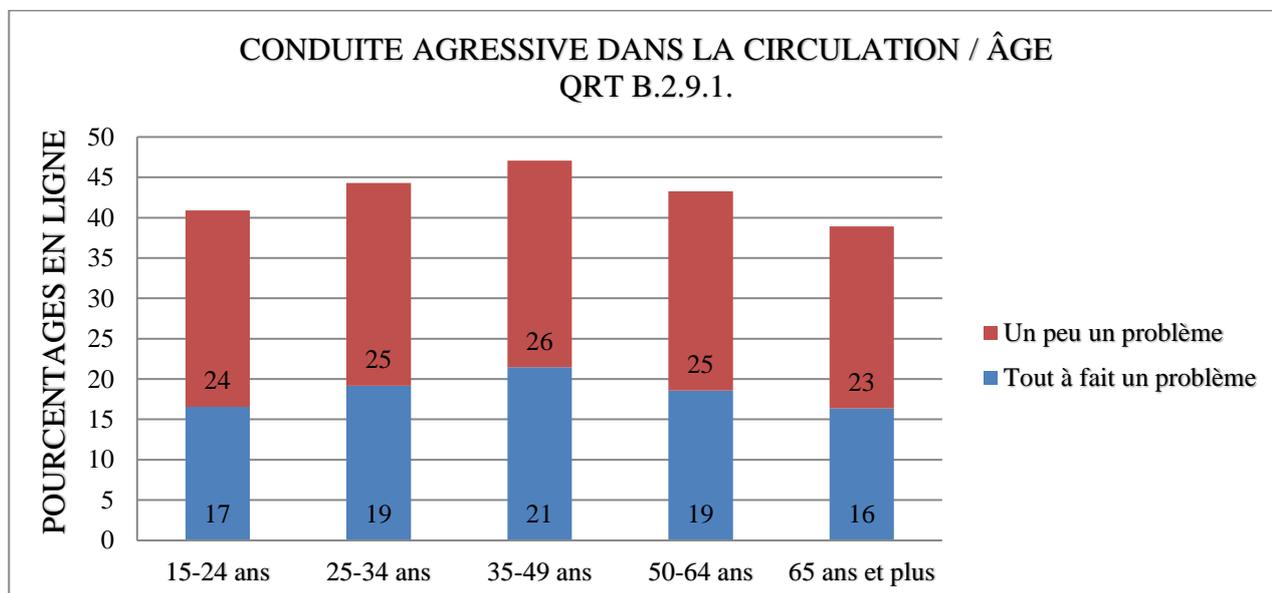
Il ressort de ce tableau que la sécurité routière est clairement la première préoccupation des citoyens de notre Zone de Police : vitesse non adaptée au trafic, stationnement gênant, conduite agressive dans la circulation, nuisances sonores causées par le trafic.

Dans une moindre mesure suivent ensuite les incivilités (dépôts clandestins et débris traînant dans la rue) et les cambriolages.



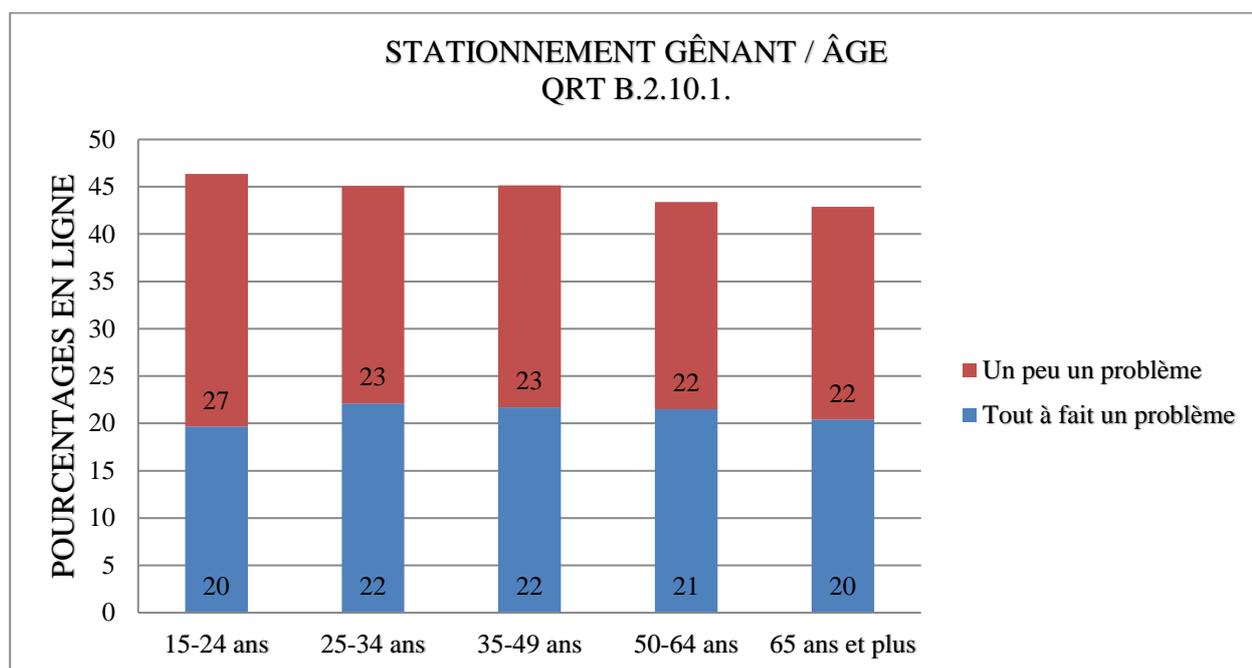
| TABLEAU : QRT.B.2.8.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|--|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| AGE | | | | |
| 15-24 ANS | 26,31 | 33,12 | 26,35 | 14,22 |
| 25-34 ANS | 29,77 | 34,20 | 24,64 | 11,39 |
| 35-49 ANS | 36,69 | 34,43 | 20,49 | 8,38 |
| 50-64 ANS | 32,60 | 35,18 | 22,70 | 9,52 |
| 65 ANS ET PLUS | 31,06 | 35,10 | 31,45 | 12,40 |
| TOTAL | 31,95 | 34,56 | 22,67 | 10,82 |

La vitesse non adaptée dans la circulation est un problème pour plus de 65 % des citoyens et ce dans toutes les tranches d'âge. On observe un pic de 70 % pour les 35-49 ans.



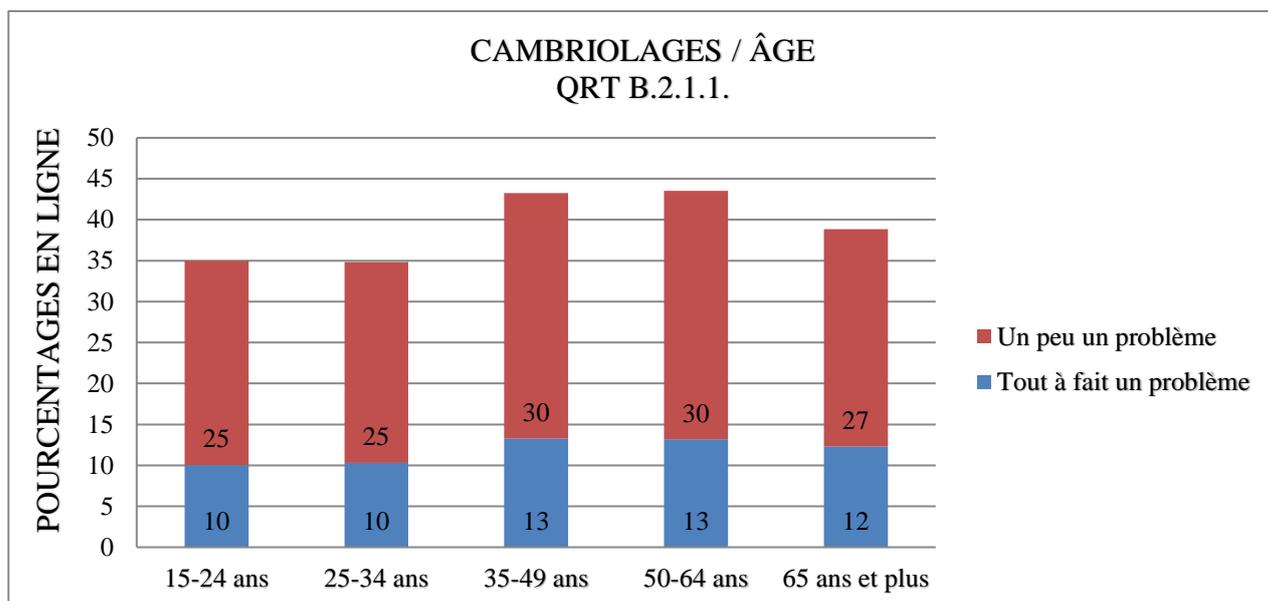
| TABLEAU : QRT.B.2.9.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|--|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| AGE | | | | |
| 15-24 ANS | 16,57 | 24,31 | 37,70 | 21,42 |
| 25-34 ANS | 19,17 | 25,12 | 37,34 | 18,37 |
| 35-49 ANS | 21,47 | 26,61 | 35,66 | 17,27 |
| 50-64 ANS | 18,58 | 24,69 | 37,11 | 19,62 |
| 65 ANS ET PLUS | 16,37 | 22,54 | 36,00 | 25,08 |
| TOTAL | 18,60 | 24,45 | 36,63 | 20,32 |

La conduite agressive dans la circulation est un problème pour plus de 45 % de la population et ce dans toutes les tranches d'âge. On observe un pic de 45 % pour les 35-49 ans.



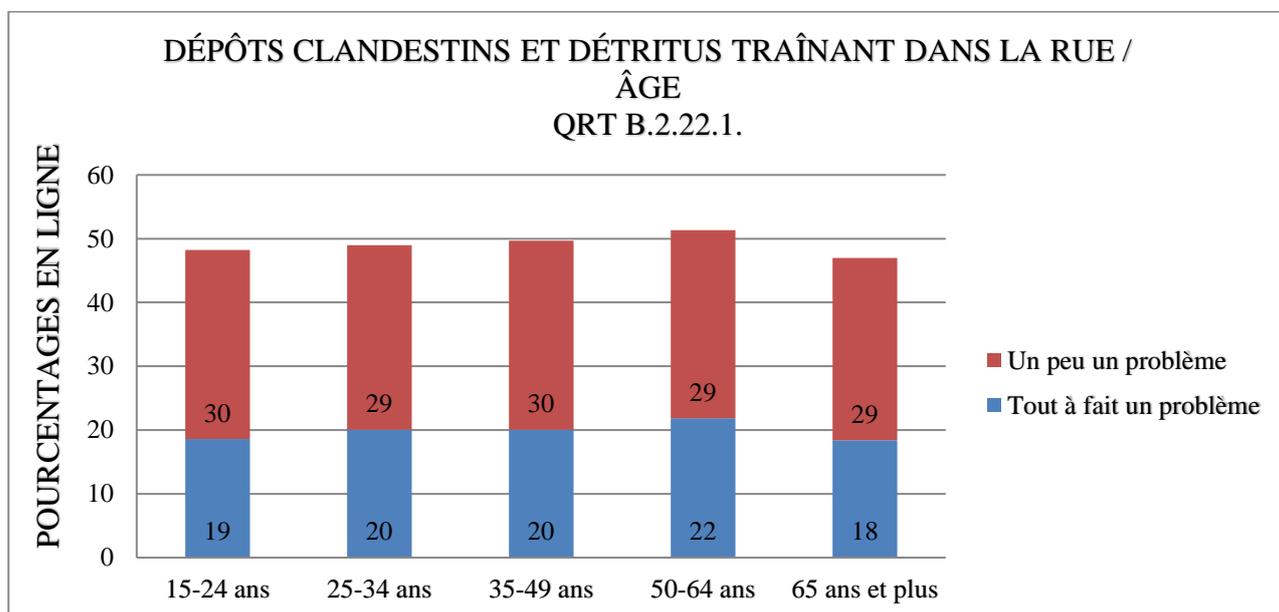
| TABLEAU : QRT.B.2.10.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|---|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| AGE | | | | |
| 15-24 ANS | 19,69 | 26,68 | 31,53 | 22,10 |
| 25-34 ANS | 22,12 | 22,94 | 33,33 | 21,61 |
| 35-49 ANS | 21,71 | 23,43 | 32,91 | 21,95 |
| 50-64 ANS | 21,49 | 21,89 | 33,64 | 22,98 |
| 65 ANS ET PLUS | 20,43 | 22,44 | 29,67 | 27,46 |
| TOTAL | 21,15 | 23,20 | 32,24 | 23,42 |

Le stationnement gênant est un problème pour plus de 44 % de la population et ce dans toutes les tranches d'âge. On observe un pic de 46 % pour les 15-24 ans.



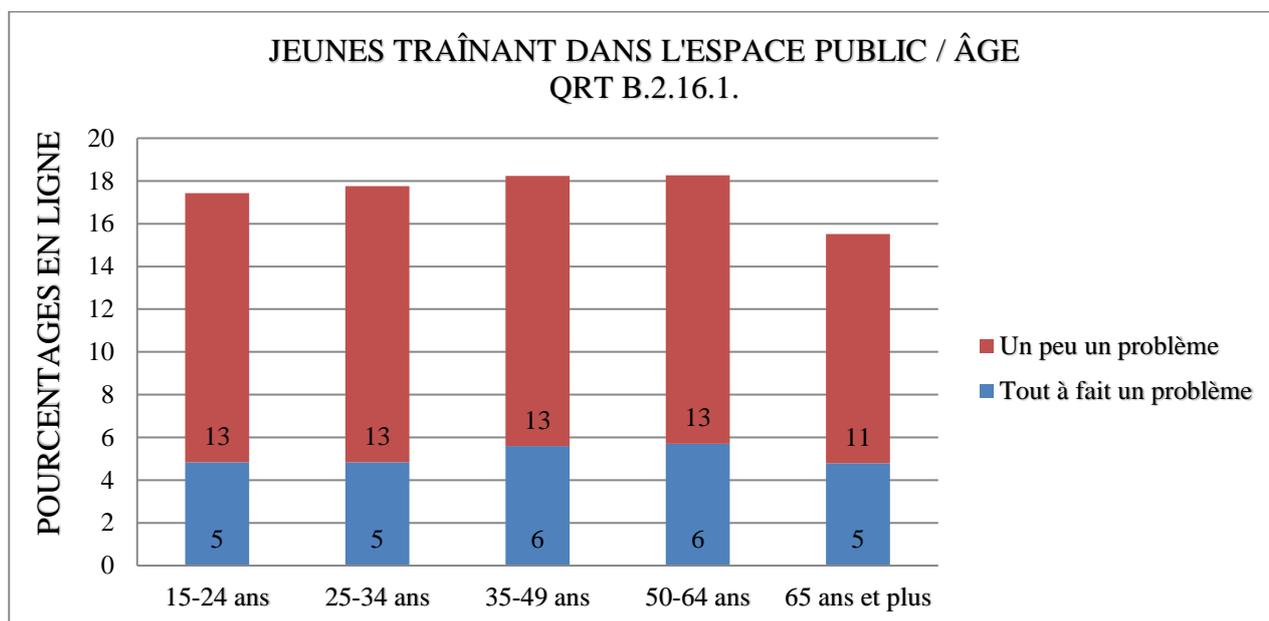
| TABLEAU : QRT.B.2.11 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|---|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| AGE | | | | |
| 15-24 ANS | 10,04 | 24,93 | 36,87 | 28,15 |
| 25-34 ANS | 10,32 | 24,52 | 41,09 | 24,06 |
| 35-49 ANS | 13,27 | 30,00 | 38,21 | 18,51 |
| 50-64 ANS | 13,20 | 30,31 | 38,90 | 17,58 |
| 65 ANS ET PLUS | 12,30 | 26,53 | 36,89 | 24,27 |
| TOTAL | 12,17 | 27,81 | 38,31 | 21,72 |

Si le phénomène des cambriolages reste un problème pour 40 % des citoyens, il ne l'est plus pour 60 % de ceux-ci. Ce phénomène est également en diminution au niveau de l'image sécuritaire de la ZP. Une corrélation peut donc être réalisée entre la diminution du sentiment d'insécurité à ce sujet et les bons résultats obtenus contre la lutte de ce phénomène.



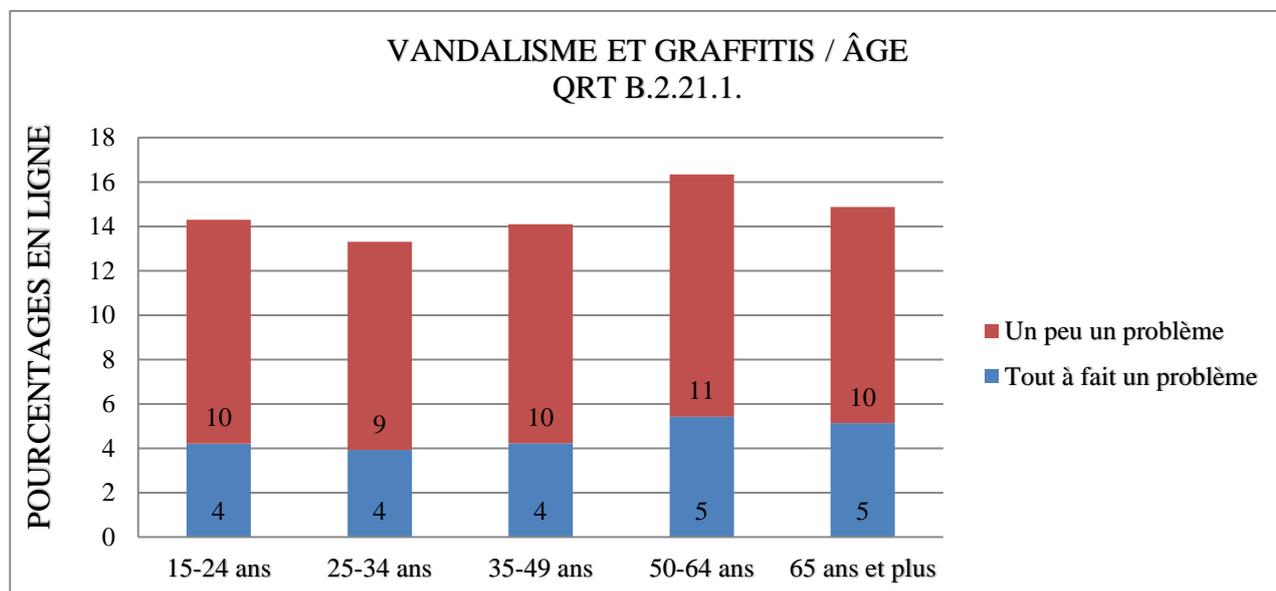
| TABLEAU : QRT.B.2.22.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|---|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| AGE | | | | |
| 15-24 ANS | 18,58 | 29,66 | 27,20 | 24,56 |
| 25-34 ANS | 20,05 | 28,91 | 26,90 | 24,13 |
| 35-49 ANS | 20,04 | 29,66 | 26,59 | 23,70 |
| 50-64 ANS | 21,87 | 29,45 | 25,06 | 23,62 |
| 65 ANS ET PLUS | 18,38 | 28,62 | 23,45 | 29,55 |
| TOTAL | 19,93 | 29,26 | 25,62 | 25,20 |

Les d p ts clandestins (et d tritus tra nant dans la rue) sont un probl me pour pr s de 50 % des citoyens. Ceci peut  tre mis en corr lation avec les 20 % de citoyens qui trouvaient leur quartier peu soign . Il convient donc d' tre vigilant   la bonne application du RGP dans ces quartiers un peu plus probl matiques.



| TABLEAU : QRT.B.2.16.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|---|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| AGE | | | | |
| 15-24 ANS | 4,84 | 12,59 | 34,76 | 47,81 |
| 25-34 ANS | 4,83 | 12,93 | 38,34 | 43,91 |
| 35-49 ANS | 5,59 | 12,64 | 37,30 | 44,47 |
| 50-64 ANS | 5,70 | 12,57 | 35,82 | 45,92 |
| 65 ANS ET PLUS | 4,79 | 10,73 | 30,37 | 54,12 |
| TOTAL | 5,22 | 12,22 | 35,14 | 47,41 |

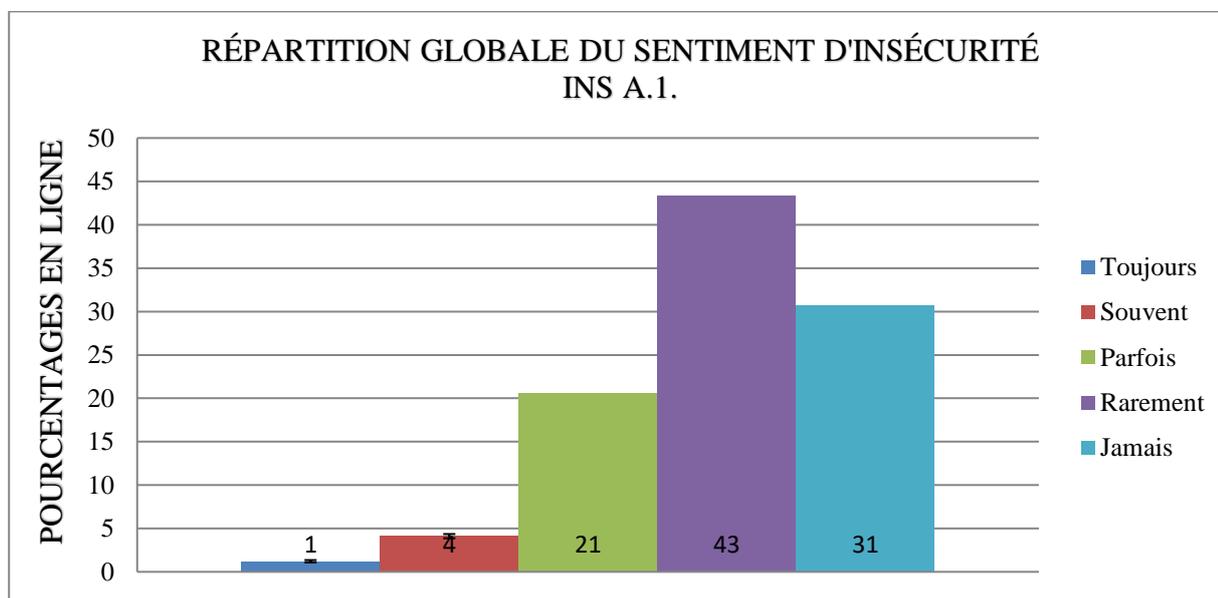
La thématique relative aux jeunes traînant dans l'espace public n'est plus un problème pour plus de 82 % des citoyens. Ce bon résultat peut notamment être mis en relation avec la présence policière accrue aux moments plus sensibles ainsi qu'au bon partenariat avec les différents services de prévention travaillant sur ce sujet.



| TABLEAU : QRT.B.2.21.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUT A FAIT UN PROBLEME | UN PEU UN PROBLEME | PAS VRAIMENT UN PROBLEME | PAS DU TOUT UN PROBLEME |
|---|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| AGE | | | | |
| 15-24 ANS | 4,21 | 10,09 | 28,44 | 57,26 |
| 25-34 ANS | 3,92 | 9,38 | 31,32 | 55,38 |
| 35-49 ANS | 4,23 | 9,87 | 32,06 | 53,85 |
| 50-64 ANS | 5,42 | 10,92 | 30,72 | 52,94 |
| 65 ANS ET PLUS | 5,13 | 9,75 | 26,65 | 58,48 |
| TOTAL | 4,68 | 10,07 | 29,89 | 55,35 |

La problématique liée au vandalisme et aux graffitis reste un problème pour 15 % des citoyens. Ceci témoigne de la nécessité d'une application stricte du RGP mais également des bons résultats obtenus à ce sujet.

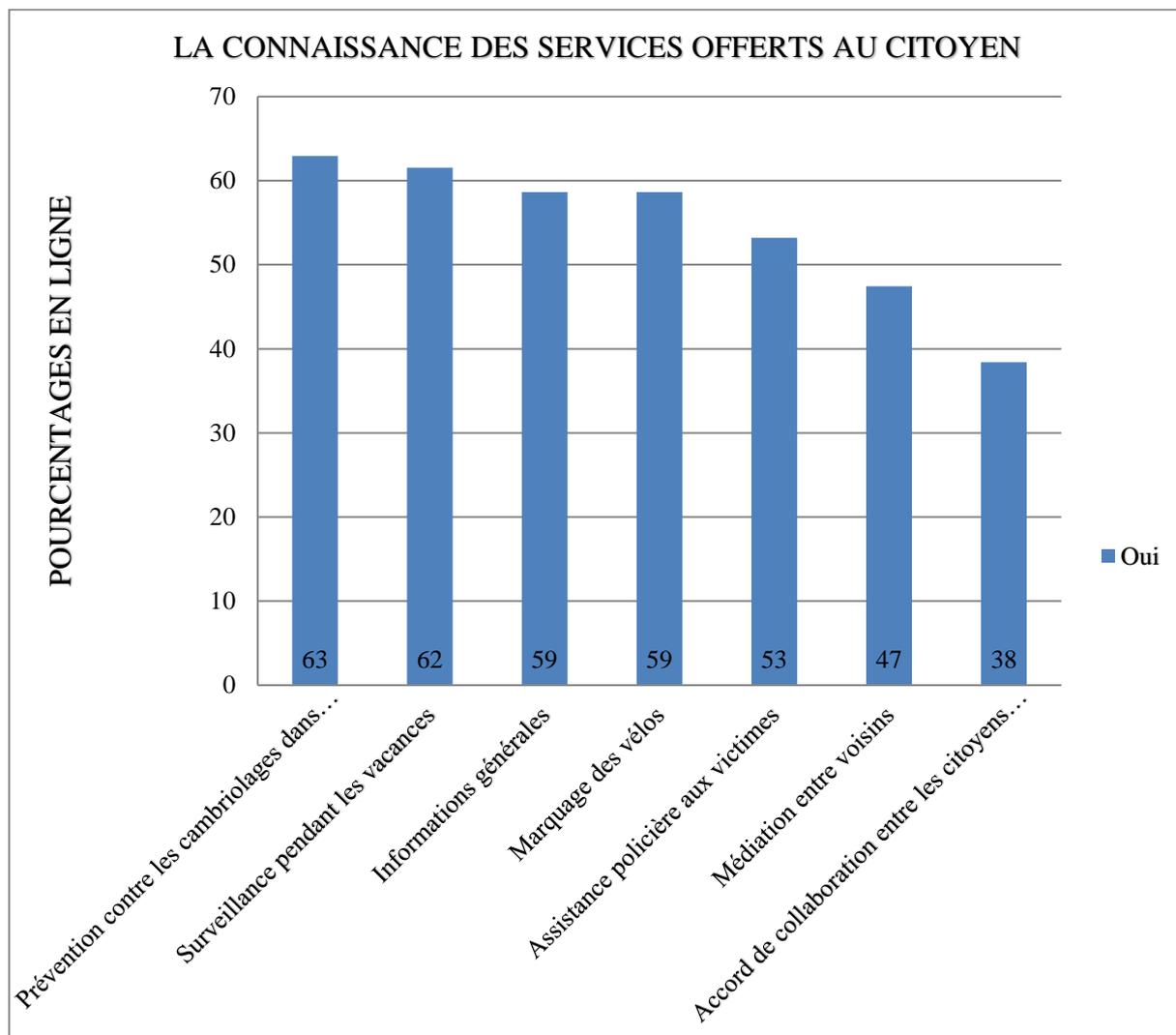
b. SENTIMENT D'INSECURITE



| TABLEAU : QRT.B.2.2.1 POURCENTAGES EN LIGNE | TOUJOURS | SOUVENT | PARFOIS | RAREMENT | JAMAIS |
|--|----------|---------|---------|----------|--------|
| AGE | | | | | |
| 15-24 ANS | 1,27 | 5,00 | 21,24 | 40,55 | 31,94 |
| 25-34 ANS | 1,42 | 4,45 | 20,75 | 44,04 | 29,34 |
| 35-49 ANS | 1,15 | 4,25 | 20,12 | 43,03 | 31,46 |
| 50-64 ANS | 1,18 | 3,94 | 21,07 | 44,43 | 29,38 |
| 65 ANS ET PLUS | 1,19 | 3,40 | 20,12 | 43,59 | 31,70 |
| TOTAL | 1,22 | 4,11 | 20,60 | 43,32 | 30,75 |

Seulement 5 % des citoyens se sentent toujours ou souvent en insécurité. De même 74 % des citoyens ne se sentent jamais ou rarement en insécurité. Ce résultat positif et encourageant est en corrélation avec d'une part la diminution globale de la criminalité et d'autre part la mise en place d'une politique sécuritaire intégrée et intégrale mise en place dans le respect de la philosophie du community policing. Cette approche misant la proximité et l'intégration de nouvelles technologies la favorisant devra être poursuivie et renforcée.

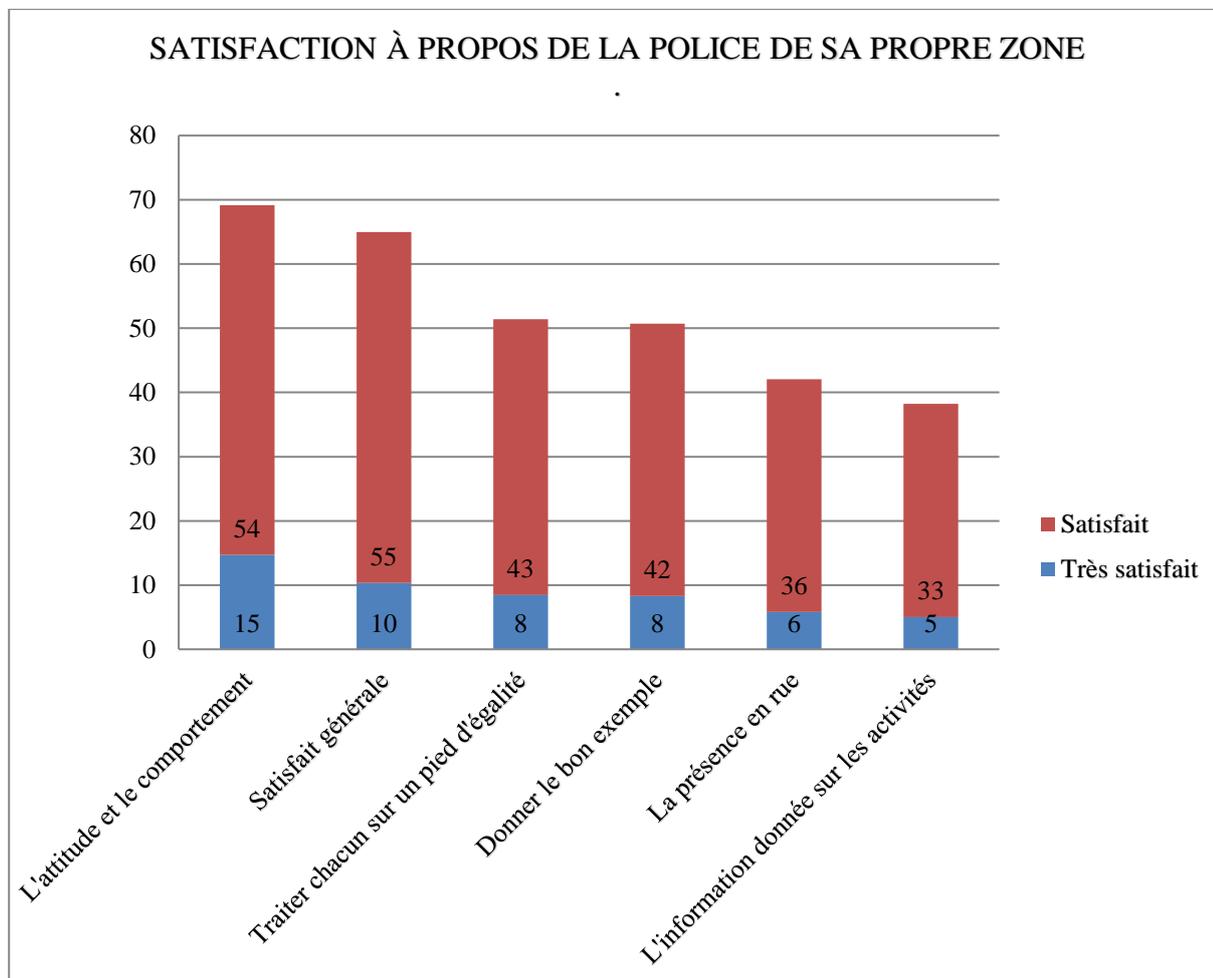
c. PREVENTION



| TABLEAU : QRT.B.1.1 POURCENTAGES EN LIGNE | OUI | NON | FREQ.TOTALE (= 100 %) |
|--|-------|-------|--------------------------|
| AGE | | | |
| 15-24 ANS | 42,32 | 57,68 | 2430 |
| 25-34 ANS | 49,01 | 50,99 | 2509 |
| 35-49 ANS | 65,04 | 34,96 | 4171 |
| 50-64 ANS | 72,79 | 27,21 | 4454 |
| 65 ANS ET PLUS | 71,07 | 28,93 | 3952 |
| TOTAL | 62,92 | 37,08 | 17517 |

La majorité des citoyens sont bien informés des services proposés. On observe que plus on monte en âge plus le citoyen est bien informé. Seule la tranche des 15-24 ans est en-dessous des 50 % alors qu'au-delà de 50 ans on dépasse les 70 %. Il ressort que les citoyens sont particulièrement bien informés concernant la prévention visant à lutter contre les cambriolages. Ceci peut être mis en relation avec la diminution du sentiment d'insécurité par rapport à ce phénomène et les bons résultats obtenus en matière de diminution de ce phénomène dans notre Zone de Police.

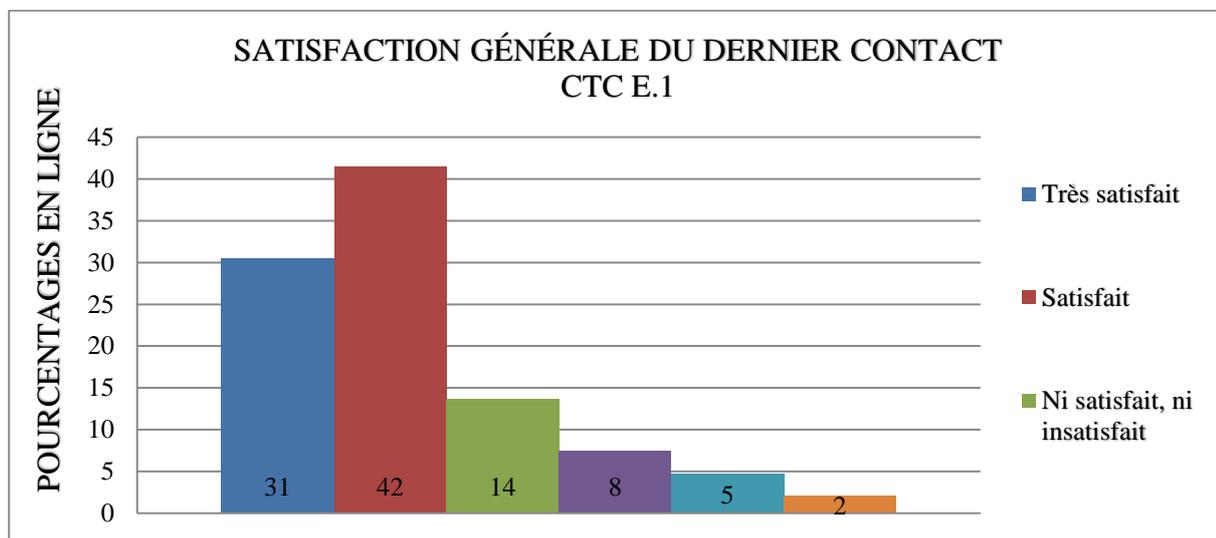
d. FONCTIONNEMENT POLICIER DE SA PROPRE ZONE



| TABLEAU : POL A.1. | TRES SATISFAIT | SATISFAIT | NI SATISFAIT, NI INSATISFAIT | INSATISFAIT | TRES INSATISFAIT |
|--|----------------|-----------|------------------------------|-------------|------------------|
| L'ATTITUDE ET LE COMPORTEMENT | 14,71 | 54,42 | 25,70 | 4,03 | 1,13 |
| SATISFAIT GENERALE | 10,32 | 54,65 | 28,39 | 4,88 | 1,76 |
| TRAITER CHACUN SUR UN PIED D'EGALITE | 8,47 | 42,94 | 38,56 | 7,00 | 3,03 |
| DONNER LE BON EXEMPLE | 8,32 | 42,37 | 34,76 | 10,94 | 3,61 |
| LA PRESENCE EN RUE | 5,80 | 36,26 | 34,78 | 17,36 | 5,80 |
| L'INFORMATION DONNEE SUR LES ACTIVITES | 5,03 | 33,18 | 46,97 | 12,63 | 2,19 |

Le return de cette enquête concernant la satisfaction des citoyens vis-à-vis de leur police semble très positif. La visibilité et la proximité étant des priorités de la zone Police, des efforts seront poursuivis dans ce sens.

e. DERNIER CONTACT POLICIER



| TABLEAU : CTC.F.1 POURCENTAGE EN LIGNE | TRES SATISFAIT | SATISFAIT | NI SATISFAIT, NI INSATISFAIT | INSATISFAIT | TRES INSATISFAIT | PAS DE REPONSE / INCONNU |
|--|-------------------|-----------|---------------------------------------|-------------|---------------------|--------------------------------|
| RAISON DU DERNIER CONTACT | | | | | | |
| AUTRE RAISON | 35,78 | 38,57 | 11,60 | 8,22 | 4,28 | 1,55 |
| CONTRAVENTION / AVERTISSEMENT | 16,96 | 38,10 | 22,78 | 11,95 | 9,03 | 1,19 |
| CONTRÔLE PAR LA POLICE | 26,19 | 44,22 | 18,68 | 5,47 | 3,59 | 1,84 |
| DEMANDE D'AIDE | 25,66 | 38,33 | 15,78 | 10,31 | 8,92 | 1,00 |
| DEMANDE D'ACTE ADMINISTRATIF | 37,96 | 46,92 | 8,94 | 3,49 | 2,13 | 0,55 |
| DEMANDE D'INFORMATION | 35,34 | 48,78 | 7,66 | 3,33 | 2,59 | 2,29 |
| DECLARATION OU SIGNALEMENT DE L'UN OU L'AUTRE DELIT | 26,36 | 41,81 | 16,16 | 9,75 | 4,72 | 1,20 |
| OBJETS PERDUS OU TROUVES | 36,88 | 44,70 | 10,84 | 4,31 | 2,29 | 0,98 |
| CONTACT SOCIAL NON FORMEL | 41,23 | 45,66 | 9,98 | 1,15 | 1,28 | 0,69 |
| PREVENTION, SURVEILLANCE | 52,10 | 37,71 | 5,97 | 2,31 | 1,18 | 0,73 |
| ACCIDENT DE VOITURE | 31,39 | 46,84 | 11,72 | 6,21 | 3,24 | 0,59 |
| ENQUETE JUDICIAIRE | 27,23 | 43,65 | 16,03 | 6,08 | 5,86 | 1,14 |
| PAS DE REPONSE / INCONNU | 29,26 | 38,56 | 12,96 | 7,55 | 5,13 | 6,54 |
| TOTAL | 30,52 | 41,53 | 13,69 | 7,50 | 4,67 | 2,09 |

72 % des citoyens se disent satisfaits ou très satisfaits de leur dernier contact avec nos services de police. 12 % se disent néanmoins insatisfaits ou très insatisfaits. La satisfaction des citoyens est particulièrement importante concernant notamment les contrôles, les enquêtes judiciaires, les demandes d'informations, les accidents et la prévention/surveillance en matière de cambriolages.

2.4 ATTENTES ET OBJECTIFS DES AUTORITES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

| PARTIE PRENANTE | ATTENTES | OBJECTIFS | FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES |
|--|---|--|---|
| AUTORITES / DIRECTION ET FINANCIERS | | | |
| Plan de politique du Parquet | Circulaire définissant la politique criminelle du parquet. | Priorités définies par le parquet. | - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier. |
| Plan local de sécurité intégrale | Réalisation des différents objectifs définis dans les plans stratégiques des contrats de prévention et de sécurité. | Priorités définies dans les plans stratégiques des contrats de prévention de sécurité. | Bonne collaboration réciproque des fonctionnaires de prévention et de la Zone dans le respect des compétences et des missions respectives. |
| CLIENTS (BENEFICIAIRES DE SERVICE) | | | |
| Tout bénéficiaire direct / figures-clés représentatives | Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé. | Prise en compte de la demande et résolution du problème posé. | - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives. |
| Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP) | Voir son problème solutionné. | Prise en compte de la demande et résolution du problème posé. | - Textes à disposition. - Preuves à charge disponibles. - Empathie des policiers (écoute, prise en considération, solution). |
| Organisateurs d'événements | Bon déroulement de l'activité prévue sans incident. | Bon déroulement de l'activité prévue sans incident et réaction adéquate en cas de problème. | - Présence policière. - Réaction adéquate en cas d'incident. |
| PARTENAIRES ET FOURNISSEURS | | | |
| PNS 2016-2019 | Atteinte des objectifs liés aux priorités fixés dans le Plan National de Sécurité. | Priorités définies dans le Plan National de Sécurité 2016-2019. | - Qualité du travail policier. - Recueil des éléments d'information. - Moyens et capacités disponibles. - Recrutement. |
| Gouverneur | - Communication. - Qualité et transmission de l'information. - Anticipation et rapidité d'exécution. | - Sécurité publique. - Tranquillité publique. - Salubrité publique. - Qualité de vie (RGP,...). - Plans catastrophes | - Communication. - Coordination entre les services. - Gestion de l'information. - Anticipation via les plans "catastrophes". - Adaptation et vitesse de réaction. - Formation des policiers. |
| Niveau intermédiaire (DirCo, DirJu) | Collaboration de la Zone et prise en considération de la synthèse politique criminelle définie par la PJF. | Application du Plan National de Sécurité 2016-2019 par le DirCo et priorités définies dans la synthèse de politique criminelle par la PJF. | - Disponibilité de l'effectif. - Recueil des éléments d'information. - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier. |
| Fonctionnaire de prévention | Réalisation des différents objectifs définis dans les plans stratégiques des contrats de prévention et de sécurité. | Priorités définies dans les plans stratégiques des contrats de prévention de sécurité. | Bonne collaboration réciproque des fonctionnaires de prévention et de la Zone dans le respect des compétences et des missions respectives. |

| COLLABORATEURS | | | |
|--|--|--|---|
| Inspecteurs de quartier | <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de collègues en suffisance. - Suivre les formations adéquates en rapport à la fonction. - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier. | <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de collègues en suffisance. - Suivre les formations adéquates en rapport à la fonction. - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier. | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement. |
| Direction / Chefs de service | <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives. - Respect du Plan National de Sécurité. - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent Plan Zonal de Sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives. - Respect du Plan National de Sécurité. - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent Plan Zonal de Sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration. - Qualité de l'information. - Motivation. - Qualité du travail. - Capacité disponible. - Recrutement. |
| Intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Collègues en suffisance. - Formation adaptée. | <ul style="list-style-type: none"> - Collègues en suffisance. - Formation adaptée. | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement. |
| Echantillon représentatif de l'ensemble du corps de police | Résolution des problèmes de fonctionnement rencontrés dans les différents services. | Résolution des problèmes de fonctionnement rencontrés dans les différents services. | <ul style="list-style-type: none"> - Type et genre de problèmes rencontrés. - Moyens disponibles. - Décisions de l'autorité. |
| Syndicats | Résolution des problèmes liés au bien-être au travail des membres du personnel. | Résolution des problèmes liés au bien-être au travail des membres du personnel. | <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'autorité administrative. - Moyens et capacité disponibles. |
| SOCIETE | | | |
| Bénéficiaires indirects de service / population | Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé. | Evoluer dans un environnement de vie où règnent sécurité, tranquillité et salubrité publique. | <ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives. |

Nous vous renvoyons également au point 3.2. « Détermination des priorités du Plan Zonal 2020-2025 (Conseil Zonal du 18/10/2019) » énumérant les priorités des membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité et définissant les priorités du nouveau Plan Zonal de Sécurité via un tableau synthétique.

2.5 DEPLOIEMENT DU CORPS DE POLICE

Capacite en personnel

Cette rubrique fait le point à une date arrêtée, le 31/12/2018, sur la capacité en personnel dans la Zone de Police.

On y trouve :

- le cadre organique actuel ;
- le cadre réel actuel ;
- une synthèse de l'état d'avancement du processus de "calogisation", c'est-à-dire le point sur l'évolution de la répartition entre le personnel Calog et opérationnel (%) – (voir CP2 & « Directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale » du 01 décembre 2006).

CADRE OPERATIONNEL :

| | CADRE ORGANIQUE | EFFECTIF REEL au 31/12/2018 | |
|----------------|-----------------|--------------------------------|--------------------|
| | NOMBRE | NOMBRE INSCRIT (PAR CADRE) | NOMBRE DISPONIBLE* |
| Cadre Officier | 21 | 11 | 11 |
| Cadre Moyen | 65 | 42 | 41.8 |
| Cadre de base | 225 | 177 | 174.2 |
| Cadre Agent | 46 | 24 | 22.8 |

(*) Une fois déduites les absences de longue durée pour raison personnelle, détachements, ...

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

| | CADRE ORGANIQUE | EFFECTIF REEL Au 31/12/2018 | |
|---------|-----------------|--------------------------------|--------------------|
| | NOMBRE | NOMBRE INSCRIT (PAR CADRE) | NOMBRE DISPONIBLE* |
| Calog A | 7 | 6 | 6 |
| Calog B | 13 | 8 | 7.6 |
| Calog C | 36 | 30 | 27,9 |
| Calog D | 8 | 5 | 5 |

(*) Une fois déduites les absences de longue durée pour raison personnelle, détachements, ...

**REPARTITION ENTRE LE PERSONNEL CALOG ET
OPERATIONNEL au 31/12/2018 :**

**PLAN DE CALOGISATION RELATIF A LA CIRCULAIRE DU 1^{ER}
DECEMBRE 2006**

Conformément à la circulaire, nous avons procédé à l'examen des tâches administratives que le personnel civil peut remplir en lieu et place d'un membre du personnel opérationnel afin de décharger ce dernier dans le but de se consacrer à ses missions premières.

CADRE ORGANIQUE :

| | | |
|-------------------|----------|------------------|
| 357 opérationnels | 64 Calog | 17,92 % de Calog |
|-------------------|----------|------------------|

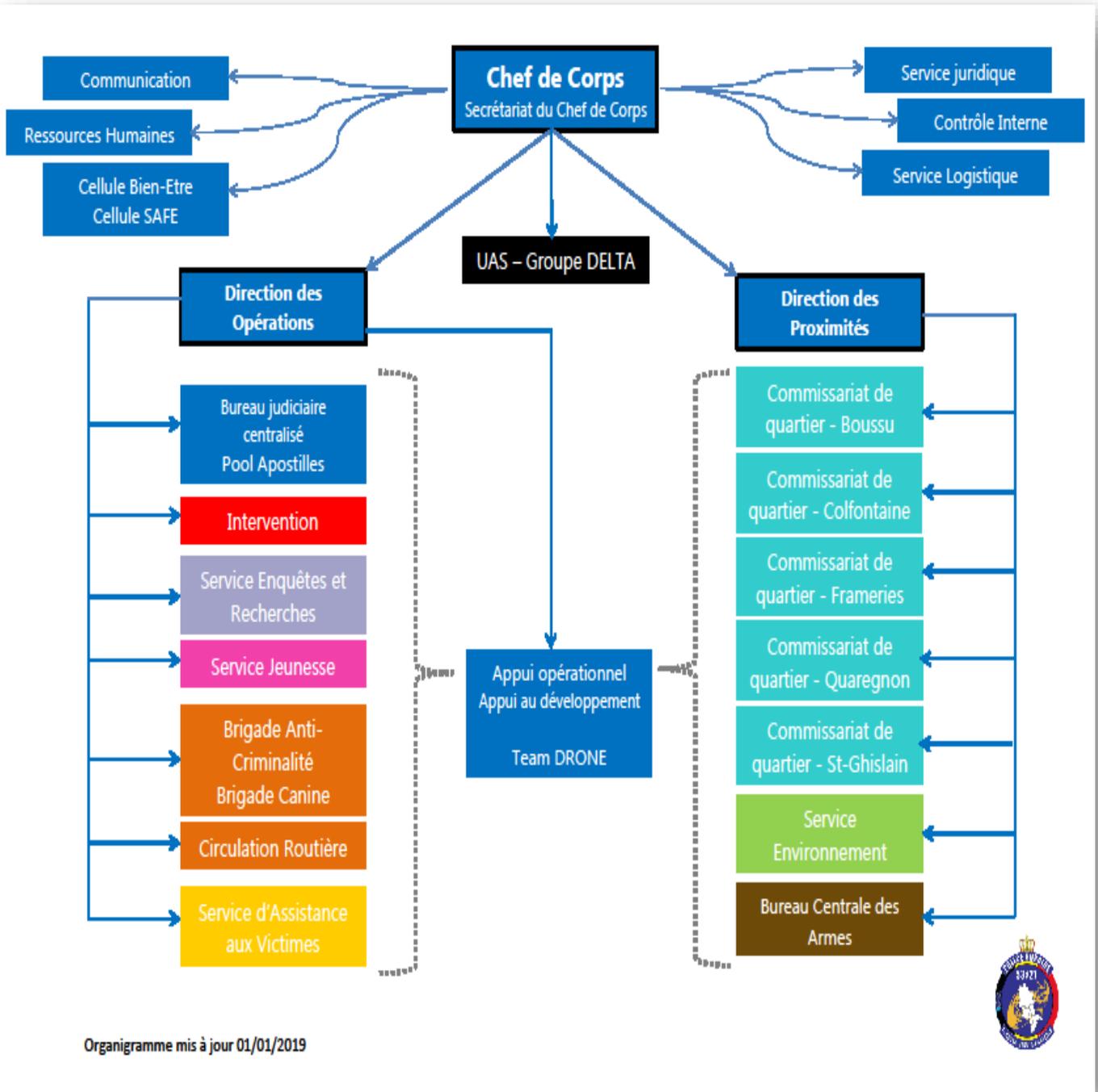
EFFECTIF REEL :

| | | | |
|------------------|-------------------|----------|------------------|
| Nombre inscrit : | 254 opérationnels | 49 Calog | 19,29 % de Calog |
|------------------|-------------------|----------|------------------|

| | | | |
|---------------------|---------------------|------------|------------------|
| Nombre disponible : | 249.8 opérationnels | 46.5 Calog | 18,61 % de Calog |
|---------------------|---------------------|------------|------------------|

La circulaire impose aux Zones de Police d'atteindre un quota de 16 % d'effectif en personnel Calog. Vu les chiffres présentés ci-dessus, nous atteignons le quota demandé.

ORGANIGRAMME AU 31/12/2018



2.6. IMAGE DU SERVICE POLICIER ET DE SON FONCTIONNEMENT

L'organisation et le développement interne de la Zone de Police représentent des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sécurité intégrale et intégrée. Au point de vue stratégique, la vision de l'excellence dans la fonction de police est le modèle de référence vers lequel la Zone de Police doit tendre.

ANALYSE SWOT

Dans un premier temps, une analyse SWOT est présentée. Cet outil a été mis en œuvre lors de réunions regroupant les responsables et représentants de tous les services de la Zone (cfr. réunion cadre de base et réunion de chefs de service).

| | POINTS FORTS | POINTS A AMELIORER |
|----------------|---|--|
| INTERNE | Culture d'entreprise | Communication interne à améliorer |
| | Sentiment d'appartenance à la zone de police | Travailler davantage encore dans l'anticipation |
| | Motivation et implication du personnel | Optimiser l'utilisation des ressources matérielles disponibles |
| | Attention permanente à la qualité de l'accueil | Développer encore plus l'ISLP |
| | Occupation de terrain supérieure aux normes imposées | Mettre en place des processus de partage / transmission de compétences |
| | Dispatching autonome + vidéosurveillance | Suivre et ajustement du fonctionnement du bureau judiciaire centralisé |
| | Image objective et tenue à jour de la criminalité enregistrée | Résidence au changement |
| | Logiciel cartographique | |
| | Leadership situationnel et management participatif | |
| | Technologie de pointe et outils adoptés à une police moderne et de qualité | |
| | Processus d'amélioration constante des nombreux partenariats internes et externes | |
| | Hôte de police moderne, fonctionnel et adapté aux besoins et aux attentes | |
| | Mise en place d'un bureau judiciaire centralisé | |
| | Dynamique de développement d'une police moderne tournée vers l'avenir | |
| | OPPORTUNITES | MENACES |
| EXTERNE | Mise en place d'un bureau judiciaire centralisé afin de répondre aux attentes du Parquet | Suivre et ajustement du fonctionnement du bureau judiciaire centralisé afin de répondre au mieux aux attentes du Parquet |
| | Restructuration de la fonction accueil / planton afin de l'adapter aux attentes et aux réalités | Difficultés de recrutement |
| | Nombre important de partenaires (local, provincial, régional et international) | Pression budgétaire de plus en plus importante |
| | Volonté politique et implication | Communication externe à développer davantage |
| | Soutien des autorités administratives et judiciaires | Adéquation des intérêts en matière de police administrative et de police judiciaire |
| | Bonnes relations avec la police fédérale | Exigences parfois paradoxales (demande d'une plus grande présence policière avec aspect répressif) |
| | Mutualisation des moyens matériels et humains | |
| | Approche intégrée et intégrale (exemple : Cusson / targeting) | |

OBSERVATIONS

- Ces réunions avec les responsables et représentants des différents services sont régulièrement organisées afin de cerner au mieux les problématiques rencontrées et y remédier.
- Par le biais de ces réunions, certaines solutions ont été matérialisées afin de limiter au maximum les nuisances et désagréments rencontrés par le personnel tant opérationnel que Calog.
- On peut constater que l'on tend en permanence vers une optimisation du service apportée à la population.
- Le service Contrôle Interne étudie régulièrement les améliorations et aménagements apportés aux diverses fonctionnalités de la Zone afin d'en permettre l'optimisation.

2.6.1. LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE POLICIER A LA POPULATION

Comme exigé par la loi sur la police intégrée du 07 décembre 1998, la Zone de Police a mis en place les sept fonctionnalités de base.

D'autres services ont été créés pour répondre et accroître le service à la population. Il s'agit d'une cellule environnement, un service jeunesse, un service communication, une brigade anti-criminalité et un groupe d'interventions spéciales.

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2018

COMMENT ORGANISONS-NOUS LES FONCTIONNALITES DE BASE ?

■ Travail de quartier

Le travail de quartier se fonde sur les 5 piliers du Community Policing (orientation externe, partenariat, résolution de problèmes, justification, habilitation).

Cette fonction s'articule autour de la décentralisation de 5 Commissariats de Proximité.

Les policiers de quartier sont encadrés d'officiers et de cadres moyens. L'accent est mis sur la visibilité et l'accessibilité.

Pour être le plus proche possible des citoyens, la Zone de Police Boraine a mis en place 5 bureaux de Proximité installés dans chacune des entités constituant la Zone. Dans chaque Proximité, on retrouve un commissaire responsable de service, un inspecteur principal adjoint à la direction, un pool d'inspecteurs de quartier et un pool d'agents de police qui sont attachés à un quartier spécifique. L'accueil y est assuré de 08 h à 17 h en semaine tandis que des services sont organisés quotidiennement jusqu'à 21 h. Des prestations de week-end liées à la vie communale sont également prestées.



La mission des Commissariats de Proximité s'articule autour de 3 grands axes :

- Être à l'écoute :
 - Diffuser des informations générales à la population et aux communautés.
 - Recevoir les plaintes et doléances des habitants et leur proposer des solutions concrètes.
 - Recueil de l'information tant en police administrative qu'en police judiciaire.
- Garantir l'ordre :
 - Intervenir dans les conflits pour qu'ils se règlent à la base.
 - Exercer un contrôle préventif (encombrement des passages pour piétons ou trottoirs, aménagement des travaux, ...).
 - Application du Règlement Général de Police.
- Assurer le relais :
 - Être le relais entre la population et les services spécialisés tels que les services sociaux, communaux, etc.
 - Donner suite aux appels sollicitant une intervention policière non urgente à caractère limité.

▪ Accueil

La Zone de Police est structurée de manière à offrir un accueil 24h/24, 7jours sur 7.

Lors des contacts avec le citoyen, chaque collaborateur de la Zone de Police a le souci d'offrir un accueil de qualité. Nos principes en matière d'accueil sont les suivants : accessibilité, horaires adaptés, sens du service personnalisé et réponse adéquate. La Zone de Police attache beaucoup d'importance à assurer une présence à la fois dynamique, proactive mais aussi correcte et aimable. L'habillement, le comportement, le vocabulaire et la serviabilité doivent refléter notre sens de l'accueil.



Au sein de la Zone, l'accueil est assuré dans chaque Proximité par un inspecteur planton et un agent – premier accueil durant le créneau 08 h à 17 h en semaine. Pour le créneau 17h – 08 h en semaine ainsi que pour les week-end et jours fériés, l'accueil est assuré par le Service Intervention, par un ou 2 inspecteurs planton.

Les points d'accueil assurent principalement une information aux visiteurs, une écoute téléphonique, la délivrance d'attestations ou de documents administratifs de nature policière, l'enregistrement de plaintes ou de déclarations, une orientation vers les administrations ou antennes administratives compétentes, etc.

▪ Intervention

Notre Service Intervention assure 24h24 et 7j/7 une assistance policière sollicitée ou d'initiative.

Accueil permanent et rapidité en sont les maîtres-mots.

Notre dispatching joue un rôle essentiel pour guider et orienter les équipes mais également pour récolter et faire suivre toutes une série d'informations, notamment, via le réseau de caméras de vidéosurveillance. Le dispatching doit dès lors veiller à la qualité de la communication et de l'information et bien établir la différence entre les appels urgents et non urgents ou les appels qui n'ont pas à être adressés aux services de police.

La stratégie de ce service est axée sur un certain nombre de concepts tels que la recherche de qualité, le travail professionnel, la déontologie et l'intégrité, la qualité des constats, le traitement de l'information et

le Community Policing. La légalité et la légitimité sont des valeurs permanentes de cette fonctionnalité surtout en ce qui concerne la privation de liberté et l'usage de la contrainte. Ceci met bien entendu en évidence toute l'importance de l'encadrement du cadre de base sur le terrain par les responsables de service et par le cadre moyen.

Le Service Intervention fonctionne sur base de 3 pauses : 07h – 17h / 12h – 22h / 22h – 07 h avec respectivement 3 équipes, 4 équipes, 3 équipes.

Une section appelée Bureau d'Investigation Judiciaire est mise en place pour reprendre et/ou assister les équipes en première ligne dans les devoirs de suite d'enquête.



▪ Assistance aux victimes (SAPV)



La fonction d'Assistance aux Victimes est réalisée de deux manières dans la Zone de Police :

- la fonction déspecialisée : chaque fonctionnaire de police est à même d'assurer une assistance aux victimes ainsi qu'à toute personne en difficulté;
- la fonction spécialisée est assurée par le Service d'Assistance Policier aux Victimes.

Leurs missions sont :

- sensibiliser, informer, former et conseiller les policiers en matière d'assistance aux victimes;
- intervenir et assister les policiers lorsqu'un événement le requiert;
- assister les victimes et assurer une fonction de relais;
- collaborer avec les différentes instances en rapport avec le concept d'assistance aux Victimes.

Le Service d'Assistance Policier aux Victimes est composé d'une psychologue et d'une criminologue. En fonction des événements, la première assistance peut être assurée par les policiers de première ligne.

L'intervention du SAPV dans des situations traumatisantes a pour objectif de prévenir la survenance d'un état de stress post-traumatique chronique et d'éviter au maximum les situations de victimisation secondaire en permettant à la victime de s'exprimer sur son vécu traumatique et en évaluant avec elle ses réels besoins sur le plan psychosocial avec la possibilité d'une ou plusieurs orientations de ce type.

Enfin, outre cet aspect individuel de la prise en charge psychosociale et juridique des victimes, le SAPV remplit une mission de type plus structurel telle que la sensibilisation et la formation des services de police à tous les aspects touchant à la victimologie.

Le SAPV est un service de première ligne dont l'intervention se fait à court terme, il est un service de base d'orientations multiples vers des structures plus spécifiques à la charge du trauma.

■ Recherches et enquêtes locale (SER)

La mission du Service d'Enquêtes et de Recherches porte sur l'exécution de recherches et d'enquêtes judiciaires relatives à des faits qui, conformément aux directives du Collège des Procureurs Généraux et du Parquet, sont attribuées à la police locale. Ces recherches sont effectuées en exécution des missions du Parquet, des Magistrats instructeurs ou entamées d'office en cas de constatation initiale.



Le Service d'Enquêtes et de Recherches est orienté sur 4 thèmes bien précis : les matières économico-financières, les stupéfiants, les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens. Dans ce dernier, on retrouve les phénomènes relatifs à la criminalité envers les biens et la criminalité violente.

La base horaire de fonctionnement est de 08 h – 17 h avec une équipe joignable et rappelable en dehors de ces heures de travail traditionnelles.

■ Maintien de l'ordre public

Les mesures visant à assurer le maintien de l'ordre public au niveau local sont mises en œuvre sous l'autorité et la responsabilité du Bourgmestre par le corps de police locale territorialement concerné.

Ces mesures concernent non seulement les événements d'une certaine importance mais aussi tout autre événement, qu'il soit ponctuel ou périodique, susceptible de troubler, au niveau local, l'ordre public ou dont le bon déroulement nécessite une présence policière.

La fonction de maintien de l'ordre permet de veiller à garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

Ces services d'ordre locaux sont donc assurés par le personnel local, sous l'égide du responsable ainsi que sous le contrôle et la gestion de l'appui opérationnel. Après demande auprès de la direction des opérations, une assistance supplémentaire pourra éventuellement être apportée par une autre section ou un autre service.



En cas d'évènement plus important, un appel sera fait au Directeur des Opérations. Des policiers ont été formés afin de constituer des sections HYCAP.

La Zone de Police collabore également avec les autres Zones de l'Arrondissement Judiciaire pour préserver la fonction de maintien de l'ordre.

En cas d'insuffisance de capacité, la direction de la Zone de Police sollicite des renforts soit auprès des autres Zones de Police, soit auprès de la Police Fédérale dans le cadre des capacités hypothéquées et de la solidarité d'arrondissement.

▪ Service circulation routière

Le Service Circulation Routière qui se trouve aux côtés de la Brigade Anti-Criminalité, recouvre l'ensemble des initiatives policières, tant proactives que réactives qui ont pour but principal d'assurer la fluidité et la sécurité de la circulation sur l'ensemble du réseau routier de la Zone, exception faite des autoroutes.



Ce Service Circulation Routière a pour missions :

- les contrôles de vitesse (préventifs et répressifs);
- les contrôles alcoolémie;
- les contrôles routiers (défaut assurance, immatriculation, ...);
- les contrôles drogue au volant;
- la participation aux campagnes sécurité routière de l'IBSR;
- approche préventive de la problématique du roulage;
- vérification de la vitesse des cyclomoteurs (curvomètre);
- escorte de transports exceptionnels;
- sécurisation de manifestations sportives;
- escorte des personnalités;
- soutien de l'équipe de Brigade Anti-Criminalité et vice-versa.

TRAVAIL DE QUARTIER

| DATE ENREGISTREMENT DES DONNEES | NOMBRE D'HABITANTS | NOMBRE D'AGENTS DE QUARTIER SELON LA NORME | NOMBRE REEL D'AGENTS DE QUARTIER EN FONCTION | NOMBRE DE POSTES DE POLICE | CAPACITE SUR BASE ANNUELLE |
|---|----------------------------|--|--|----------------------------|----------------------------|
| 31/12/2018 | 104.887 (au 01/01/2019) | 26 | 49 INP 9 agents | 5 | 88.160 h (58 X 1.520h) |
| NORME : 1 agent de quartier pour 4.000 habitants. | | | | | |

ACCUEIL

| DATE ENREGISTREMENT DES DONNEES | NOMBRE D'ENTITES COMPOSANT LA ZONE | NOMBRE DE POSTES DE POLICE | NOMBRE D'HEURES DE PRESENCE PHYSIQUE DANS LE POINT D'ACCUEIL CENTRAL | | CAPACITE SUR BASE ANNUELLE |
|--|------------------------------------|----------------------------|--|-----------------|---|
| | | | Jours semaine | Week-end/fériés | |
| 31/12/2018 | 5 | 6 | 24/jour | 24/jour | 8.760 h (24h X 365h) cfr accueil point central + 11.700 h (9h X 5 X 5 X 52) cfr accueil Proximités = 20.460 h |
| NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique. | | | | | |
| Remarque : un accueil est organisé dans chaque commissariat de proximité (5) de 08 h à 17 h. 11.700 heures (9 X 5 X 5 X 52) | | | | | |

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

| DATE ENREGISTREMENT DES DONNEES | NOMBRE D'EQUIPES D'INTERVENTION | | NOMBRE D'EQUIPES SUPPLEMENTAIRES (DE POINTE) | | CAPACITE SUR BASE ANNUELLE |
|--|---------------------------------|--|--|-------------------------|----------------------------|
| | Nombre | Heures de mise en œuvre | Nombre | Heures de mise en œuvre | |
| 31/12/2018 | 3 | 07 h à 17 hrs (10 hrs X 2 hô X 3 équipes X 365 jours) | NEANT depuis juin 2011 | | |
| | 4 | 12h 00 – 22 h 00 (10hrs X 2 hô X 4 éq X 365 J) | | | |
| | 3 | 21 h 00 – 07 h 00 (10h X 2 hô X 3 éq X 365J) Pauses de 10 hrs depuis mai 2011 | | | |
| NORME : 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine. | | | | | |
| Attention : cela ne comprend que les équipes d'Inter, pas les opérateurs, chefs PM et plantons. De plus, il n'y pas non plus la vidéosurveillance. | | | | | |

ASSISTANCE POLICIERE AUX VICTIMES

| DATE ENREGISTREMENT DES DONNÉES | DISPOSITION OU NON D'UN COLLABORATEUR SPÉCIALISÉ (OUI / NON) | DESCRIPTION DU SYSTÈME DE RAPPEL PERMANENT (COCHEZ LE SYSTÈME EN APPLICATION DANS LA ZONE) | | CAPACITÉ SUR BASE ANNUELLE |
|--|--|--|---|---|
| | | Système réglé au sein du corps | Coopération avec autres Zones et/ou Police fédérale | |
| 31/12/2018 | Oui | oui | oui | 1672 h (1 X 1.520 h + 1 partiel x 152h)) |
| NORME : 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres Zones). | | | | |

RECHERCHE ET ENQUETE LOCALES

| DATE ENREGISTREMENT DES DONNEES | EFFECTIF GLOBAL DU CORPS (ORGANIQUE) | EFFECTIF CADRE OPERATIONNEL DISPONIBLE | FORME D'ORGANISATION | | CAPACITE « RECHERCHE » ANNUELLE |
|---|--------------------------------------|--|--|--|---------------------------------------|
| | | | SERVICE RECHERCHE ET ENQUETE (MEMBRES FIXES) | CAPACITE « FLEXIBLE » POUR LA RECHERCHE ET L'ENQUETE | |
| | | | Nombre FTE's ops | Nombre de FTE's ou d'heures | |
| 31/12/2018 | 357 | 262 | 25 opérationnels | / | 47.120 h (38.000 h SER + 9.120 h BIJ) |
| NORME : 10 % de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7 % de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine. | | | | | |
| Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : Aux membres attachés au S.E.R., il y a lieu d'ajouter 6 policiers qui constituent le bureau d'investigation judiciaire, bureau de suite d'enquête et spécialisé dans le vol qualifié d'habitation, soit : 9.120 h (6 X 1.520). | | | | | |

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

| SYSTEME DE PERMANENCE : OFFICIER DE POLICE ADMINISTRATIVE (OPA) ET OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE (OPJ) | OPA | Oui | DANS UN ACCORD DE COOPERATION INTER ZONALE | Oui |
|--|-----|-----|--|-----|
| | | Non | | Non |
| DATE ENREGISTREMENT DES DONNEES | OPJ | Oui | DANS UN ACCORD DE COOPERATION INTER ZONALE | Oui |
| | | Non | | Non |
| 31/12/2018 | | | | |
| NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence. | | | | |

SERVICE CIRCULATION ROUTIERE

| DATE | NOMBRE REEL DE FONCTIONNAIRES ATTACHES A LA FONCTION | CAPACITE DE PREVUE (ANNUELLE) |
|------------|--|-------------------------------|
| 31/12/2018 | 13 | 19.760 h (13 X 1.520 h) |

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

▪ Service jeunesse



La section Jeunesse et Famille assume l'ensemble des actions policières s'inscrivant dans le cadre spécifique de la problématique de la jeunesse ou se rapportant à d'autres problèmes, de quelque nature qu'ils soient, se déroulant dans la sphère intrafamiliale. Cette cellule prend complètement en charge les plaintes en matière d'abus sexuels, particulièrement ceux impliquant les mineurs d'âge.

Les faits relatifs aux mineurs tant victimes que auteurs relèvent de la compétence de ce service.

Le service est assuré de manière continue notamment par la mise en place d'une équipe joignable et rappelable.

Ce service dispose d'une salle d'audition vidéo-filmée.

| DATE | NOMBRE REEL DE FONCTIONNAIRES ATTACHES A LA FONCTION | CAPACITE DE PREVUE (ANNUELLE) |
|------------|--|-------------------------------|
| 31/12/2018 | 6 policiers | 9.120 h (6 X 1.520 h) |

▪ Service brigade Anti-Criminalité

Création d'une Brigade Anti-Criminalité : une équipe de policiers y compris une brigade canine chargée d'assurer des actions préventives et des surveillances à divers endroits de la Zone. Leurs actions sont organisées dans le cadre de la politique locale de sécurité aux fins d'assurer un niveau de sécurité aussi élevé que possible.



Des patrouilles sont orientées en mettant en œuvre des actions de prévention et constituent un soutien efficace des équipes d'intervention lorsque ces dernières opèrent sur le terrain.

Cette approche contribue indéniablement et fondamentalement à la résolution des problèmes de sécurité.

Autres missions :

- missions à caractère fédéral (surveillance transfert de fonds),
- surveillances orientées sur base de l'analyse de la criminalité,
- contrôles d'initiative ou prescrits.

| DATE | NOMBRE REEL DE POLICIERS AFFECTES | CAPACITE ANNUELLE |
|------------|-----------------------------------|-------------------------|
| 31/12/2018 | 10 | 15.200 h (10 X 1.520 h) |

▪ Service environnement

Le Service Environnement est le conseil administratif et judiciaire des administrations communales du Borinage mais également des services de la Zone et particulièrement des services de Proximité. Il intervient sur des problèmes majeurs aussi variés que :



- les établissements dangereux, insalubres et incommodes soumis au Règlement Général de Protection du Travail;
 - la lutte contre les nuisances spécifiques (gestion des déchets, contrôle des produits dangereux, protection des eaux de surface contre la pollution, ...);
 - la protection de la faune et de la flore;
 - l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
 - l'application du Règlement Général de Police, notamment au sujet de l'exploitation des magasins de nuit, phone shop, DVD shop,...

| DATE | NOMBRE REEL DE FONCTIONNAIRES ATTACHES A LA FONCTION | CAPACITE DE PREVUE (ANNUELLE) |
|------------|--|-------------------------------|
| 31/12/2018 | 2 policiers | 3.040 heures (2 X 1.520 h) |

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

MFO2 : directive ministérielle relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative (03/04/2002). Cette directive a été actualisée par la MFO2-Bis en date du 28/01/2003.

MFO3 : directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (14/06/2002).

MFO6 : directive commune et contraignante des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des CIA.

L'article 62 de la LPI détermine les missions qui peuvent faire l'objet des directives visées à l'art. 3 et 61 :

1. Les missions prévues aux articles 17 (calamité, catastrophe ou sinistre), 18 alinéa 1 (malades mentaux), 19 alinéa 1^{er} (internés en congé ou libérés à l'essai), 20 alinéa 1 (condamnés libérés conditionnellement et inculpés laissés ou mis en liberté), 21 alinéa 1 (accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers), 23 §§3 et 4 (extraction des détenus nécessaire à l'exécution des missions de police judiciaire dont ils sont chargés, garde des personnes arrêtées, conduite devant autorité judiciaire, conduite dans établissement pénitentiaire), 25 alinéa 3 (enquêtes en matières disciplinaire), 44 (prêter main-forte lors de réquisitions, notifier et mettre à exécution les mandats de justice, protéger contre les violences les OPJ et officiers ministériels) et 46 (mettre les personnes qui demandent du secours ou de l'assistance en contact avec des services spécialisés, porter assistance aux victimes d'infractions) de la LFP.
 - ➔ La majorité des missions prévues aux art. 17 à 23, 25, 44 et 46 sont régulièrement assurées par notre Zone de Police soit ponctuellement ou en appui d'unités de police ou de services fédéraux.
2. Les missions à caractère fédéral comprises dans le plan zonal de sécurité.
 - ➔ Le Plan Zonal de Sécurité est largement inspiré des missions à caractère fédéral.
3. Les mesures de police indispensables à l'exécution de missions de police administrative spéciales des autorités publiques fédérales et régionales.
 - ➔ Le Règlement Général de Police de notre Zone puise ses sources dans les recommandations des autorités fédérales et régionales.
4. Prête main-forte aux fonctionnaires publics chargés d'une inspection, d'un contrôle ou d'un constat, dans les conditions prévues à l'article 44, alinéa 3, de la LFP.
 - ➔ Notre Zone est ponctuellement confrontée à des missions d'appui émanant de divers fonctionnaires publics.
5. Certaines missions de surveillance ou de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers ou immobiliers.
 - ➔ Depuis la réforme des polices, notre Zone a très peu été confrontée à ce type de mission si ce n'est de façon ponctuelle (transfert de fonds).
6. La recherche d'informations nécessaires aux autorités fédérales.
 - ➔ Il s'agit là d'une mission prioritaire et permanente qui se concrétise par les RIR et les RAR.

7. Les opérations de police supra locales à l'égard de personnes, véhicules ou autres biens recherchés.
 - ➔ Régulièrement, notre Zone intervient en appui d'unités de police fédérale pour des opérations menées tant sur le plan international que national.
8. A titre exceptionnel et temporaire, certaines enquêtes judiciaires, à la demande des autorités judiciaires compétentes.
 - ➔ Occasionnellement, notre Zone est amenée à se charger de telles missions.
9. A titre exceptionnel et temporaire, certaines missions de surveillance et de contrôle spécifiques en cas de menace grave ou imminente contre l'ordre public, comprenant des risques d'atteintes graves aux personnes et aux biens.
 - ➔ Occasionnellement, notre Zone est amenée à se charger de telles missions.
10. A titre exceptionnel et temporaire, des renforts aux missions de police administrative de grande ampleur.
 - ➔ Ponctuellement en appui suite à des demandes de renfort du DCA pour des événements à l'intérieur ou à l'extérieur de l'arrondissement de Mons et dans le cadre national.
11. Les missions définies à l'art. 16 LFP.
 - ➔ Il s'agit d'une des missions essentielles de police qui se concrétise par la surveillance de la circulation afin de faire respecter le code de la route et les autres législations relatives à la circulation routière.

Ce sont les services Intervention, Brigade Anti Criminalité et roulage qui assureront l'essentiel de ces missions tant au niveau local qu'en dehors de la Zone.

Notre Zone est également présente et participe à chaque FIPA organisée au niveau de l'arrondissement.

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE (2016 – 2019)

Dans le souci de nous inscrire dans une approche résolument intégrée des problèmes de sécurité, nous avons abordé les priorités reprises dans le plan national de sécurité et détectées dans le cadre de l'Image Policière Nationale de Sécurité.

Les tableaux ci-dessous montre comment ces priorités ont été prises en compte par la Zone (priorité au Plan Zonal de Sécurité, point d'attention ou activité de la Zone dans le cadre de ces missions de police locale).

QUELS SONT LES PHENOMENES DU PNS 2016-2019 RETENUS DANS LE PLAN ZONAL DE SECURITE ?

1. RADICALISME, EXTRÉMISME VIOLENT ET TERRORISME

- l'INPP Mention est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme Radicalisme de notre Arrondissement Judiciaire.
- Création d'une cellule OP en juillet 2014
- Participation aux réunions TFL Opérationnel, anciennement Plan R.
- Suivi des suspects sur décision du Dirco et du Procureur du Roi délibérée lors des TLF Opérationnel
- Surveillance (discrète ou visible) des suspects avec la collaboration des services de Proximité de la zone de Police.
- Contacts avec les différentes proximités pour sensibiliser sur le recueil d'informations au niveau radicalisme
- Vérifications de la qualité des informations.
- Communication ouverte et transparente sur les flux d'informations et à l'attention de tous les partenaires (rédactions de RAR - RIR - PV)
- Dans le cadre de la circulaire du 21/08/2015 sur les FOREIGN TERRORIST FIGHTERS (FTF) :

Désignation d'un « intelligence-information officer »

Consultation de la Base de Donnée dynamique (fiche de renseignements et carte d'information)

Mise en place d'une Cellule de Sécurité Intégrée (CSIL) dans chaque commune en collaboration avec les différents Bourgmestres

Demande d'octroi des habilitations de sécurité requises

- Apport d'un soutien concret, effectif et efficace du travailleur de terrain, à proximité du terrain et sur le terrain même, donc au sein de l'organisation ou en collaboration avec la PJF.

- Information des autorités administratives (par l'intermédiaire du Chef de Corps) sur la base des accords conclus au sein des TFL.
- Sensibilisation des Directeurs d'école concernant le processus de radicalisation en collaboration avec les services de proximités et les partenaires externes (PMS, assistants sociaux, etc...)
- Contacts permanents avec la sûreté de l'Etat, la Service général du renseignement et de la sécurité, la PJF section « terro ».
- Répertoire des différents lieux de culte dont les mosquées

2. TRAFIC ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

- L'INPP David Giraldo est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme TEH de notre Arrondissement Judiciaire.

3. ACTUALISATION DE LA POLITIQUE INTÉGRALE ET INTÉGRÉE EN MATIÈRE DE DROGUES

- L'INPP Dominique Lhoir est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme Stupéfiants de notre Arrondissement Judiciaire.
- La problématique des stupéfiants dans et aux abords des écoles est un des points d'attention de notre PZS 2014-2019 (notamment Opérations « Bambi »)

4. FRAUDE SOCIALE ET FISCALE

- L'INP Cédric Neusy est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme EcoFin de notre Arrondissement Judiciaire. Le CP Spriet est le référent de la ZP Boraine en matière de fraude sociale.
- Opérations lutte contre la fraude sociale réalisées par le SER (Section EcoFin), le Service Environnement et les Services de Proximité en collaboration avec l'Auditorat du Travail, l'AFSCA, l'ONEM, les Douanes.

5. CYBERCRIME ET CYBERSECURITY

- L'INP Arnoys est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme RCCU de notre Arrondissement Judiciaire.
- Page Facebook Borice Jeunesse.
- Note de service à ce sujet.
- Politique de vigilance de la ZP en matière communication interne et externe

6. CRIMINALITÉ VIOLENTE, ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ PERSONNELLE ET DISCRIMINATION (Violence intrafamiliale et Violence sexuelle sur les majeurs, abus sexuel sur des mineurs)

- Les faits commis avec violences et/ou menaces (en ce compris les violences intrafamiliales) sont une priorité de notre PZS 2014-2017.
- L'INPP Debiève et l'INP Miroir sont les référents de la ZP Boraine à la plateforme VAMA de notre Arrondissement Judiciaire.

7. CRIMINALITÉ ORGANISÉE CONTRE LES BIENS ET TRAFICS DE BIENS ILLÉGAUX (Bandes itinérantes et trafic illégal d'armes)

- Les vols qualifiés dans les habitations sont une priorité de notre PZS 2014-2017.
- L'INPP Debiève et l'INPP Berger sont les référents de la ZP Boraine à la plateforme Vols de notre Arrondissement Judiciaire.
- Le CP Cuvelier et l'INPP Mention sont les référents de la ZP Boraine à la plateforme Itinérants de notre Arrondissement Judiciaire.

8. ENVIRONNEMENT

- Les incivilités (le Règlement Général de Police) sont une priorité de notre PZS 2014-2017.

9. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- L'insécurité routière (accidents avec lésions corporelles – points noirs et usagers faibles) est une priorité de notre PZS 2014-2017.

10. AMÉLIORER L'ORDRE PUBLIC (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale)

- Les incivilités (le Règlement Général de Police) sont une priorité de notre PZS 2014-2017.
- Travail réalisé par la Section OP

AUTRES PHENOMENES NON REPRIS DANS LE PNS – SONT LES SUIVANTS

1. LA COOPÉRATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AVEC LES ÉCOLES : NOTAMMENT L'ABSENTÉISME SCOLAIRE (PLP 41)

| PHENOMENES PNS 2016 - 2019 | ZP BORAINNE PZS 2014 - 2019 |
|--|--|
| RADICALISMES, EXTREMISME VIOLENT ET TERRORISME | <ul style="list-style-type: none"> ▪ A la demande de Monsieur le Procureur du Roi, ce point est devenu une priorité du PZS 2014-2019 ▪ L'INPP Mention est le référents de la ZP Boraine à la plate-forme Radicalisme de notre Arrondissement Judiciaire. |
| TRAFIC ET TRAITE DES ETRES HUMAINS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'INPP Giraldo est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme TEH de notre Arrondissement Judiciaire. |
| ACTUALISATION DE LA POLITIQUE INTEGRALE ET INTEGREE EN MATIRE DE DROGUES | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point d'attention du PZS 2014 – 2017 relatif à « la problématique des stupéfiants dans et aux abords des écoles ». ▪ L'INPP Lhoir est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme Stupéfiants de notre Arrondissement Judiciaire. |
| FRAUDE SOCIALE ET FISCALE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'INP Neusy la ZP Boraine à la plate-forme EcoFin de notre Arrondissement Judiciaire. ▪ Opérations « Lutte contre la Fraude sociale » réalisées par le SER (section EcoFin), le Service Environnement et les Services de Proximité en collaboration avec l'Auditorat du travail, l'AFSCA, l'ONEM et les Douanes |
| CYBERCRIME ET CYBERSECURITY | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'INP Arnoys est le référent de la ZP Boraine à la plate-forme RCCU de notre Arrondissement Judiciaire. ▪ Page Facebook Borice Jeunesse ▪ Politique de vigilance de la ZP Boraine en |

| | |
|---|---|
| | matière de communication interne et externe, Note de service à ce sujet. |
| CRIMINALITE VIOLENTE, ATTEINTE A L'INTEGRITE PERSONNELLE ET DISCRIMINATION (Violence intrafamiliale et Violence sexuelle sur les majeurs, abus sexuel sur des mineurs). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'Actions PZS 201 – 2017 relatif aux « faits commis avec violences et/ou menaces ». |

- Plan d'action PZS 2014 – 2015 relatif aux « faits commis avec violences et/ou meances »
- L'INPP Debiève et l'INP Miroir sont les référent de la ZP Boraine à la plate-forme VAMA de nore Arrondissement Judiciaire.
- L'INPP Moity est le référent de la ZP Boraine en matière de violences intrafamiliales au sein de notre Arrondissement Judiciaire.
- La criminalité organisée relève dde la Police Fédérale
- Plan d'Actions PZS 2014 – 2017 relatif aux « la ZP Boraine à la plate-forme Stupéfiants de notre Arrondissement Judiciaire.ols qualifiés dans habitations ».
- L'INPP Debiève et l'INPP Berger sont les référents de la ZP Boraine à la plate-forme itinérants de notre Arrondissement Judiciaire.
- Le CP Cuvelier et l'INPP Mention sont les référents de la ZP Boraine à la plate-forme itinérants de notre Arrondissement Judiciaire.
- Plan d'Actions PZS 2014 – 2017 relatif aux « incivilités (Règlement Général de police) »
- Plan d'Actions PZS 2014 – 2017 relatif à « l'Insécurité routière »
- L'INP Caroy est le référent de la ZP Boraine en matière de Sécurité routière au sein de notre Arrondissement Judiciaire.
- Plan d'Actions PZS 2014 – 2017 relatif aux « incivilités (Règlement Général de police) »
- Travail réalisé par la Section OP du Service Appui Opérationnel de la ZP Boraine.

QUELS SONT LES THEMES TRANSVERSAUX DU PNS 2016-2019 RETENUS DANS LE PLAN ZONAL DE SECURITE ?

1. APPROCHE ADMINISTRATIVE ET ÉCHANGE

D'INFORMATIONS :

UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'APPROCHE INTÉGRALE DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

- Projet ILP (cf. priorité du PZS en matière d'organisation et de fonctionnement) développé par le Directeur des Opérations et l'Appui Opérationnel au sein de la ZP.
- Service d'Analyse et d'Appui à la Communication Opérationnelle = SAACO.

- Organisation de briefings quotidiens au niveau opérationnel regroupant SER, BIJ, Jeunesse, Intervention et Appui Opérationnel dont SAACO.
- Briefing quotidien de Direction Opérationnelle regroupant Directeur des Opération, Appui Opérationnel dont SAACO et Appui au Développement.
- Développement de l'outil informatique au niveau opérationnel : intranet et la plate-forme I+Hainaut devenue I+Belgium.
- Approche par groupes d'auteurs.

2. INTERNET ET LES TIC COMME FACILITATEURS DE LA CRIMINALITÉ MAIS AUSSI POUR LE MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ ET LA RECHERCHE

- Page Facebook Borice Jeunesse.
- Note de service à ce sujet.
- Politique de vigilance de la ZP en matière communication interne et externe.

3. DÉTERMINATION DE L'IDENTITÉ, FRAUDE À L'IDENTITÉ ET FRAUDE AU DOMICILE

- Travail quotidien effectué par les Services de proximité notamment en matière de domiciliation.
- Orientation par l'Appui Opérationnel et le SER de vérifications sur base des Fiches d'Information / RIR
- Contrôles d'identité dans le respect de la loi réalisés par les Services Intervention, Brigade Anti-Criminalité et Roulage dans le cadre des missions dévolues.

4) APPROCHE AXÉE SUR LE BUTIN

- Plan d'action relatif aux VQH (priorité du PZS en matière sécuritaire)
- Protocole d'accord avec les magasins Cash Converter au niveau de l'Arrondissement et au niveau de la ZP.
- Vérification des commerces de deuxième main par les Services Judiciaires de la ZP.

5. COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE PHÉNOMÈNES DE SÉCURITÉ SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET PÉNAL

- ZP membre du réseau de communication directe avec les dispatchings franco-belges.
- ZP membre actif du réseau FRANCOPOL.

6. LE MANAGEMENT DE LA RECHERCHE (CP CUVELIER RESPONSABLE SER)

- Le SER gère les affaires judiciaires qu'il initie, les affaires importantes ou complexes qui doivent être traitées par la Zone de Police, ainsi que les affaires qui lui sont confiées par le Parquet, les Juges d'Instruction, les cours et Tribunaux ou par la Direction.
- Lors du fonctionnement du SER, il y a toujours quatre critères qui sont pris en considération :
 - Effectivité
 - Efficacité
 - Fiabilité
- Continuité dans le service rendu.
- Lors de l'exécution de sa tâche, le SER ne perd pas de vue, trois concepts, à savoir :
 - Community Policing
 - Intelligence-led Policing
 - Doctrine judiciaire.
- Le SER est totalement transparent et loyal envers les différentes autorités.
- Le SER applique le principe de la légalité de façon stricte.
- Le SER donne un comportement significatif dans la lutte des phénomènes criminogènes :
 - Posés prioritairement dans le PZS, en exécutant au profit des parquets et des Juges d'Instruction la recherche d'informations préliminaires et des enquêtes judiciaires dont il a la direction et réalise au profit de la Zone, la création d'une image opérationnelle, en recherchant de façon dirigée l'information grâce à du travail policier judiciaire et administratif.

Posés prioritairement dans le PNS, en recherchant l'information et en la mettant à disposition des partenaires compétents (autres Zones, PJF, ...) et si nécessaire, mener des opérations communes avec les autres partenaires.

- LE SER contribue à la détection de phénomènes à venir et/ou ré-immersifs et adopte les mesures adaptées
- Tous les Chefs de section recevront une stratégie de phénomène qui tient compte des objectifs stratégiques généraux et du PZS
- Le SER se charge d'un rôle centralisant pour la Zone là où la continuité, l'expertise et la spécialisation sont exigées (indicateurs, techniques BTS, auditions spécialisées, ...)
- Différents projets seront démarrés sur le plan fonctionnel. Ces projets vont dans le cadre de la spécialisation et de l'amélioration continue de la qualité et de l'expertise. Cela concerne les projets comme les auditions spécialisées, les techniques particulières, l'analyse opérationnelle, la descente sur les lieux, la qualité des procès-verbaux, les rapports confidentiels, le flux d'information et l'occupation du périmètre tactique.

7. L'APPROCHE DES MISSIONS DE POLICE ORIENTÉE VERS LES GROUPES D'AUTEURS

- Participation au diagnostic arrondissemental de sécurité
- Participation aux réunions du groupe de travail sur l'approche par groupes d'auteurs.

Pour ce qui concerne le domaine du fonctionnement et du développement organisationnel :

- bonne collaboration entre la police fédérale et la police locale;
- le recours à l'appui spécialisé est sollicité lors d'évènements d'une certaine ampleur;
- sollicitation de renfort par le biais HYCAP ou solidarité arrondissementale.

2.6.2. LA MISE EN ŒUVRE DU FONCTIONNEMENT INTERNE



2.6.2.1 MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

A. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La Zone de Police Boraine s'efforce de rester attractive sur le marché de l'emploi et d'attirer les profils les plus complets et adaptés à chacun des postes de son organisation.

La politique de recrutement s'appuie sur un réseau de points de contacts efficace. Un citoyen intéressé par une carrière dans la police, et plus particulièrement dans la ZP Boraine, peut obtenir des informations et un éventuel rendez-vous avec une personne de référence, et ce dans n'importe quel commissariat de l'entité. La liste des points de contacts reprend des membres tant civils qu'opérationnels, tous grades et niveaux confondus, et disponible sur le site Internet de la zone.

Ces « personnes relais » interviennent également lors de manifestations consacrées au recrutement. Plusieurs exemples peuvent être cités : les salons de l'emploi organisés par le Forem, les journées Découverte Emploi au sein d'écoles secondaires supérieures.

De plus, la Zone profite de chacune de ses manifestations, telle la journée « portes ouvertes », pour installer un stand recrutement tenu par des points de contact. L'ensemble des démarches liées au recrutement se concrétisent notamment avec l'aide de DSR Hainaut.

La plupart des candidats opérationnels jouissent d'une palette d'opportunités d'engagement. Ils se basent alors sur des critères de sélection assez variés tels que la proximité du domicile, la balance entre la police fédérale et locale, l'organisation de la Zone, l'attrait du fonctionnement d'un service, le matériel mis à disposition, etc.

Le choix des Calogs pour une Zone se fonde sur une palette plus restreinte de critères. Ils accordent de l'importance à la distance domicile et le lieu habituel de travail. Sans oublier que les postes de Calogs, dans la grande majorité des cas, rencontrent davantage de succès et il s'avère plus difficile de décrocher un emploi Calog qu'un emploi d'inspecteur de police. La demande dépasse l'offre et plusieurs étapes sélectives doivent être élaborées pour déterminer le meilleur candidat.

Une caractéristique commune se dégage néanmoins du recrutement des membres du cadre opérationnel et civil : les communes composant la Zone Boraine (Boussu, Saint-Ghislain, Frameries, Colfontaine et Quaregnon) ne présentent malheureusement pas les résultats de sélection les plus élevés.

Le taux de réussite lors des épreuves de sélection organisées par la Police Fédérale (DSR) reste faible comparativement à d'autres régions.

Par conséquent, une politique de fidélisation doit être mise sur pieds afin de diminuer le turnover du personnel et limiter ainsi les mobilités liées aux rapprochements géographiques.

B. POLITIQUE DE MOBILITE



B.1. Mobilité externe

Le Collège de police a décidé de mettre en place une politique de recrutement sur plusieurs années, notamment suite aux modifications de fonctionnement instaurées par le Chef de Corps (création du bureau judiciaire centralisé). Les objectifs prévus seraient d'atteindre un effectif global de 310 en 2020 et 315 en 2021.

Lors de chaque cycle de mobilité, une analyse est effectuée et les besoins déterminés. Malheureusement, certains postes représentent des challenges qui n'attirent que trop peu, voire pas, de candidats.

Les entretiens de sélection suivent un canevas identique, quel que soit l'emploi : la commission se compose du Chef de Corps, de son adjoint et du Commissaire responsable du service concerné (aidés d'un secrétaire). Ceux-ci préparent des questions tant sur la motivation, la connaissance de la Zone que les compétences professionnelles théoriques et pratiques.

Il est à noter que les pv de sélection ont été améliorés pour une meilleure prise en considération de l'adéquation au profil de fonction recherché.

Enfin, lors du premier jour d'incorporation d'un nouveau membre du personnel, un accueil est organisé afin de donner le maximum d'informations sur la Zone et son fonctionnement. Concrètement, le Chef de Corps les reçoit pour le mot de bienvenue accompagné du service des Ressources Humaines qui encadre les nouveaux-venus. Ces derniers complètent les formulaires administratifs ad hoc, et reçoivent les documents d'accueil ainsi que des documents dont ils auront besoin au long de leur carrière au sein de la Zone. Cette prise en charge permet un dialogue qui servira de base au développement professionnel des nouveaux membres.

L'amélioration de cet accueil est prévue dans la liste des projets dans le management des ressources.

B.2. Mobilité interne

L'objectif poursuivi par la direction est de s'assurer d'avoir la bonne personne au bon endroit.

C'est pourquoi des mutations internes s'opèrent entre services, sur base de situations rencontrées et de problématiques à résoudre. Ces décisions sont prises après un avis des Chefs de Service concernés et une rencontre avec l'intéressé(e). Chaque changement correspond à un contexte précis et à un souci de fonctionnement optimal, dans l'intérêt général de la Zone.

De plus, la direction tente, dans les limites des possibilités de l'organisation et d'une cohérence de gestion, de donner satisfaction à des demandes émanant des membres du personnel qui souhaitent changer de fonctionnalité et se réorienter.

Concrètement, un appel interne est communiqué à l'ensemble du personnel de la zone, via les adresses mail personnelles. Les éventuelles conditions y sont mentionnées ainsi que le profil de fonction recherché.



C. CAPACITE

Les effectifs de la Zone sont suivis au jour le jour, et une analyse est régulièrement élaborée afin d'anticiper au mieux les départs possibles et leurs remplacements. Cette étape s'avère primordiale étant donné la longueur de la procédure des cycles de mobilité. De plus, cette anticipation reste encore trop peu précise puisque le nombre de candidats, les résultats des commissions de sélection et la décision des membres du personnel de quitter leur fonction (pension ou changement d'affectation) restent des paramètres très variables.

Une ligne du temps est élaborée chaque année et mise à jour régulièrement au cours de celle-ci pour permettre une vision plus claire des mouvements IN/OUT de la zone.

A cette dimension s'ajoute celle de l'effectif réellement sur le terrain. Comme toute entreprise, la Zone Boraine compte des membres du personnel, opérationnels et civils, qui connaissent une période de maladie de longue durée ou qui optent pour des adaptations du temps de travail. Ces situations provoquent logiquement des réorganisations au sein des services et demandent une certaine polyvalence aux travailleurs afin que l'ensemble des missions dévolues soient finalisées correctement.

Le personnel de la Zone Boraine se compose actuellement d'environ 16 % de Calogs. Cette proportion symbolise la volonté de libérer les opérationnels des tâches qui empiètent sur le temps consacré aux missions de terrain.

Si on analyse le cadre plus précisément, on peut également s'apercevoir que la Zone se féminise. Le cadre moyen compte le moins de femmes. Par contre, les femmes restent majoritaires dans le cadre Calog. Toutefois, la sélection ne se base jamais sur le sexe des candidats et aucun engagement ne sera réalisé dans un objectif de parité. Les candidats sont sélectionnés sur base de leurs compétences, de manière totalement égale et objective.

Quant à l'âge du personnel, on retrouve assez logiquement les personnes les plus expérimentées dans les grades d'Inspecteurs Principaux et Commissaires, et donc les fonctions requérant de l'expérience. Cette tendance s'inverse au niveau des membres Calogs, où la moyenne d'âge diminue au plus le niveau augmente.

| Au 31/12/2018 | HOMME | FEMME | TOTAL |
|----------------|-----------------------------|----------------------------|------------|
| Nbre CDP et CP | 8 (73 %) | 3 (27 %) | 11 |
| Nbre INPP | 34 (81 %) | 8 (19 %) | 42 |
| Nbre INP | 123 (69 %) | 44 (31 %) | 177 |
| Nbre AGP | 11 (46 %) | 13 (54 %) | 24 |
| TOTAL | 186 (73 %) | 68 (27 %) | 254 |

| Au 31/12/2018 | HOMME | FEMME | TOTAL |
|---------------|----------------------------|----------------------------|-----------|
| NIVEAU A | 2 (33 %) | 4 (67 %) | 6 |
| NIVEAU B | 3 (37 %) | 5 (62.5 %) | 8 |
| NIVEAU C | 6 (20 %) | 24 (80 %) | 30 |
| NIVEAU D | 4 (80 %) | 1 (20 %) | 5 |
| TOTAL | 15 (31 %) | 34 (69 %) | 49 |

D. POLITIQUE DE FORMATION

La Zone de Police Boraine s'est constamment efforcée de professionnaliser et optimaliser les formations des membres de son personnel. A cet égard, la gestion des formations se base sur la rencontre de divers critères tels que les besoins requis par la fonction, le développement personnel des membres, les limites budgétaires et les contraintes organisationnelles.

Afin de tendre vers cet objectif, la Zone s'est dotée d'un Centre de Formation. Ce bâtiment, inauguré en octobre 2008, se compose de deux stands de tir, d'un dojo (avec matériel sportif) et d'une salle de cours (et support didactique).

Cet outil offre la possibilité d'organiser des formations internes et des entraînements de la manière la plus pratique et adéquate possible.

D.1. Entraînements

Conformément aux GPI 48 et 62, la zone de police a mis en place une structure de formation permettant à chaque membre du cadre opérationnel de suivre une journée d'entraînement par période de référence. C'est ainsi que les lundi, mercredi et vendredi sont alloués à la participation à ces entraînements. Le canevas général consiste en une demi matinée consacrée au tir et une après-midi au cours de laquelle les policiers pratiquent les techniques et tactiques d'intervention ou s'entraînent au dojo. Tant le tir que les entraînements « dojo » s'effectuent au sein de notre centre de formation propre.

La zone de police s'inscrit d'ores et déjà dans la nouvelle philosophie prônée par la GPI48 « améliorée » pour laquelle les entraînements seront organisés dès début 2020 et consécutivement à la formation en interne des spécialistes en maîtrise de la violence.

Un jour par semaine est alloué à l'entraînement des membres de notre Unité d'Assistance Spécialisée « Delta ».

D.2. Formations internes

Dans la même philosophie que les entraînements, la Zone met en place certaines formations internes, requises par l'évolution de la législation ou pensées pour améliorer davantage les compétences de chacun des membres de la Zone.

La Zone a formé son personnel pour des formations dotées de dossiers d'agrément, telles que l'armement des agents de police, la formation GPI81, la formation de base pour les armements particuliers, TECC, etc.

De plus, la Zone élabore régulièrement des sessions d'information internes consacrées à des rappels de fonctionnement ou de nouveaux outils. Quelques exemples : utilisation de la radio, amélioration des couplages de pv dans l'ISLP, mise en place d'un nouveau RGP, utilisation de Sharepoint, utilisation de I+ Belgium...

D.3. Formations barémiques



Le service des ressources humaines centralise les inscriptions de ces formations et assure un suivi des situations individuelles de chacun pour éviter tout retard ou oubli.

L'inscription aux formations barémiques suit un cheminement identique à chaque service composant la Zone. La situation des membres du personnel pour leur avancement barémique requiert une attention permanente (une fiche individuelle est complétée pour chaque membre du personnel).

Sur base des données enregistrées au fur et à mesure de l'année, l'offre de formation éditée par l'Académie de Police est transmise aux Chefs de Service, complétée par la situation de chaque membre de l'unité. Un consensus est alors établi en interne, entre les éventuelles lacunes repérées, les besoins de la fonction occupée et les desideratas des policiers.

Bien évidemment, les besoins spécifiques en cours d'année, les formations au sein d'autres institutions et les autres manifestations intéressantes sont prises en compte.

D.4. Particularités

La Zone de Police possède différents armements particuliers, soumis à l'approbation du Ministère de l'Intérieur, ainsi qu'au respect de l'organisation de recyclages réguliers.

Certains membres du personnel, de par leur fonction spécifique au sein de l'organisation, sont formés et recyclés au P90, FN303 ainsi que plus récemment au Taser.

D.5. Chargés de cours

Quant aux chargés de cours professant à l'Académie de Police de Jurbise, leur nombre s'est étoffé depuis le dernier plan zonal de sécurité. Le nombre de candidats en interne a augmenté, tout comme la demande de collaborateurs de l'académie de police.

La zone présente des chargés de cours, tous grades confondus, et dans des domaines assez divers :

- Code de la route et circulation routière
- Formation motard
- Mœurs et jeunesse
- Accueil de victimes d'abus et de violences
- Crimes et délits contre biens et incendies
- Révision des procédés primaires et judiciaires
- Théorie PV
- FPOC, police de proximité

E. PROCEDURES DE PROMOTION SOCIALE



Lors de ces quatre dernières années, plusieurs Agents et Inspecteurs de Police de notre personnel ont réussi les épreuves d'accession au cadre supérieur.

En 2016, 5 INPP ont passé l'épreuve de cadre et 1 le concours de promotion CP, malheureusement sans réussite.

En 2017, 8 AGP ont réussi les examens et ont rejoint la promotion Inspecteur (4 réussite, 1 échec, 1 démission et 2 toujours en cours). 10 INPP ont réussi le concours d'accès à la formation (3 réussites). 5 INPP ont tenté sans succès l'épreuve de cadre.

En 2018, 4 INPP sur 7 inscrits ont obtenu le feu vert pour la formation du cadre moyen. Quant à l'épreuve de cadre pour officier, 2 ont réussi sur 8 candidatures.

En 2019, 1 AGP a tenté l'épreuve de cadre, 1 INP a obtenu le feu vert pour la formation du cadre moyen (sur 4 candidats) .

F. STAGES



F.1. Alternances et accompagnement des Aspirants

La procédure d'accueil des Aspirants consiste à faire découvrir le plus de facettes du métier de policier en planifiant de manière cohérente une partie de stage dans plusieurs services.

Les aspirants AGP sont uniquement encadrés par des mentors des services de proximité et de circulation routière. Ces deux orientations étant les principaux débouchés pour ce cadre. Etant donné que les aspirants AGP en stage sont engagés par la zone, la période de stage représente une bonne opportunité de déceler les différents profils et déterminer ainsi la meilleure affectation prévue en fin de formation.

Les aspirants INP bénéficient de plusieurs périodes d'alternance au sein des zones de police. Celles-ci doivent respecter les objectifs académiques mais ont libre choix quant à la planification. Ainsi, la ZP Boraine a opté pour un système d'immersion en service à chaque étape. En effet, les aspirants sont prévus dans une unité à chaque période :

- 1 demi-journée pour la déontologie et 2 journées d'observation (prévus par un cahier de charge précis)
- 1 semaine en circulation routière
- 1 semaine en proximité
- 1 semaine au SER

- 3 semaines en interventions
- Possibilité de passage à la BAC, environnement, etc.

Cet ordre a été établi en fonction des cours suivis et des matières déjà enseignées lors de leur venue. Contrairement à des systèmes de rotations journalières, l'immersion durant 1 semaine dans un même service permet d'encadrer de manière adéquate les aspirants et de détecter plus facilement les éventuels manquements.

Les aspirants INPP sont orientés principalement vers le service Interventions, avec en ligne de mire la réalisation des objectifs opérationnels et de management prévus par le cahier de charge de l'académie.

Enfin, les aspirants CP ont également une liste d'objectifs à réaliser. La zone propose alors au candidat de déterminer conjointement le programme, en fonction des aspirations, de l'expérience et du profil du candidat, des opportunités opérationnelles de la zone (Maintien d'ordre, festivités, etc.).

F.2. Stages probatoires

La zone supervise régulièrement des stages probatoires : en recrutant lors des mobilités aspirants, elle s'engage à évaluer les nouvelles recrues durant leur 6 premiers mois en proximité ou en intervention.

Afin de faciliter le travail des mentors de ces services, une farde a été créée pour centraliser les informations liées au parcours de ces jeunes inspecteurs. Celle-ci reprend les feuilles d'évaluation émises lors de la formation académique, les différents rapports de fonctionnements, le rapport récapitulatif du maître de stage et les fiches de situation.

F.3. Stages externes

La Zone est régulièrement sollicitée par des citoyens en formation, à la recherche d'un stage en entreprise. Il s'agit aussi bien d'assistants administratifs, de secrétaires de direction ou encore d'informaticiens.

Le choix d'accepter un stagiaire administratif se base sur plusieurs critères déterminés par le Collège de police : une durée minimale d'un mois, non rémunéré, actif et participatif.

Un entretien entre le candidat stagiaire et le responsable du service concerné est ensuite prévu. Cette rencontre permet à l'éventuel futur maître de stage d'évaluer le potentiel et la motivation du citoyen.

Une analyse du projet de stage est effectuée : correspond-il aux attentes du stagiaire ? Sera-t-il encadré dans les meilleures conditions ? Est-ce également bénéfique pour le service qui l'encadre ?

Ensuite, l'enquête de moralité est sollicitée et si tous les critères ont été favorables, la requête est avalisée.

De plus, des contacts ont été établis avec les universités de Bruxelles et de Wallonie pour encadrer des mémorants. La zone a ainsi travaillé en étroite collaboration avec l'université de Mons, particulièrement dans le domaine de la psychologie. Nos policiers ont participé à plusieurs enquêtes (notamment sur la charge psychosociale ou encore le stress post-traumatique).

F.4. Stages judiciaires

La zone est régulièrement sollicitée par de jeunes magistrats pour effectuer un stage au sein de services. Ces stages sont alors mis en place après concertation et détermination des objectifs poursuivis par le demandeur. En

fonction de ceux-ci, les services sont sollicités pour répondre à leurs besoins et découvrir ainsi le travail de terrain des collègues policiers.

Les unités principalement sollicitées (interventions, BAC et SER) appréhendent la venue de ces magistrats de manière favorables, et sont même demandeurs. Il s'agit d'un échange de points de vue constructif et surtout la possibilité d'échanger sur leur travail quotidien et la réalité du terrain.

G. POLITIQUE D'ÉVALUATION



La Zone tend au respect de la procédure d'évaluation de son personnel.

Une note interne récapitulative a notamment été adressée à l'ensemble des évaluateurs des services, reprenant de manière synthétique les lignes directrices du concept d'évaluation, ainsi que les documents de référence.

En tant que responsable final, le Chef de Corps analyse les différents documents (entretiens préparatoires, rapport d'évaluation final, évaluation intermédiaire avant changement d'affectation ou d'évaluateur). En cas de doute, un contact est établi avec l'évaluateur afin de discuter du contenu et des remarques à formuler.

Par contre, beaucoup de responsables estiment la procédure trop rébarbative, et uniquement utile en cas de dysfonctionnement. Or, il s'agit d'un outil de management et d'accompagnement des membres du personnel, demandeurs de lignes directrices, d'objectifs clairement établis et de retours sur leur travail accompli.

H. BIEN-ETRE



H.1. Personne de confiance

Bien que la désignation d'une personne de confiance ne constitue pas une obligation légale, la zone de police a pris le parti d'en désigner deux au sein de l'organisation. L'une dispose d'une formation de psychologue et la seconde relève du cadre opérationnel.

Tel que le prévoit la loi, les personnes de confiance collaborent avec le Conseiller en prévention « aspects psychosociaux » relevant de notre S.E.P.P.

H.2. Conseiller en Prévention

Au sein de l'entreprise, le conseiller en prévention est la personne qui soutient et collabore avec l'employeur et la ligne hiérarchique en vue de se conformer aux obligations et mesures prévues par la loi sur le bien-être au travail. Chaque employeur occupant plus de 20 travailleurs se voit dans l'obligation de désigner un conseiller en prévention interne.

Un de nos membres du personnel est en cours de formation et est donc assisté par un conseiller en prévention niveau 1 mis à disposition par notre Service Externe de Prévention et de Protection au travail.

H.3. Partenariat avec l'Appui Provincial Psychologique aux Intervenants du Hainaut (APPIH)

Un protocole de collaboration est établi entre la zone de police et l'APPIH. Ainsi, chaque membre du personnel confronté à un événement potentiellement traumatisant ou à une difficulté inhérente à l'exercice de sa fonction peut avoir recours à ce service.

La psychologue de notre zone fait parfois fonction de relais et chapeaute l'équipe « peer support » qui a fonction de premier filtre lors de l'exposition des policiers à un événement bouleversant. Cette équipe ne vise en aucun cas la prise en charge psychologique des collègues policiers et c'est en ce sens qu'elle travaille en étroite collaboration avec l'APPIH.

I. SYNDICATS



La philosophie de la zone de police est de faire en sorte de privilégier un dialogue constructif avec les organisations syndicales. Nous veillons à viser le compromis permettant de concilier bien-être des travailleurs, obligations légales et impératifs auxquels est tenue la direction.

Le comité de concertation de base ont lieu 4 fois par an et sont, selon les nécessités, précédés de commissions techniques. Outre ces rencontres, la zone de police a mis en place des réunions « Prévention/Logistique » qui se tiennent généralement tous les deux mois. Les différents acteurs de la prévention et du bien-être internes ainsi que la direction se retrouvent afin de discuter des différents projets et actions qui vont voir le jour au sein de la zone de police.

J. PROJETS – VISION 2020 / 2025

Au cours des prochaines années, la direction souhaite s'atteler à la mise en œuvre de plusieurs projets liés au management des collaborateurs. Cette démarche s'inscrit dans sa volonté de structurer davantage son fonctionnement, s'adapter au mieux à la vie privée de ses membres ou encore prendre en compte l'évolution de la réalité de terrain.

- Pérennisation des nouvelles fonctionnalités

Le nouveau Chef de Corps a créé de nouvelles fonctionnalités depuis sa désignation : un bureau judiciaire centralisé, une équipe Drone, la cellule SAFE. Il a également opté pour une intégration du service Jeunesse vers le Service d'Enquêtes et de Recherches.

Ces modifications, initiées après analyse des besoins et points faibles de la structure, doivent à présent être pérennisées.

Un état des lieux régulier de l'évolution de ces unités permettra d'affiner les orientations prises et éventuellement instaurer des modifications en cas de nécessité.

Cet accompagnement serait ainsi une assurance de la bonne mise en place de ces changements et de la plus-value par rapport à l'ancien système.

- Mise à jour des profils de fonction

Les profils de fonction de la zone de police nécessitent une mise à jour pour correspondre au mieux aux besoins en recrutement. En effet, ceux-ci n'ont pas été revus depuis plusieurs années alors que les fonctions ont évolué, tant dans le savoir-être que le savoir-faire.

Un groupe de travail a été constitué pour ce chantier de grande ampleur, qui exigera temps d'analyse, collaboration des partenaires et cohérence.

La mise à jour de cet outil primordial pour une bonne gestion des collaborateurs sera prévue dans les priorités étant donné qu'il servira de base pour l'ensemble de la politique des ressources humaines.

- Sensibilisation des responsables sur la procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation est malheureusement perçue par certains responsables comme une suite de démarches administratives rébarbatives.

Or, celle-ci est un véritable outil de management, pour encadrer ces collaborateurs. Elle permet de concrétiser le profil de fonction en objectifs concrets : chaque membre peut ainsi avoir une vision claire de ce qui est attendu de lui.

Une communication et une sensibilisation des chefs de service devra donc être développée pour rappeler l'utilité de cette procédure, qui ne se résume pas à un outil en cas de dysfonctionnement mais bien à un outil de management.

- **Amélioration des procédures de recrutement**

Les recrutements de la zone suivent un même canevas depuis plusieurs années. Seuls les procès-verbaux des commissions locales de sélection ont été adaptés.

Face à la difficulté de déceler les potentiels des jeunes recrues (souvent en début de formation académique) et de déterminer l'adéquation entre le profil recherché et celui du candidat, un groupe de travail sera constitué pour affiner la politique de recrutement.

Ainsi, les membres de celui-ci se pencheront sur les différentes étapes de sélection et analyseront l'opportunité de mettre en place des épreuves complémentaires à la commission locale de sélection.

- **Instauration d'un système d'horaires flottants**

La zone de police travaille depuis sa création avec un système d'horaires fixes (08h00-12h00 13h00-17h00).

La direction souhaite instaurer un régime d'horaire flottant pour permettre une meilleure conciliation entre les sphères familiale et professionnelle, mais également une gestion plus adaptée des heures prestées.

Après avoir analysé les bonnes pratiques et pris en compte les aspects juridiques, la direction s'attèle à déterminer le meilleur moyen de comptabilisation/contrôle des heures prestées et la plus-value de maintenir un horaire fixe de présence pour certains services.

Dès que ces deux questions auront été épuisées, le système d'horaires flottants pourra être instauré.

- **Mise à jour du ROI**

Le ROI zonal requiert une refonte pour répondre à l'évolution de la structure et entériner les procédures internes et particulières de l'organisation.

En effet, le ROI ne doit pas se résumer à un rappel des notes et législations liées à la déontologie. Il doit recenser les volontés de fonctionnement souhaitées par le Chef de Corps dans les domaines de la gestion des ressources matérielles, le comportement et l'image souhaités par la zone, les modalités internes d'organisation.

Un ROI clair et structuré revêt un caractère d'utilité générale, tant pour les responsables que pour les membres du personnel. Cela évite la persistance de flou ou d'interrogations et permet une vision claire des attentes de la zone.

- **Enquête sur la charge psychosociale**

La direction de la zone de police a planifié et compte budgétiser une enquête générale sur la charge psychosociale pour 2021.

En effet, celle-ci servira d'analyse objective et générale pour faire un état des lieux après plusieurs années de changement.

Les recommandations et conclusions déduites de ce travail exercé en collaboration avec notre SEPPT seront passées en revue et déterminées lors d'un groupe de travail constitué pour l'occasion.

2.6.2.2 MANAGEMENT DES MOYENS



A. STRATEGIE ET LEADERSHIP EN MATIERE DE MANAGEMENT DES MOYENS

Les résultats opérationnels sont liés à l'efficacité des moyens au niveau matériel, équipements et infrastructures.

Par conséquent, la Zone de Police doit se donner les moyens qui permettront de tendre vers la réussite au niveau opérationnel.

1. Conscientisation et sensibilisation du personnel au sujet du matériel mis à disposition des différentes fonctionnalités :

➔ Au niveau de la plus-value opérationnelle apportée par le matériel en terme de :

- sécurité,
- quantité,
- technologie,
- visibilité,
- efficacité/ rapidité d'action.

Le personnel doit avoir conscience que le matériel mis à sa disposition participe à l'accomplissement optimal des missions.

➔ Au niveau de l'investissement financier que l'achat de ce matériel implique.

➔ Au niveau de la bonne gestion et de la correcte utilisation du matériel mis à disposition, notamment par :

- Le suivi constant de la quantité, la qualité, la localisation du matériel par le biais d'un inventaire quotidiennement actualisé.
- La parfaite connaissance de la technicité et de la finalité du matériel. Pour être utilisé correctement et à bon escient, le matériel doit être parfaitement expliqué au personnel utilisateur, dès sa mise à disposition par le service Logistique ou le responsable fonctionnel.
- Le contrôle du matériel en amont et en aval.

- Dès la prise en charge de tout matériel ou équipement par le membre du personnel, celui-ci a l'obligation de remplir et de signer une check-list, attestant de la quantité et de l'état du matériel remis. Ce processus permet d'éviter la perte et la détérioration mais également de garantir le bon état des équipements fournis (ex : armement, signalisation de sécurité,...).
 - L'utilisation conforme du matériel.
 - La responsabilisation du personnel sur les points précédents par l'intermédiaire des Chefs de Service, qui doivent appliquer et transmettre la philosophie de fonctionnement de la direction du Corps.
2. Optimisation du matériel mis à disposition dans une politique de réduction et de rationalisation des coûts.

La politique menée en matière de moyens reste le fruit d'une alliance entre d'une part, le management financier et logistique et d'autre part le management opérationnel.

La direction du Corps est convaincue que la qualité et la progression des performances du personnel sont liées à l'exploitation d'un matériel de qualité approprié.

B. AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES

B.1. L' Hôtel de Police

Le 11 décembre 2008, la Zone de Police Boraine a acheté un bâtiment industriel de plus de 8.000 m², sis à Colfontaine, en plein cœur du Borinage. On y retrouve aujourd'hui :

- l'ensemble des services centraux et administratifs de la Zone : le Chef de Corps, les directions PLIF et opérationnelle, secrétariat du Conseil et du Collège de Police, service juridique, services des ressources humaines, service comptable, service logistique;
- les services spécialisés : l'intervention, le SER, le service jeunesse, le service d'appui policier aux victimes, la Brigade Anti-Criminalité, la Circulation routière, le Bureau Central des Armes, le service Environnement;
- la Proximité de Colfontaine.

Les avantages de cet aménagement central sont multiples :

- amélioration des conditions de travail;
- accroissement des performances;
- favorisation de la culture d'entreprise;
- renforcement de la communication interne;
- réalisation d'économies d'échelle et réduction des coûts;
- rationalisation des tâches effectuées par certains Calog par regroupement de fonction.

Les Commissariats de Proximité autres que celui de Colfontaine ont été maintenus sur leurs sites dans leurs communes respectives. Dans ces derniers, la dimension de proximité sera encore accentuée.



C. AU NIVEAU DU MATERIEL

C.1. Gestion du Charroi

C.1.1. Objectifs selon les fonctionnalités

PROXIMITES



VEHICULES STRIPPES

- Visibilité, rapidité.
- Présentations au Parquet.
- Transferts de personnes.

CYCLOS

- Visibilité.
- Proximité avec les citoyens.
- Présence optimisée en milieu urbain.
- Facilité de déplacement en cas de densité de circulation importante.
- Optimisation de l'approche réactive.
- Apport potentiel en matière d'exécution de devoirs subséquents.

VELOS

- Optimisation du contact citoyen.
- Passage dans des endroits difficilement accessibles en véhicule (par exemple les sentiers et les venelles).
- Présence policière dans des endroits problématiques (environnement, rassemblements problématiques, trafics,...).

En plus des patrouilles pédestres, ces différents moyens doivent être utilisés en symbiose afin d'augmenter en toute circonstance la visibilité, la réactivité, le contact citoyen et bien entendu la prévention et la recherche de toute situation infractionnelle.



INTERVENTION

COMBIS

- Rapidité d'action.
- Transport du matériel nécessaire à la sécurité des tiers et des policiers (faits criminels graves, constats d'accidents, ...).
- Transport des personnes arrêtées (sur le pan administratif et judiciaire).
- Entendre les personnes (témoins d'un accident, ...).
- Dimension utilitaire et fonctionnelle.

VEHICULES STRIPPES

- Suites d'enquêtes.
- Appui par les officiers.

VEHICULES BANALISES

- Véhicules utilisés par les enquêteurs du Bureau d'Investigation Judiciaire.

SERVICE D'ENQUETES ET DE RECHERCHES

VEHICULES BANALISES

- Surveillances statiques et mobiles.
- Enquêtes réactives
- Enquêtes proactives.

SOUS-MARIN

- Véhicule équipé de matériel sophistiqué pour des missions de surveillance continue.

CIRCULATION ROUTIERE

MOTOS (SERVICE CIRCULATION ROUTIERE)



- Missions de sécurité routière.
- Escortes.
- Rapidité d'intervention.
- Appui aux autres fonctionnalités.

VEHICULES STRIPPES

- Missions de sécurité routière.
- Efficacité, rapidité et dissuasion via un équipement étudié et adapté aux différentes missions.
- Visibilité accrue par l'habillage des pare choc renforcé.

VEHICULE BANALISE AVEC UNE CAMERA EMBARQUEE (ANPR)

- Missions de sécurité routière.

COMBIS

- Contrôles routiers.
- Transferts de personnes.

LABORATOIRE MOBILE (SERVICE CIRCULATION ROUTIERE)

- Opérations planifiées en matière de sécurité routière (alcool et stupéfiants au volant).
- Préserver la confidentialité de la procédure et améliorer celle-ci.

BRIGADE ANTI-CRIMINALITE

VEHICULES « CAMELEON », BANALISES NOIRS

- Efficacité d'approche.
- Rapidité d'intervention.
- Performance et discrétion.
- Spécificité des équipements.



ENVIRONNEMENT

VEHICULE NISSAN QASHQAI

- Véhicule adapté aux missions spécifiques en matière d'environnement.
- Véhicule robuste et solide.
- Surveillance de lieux non-adaptés (abords des terrils, sentiers,...).
- Véhicule adapté au transport de NAC.
- Véhicule équipé de matériel de prélèvement.

DELTA

DEUX VEHICULES

- Transport des membres du groupe et de leur matériel spécifique.
- Véhicule adapté à leurs missions.
- Discrétion absolue.
- « Cheval de Troie ».



COMPOSITION DU CHARROI EN 2019

Notre Zone a un charroi très complet et diversifié. Le service Charroi gère autant les véhicules en patrimoine que les véhicules en leasing. La gestion administrative et mécanique commence dès la réception du véhicule jusqu'à la revente en passant par l'entretien, le contrôle technique, contrat d'assurance, accident, maintenance, prévision des besoins, ...



Le parc automobile est composé de 63 véhicules 4 roues et 65 véhicules 2 roues.

Il comporte notamment des véhicules banalisés et des véhicules strippés, un 4x4, 2 camions (1 commissariat mobile, 1 véhicule communication),

1 véhicule avec caméra ANPR embarquée, 1 véhicules maître-chien, 2 véhicules spécialement équipés pour le balisage routier.

Voici la répartition :

| | | | | |
|---------|---|---|--|----|
| 4 ROUES | NOMBRE TOTAL DE VEHICULES 4 ROUES DANS LE CHARROI | | 63 | |
| | PROPRIETE DE LA ZONE | Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires") | | 8 |
| | | Nombre de 4X4 | | 0 |
| | | Nombre de camionnettes / combis | | 5 |
| | | Nombre de véhicules "sanitaires" (contrôle stup / alcool) | | 2 |
| | LEASING OU LOCATION | Nombre de voitures (excl. 4x4, camionnettes / combis et véhicules "sanitaires") | | 31 |
| | | Nombre de 4X4 | | 2 |
| | | Nombre de camionnettes / combis | | 15 |
| | AVEC STRIPPING | Nbre de véhicules diesel | répondant à la norme d'émission | 33 |
| | | | ne répondant pas à la norme d'émission | 0 |
| | | Nombre de véhicules à essence | | 23 |
| | | Nombre de véhicules électriques et hybride | | 0 |

| | | | | |
|----------|---|---|--------------------------------------|---------------|
| | ANONYMES | Nbre de véhicules diesel | répondant à la norme d'émissions | 30 |
| | | | ne répond pas à la norme d'émissions | 0 |
| | | Nombre de véhicules à essence | | 7 |
| | | Nombre de véhicules électriques et hybrides | | 0 |
| 2 roues | Nombre total de véhicules 2 roues dans le charroi | | | 65 |
| | Nombre de motos | | | 9 |
| | Nombre de cyclomoteurs (y compris les scooters) | | | 38 |
| | Nombre de vélos non-électriques | | | 18 |
| | Nombre de vélos électriques | < 25 km/h | | 0 |
| > 25km/h | | 0 | | |
| Divers | Nombre de commissariats mobiles | | | 2 |
| | Nombre de véhicules de commandement | | | 1 |
| | Nombre de véhicules transport de personnes | | | 1 |
| | Nombre de véhicules transport de personnes arrêtées | | | 0 |
| | Autres véhicules non encore mentionnés | | | 1 |
| | | Précisez | | Communication |

PARC INFORMATIQUE

| | | | |
|------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----|
| EQUIPEMENT ACTIF | ISLP/Hilde | Nombre de PC fixes | 194 |
| | | Nombre de portables / tablettes | 3 |
| | autres (stand alone, internet) | Nombre de PC fixes | 93 |
| | | Nombre de portables / tablettes | 10 |

| | | | |
|--|---------------------------|---------------------|---|
| SOFTWARE ('third-party' - applications externes) | 1. Archivage digital | | oui |
| | | si OUI, lequel? | Archipol / Microsoft office 365 |
| | 2. Traitement statistique | | oui |
| | | si OUI, lequel? | Orbit |
| | 3. Circulation | | oui |
| | | si OUI, lequel? | Tradelec autoticket |
| | 4. IT-mobile | | |
| | | Nombre en planning | 5 |
| | | Nombre opérationnel | 3 |
| | 5. Autres | | |
| | | Noms | Tachostore/Solid |
| | | Fournisseurs | Phelect |
| | | Usage / application | Lecture archivage des disques Tachygraphiques |

ARMEMENT

| | | | |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|-------|
| ENTREPOSAGE DES ARMES | Nombre de salles d'armes protégées | | 3 |
| | Nombre d'armoires protégées | | 3 |
| | Nombre de stands de tir appartenant à la zone | | 1 |
| | Nombre de stands de tir loués par la zone | | 0 |
| PRODUITS INCAPACITANTS | Nombre d'aérosols de petite capacité (pepperspray) | | 261 |
| | Nombre d'aérosols de grande capacité | | 9 |
| | Nombre de grenades à lancer ininflammables | | 0 |
| | Nombre de grenades à tirer ininflammables | | 0 |
| | Nombre de grenades aveuglantes | | 0 |
| ARMES | Pistolets individuels | Nbre de pistolets glock | 262 |
| | | Nbre de pistolets Smith Wesson | 0 |
| | | Nbre autres | 5 |
| | | Autre: précisez | 0 |
| | Pistolets collectifs | Nbre de pistolets semi-automatiques | 0 |
| | | Nombre de pistolets mitrailleur | 20 |
| | | Nbre autres | 5 |
| | | Autre: précisez | Taser |

RADIOPHONIE



| | | |
|-----------------------|---|-----|
| RADIO: type ASTRID | Nombre de stations fixes | 6 |
| | Nombre de stations mobiles (dans les véhicules) | 8 |
| | Nombre de stations portatives | 203 |
| | Nombre de MDT's portables | 0 |
| | Nombre de MDT's dans les véhicules | 0 |
| | Abonnements Astrid radio | 217 |
| | Abonnements Astrid BLM (carte SIM, accès à l' intranet) | 7 |

LES PLUS DE LA ZP BORAINE

COMMISSARIAT MOBILE



SALLE D'AUDITION FILMEE



CAMERAS URBAINES



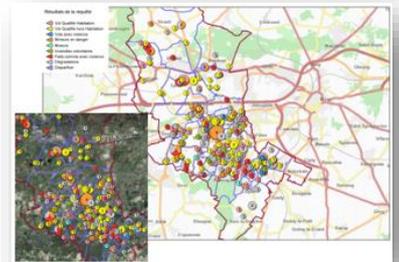
MASCOTTE



CENTRE DE FORMATION



CARTOGRAPHIE CRIMINELLE



TIR LASER



VEHICULE ANPR



LABORATOIRE MOBILE



VEHICULE DE COMMUNICATION



PARRAINAGE DES ENFANTS



CAMPAGNES MENSUELLES



PISTE DE CIRCULATION ROUTIERE



C.L.A.P.



SENIOR FOCUS



FACEBOOK



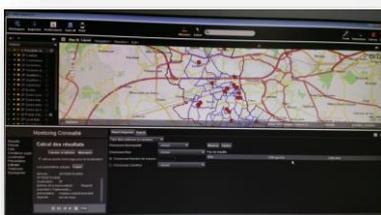
FN 303



FRANCOPOL



LOGICIEL DE CRIMINALITE EDL – ORBIT GIS



LE DRONE



GROUPE DELTA



D. AU NIVEAU FINANCIER

Les moyens alloués à la Zone par les différentes entités sont utilisés afin de rendre le meilleur service possible à la population.

Plusieurs acquisitions ont été réalisées afin d'améliorer et accroître le travail policier au bénéfice de la population.

| RECETTE EN 2019 | |
|------------------|---------------|
| RECETTES | 27.289.587,22 |
| DEPENSES | 27.289.587,22 |
| RESULTAT POSITIF | 0,00 |

| RECETTE 2019 | |
|------------------|---------------|
| RECETTES | 27.289.587,22 |
| DEPENSES | 27.289.587,22 |
| RESULTAT POSITIF | 0,00 |

| DOTATIONS COMMUNALES | |
|----------------------|------------------------|
| SAINT-GHISLAIN | 3.237.199,07 € |
| BOUSSU | 2.796.725,41 € |
| FRAMERIES | 2.781.195,87 € |
| QUAREGNON | 2.665.430,37 € |
| COLFONTAINE | 2.637.194,88 € |
| TOTAL | 14.117.745,60 € |
| DOTATIONS FEDERALES | |
| BASE | 6.266.878,42 € |
| SOCIALE I | 1.587.195,39 € |
| SOCIALE II | 289.537,51 € |
| COMPLEMENTAIRE | 585.143,56 € |
| TENUE M.O. | 4.749,11 € |
| FONDS DES AMENDES | 940.569,74 € |
| TOTAL | 9.674.073,73 € |
| PRESTATIONS | |
| RECETTES | 102.500,00 € |
| DETTE | |

| | |
|--------------------------|-----------------|
| RECETTES | 160.916,16 € |
| PERSONNEL DETACHE | |
| | 77.000,00 € |
| BONI 2017 | |
| | 1.138.031,06 € |
| AUTRES | |
| | 2.019.320,67 € |
| TOTAL | |
| | 27.289.587,22 € |

| | |
|-----------------------------|-------|
| DEPENSES EN 2019 | |
| PERSONNEL | |
| 22.198.361,32 € | |
| FONCTIONNEMENT | |
| 2.450.327,02 € | |
| TRANSFERTS | |
| 57.000,00 € | |
| DETTE | |
| 1.185.722,54 € | |
| EXERCICES ANTERIEURS | |
| 1.398.176,34 € | |
| PRELEVEMENTS | |
| - € | |
| TOTAL | |
| 27.289.587,22 € | 0,0 % |

| ACQUISITIONS AU SERVICE EXTRAORDINAIRE (EN 2019) | |
|---|---------------------|
| MISE EN CONFORMITE DU CENTRE DE FORMATION | 30.000,00 € |
| EQUIPEMENT, MAINTENANCE EXTRA HOTEL DE POLICE WIFI | 20.000,00 € |
| ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU | 15.000,00 € |
| ACHAT DE MOBILIER DE REPROGRAPHIE | 180.000,00 € |
| ACHAT D'UN LIVES CAN | 46.000,00 € |
| ACHAT DE TABLETTES ET SMARTPHONES | 20.000,00 € |
| ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES | 15.000,00 € |
| ACHAT DE MATERIEL POUR SALLE VIDEO-FILMEE | 15.000,00 € |
| ACHAT ARMEMENT | 10.000,00 € |
| ACHAT DE MATERIEL SPECIFIQUE POLICE | 25.000,00 € |
| ACHAT DE CAMERA ANPR | 70.000,00 € |
| ACHAT DE MATERIEL POUR MISE EN CONFORMITE SIPPT | 10.000,00 € |
| ACHAT DE RADAR DIGITAL ET JUMELLES | 110.000,00 € |
| TOTAL | 566.000,00 € |

2.6.2.3 MANAGEMENT DES PROCESSUS

A. Relevé non-exhaustif de certaines procédures et bonnes pratiques mises en place au sein de la Zone de Police Boraine



- Le parrainage des classes de 6^{ème} primaire représente une magnifique opportunité pour nos policiers d'aller à la rencontre des adultes de demain. C'est un fantastique projet de prévention visant à rapprocher la jeunesse et la police. Le parrainage est, en effet, l'occasion d'inculquer aux jeunes, dès à présent, de solides bases qui leur seront utiles pour devenir des citoyens respectables et ayant des principes.

Ce « programme » a été établi par des policiers qui ont pour habitude de côtoyer les enfants de notre région et qui interviennent régulièrement dans les écoles.

Les 3 thèmes abordés au cours du parrainage sont :

- la sécurité routière;
 - le civisme, les droits et devoirs des enfants et la lutte contre le racket;
 - le respect de l'environnement.
- Les Services d'Ordre football font l'objet d'ordres de service spécifiques et permanents.
 - Projet ILP : Réunion RIR tous les mois regroupant La DirOps, le SER, la Bac et l'Appui opérationnel.
 - Une procédure de détection, de gestion et de suivi des violences intrafamiliales a été élaborée, s'inscrivant ainsi dans les priorités édictées par le Parquet. Une excellente collaboration entre la Zone de police et les différents partenaires a été mise en place.
 - Un protocole de collaboration entre les Services d'Assistance Policière aux Victimes des Zones de Police de Mons et de la Boraine.
 - Protocole de collaboration DVI - SAPV



- Des déplacements à vélo ont été mis en place afin d'optimiser la visibilité et le contact avec les citoyens.
- La Zone dispose d'un maître-chien.



- La Zone dispose de son propre dispatching ainsi que d'un centre de vidéo-surveillance.

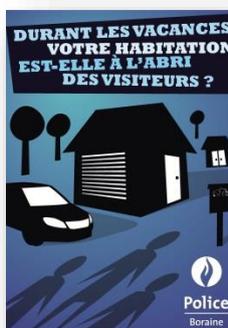


- La participation des Chefs de Corps, du Dirju et du Dirco à la concertation de recherche d'arrondissement présidée par le Procureur du Roi et à la réunion des Chefs de Corps est de nature à entretenir et à harmoniser la dynamique de collaboration entre les autorités judiciaires et les Zones de police. Les Chefs de Corps tirent également profit des échanges d'expériences opérationnelles entre Zones et avec la Police Fédérale. Diverses thématiques sont abordées en fonction des circonstances.



- La préparation des événements fait l'objet de réunions regroupant les acteurs concernés.
- Un Règlement Général de Police commun à nos 5 communes est appliqué. Celui-ci est évalué et adapté régulièrement.

- La Zone continue à développer et à optimiser ses relations tant avec la Police Fédérale (Dirco, Dirju, CIA, ...) qu'avec les autres Zones de Police Locale
- Approche intégrée et intégrale avec les plans stratégiques de sécurité et de prévention des Communes de Boussu, Colfontaine, Frameries et Quaregnon (participation aux comités de pilotage et aux conseils consultatifs, échanges d'informations, collaboration dans les campagnes de prévention, ...).
- Collaboration avec le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (participation aux commissions scolaire, jeunes et justice, prévention générale, recherches-actions avec les universités de Mons et de Liège, ...).
- Collaboration avec le Service des Douanes.
- Approche intégrale et intégrée de nos campagnes de prévention (vols qualifiés dans les habitations, sécurité routière, criminalité violente et sécurisation des commerces, vols dans/sur les véhicules, vols à la ruse, vols à la tire, règlement général de police,...).



- La Zone dispose d'un site internet vis-à-vis de l'extérieur et d'un site SHAREPOINT.



- La Zone de Police dispose de deux pages Facebook :



- La communication externe tant vers les citoyens que vis-à-vis des médias fait l'objet d'une attention particulière au quotidien.

- Mise à disposition des autres Zones de l'Arrondissement de notre groupe d'interventions spéciales DELTA (UAS). UN protocole de fonctionnement existe entre notre Groupe et l'UAS de la ZP Mons-Quevy.



- À l'heure de la professionnalisation de plus en plus accrue de la fonction policière, la question de l'adéquation du suivi de la formation continue se pose plus que jamais. Il est clair que les enjeux d'une complexification croissante de ce que l'on attend de la police remettent en cause l'idée même du suivi de cette formation. Cette dernière ne doit pas se contenter d'être seulement orientée en fonction des connaissances techniques du métier. Par conséquent, il est essentiel de positionner adéquatement les dispositifs de formation pour répondre à ces modifications fondamentales. Entretenir une attitude critique par rapport à la connaissance, c'est être en mesure de constamment questionner le processus par lequel on en arrive à produire du savoir.
- Dans cette optique, la ZP Boraine continue à développer un partenariat fort tant au niveau Zonal qu'au niveau de l'Arrondissement de Mons (Comités de Pilotage et Conseils Consultatifs des plans stratégiques de prévention et de sécurité de nos différentes communes, Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse et ses différentes commissions, ...). Réaliser une fonction de police excellente signifie l'exécution optimale de la mission, de la vision et des valeurs pour satisfaire au maximum les besoins et attentes justifiées de notre population.

Toujours soucieuse de s'ouvrir à de nouveaux concepts, la ZP Boraine a souhaité élargir son cercle de partenariat au niveau européen et international.



Au niveau de la ZP Boraine, cet investissement se traduit d'une part au niveau européen par son engagement au sein de la Charte Européenne de la Sécurité Routière et, d'autre part, par son adhésion au sein du réseau FRANCOPOPOL :

- La Charte européenne de la sécurité routière est une plateforme participative européenne rassemblant des entreprises, des associations, des établissements de recherche et des autorités publiques. Ces acteurs s'engagent à mener des actions concrètes et à partager leurs bonnes pratiques dans le but de résoudre les problèmes de sécurité routière rencontrés dans leur environnement quotidien. L'objectif de cette Charte est d'aider à réduire le nombre de victimes de la route.

La Charte Européenne de la Sécurité Routière est donc un superbe instrument qui offre non seulement une reconnaissance à l'échelle européenne mais surtout une visibilité aux signataires qui se sont engagés dans des actions de sécurité routière.

- FRANCOPOPOL est un réseau international francophone de formation policière qui est le fruit d'une initiative entre la Sûreté du Québec et la Direction de la formation de la Police nationale française.

Ce réseau constitue un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions en rapport avec la formation et l'expertise policière.

L'un de ses objectifs principaux est par conséquent la circulation d'informations via l'échange de connaissances par la mise à disposition d'une plate-forme sécuritaire accessible en ligne au service des membres du réseau.

- L'association INTERSECTIONS
- Par ailleurs, la ZP Boraine est également particulièrement attentive aux échanges d'informations et de bonnes pratiques qui ressortent de cet autre réseau qu'est le Forum Européen de la Sécurité Urbaine dont l'objectif est de renforcer les politiques de prévention de la criminalité et de promouvoir le rôle de l'élu dans les politiques nationales et européennes.

Bien consciente que la poursuite de l'optimisation de son fonctionnement passe par cette ouverture et un partenariat fort, la ZP Boraine veillera à renforcer ces échanges fructueux tant sur le plan du savoir que du savoir-faire.

B. Importance de l'architecture des processus

La Zone de Police Boraine a toujours eu pour ambition de formaliser les 6 processus primaires repris dans l'architecture des processus de la Police locale belge. Pour ce faire, nous continuerons à nous baser sur l'architecture proposée, en septembre 2008, par un groupe de travail composé de représentants des 18 Zones de Police Locale et de la Commission Permanente de la Police Locale.

Par conséquent, nous reprendrons, comme outil, le travail suivant réalisé M.-D. Willocx et P. Van Haken de CGL en 2008. (voir annexe relative à l'architecture des processus primaires)

2.7 COOPERATION

2.7.1. COOPERATION POLICIERE INTER ZONALE, SUPRA LOCALE ET INTERNATIONALE

D'un point de vue opérationnel, différents phénomènes nous conduisent à collaborer avec les Zones voisines.

| THEME | ZONE - SERVICE |
|--|--|
| OPS FRONTIER | Opération sur l'ensemble de la frontière franco-belge |
| OPS DE BASSIN N° 3 | International/France |
| ROULAGE | Douane |
| FRAUDES SOCIALES | Partenariat avec les organismes sociaux (Afsca, Onem, Forem, Lois sociales...) |
| PERQUISITIONS RENFORCEES PAR L'APPUI DU GROUPE DELTA | ZP Mons ZP La Louvière ZP Hauts-Pays P.J.F. Unités hors arrondissement |

D'un point de vue non opérationnel :

| THEME | ZONE - SERVICE |
|---|--|
| MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE FORMATION | P.J.F. ZP Mons-Quévy /Hauts-Pays WPR |

2.7.2. AUTRE TYPE DE COOPERATION – PROTOCOLES AVEC PARTENAIRES NON POLICIERS ET TIERS

- Contrats de Prévention des entités de la Zone.
 - Participation à l'élaboration et au Comité de pilotage des plans stratégiques.
 - Participation aux Conseils Consultatifs de Prévention.
 - Echange d'information régulier.
 - Implication dans la stratégie « Vols Qualifiés dans habitations », « Délinquance urbaine » et « Incivilités ».
 - Consultation pour l'élaboration du PZS 2020-2025, notamment par l'enquête du moniteur de sécurité et de l'attente des citoyens sur le sentiment d'insécurité.

- Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse.
 - Participation aux différentes commissions (scolaire, jeunes et justice, recherches/actions).

 - PLP41 avec notamment des contacts étroits entre notre Service Jeunesse et les directions des établissements scolaires.

- Service des Douanes.
 - Collaboration pour des opérations de contrôles routiers.
 - Participation, notamment avec leurs chiens STUP, à des opérations de perquisitions.
 - Participation pour des contrôles de magasins de nuit avec les différents partenaires sociaux (ONSS, RW, Lois Sociales,...).

- Collaboration avec le TEC Hainaut dans le cadre d'opérations de sécurisation et de prévention (Violences et Stup).



| DATE | PROTOCOLE D'ACCORD | ZONES / SERVICES CONCERNE(E)S |
|----------------|---|--|
| JANVIER / 04 | Collaboration entre les TEC-Hainaut et les Zones de polices Locales | TEC-Hainaut et les services de Police |
| 17 / 02 / 04 | CESAM (cellule d'enquête spéciale de l'Arrondissement de Mons) | PR et services de Police Locale et fédérale de l'Arrondissement Judiciaire de Mons |
| 06 / 05 / 04 | Collaborateur entre le WPR et les zones locales | Les services de Police locale et fédérale (Arr. Mons) |
| OCTOBRE / 08 | Location du Centre de formation | Les services de Police Locale et fédérale (Arr. Mons) |
| MAI / 09 | Fonctionnement des SAPV de l'Arrondissement judiciaire de Mons ayant pour vocation de suivre un schéma réactionnel identique dans le cadre de l'assistance policière aux victimes | Les services de Police Locale et fédérale (Arr. Mons) |
| SEPTEMBRE / 09 | ISLP & CIA : accès aux ISLP des zones par le CIA | Les services de Police Locale et fédérale (Arr. Mons) |
| 10 / 05 / 11 | Traitement de la téléphonie judiciaire | PR et services de Police Locale et fédérale de l'Arrondissement Judiciaire de Mons |
| 13 / 09 / 11 | Mise à disposition des chambres de sûreté au sein de l'Arrondissement judiciaire de Mons | Les services de Police Locale et fédérale (Arr. Mons) |
| 08 / 01 / 14 | Meilleure maîtrise des vols et extorsions afin d'augmenter la probabilité d'interception d'auteurs via l'échange d'informations | Autorités judiciaires, services de Police et les magasins Cash Converter (Arr. Mons) |
| 05 / 09 / 14 | Collaboration SAPV – rôle de garde | ZP Mons – Quévy |
| 29 / 12 / 14 | Travail de Collaboration entre le SAPV et Résilience | ASBL Résilience (Service d'Aide Sociale aux Justiciables de Mons) |
| 15 / 04 / 16 | Mise à disposition du complexe cellulaire de la ZP | ZP Hauts-Pays |
| 10 / 11 / 16 | Prise de plainte – accueil du plaignant | ZP Mons – Quévy |
| 30 / 03 / 18 | UAS | Collaboration ZP Mons – Quévy / ZP Boraine |
| 14 / 09 / 17 | Collaboration SAPV | Collaboration ZP Mons – Quévy / ZP Boraine |

2.8 SYNTHESE DE L'AFFECTION DE LA CAPACITE (AU 31/12/2018)

2.8.1. CONTRIBUTION FEDERALE

| | | Année de référence (2018) | |
|------------------------------|---|---------------------------|--|
| | | Heures | |
| CONTRIBUTION FEDERALE | Missions fédérales | | |
| | - Ligne de crédit MFO 2 bis | 2147 | |
| | - Participation au CIA (LPI, art. 105bis) | 0 | |
| | - Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée hors des Zone (MFO 4: point 2.2.) | 0 | |
| | - Participation au CIC (LPI, art. 69bis) | 0 | |
| | - ... | 0 | |
| | Contributions de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed) : intégré dans le travail quotidien | | |
| | Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI art 64) | | |
| | 2147 | 2147 | |

Dans le cadre d'une approche intégrée et intégrale, la zone de police Boraine développe des partenariats tant internes qu'externes afin de tendre vers l'efficacité.

En effet, il tient à cœur à la zone police de s'ouvrir vers ses différents partenaires afin de faire progresser le travail policier que ce soit par les échanges d'idées, de bonnes pratiques, les renforts reçus, donnés ou encore les échanges internationaux dans le cadre des opérations transfrontalières.

C'est par cette vision intégrée de la coopération que nos services seront à même d'identifier plus efficacement et d'endiguer les différents phénomènes problématiques qui frappent notre territoire.

Il est évident que cette coopération aborde deux aspects :

- premièrement le volet opérationnel dans le cadre des problématiques récurrentes
- Deuxièmement d'un point de vue non opérationnel, les partenariats pour la mise en place de formations spécifiques que ce soit à notre bénéfice par le biais des DCA ou encore au bénéfice des autres zones de police avec la mise à disposition de notre centre d'entraînement.

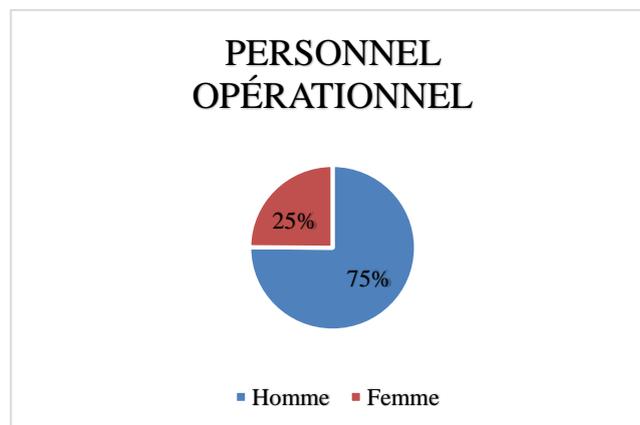
C'est dans cette vision de coopération et d'application du community policing que la Zone de Police Boraine souhaite s'inscrire afin que chacun soit un acteur à part entière de la sécurité dans la société.

Comme le souligne notre vision 2025 : Impactons ensemble notre cadre de vie

2.9 ANALYSE DU CADRE

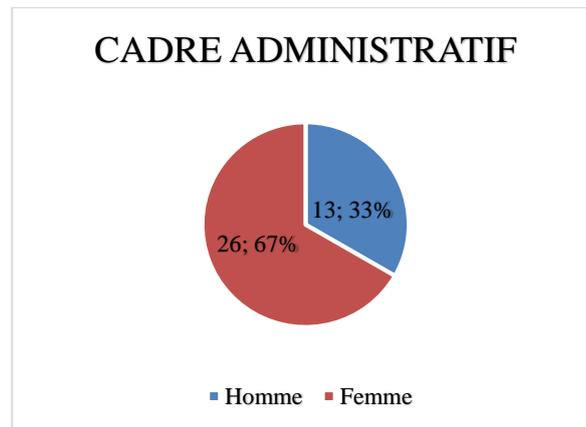
LE CADRE OPERATIONNEL

| CADRE | Réel | Organique |
|---------------|------------|------------|
| OFFICIER | 12 | 21 |
| MOYEN | 46 | 65 |
| DE BASE | 174 | 225 |
| AGT DE POLICE | 22 | 46 |
| TOTAL | 254 | 357 |

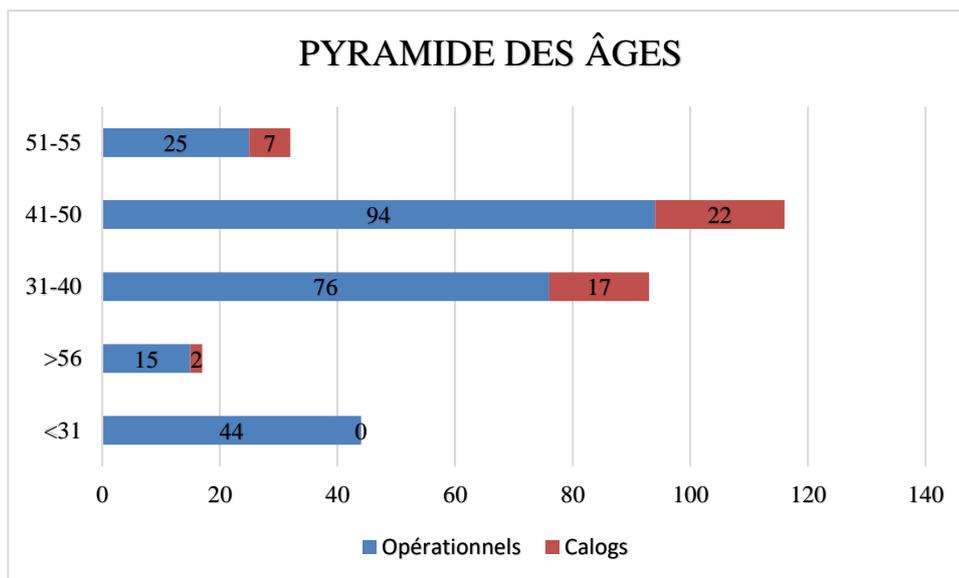


LE CADRE ADMINISTRATIF

| CALOG | Réel | Organique |
|--------------|-----------|-----------|
| NIVEAU A | 6 | 6 |
| NIVEAU B | 8 | 13 |
| NIVEAU C | 29 | 36 |
| NIVEAU D | 5 | 8 |
| TOTAL | 48 | 63 |

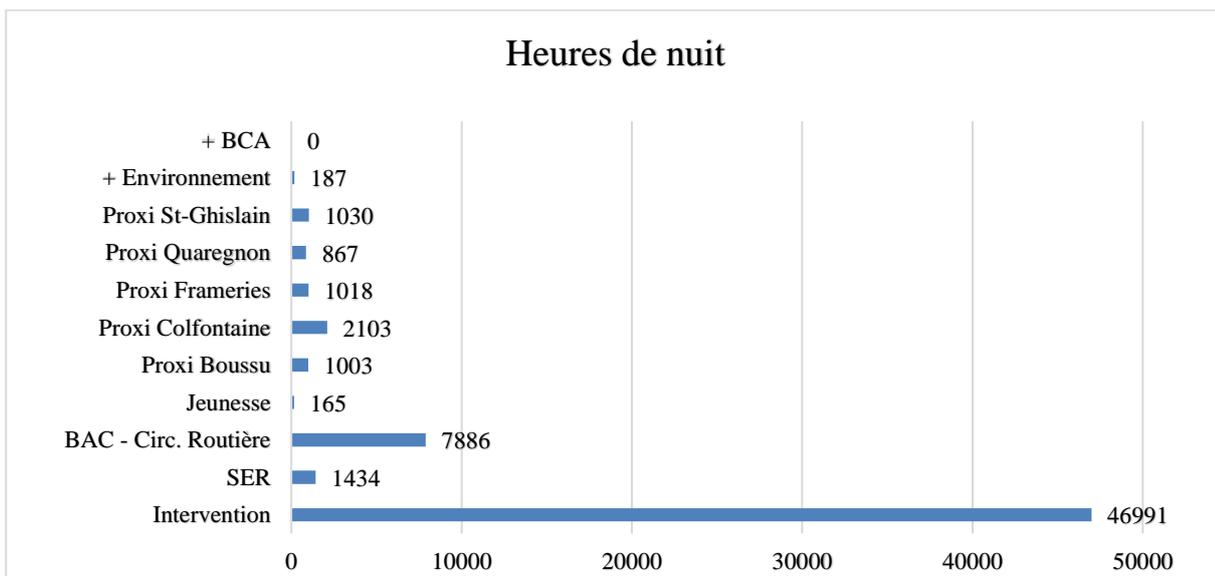
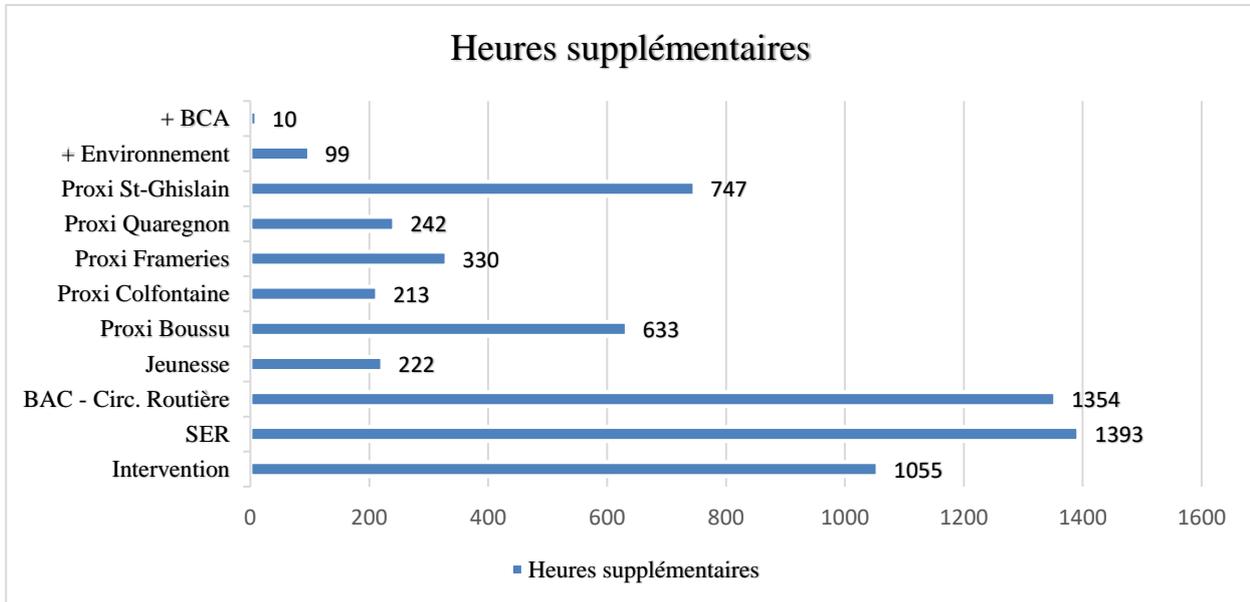
**PYRAMIDE DES AGES DU PERSONNEL**

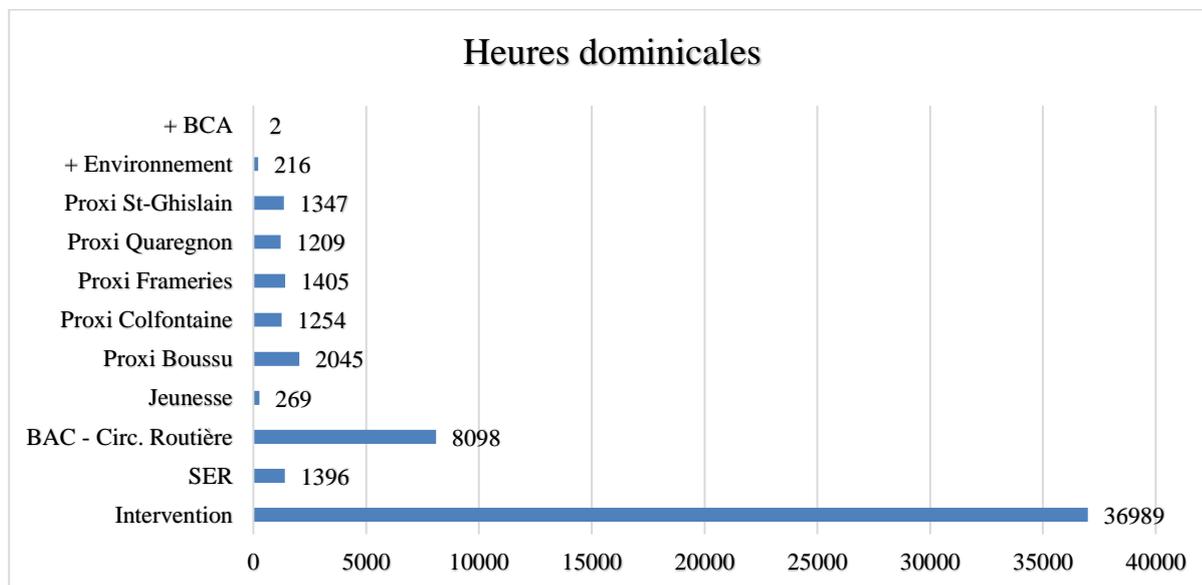
| AGE | OPERATIONNELS | CALOGS |
|-------|---------------|--------|
| <31 | 44 | 0 |
| >56 | 15 | 2 |
| 31-40 | 76 | 17 |
| 41-50 | 94 | 22 |
| 51-55 | 25 | 7 |



HEURES SUPPLEMENTAIRES DE NUIT ET DE WEEK-END

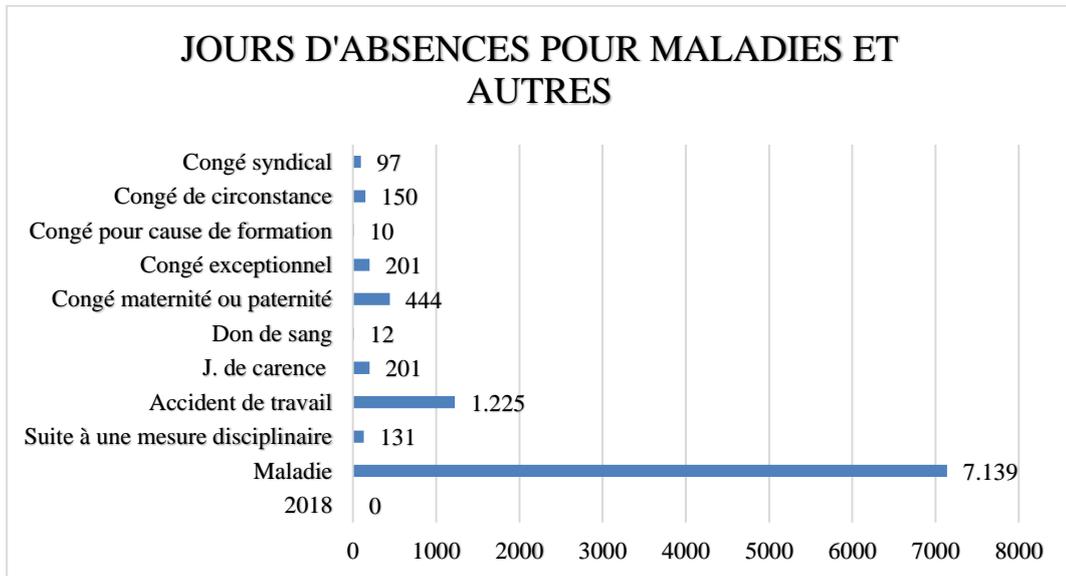
| SERVICES | HEURES SUPPLÉMENTAIRES | HEURES DE NUIT | HEURES DOMINICALES |
|----------------------|------------------------|----------------|--------------------|
| Intervention | 1055 | 46991 | 36989 |
| SER | 1393 | 1434 | 1396 |
| BAC - Circ. Routière | 1354 | 7886 | 8098 |
| Jeunesse | 222 | 165 | 269 |
| Proxi Boussu | 633 | 1003 | 2045 |
| Proxi Colfontaine | 213 | 2103 | 1254 |
| Proxi Frameries | 330 | 1018 | 1405 |
| Proxi Quaregnon | 242 | 867 | 1209 |
| Proxi St-Ghislain | 747 | 1030 | 1347 |
| TOTAL | 6189 | 62497 | 54012 |
| + Environnement | 99 | 187 | 216 |
| + BCA | 10 | 0 | 2 |





ABSENCES POUR MALADIE ET ARRET DE TRAVAIL

| 2018 | JOURS D'ABSENCE |
|----------------------------------|-----------------|
| Maladie | 7.139 |
| Suite à une mesure disciplinaire | 131 |
| Accident de travail | 1.225 |
| J. de carence | 201 |
| Don de sang | 12 |
| Congé maternité ou paternité | 444 |
| Congé exceptionnel | 201 |
| Congé pour cause de formation | 10 |
| Congé de circonstance | 150 |
| Congé syndical | 97 |
| TOTAL | 9.610 |



CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES PRECEDENTS – EVALUATION ET LEÇONS A TIRER

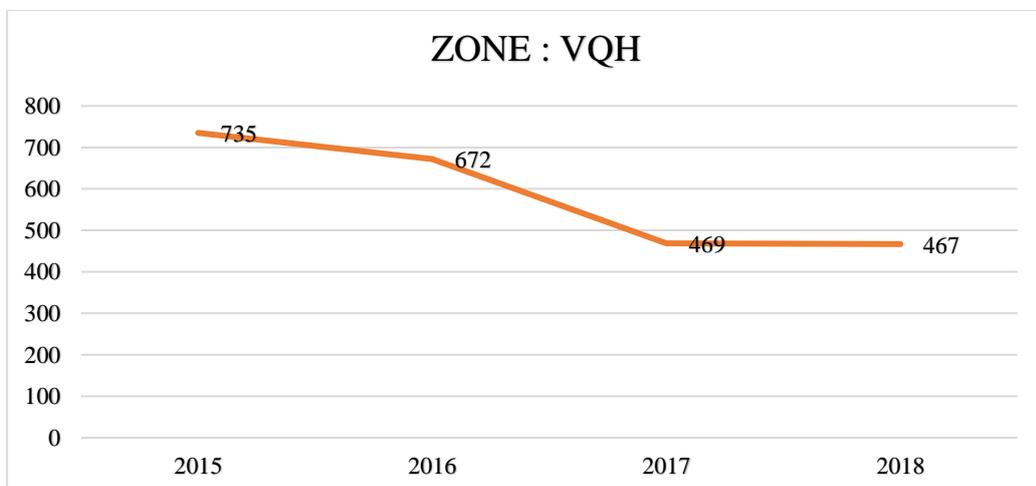
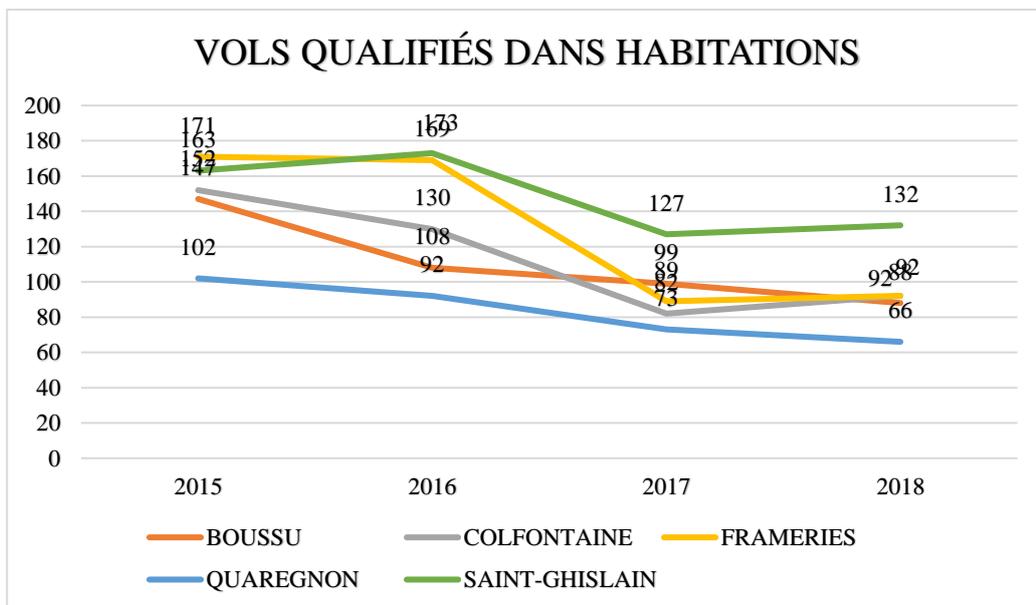
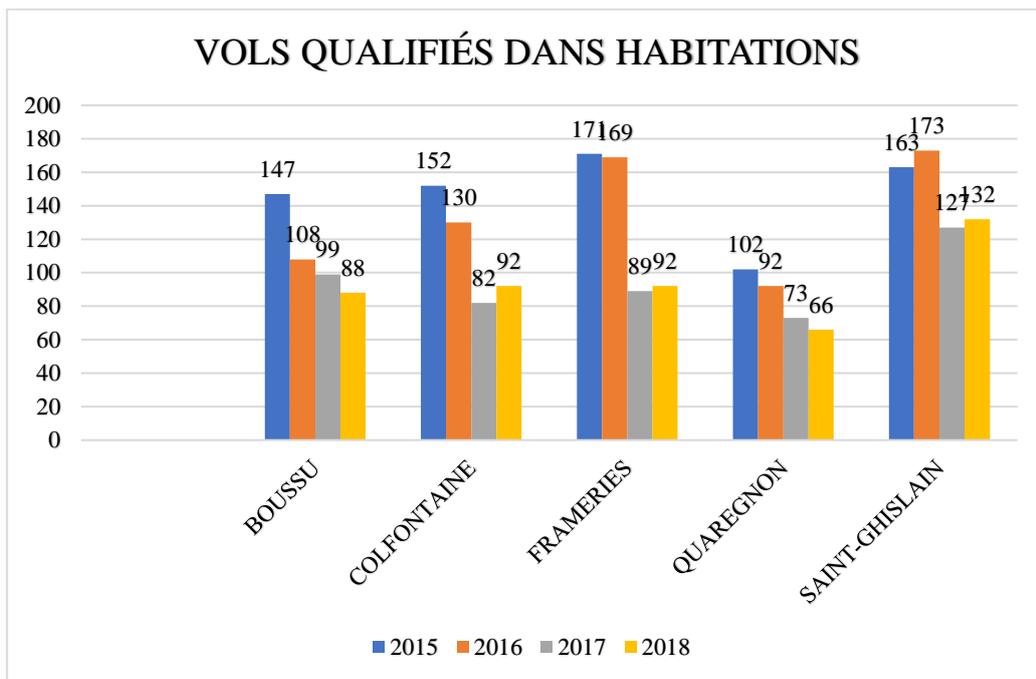
- Les priorités définies dans le plan zonal de sécurité 2014-2019 étaient :
 - les vols qualifiés dans habitations,
 - l'insécurité routière,
 - les faits commis avec violences et/ou menaces,
 - la criminalité de rue et les nuisances (RGP)
 - La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme, de l'extrémisme et du radicalisme (PLP37).
- Ces différentes priorités ont été suivies, évaluées, réexaminées et adaptées par le Conseil Zonal de Sécurité tout au long du cycle.
- Dans un premier temps, nous vous proposons une évaluation détaillée de ces priorités et dans un second temps, un tableau synthétique.

3.1.1 EVALUATION DETAILLEE

LES VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS

Objectif fixé : « d'ici fin 2018, diminuer de 5 % les vols qualifiés dans habitations commis sur le territoire de notre Zone de Police ».

| VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | % 15 - 18 |
|---------------------------------|------|------|------|------|--------------|
| ZONE | 735 | 672 | 469 | 467 | -36,5% |
| BOUSSU | 147 | 108 | 99 | 88 | -40,1% |
| COLFONTAINE | 152 | 130 | 82 | 92 | -39,5% |
| FRAMERIES | 171 | 169 | 89 | 92 | -46,2% |
| QUAREGNON | 102 | 92 | 73 | 66 | -35,3% |
| SAINT-GHISLAIN | 163 | 173 | 127 | 132 | -19,0% |



Sous-objectif 1 : « d'ici fin 2018, essayer de diminuer de 8,5% le nombre de VQH commis sur le territoire de l'entité de SAINT-GHISLAIN ».

- Sous-objectif atteint puisque nous sommes passés de 163 faits de VQH pour 2015 à 132 pour 2018 □ Diminution de 19 %.

Sous-objectif 2 : « d'ici fin 2018, essayer de maintenir le pourcentage de 15 % de faits de VQH élucidés sur l'ensemble du territoire de notre Zone de Police ».

- Sous-objectif atteint puisqu'en 2015, 171 faits ont été élucidés sur 735 □ 23,3%.
- Sous-objectif non atteint puisqu'en 2016, 78 faits ont été élucidés sur 672 □ 11,6 %.
- Sous-objectif non atteint puisqu'en 2017, 38 faits ont été élucidés sur 469 □ 8,1 %.
- Sous-objectif non atteint puisqu'en 2018, 24 faits ont été élucidés sur 467 □ 5,1 %.

| MOIS | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | TOTAL |
|------|---------|---------|------|-------|-----|-----|---------|------|-----------|---------|----------|----------|-------|
| 2018 | 18 | 40 | 24 | 27 | 44 | 33 | 35 | 54 | 45 | 65 | 54 | 28 | 467 |
| 2017 | 45 | 32 | 57 | 43 | 37 | 28 | 36 | 41 | 48 | 35 | 35 | 32 | 469 |
| 2016 | 76 | 48 | 47 | 59 | 62 | 47 | 42 | 56 | 57 | 47 | 61 | 70 | 672 |
| 2015 | 64 | 62 | 57 | 45 | 65 | 59 | 58 | 71 | 64 | 57 | 64 | 69 | 735 |

Si on observe les mois les plus touchés pour l'ensemble de la Zone, on constate que pour ces quatre années, les mois d'août, septembre et décembre furent un les plus concernés par cette problématique.

Ces résultats sont très positifs étant donné qu'il s'agissait d'une des priorités majeures de notre Plan Zonal de Sécurité.

La politique menée par la Zone de police Boraine dans ce domaine fut axée sur les points suivants : prévention via l'organisation de patrouilles proactives, conseils en techno-prévention, campagnes de prévention, optimisation de l'avis d'absence prolongée, avis de passage, tendre vers une augmentation du nombre d'élucidations par une approche associée des services Interventions (rapidité, constats), Brigade Anti-Criminalité (présence policière), Proximités (prévention, contacts avec le citoyen, recherche de l'information, enquêtes de voisinage, fiches de revisite), Bureau d'Investigation Judiciaire (fiches de revisite, enquêtes), SER (enquêtes) et Appui au développement (définition des lieux à surveiller, cartes, statistiques).

OBJECTIFS OPERATIONNELS

| OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | COMMENT | PAR QUI | INDICATEURS |
|---|--|--|---|
| 1) Réactualiser les affiches relatives aux divers conseils en matière de techno-prévention afin d'informer et de sensibiliser les citoyens aux moyens de se prémunir contre les vols, les afficher dans les divers commissariats et lieux publics (Administrations communales) de notre Zone de Police. | En reprenant le contenu détaillé des folders sur le sujet et en s'informant auprès des agents de techno-prévention quant aux autres informations qui doivent y figurer. | - Réalisation par la Communication de notre Zone de Police. - Affichage par les unités mêmes, dans les lieux publics via les Services de Proximité. | - Nombres d'affiches réalisées et affichées. - Sondage éventuel sur le nombre de personnes qui lisent et tiennent compte des conseils prodigués. |
| 2) Lors de chaque revisite aux préjudiciés, leurs fournir verbalement les premières informations en matière de techno-prévention, leurs remettre les folders et fiches préjudice (Formulaire bleu) et les inviter à prendre contact avec les agents de techno-prévention des Communes en leurs remettant les coordonnées du service de techno-prévention de leur Commune afin de les sensibiliser quant à la protection de leur habitation. | -Toujours être en possession de folders. - S'informer sur la matière. - Organiser des réunions de travail avec les services de techno-prévention pour établir un plan de collaboration : Comment relayer les infos entre services. - Avoir des cartes de visite avec coordonnées de ces services pour remettre aux préjudiciés. | - Les Policiers en charge des revisites. - Les Policiers en charge des revisites via une (in)formation en interne. - Les services concernés (Proxi et/ou BIJ, Services de Prévention). L'initiative doit émaner de nos services. - Communication. | - Le nombre de folders et autres documents distribués. - Le nombre de policiers (in)formés. - Nombre de contacts entre les services. - Nombre de personnes ayant pris contact avec les Services de techno-prévention. - Nombre de cartes de visite distribuées. |
| 3) Chaque mois, mettre à jour le site Internet afin de pouvoir dispenser les conseils utiles en la matière à la population. | - S'informer régulièrement sur les nouveautés auprès de policiers et agents de techno-prévention. | - Communication. | - Nombre de fois où le site a été visité (Vue partielle sur le sujet). - Nombre de modifications apportées chaque mois. - Nombre de mails qui nous sont envoyés relatifs à la matière. |
| 4) Renouveler les campagnes de sensibilisation de la population à notre concept « d'avis d'absence prolongée » afin d'informer les citoyens de cet appui de notre Zone de Police lors de leur absence même en dehors des périodes de « grandes | - Effectuer divers avis presse, utiliser les journaux locaux et communaux. - Profiter des conférences pour en informer la population. - Via la présence du commissariat mobile. | - Communication. - Personnel en charge. | - Nombre d'avis presse. - Nombre de personnes qui font la demande de passages. - Nombre de maisons qui |

| | | | |
|---|---|--|--|
| vacances ». | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation par les INP de Proximité et les enquêteurs de voisinage. - Via notre site internet. | <ul style="list-style-type: none"> - Personnel en charge. - Sensibilisation par les INP de Proximité et les enquêteurs de voisinage. | ont fait l'objet de cette surveillance de manière effective. |
| 5) Renouveler la campagne de sensibilisation de la population à l'inventaire de leurs objets de valeur via l'encodage dans le formulaire bleu (Formulaire préjudice) afin de pouvoir plus facilement identifier le préjudice et ainsi pouvoir tracer les auteurs. Durant toute l'année 2015, intensifier l'information et la distribution avec les mêmes objectifs. | <ul style="list-style-type: none"> - Via la presse, les journaux communaux, - Durant les conférences organisées, - Par le biais des rencontres et contacts avec les comités de quartier, - Via le site internet. - Lors des revisites et enquêtes de voisinage. - Par le biais de l'agent de techno-prévention. - Via les contacts dans le cadre des déplacements du commissariat mobile. - Remise par les premiers verbalisants. - Formulaire inclus dans la farde de documents remise par l'INP de quartier lors de tout changement de domicile. - Formulaires remis lors des salons organisés par notre Zone ou organisés par de services extérieurs mais auxquels nous participons. | <ul style="list-style-type: none"> - Service Communication. - Personnel présent lors des conférences. - Personnel en charge de la gestion et des rencontres avec ces comités. - Communication. - Personnel du BIJ en charge de cette mission et/ou INP de quartier. - Agent de techno-prévention. - Personnel repris à cette tâche. - Les premiers verbalisants. - INP de quartier. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'avis presse, d'articles,.... - Nombre de conférences. - Nombre de personnes présentes lors de ces conférences. - Nombre de Comités de quartier, nombres de rencontres. - Nombres de fois où le site a été visité, nombre de téléchargements des documents. - Nombre de formulaires remis par l'agent de techno-prévention, l'INP de quartier lors des changements de domicile. - Nombre de contacts et formulaires remis lors du déplacement du Commissariat mobile. - Nombre de jours de présence du Commissariat sur les divers marchés, manifestations, etc. - Nombre de formulaires remis par les verbalisants. - Nombre de formulaires remis spontanément par les préjudiciés. - Nombre de formulaires distribués lors des salons. |
| 6) Créer un PLP sur la Commune de SAINT-GHISLAIN | <ul style="list-style-type: none"> -Prévention -Recueil de l'information -Lutter contre le sentiment d'insécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Commissariat de Quartier | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunion du PLP -Impact ur le nombre de VQH |
| 7) Durant le parrainage des écoles primaires, profiter des échanges avec les enfants des classes de 6 ^{ième} primaire pour aborder et débattre avec eux de la question de la délinquance juvénile afin de les sensibiliser à cette | <ul style="list-style-type: none"> - Aborder brièvement les statistiques des faits commis par les mineurs. - Parler des peines encourues. - Sensibiliser au ressenti des victimes. | <ul style="list-style-type: none"> - Les parrains et marraines repris avec l'aide du Service de Communication, du SAV et de la Direction pour cibler le contenu à développer. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts avec les enfants. - Durée de la séance de sensibilisation. - Nombre de questions |

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>problématique et éviter ainsi qu'ils ne se laissent influencer dans la commission de faits délictueux et notamment les VQH.</p> | | | <p>posées sur la matière par les enfants.</p> <p>- A long terme, l'impact sur ses enfants (Nombre d'auteurs parmi eux).</p> |
| <p>8) Représenter la Zone de Police avec ses différents services en participant aux divers salons (Salon Prévention, Salon Police, Parrainage des enfants, ...) qui se dérouleront sur les 5 communes afin de sensibiliser les citoyens sur la problématique des faits de VQH et les moyens pour se prémunir (Techno-prévention, avis d'absence prolongée) et ce, par le biais d'échanges verbaux, de folders et d'activités attractives.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Entretenir des contacts avec les partenaires locaux pour être informés et invités aux divers salons. - Renouveler l'organisation de notre propre « salon police ». - Organiser des réunions préparatoires pour une participation active, attractive et organisée lors de ces salons. - Choisir et réunir un personnel motivé pour ces tâches. - Rassembler toute notre documentation disponible. - Tenir compte des expériences précédentes pour améliorer nos prestations. | <ul style="list-style-type: none"> - Via les Services de Proximité en contact avec les partenaires. - Communication, représentants des différents services. - Reprendre le personnel qui a donné satisfaction au précédent salon. - Communication. - Personnel repris en collaboration avec personnel précédent si autre. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salons auxquels nous participerons. - Nombre de réunions préparatoires organisées. - Type d'activités choisies. - Capacité engagée. - Documentation disponible/distribuées. - Nombre de visiteurs. - Nombre de contacts avec les citoyens. |
| <p>9) Lors d'épidémies constatées (Faits concentrés ou modus operandi identique, ...), informer la population afin de sensibiliser les citoyens aux précautions et mesures à prendre.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Détecter les épidémies. - Informer par les contacts directs avec les citoyens, via la presse, le site internet, les rencontres lors des déplacements des Commissariat mobiles, les conférences, salons, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire de criminalité. - Via le Service Communication, le personnel engagé, les INP de Quartier. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles presse. - Nombre d'épidémies détectées. - Nombre de fois où le site est consulté. |

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p>10) Sur base de l'analyse de notre laboratoire de criminalité, adapter chaque semaine, les annexes aux bulletins de service afin d'organiser des patrouilles orientées et contrôles statiques aux endroits les plus touchés par les VQH en fonction notamment du déplacement géographique des faits.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la criminalité. - Exploiter les analyses pour cibler au mieux les objectifs à fixer (Faire une sélection en fonction des objectifs prioritaires). - Modifier les tableaux des annexes BS chaque semaine, éliminer les éléments qui ne sont plus d'actualité. - Motiver le personnel pour effectuer ces missions. - Assurer un suivi quant aux résultats. | <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire de criminalité. - INPP Heurion pour le Service BAC, INPP Hoyaux pour le Service Intervention. - Idem. - Idem. - Idem. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de patrouilles organisées. - Capacité engagée. - Nombre de personnes et VV contrôlés. - Nombre de FD. - Nombre de PV rédigés. - Incidence sur la criminalité. |
| <p>11) Continuer à afficher dans les locaux de chaque Service, les cartes émanant du laboratoire de criminalité, reprenant les lieux et type de criminalité sur les 5 communes de la Zone afin d'inciter le personnel à avoir une attention accrue lors de leurs déplacements dans la Zone et lors de leurs patrouilles aux lieux et aux faits commis.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Matériel nécessaire pour l'affichage. - Disposer des cartes en couleur, réactualisées. - Afficher dans un lieu de passage du personnel. - En sensibilisant et en motivant le personnel sur l'intérêt des cartes. | <ul style="list-style-type: none"> - Service logistique. - Laboratoire de criminalité. - Affichage par le Responsable de Service. - Responsable de Service et adjoints. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cartes affichées. - Implication sur les lieux de patrouilles. - Nombre de passages/patrouilles organisées suite à la consultation des cartes. |
| <p>12) Planifier des opérations conjointement avec les divers services de la Zone, orientées vers les VQH afin de viser l'interpellation d'auteurs de VQH en FD ou de receleurs.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions opérationnelles pour planifier ces opérations. - Se baser sur l'étude de la criminalité pour fixer les objectifs. - Faire appel à du personnel motivé. - Etablir des équipes avec du personnel en civil et en uniforme. - Motiver le personnel sur les objectifs à atteindre. | <ul style="list-style-type: none"> - Appui opérationnel et Dir Ops, Chefs de Service. - Laboratoire de criminalité. - Sélection du personnel par les Chefs de Service. - Par les Chefs de Service. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations réalisées. - Durée des opérations. - Capacité engagée. - Nombre d'auteurs interpellés en FD. - Nombre de suspects identifiés (Potentiels voleurs/receleurs). - Nombre de contrôles et identifications. - Nombre de PV rédigés. - Ultérieurement, incidence sur la criminalité. |
| <p>13) En fonction de la capacité disponible au sein du Service Intervention, placer ponctuellement une équipe supplémentaire de deux hommes (VV ano et en civil) afin d'effectuer des</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un pool de volontaires qui seraient disponibles, motivés et flexibles au niveau de leurs horaires. - Se baser sur l'analyse du labo | <ul style="list-style-type: none"> - Responsable Sv Intervention pour déterminer le personnel qui sera engagé. - Laboratoire de | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui constituent le pool. - Nombre de fois où cette équipe a été constituée. - Nombre de personnes et |

| | | | |
|--|--|--|---|
| patrouilles orientées et contrôles statiques sur la Zone sur base de l'étude de la criminalité pour déterminer les objectifs et horaires en vue d'assurer une présence supplémentaire sur le terrain et de viser le FD de vol (Voleurs) ou la découverte de préjudice (Receleurs). | pour déterminer les horaires et zones de patrouilles. - Analyser régulièrement la capacité disponible pour pouvoir engager une équipe (Sans porter atteinte aux devoirs rédactionnels et missions prioritaires du service). | criminalité. - Responsable Sv Intervention. | VV contrôlés. - Nombre de FD. - Nombre et type d'objets volés découverts. - Incidence sur la criminalité. - Nombre de PV rédigés. - Nombre d'élucidations. - Nombre de personnes interpellées. |
| 14) Constituer un pool de spécialistes qui centraliseraient l'information judiciaire en procédant à une revisite systématique et une enquête de voisinage approfondie (Min jour J+1, max jour J+7) afin de recueillir auprès des victimes, entourage et voisinage un maximum d'informations permettant l'élucidation des faits de VQH. | - Recrutement du deuxième enquêteur sur base des compétences et motivation des candidats. - Dégager les INP de Proximité de cette tâche. - Revisites et enquêtes par les deux INP. - Coordination et suivi du travail des 2 enquêteurs. | - Par la Direction/Responsable Sv Intervention. INP désignés. Par le Responsable du BIJ. | - Nombre de revisites et enquêtes de voisinage. - Nombre de revisites et enquêtes de voisinage positives. - Nombre de PV subséquents élaborés sur base des informations positives obtenues. - Nombre d'enquêtes effectuées sur base des éléments obtenus. - Nombre de faits élucidés. |
| 15) Maintenir l'appel systématique au labo PTS lors des faits de VQH afin d'exploiter au maximum tout indice ou trace pouvant amener à l'élucidation. | - Lors de tout fait, tout en respectant leur arbre décisionnel, faxer au labo PTS, une demande d'intervention complète. - Informer les préjudiciés des précautions à prendre en matière de respect des traces. | - Inspecteurs en charge du fait, dispatching. - Verbalisants, opérateurs, Chefs PM. | |
| 16) Exploiter systématiquement toute information recueillie en matière de fait de VQH et ce, par l'un des enquêteurs du BIJ désignés dans le cadre de cette problématique afin d'approfondir chaque élément d'enquête pouvant mener à une élucidation. | - Entretenir les contacts avec l'ensemble des services de la Zone pour une meilleure diffusion des informations. - Utiliser les contacts (Informateurs/indicateurs) pour obtenir des informations. | - BIJ (Enquêteurs VQH) | - Capacité engagée pour exploiter le phénomène. - Nombre d'informations obtenues. - Nombre d'informations positives. - Nature et fréquence des contacts avec le personnel de la Zone. - Nombre d'élucidations |

| | | | |
|---|--|--|--|
| | | | sur base de ces informations obtenues. |
| 17) Rédiger systématiquement la notice individuelle et effectuer la prise d'empreintes et les photos de chaque suspects, dans le respect des directives de la Mfo-3, afin de compléter les bases de données existantes permettant une exploitation immédiate et ultérieure des données. | <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler (A nouveau) au personnel, les directives de la Mfo-3 via une note de service. - Vérifier que ces devoirs ont été effectués via les fiches d'informations. | <ul style="list-style-type: none"> - Direction/Chefs de service. - Utilisation station fit, photothèque par Gestionnaires fonctionnels, Chefs Pm, opérateurs. La démarche doit se faire par les policiers ayant procédé à l'interpellation. - Exploitation par tout policier. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de triptyques réalisés. - Nombre d'identifications positives. - Nombre d'élucidations sur base des identifications positives. - Nombre de panels réalisés. - Nombre de rappels effectués pour des triptyques oubliés. |
| 18) Mener de nouvelles campagnes d'informations destinées à la population de la Zone afin de rappeler la présence d'un numéro vert permettant aux citoyens de signaler gratuitement et de manière anonyme aux services de police tout fait suspect ou toute information douce ou dure. | <ul style="list-style-type: none"> - Via la presse, le site internet, les journaux communaux, etc. - Par le biais des contacts avec la population (Commissariat mobile, conférences, salons, etc.). - Numéro vert au dispatching (24h/24, 7j/7). - Accueil favorable du personnel recevant l'appel. - Relais des informations obtenues auprès du BIJ pour exploitation. | <ul style="list-style-type: none"> - Le Service de Communication. - Le personnel engagé. - Dispatching, Chefs Pm. - Exploitation par le BIJ (ou autre suivant contenu de l'information). - Vérification du relais et du suivi par le responsable du BIJ. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'appels reçus. - Nombre d'informations pertinentes reçues. - Nombre d'enquêtes effectuées à partir de ces informations. |
| 19) Effectuer un targetting sur les personnes (Sédentaires ou non) connues pour des faits de recel et VQH) afin de suivre leurs divers mouvements (Notamment les changements de domicile) et ainsi collecter un maximum d'informations quant à leurs relations, leur source de revenus, etc. Avec les mêmes objectifs, collecter un maximum d'informations en sollicitant ces informations auprès de la population rencontrée et des indicateurs/informateurs. | <ul style="list-style-type: none"> - Lors de tout contact avec le citoyen. - Lors des salons et manifestations. - Lors des déplacements du Commissariat mobile. - Lors des conférences, etc. - Lors des revisites. - Par le biais d'une liste à obtenir auprès du CIA et à diffuser dans la Zone. | <ul style="list-style-type: none"> - INP de Proximité – tout policier. - BIJ – Enquêteurs de voisinage. - BIJ / SER. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'informations collectées. - Nombre d'informations positives débouchant sur une enquête. - Nombre de RIR / PV subséquents / PV d'information rédigés. |
| 20) Poursuivre le contrôle systématique par les | <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle systématique. | <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs / Chefs PM. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrôles dans les deux banques de |

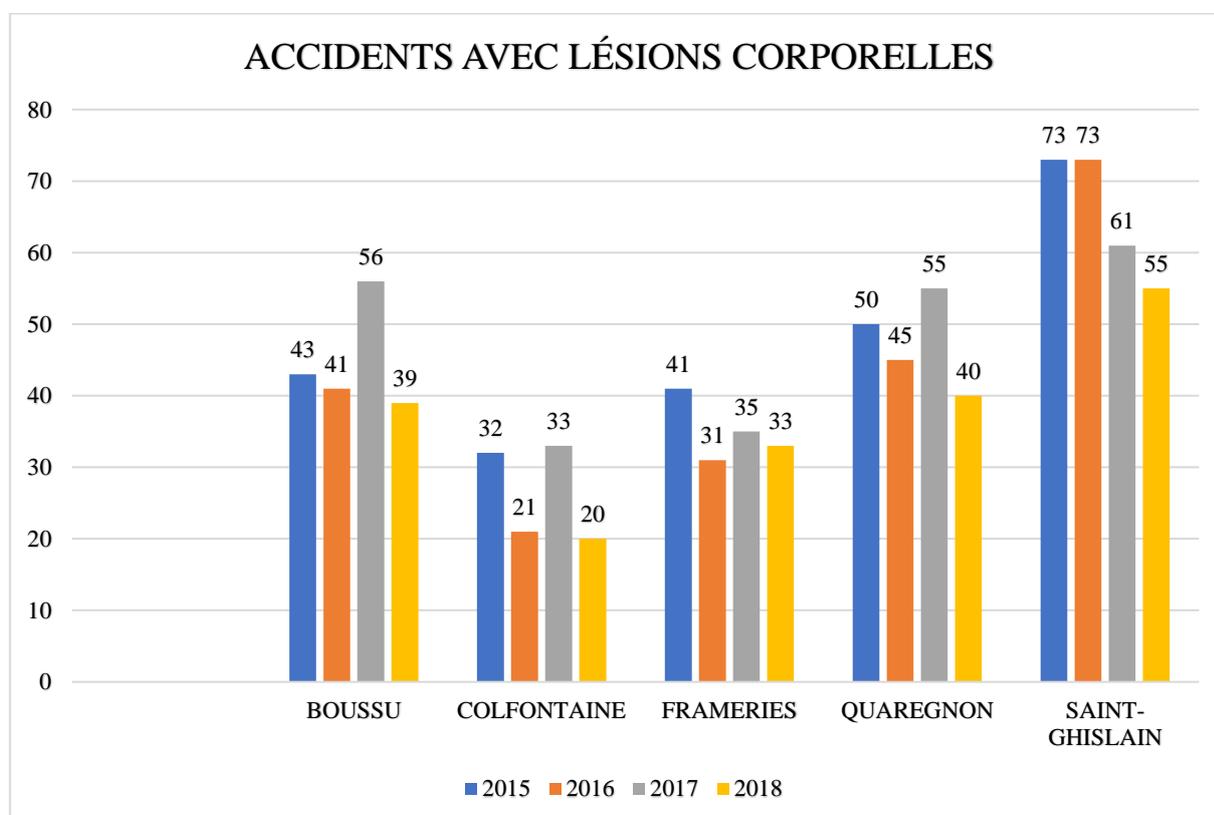
| | | | |
|---|--|---|---|
| opérateurs des objets en BNG afin de pouvoir détecter en temps réel tout objet volé permettant ainsi d'alimenter et d'orienter rapidement l'enquête. | - Rappel de ces consignes auprès des opérateurs. | - Responsable BIJ. | données. - Nombre de contrôles positifs. |
| 21) Maintenir la surveillance des bijouteries rachetant de l'or et des magasins de seconde main présents sur notre Zone afin de pouvoir récolter des informations quant à d'éventuels objets volés et sur les receleurs. | - Par le biais de contacts réguliers et privilégiés avec les gérants. - En concluant des accords partenariat. | - BIJ | - Nombre d'accords. - Nombre de visites/rencontres. - Nombre d'éléments positifs obtenus. - Nombre et type de préjudice retrouvé. - Nombre de receleurs identifiés. |
| 22) Lors des réunions avec le Parquet sensibiliser les magistrats dès qu'une problématique de faits de VQH n'a pas été suffisamment prise en considération ou quant à des suites réservée aux auteurs de faits de VQH afin que des mesures fermes et strictes soient prises au niveau justice quant à ce phénomène. Les sensibiliser au respect du Plan d'Action Arrondissemental. | - Relater les problèmes rencontrés lors des réunions (Réunion CRA, réunion Chefs de Service, contacts informels, etc.). | - Chef de Corps / DirOps /Chefs de Service. | - Nombre de contacts. - Nombre de situations liées. - Mesures prises. |
| 23) Poursuivre l'organisation une fois par mois de réunions entre le SER et le BIJ afin de faciliter l'échange d'informations opérationnelles et judiciaires en vue d'augmenter l'efficacité de chacun de ces services et éviter la perte d'informations. | - Planification de chaque réunion. - Préparation par chaque service du contenu de la réunion pour l'efficacité de celle-ci. | - BIJ/ SER par le biais des Chefs de Service. | - Nombre de réunions. - Nombre de membres du personnel invités à ces réunions. - Type d'informations échangées. |

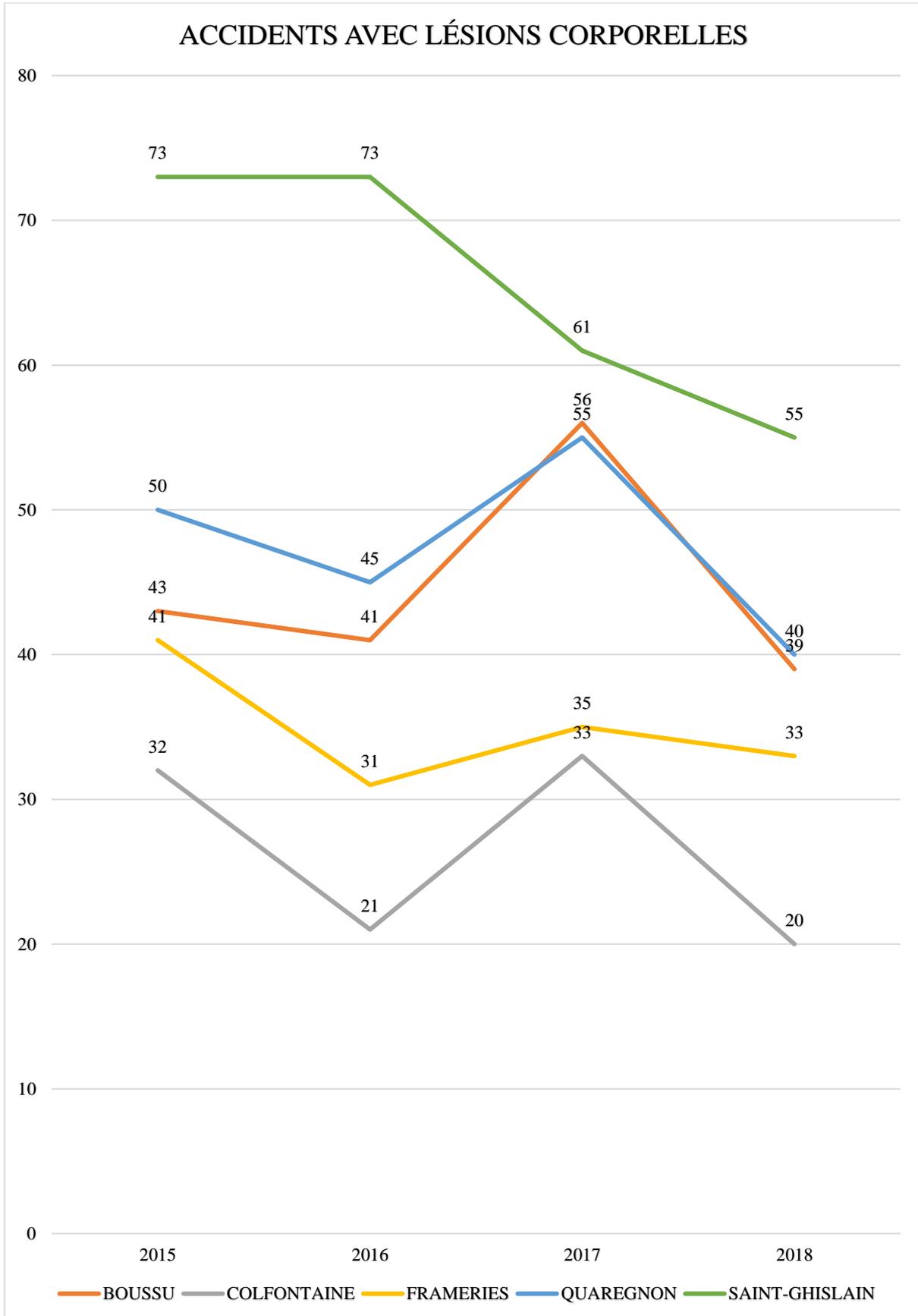
Dans le cadre de la réussite de ce plan d'action et de la gestion de cette problématique des VQH, le rôle prépondérant et essentiel du BIJ (Bureau d'Investigation Judiciaire) dont le core business est uniquement centré sur le phénomène des VQH.

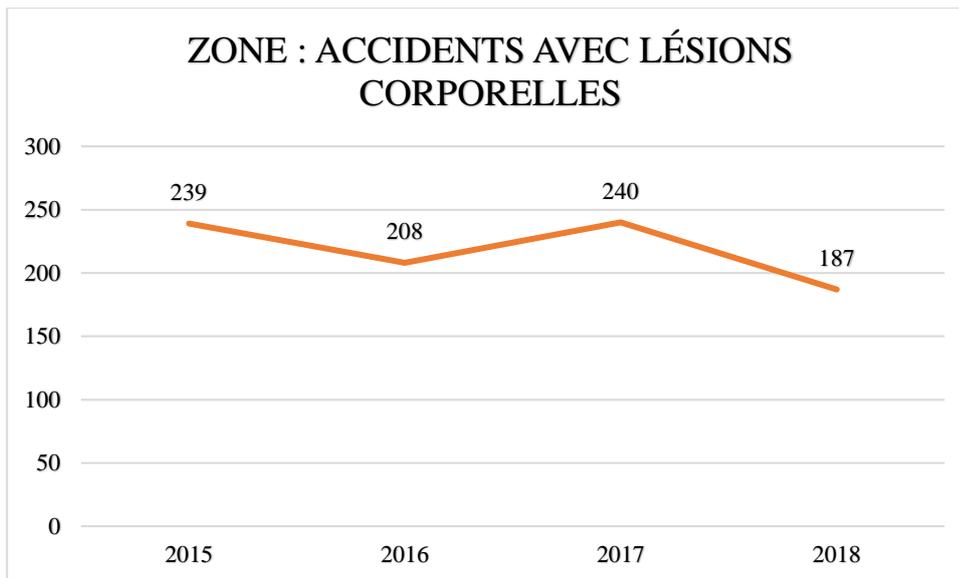
L'INSECURITE ROUTIERE : LES ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES

Objectif fixé : « d'ici 2018, diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles de 10 % ».

| ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | % 15 - 18 |
|------------------------------------|------|------|------|------|--------------|
| ZONE | 239 | 208 | 240 | 187 | -21,8% |
| BOUSSU | 43 | 41 | 56 | 39 | -9,3% |
| COLFONTAINE | 32 | 21 | 33 | 20 | -37,5% |
| FRAMERIES | 41 | 31 | 35 | 33 | -19,5% |
| QUAREGNON | 50 | 45 | 55 | 40 | -20,0% |
| SAINT-GHISLAIN | 73 | 73 | 61 | 55 | -24,7% |



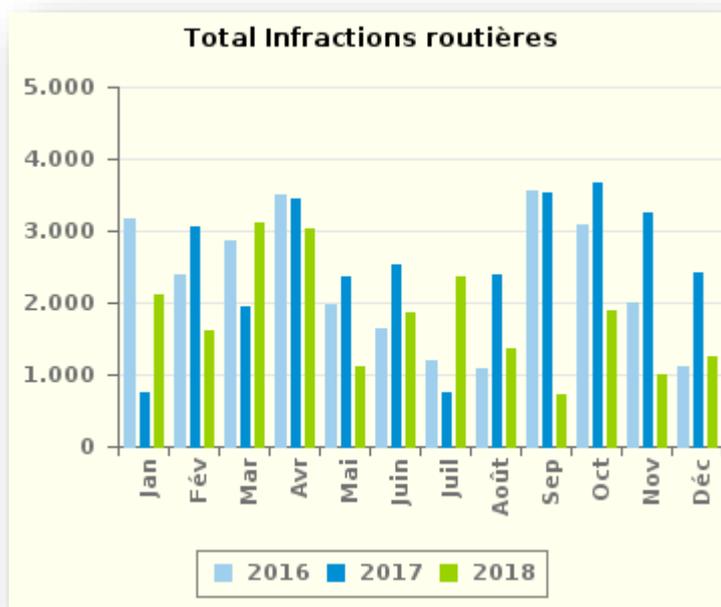




On observe une diminution globale de 21,8 % en 2018 par rapport à 2015. Cette baisse est le fruit de la mise en œuvre du plan d'action à ce sujet et des nombreuses actions menées par le Service Circulation routière.

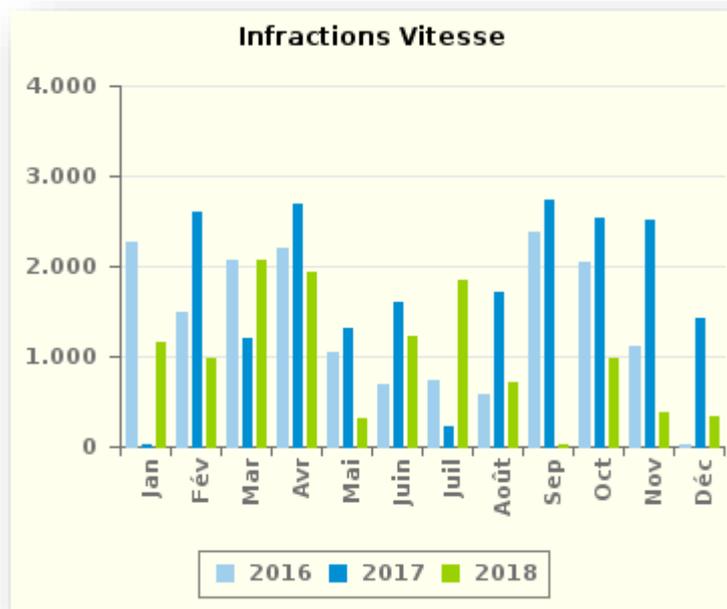
Néanmoins, malgré ces bons résultats, les accidents avec lésions corporelles demeurent trop nombreux et restent une préoccupation majeure.

Saint-Ghislain est l'entité la plus touchée par ce phénomène. Ceci s'explique notamment par l'étendue de son territoire et la densité du trafic routier liée à la gare, aux écoles et aux nombreux commerces. Parmi les zones plus accidentogènes, la sortie d'autoroute est la plus problématique.

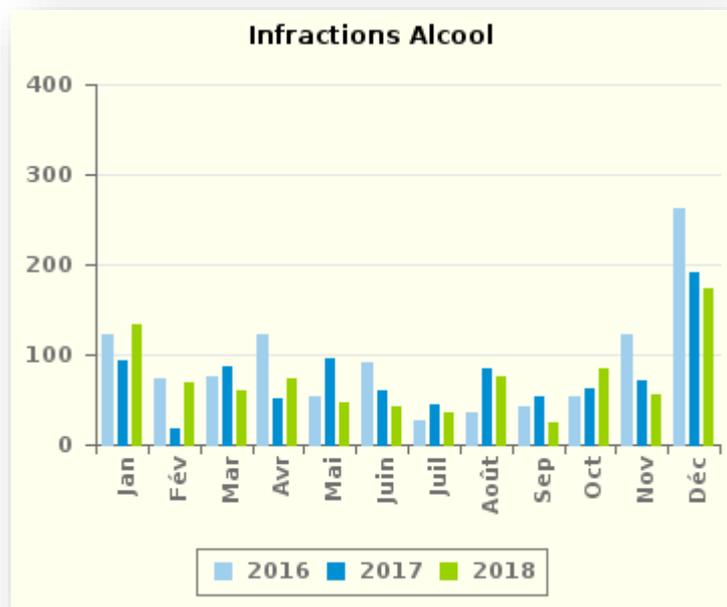


On remarque également une diminution des infractions routières en 2018 par rapport aux années 2017 et 2016.

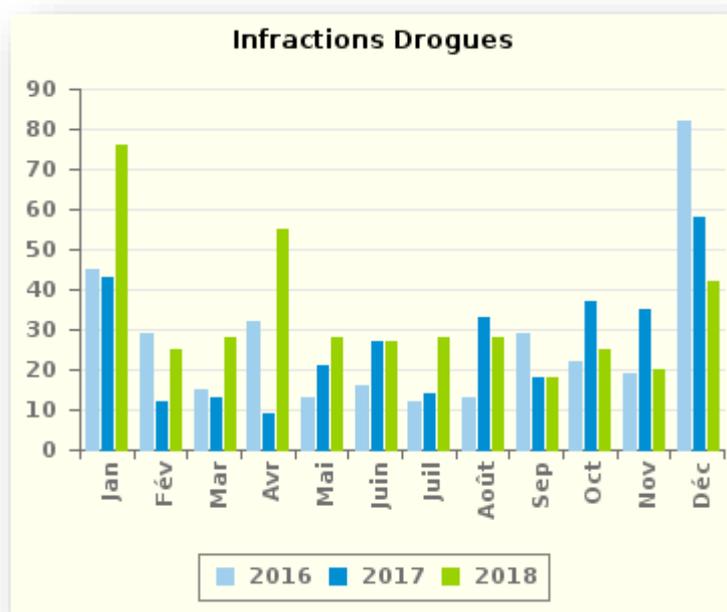
En 2018, ce sont les mois de mars et d'avril qui ont été les plus problématiques



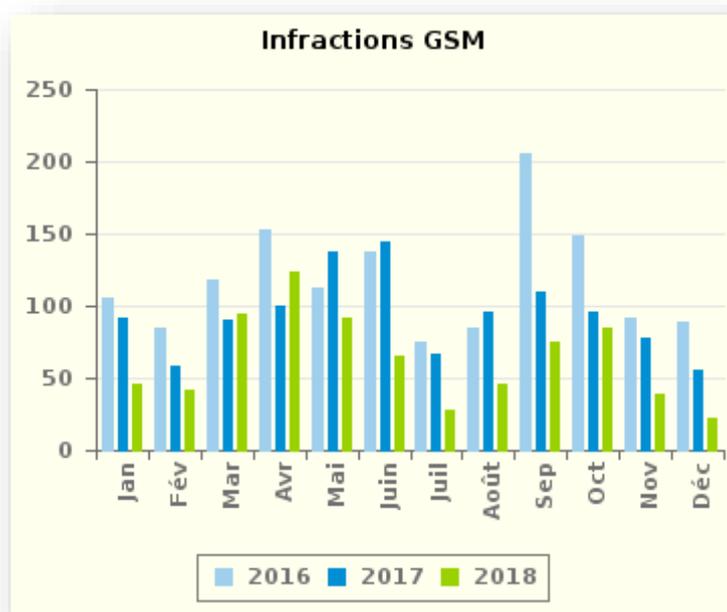
Les infractions liées à la vitesse constatées en 2018 sont en diminution par rapport aux deux années précédentes. En 2018 ces infractions ont surtout été observées durant les mois de mars, avril et juillet.



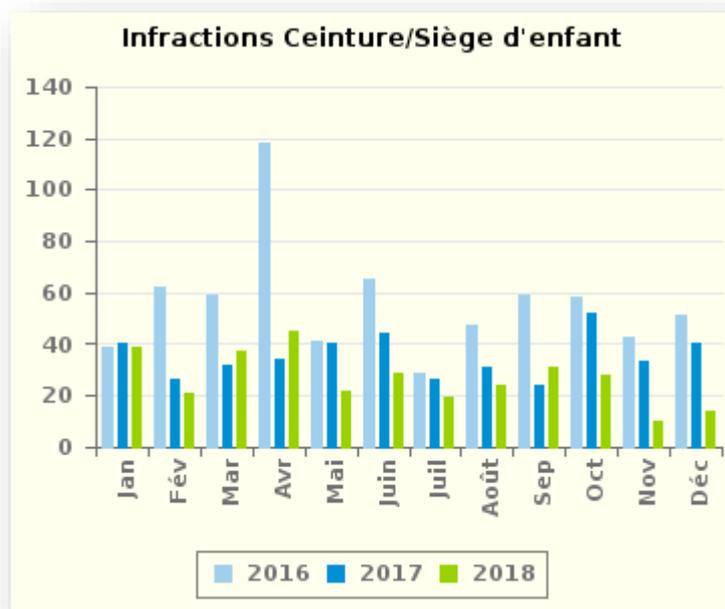
Les infractions liées à la conduite sous influence de l'alcool constatées en 2018 sont en diminution par rapport aux deux années précédentes. En 2018 ces infractions ont surtout été observées durant les mois de janvier et décembre. Ceci résulte bien entendu des opérations de contrôle menées durant la période des fêtes de fin d'année.



Les infractions liées à la conduite sous influence de drogues constatées en 2018 sont en augmentation par rapport aux deux années précédentes. En 2018 ces infractions ont surtout été observées durant les mois de janvier, avril et décembre. Ceci résulte notamment des opérations de contrôle menées durant la période des fêtes de fin d'année. Observons malheureusement que ce type d'infraction est de plus en plus souvent constaté.



Suite à une verbalisation importante de ce type d'infraction en 2017 et en 2016, on constate une amélioration du comportement des conducteurs avec une baisse du nombre d'infractions constatées.



On observe relativement peu d'infractions de ce type mais nous demeurons néanmoins très attentifs à cela.

| MOIS | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | TOTAL |
|------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|-------|
| 2018 | 14 | 13 | 13 | 13 | 14 | 20 | 13 | 10 | 16 | 27 | 15 | 20 | 187 |
| 2017 | 11 | 14 | 14 | 13 | 20 | 18 | 19 | 20 | 37 | 24 | 24 | 26 | 240 |
| 2016 | 14 | 18 | 14 | 13 | 22 | 18 | 18 | 21 | 14 | 15 | 20 | 21 | 208 |
| 2015 | 17 | 12 | 23 | 10 | 13 | 17 | 25 | 18 | 17 | 31 | 25 | 31 | 239 |

Pour ce qui est des mois les plus problématiques, on observe que les mois d'hiver sont un peu plus problématiques.

Les entités les plus touchées sont Boussu (routes de Dour et de Mons ainsi que le jour du marché) et Saint-Ghislain (la N547, la route de Wallonie et la rue de la Rivière pour les grands axes ainsi que les entrées et sorties des écoles de même que les arrivées et départs des navetteurs pour ce qui est des créneaux horaires).

La sécurité routière étant une de ses priorités majeures, la Police Boraine n'a cessé d'accroître sa présence sur le terrain et de renforcer ses contrôles.

ACTIONS MENEES

Les causes auxquelles la ZP Boraine souhaitait s'attaquer étaient les suivantes :

❖ Les Zones noires :

D'ici fin 2018, diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles sur l'ensemble des Zones noires définies ci-dessous de 10 %. **REALISE**

Les Zones noires en question sont les suivantes :

- RN 547 : Grand Route de Mons, route de Tournai, rue de la Rivière, contournement de Saint-Ghislain, rue de la Fontaine et rue Traversière : entités de Saint-Ghislain et Boussu.
- RN 50 et RN 552 : Route de Wallonie sur l'entité de Saint-Ghislain.
- RN 550 : Axiale boraine sur les entités de Quaregnon, Colfontaine et Boussu.
- RN 51 : Rue Jules Destrée, route de Valenciennes à Mons, rue de Mons, rue de Valenciennes, rue François Dorzée, rue Neuve et route de Quiévrain sur les entités de Quaregnon et Boussu.
- RN 549 : Route de Dour à Boussu
- RN 546 : Rue de Pâturages, rue Ferrer, rue Léon Defuisseaux, rue Joseph Dufrane, rue de l'Industrie sur l'entité de Frameries.
- RN 545 : Route nationale, chaussée de l'Espérance et rue de Ghlin sur les entités de Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain.
- RN 525: Rue de Chièvres sur l'entité de Saint-Ghislain.

❖ les usagers faibles :

D'ici fin 2018, diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles impliquant un usager faible de 10 %. **REALISE**

Remarque importante :

Il est évident qu'il y a un recouvrement entre ces deux dimensions (il y a des accidents impliquant des usagers faibles ET qui ont lieu dans les Zones noires).

Les objectifs opérationnels

Pour chaque offre retenue, un objectif opérationnel a été rédigé.

❖ En ce qui concerne le sous-objectif « Zones noires »

Les offres et les objectifs opérationnels retenus sont les suivants :

- Intensifier et réorienter l'utilisation du radar préventif à ces endroits.

Placer un radar préventif sur les axes définis comme zone noire par le présent plan afin de sensibiliser les usagers de la route à une vitesse excessive et ce, 2 fois par semaine. REALISE

- Informer l'utilisateur de la route de l'existence d'une zone noire par un message clair.

Placer 2 fois par semaine la remorque avec panneau électronique porteur de message ciblé sur les axes définis comme zone noire afin de sensibiliser les usagers de ces routes aux dangers potentiels qui y résident. REALISE

- Intensifier les contrôles répressifs sur ces axes
- Réaliser des contrôles sur ces axes et conscientiser les usagers sur les risques liés à une conduite irrespectueuse des lois.

Réaliser chaque jour 2 contrôles statiques sur ces axes afin de conscientiser les usagers de la route aux risques de se faire verbaliser. REALISE

- Sensibiliser le Parquet Police de Mons à l'existence de ces Zones noires dans le but de réduire la tolérance dans ces Zones.

Actualiser la liste de Zones noires avec le Parquet Police de Mons afin de tendre vers une tolérance zéro dans ces Zones. REALISE

- Lutter contre les accidents liés aux transports routiers et matières dangereuses.

Réaliser une fois par mois des contrôles de transports routiers (ADR). REALISE

❖ En ce qui concerne le sous-objectif « usagers faibles »

Les offres et les objectifs opérationnels retenus sont les suivants :

- Promouvoir le partenariat avec les écoles pour éduquer les enfants à la sécurité routière (piéton, vélo, ceinture) grâce à notre piste de circulation.

Dans le cadre du parrainage des enfants, rencontrer toutes les classes de 6ième primaire au moins une fois pour les informer sur les mesures élémentaires de sécurité à observer en tant que piéton, conducteur de vélo ou passager arrière d'une automobile. REALISE

- Intensifier les contrôles répressifs orientés vers les conducteurs de cyclomoteurs.

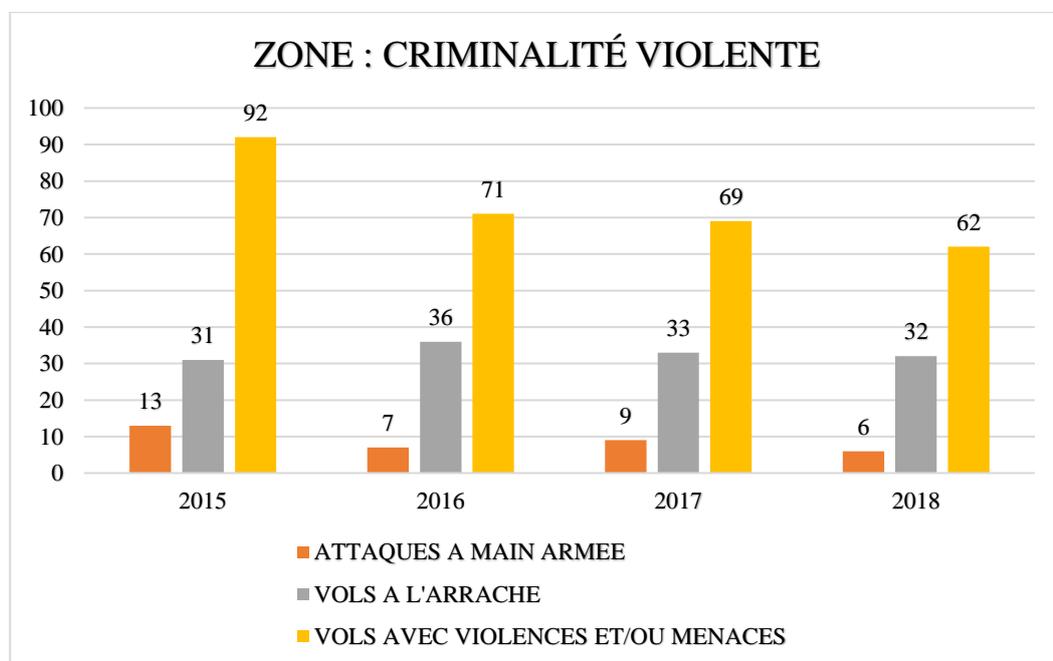
Effectuer 20 contrôles curvomètres par an afin d'accroître la probabilité, en tant que conducteur de cyclo, d'être contrôlé. REALISE

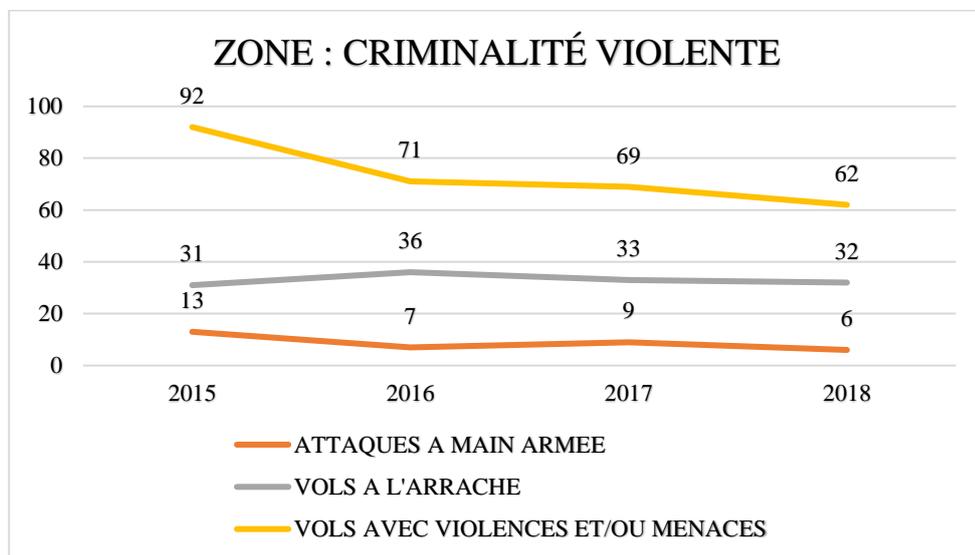
LA CRIMINALITE VIOLENTE

Objectif fixé : Contribuer à une meilleure maîtrise et si possible à une réduction du nombre des faits de criminalité violente.

CRIMINALITÉ VIOLENTE

| CRIMINALITE VIOLENTE | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | % 15 - 18 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|--------------|
| ATTAQUES A MAIN ARMEE | 13 | 7 | 9 | 6 | -53,8% |
| VOLS A L'ARRACHE | 31 | 36 | 33 | 32 | 3,2% |
| VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES | 92 | 71 | 69 | 62 | -32,6% |

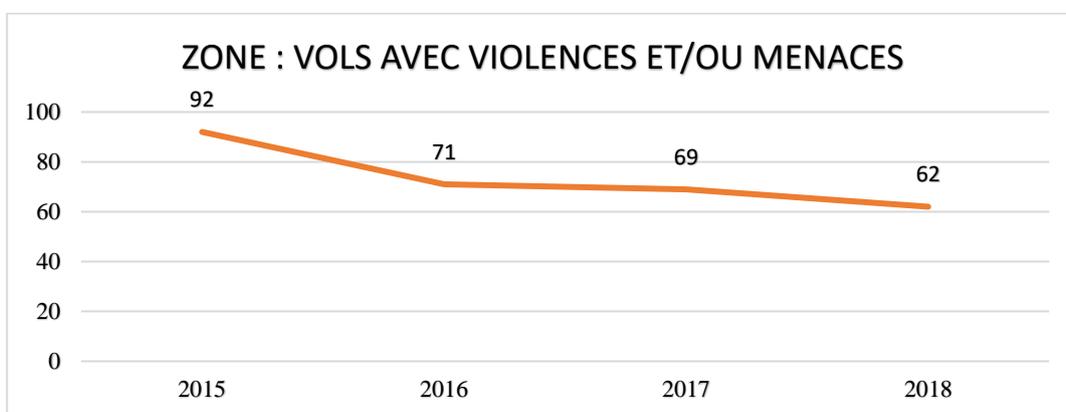
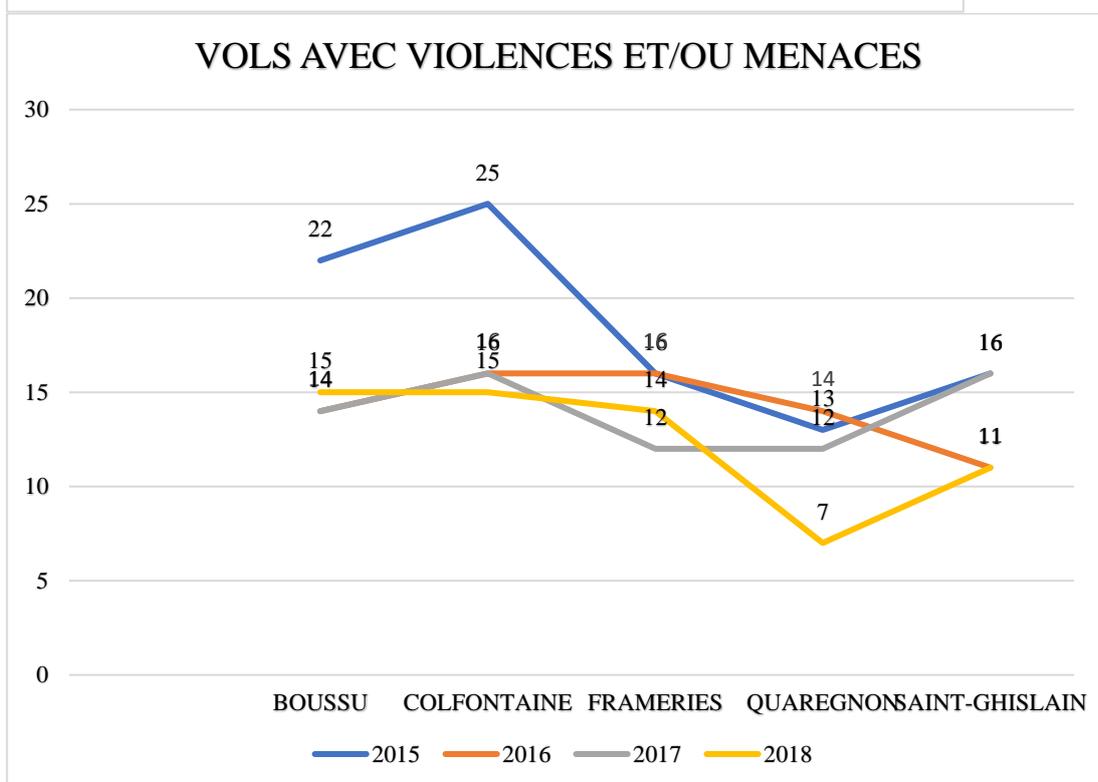
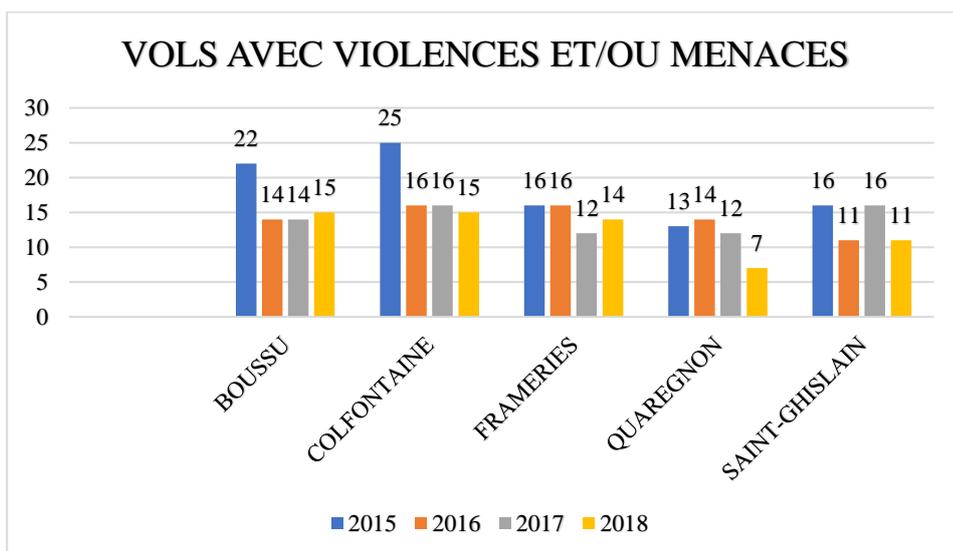




Vols avec violences et/ou menaces

Objectif fixé : Contribuer à une meilleure maîtrise et si possible à une réduction du nombre des faits de criminalité violente.

| VOLS AVEC VIOLENCES ET MENACES | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | % 15 - 18 |
|--------------------------------|------|------|------|------|--------------|
| ZONE | 92 | 71 | 69 | 62 | -32,6% |
| BOUSSU | 22 | 14 | 14 | 15 | -31,8% |
| COLFONTAINE | 25 | 16 | 16 | 15 | -40,0% |
| FRAMERIES | 16 | 16 | 12 | 14 | -12,5% |
| QUAREGNON | 13 | 14 | 12 | 7 | -46,2% |
| SAINT-GHISLAIN | 16 | 11 | 16 | 11 | -31,3% |

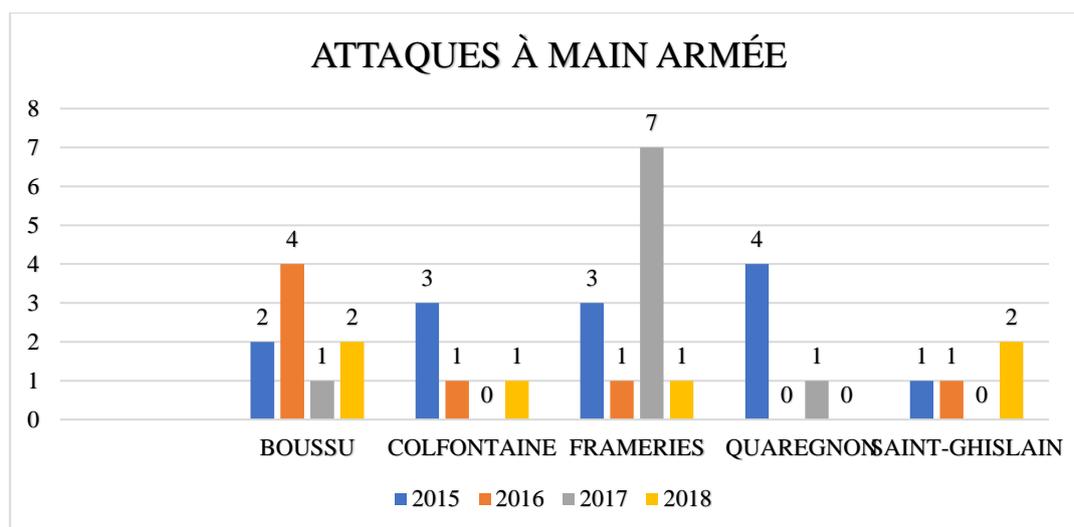


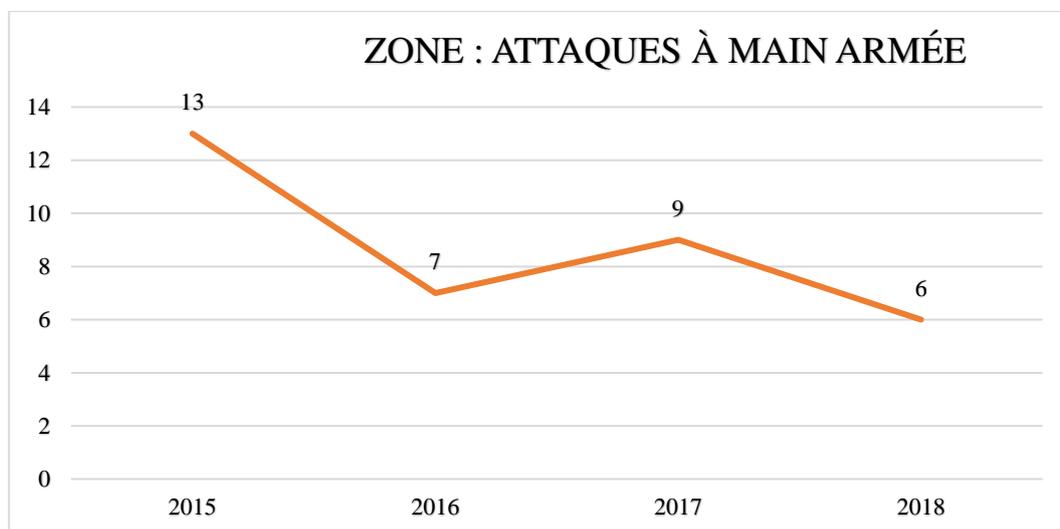
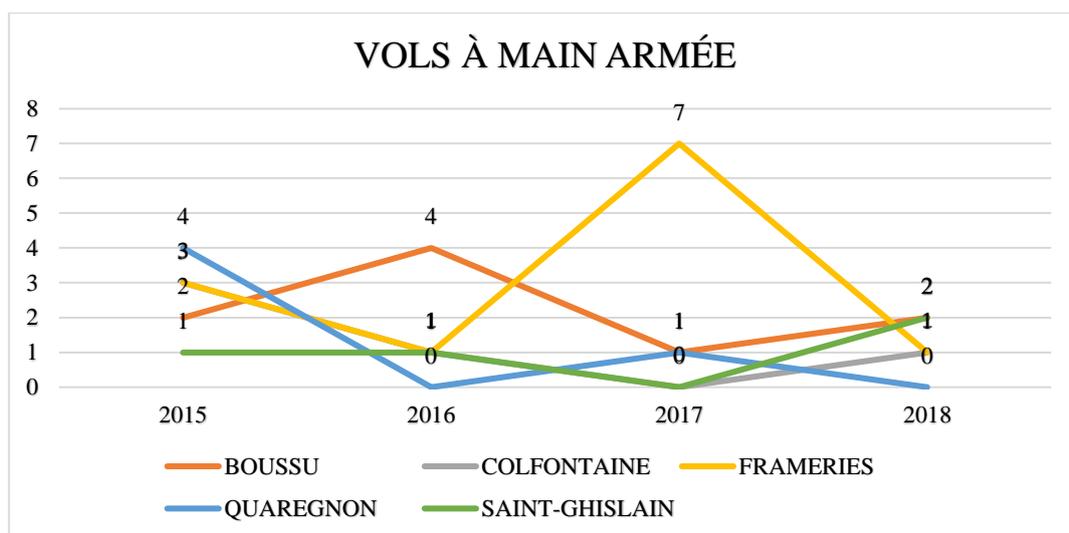
| MOIS | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | TOTAL |
|------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|-------|
| 2018 | 0 | 4 | 5 | 2 | 7 | 6 | 3 | 10 | 3 | 9 | 8 | 5 | 62 |
| 2017 | 4 | 8 | 6 | 6 | 5 | 6 | 6 | 5 | 5 | 5 | 6 | 7 | 69 |
| 2016 | 8 | 9 | 8 | 8 | 4 | 5 | 2 | 6 | 9 | 3 | 5 | 4 | 71 |
| 2015 | 10 | 6 | 5 | 6 | 11 | 8 | 13 | 13 | 6 | 2 | 7 | 5 | 92 |

Vols à main armée

Objectif fixé : Contribuer à une meilleure maîtrise et si possible à une réduction du nombre des faits de criminalité violente.

| ATTAQUES A MAIN ARMEE | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | % 15 - 18 |
|-----------------------|------|------|------|------|-----------|
| ZONE | 13 | 7 | 9 | 6 | -53,8% |
| BOUSSU | 2 | 4 | 1 | 2 | 0,0% |
| COLFONTAINE | 3 | 1 | 0 | 1 | -66,7% |
| FRAMERIES | 3 | 1 | 7 | 1 | -66,7% |
| QUAREGNON | 4 | 0 | 1 | 0 | -100,0% |
| SAINT-GHISLAIN | 1 | 1 | 0 | 2 | 100,0% |





| MOIS | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE | TOTAL |
|------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|-------|
| 2018 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 6 |
| 2017 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 9 |
| 2016 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 7 |
| 2015 | 4 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 1 | 13 |

ACTIONS MENEES

ASPECT « STRATEGIE »

1. Augmenter le taux d'élucidation : améliorer les constats, centraliser les enquêtes, implication rapide des enquêteurs. : ok réalisé
2. Occupation optimale du terrain en cas de problème : ok réalisé
3. Identification des faits : ok réalisé
4. Destinataires des infos : ok réalisé
5. Analyse de l'information : ok réalisé

ASPECT « ANALYSE DE LA DIRECTION OPERATIONNELLE »

1. Orientation dans la désignation de l'enquête : ok réalisé
2. Orientation des patrouilles : ok réalisé
3. Approche tactique de l'information dans sa globalité : ok réalisé
4. Réunions RIR : ok réalisé

ASPECT « ENQUETE »

1. Les ressources et moyens sont déjà présents dans la Zone : ok réalisé
2. Il ne s'agit souvent que d'une nouvelle articulation de moyens déjà disponibles : ok réalisé

ASPECT « OCCUPATION DU TERRAIN »

1. Méthode déjà en cours dans la Zone : ok réalisé
2. On va juste systématiser le signalement des problèmes : ok réalisé
3. Et installer la concertation dans le choix de la méthode : ok réalisé

ASPECT « AIDE AUX VICTIMES »

1. Le SAV fonctionne déjà : ok réalisé
2. On va juste rappeler son existence et la NECESSITE d'y recourir : ok réalisé

LA CRIMINALITE DE RUE ET LES NUISANCES

ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Objectif fixé : « d'ici fin 2018, essayer de diminuer le nombre d'incivilités commises sur le territoire de la Zone ».

Depuis 2016, suite au protocole d'accord passé avec Monsieur Le Procureur Du Roi, les infractions de roulage liées à l'arrêt et le stationnement ont également été intégrées au R.G.P. dans son livre 2.

Enfin, en 2018, une nouvelle collaboration a été mise en place à la suite de la mise à la pension de la fonctionnaire sanctionnatrice communale qui officiait jusque-là.

Le Collège de Police a entériné une collaboration avec le Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial et ses services.

Résultats chiffrés pour la période 2016-2019

| | PV ENVIRONNEMENT | PV ARRET ET STATIONNEMENT | PV ADMINISTRATIFS CLASSIQUES | PV INFRACTIONS MIXTES |
|---------------|------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------|
| 2016 | 78 | 637 | 606 | 274 |
| 2017 | 110 | 1373 | 488 | 715 |
| 2018 | 116 | 1390 | 351 | 734 |
| 2019 (- juin) | 46 | 1019 | 82 | 275 |

Soit un total de 8294 PV rédigés entre le 01/01/2016 et le 31/05/2019

ACTIONS MENEES

| ACTIVITÉS ET SOUS-ACTIVITÉS | REALISE OU PAS |
|---|----------------|
| Analyse du phénomène. | OUI |
| Rechercher des infos. | OUI |
| Attention particulière. | OUI |
| Assurer une présence policière sur le terrain aux endroits critiques répertoriés. | OUI |
| Sensibiliser les patrouilles. | OUI |
| Opérations « Cités Propres ». | OUI |
| Relations avec les contrats de Prévention. | OUI |

Actions menées : 2015-2018 :

- Opérations de contrôle
- Séances d'informations à l'attention des membres du personnel
- Séances d'informations dans les différentes matières du RGP, à l'attention des membres des services communaux.
- Partenariat développé avec des services extérieurs et partenaires (formations- contrôles communs)
- Mise sur pied de formation relatives aux changements de législation applicables aux animaux.
- Création d'un mémento de Police administrative reprenant des fiches destinées aux membres du personnel sur le terrain , dans différentes thématiques .
- Opérations de contrôle organisées avec l'appui et le concours des Police de Proximité, du Service BAC ou du SER, en fonction des nécessités.

Opérations de contrôle par le service environnement :

| ANNEE | NOMBRE D'OPERATIONS |
|-------|---------------------|
| 2015 | 11 |
| 2016 | 10 |
| 2017 | 10 |
| 2018 | 11 |

Point d'attention :

LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME SCOLAIRE

Objectif fixé : « d'ici fin 2018, essayer de diminuer les cas d'absentéisme scolaire ».

ACTIONS MENEES

| ACTIVITÉS ET SOUS-ACTIVITÉS | REALISE OU PAS |
|---|----------------|
| Effectuer une analyse. | OUI |
| Effectuer un état des lieux et une analyse en matière d'absentéisme scolaire. | OUI |
| Rechercher des infos. | OUI |
| Assurer une présence policière sur le terrain aux abords des écoles. | OUI |
| Sensibiliser les patrouilles. | OUI |
| Effectuer des contrôles en ville des jeunes s'y trouvant durant | OUI |

| | |
|--|-----|
| les heures de cours. | |
| Réaliser des opérations « lutte contre l'absentéisme scolaire ». | OUI |
| Entretenir des relations avec les directions d'école et les partenaires. | OUI |

- Dans le cadre de l'application de la PLP41, poursuite du travail réalisé par le Service Jeunesse via des rencontres avec les directions des écoles.
- Mener des opérations « Absentéisme scolaire »
- Diffusion d'informations préventives en matière de racket dans les écoles mais également lors du parrainage des classes de 6ème primaire.
- Présence policière lors des entrées et des sorties des écoles :
 - Les INP des Proximités veillent à assurer la sécurité à l'arrivée ou à la sortie des écoles. Ils sont aidés dans cette tâche par des APS.
 - Des patrouilles sont également planifiées de façon régulière suite notamment aux sollicitations des directeurs d'écoles (Cfr problèmes de violences de plus en plus fréquents).
 - Des contrôles plus ciblés sont organisés.

LA COOPÉRATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AU SUJET DES PHÉNOMÈNES DU TERRORISME, DE L'EXTRÉMISME ET DU RADICALISME (PLP37).

ACTIONS MENEES

- Création d'une cellule OP en juillet 2014
- Participation aux réunions TFL Opérationnel , anciennement Plan R.
- Suivi des suspects sur décision du Dirco et du Procureur du Roi délibérée lors des TLF Opérationnel
- Surveillance (discrète ou visible) des suspects avec la collaboration des services de Proximité de la zone de Police.
- Contacts avec les différentes proximités pour sensibiliser sur le recueil d'informations au niveau radicalisme
- Vérifications de la qualité des informations.
- Communication ouverte et transparente sur les flux d'informations et à l'attention de tous les partenaires (rédactions de RAR - RIR - PV)
- Dans le cadre de la circulaire du 21/08/2015 sur les FOREIGN TERRORIST FIGHTERS (FTF) :
 - Désignation d'un « intelligence-information officer »
 - Consultation de la Base de Donnée dynamique (fiche de renseignements et carte d'information)
 - Mise en place de la Cellule de Sécurité Intégrée (CSIL) en collaboration avec les différents Bourgmestres
 - Demande d'octroi des habilitations de sécurité requises

- Apport d'un soutien concret, effectif et efficace du travailleur de terrain, à proximité du terrain et sur le terrain même, donc au sein de l'organisation ou en collaboration avec la PJF.
- Information des autorités administratives (par l'intermédiaire du Chef de Corps) sur la base des accords conclus au sein des TFL.
- Sensibilisation des Directeurs d'école concernant le processus de radicalisation en collaboration avec les services de proximités et les partenaires externes (PMS, assistants sociaux , etc...)
- Contacts permanents avec la sûreté de l'Etat, la Service général du renseignement et de la sécurité, la PJF section « terro ».
- Répertoire des différents lieux de culte dont les mosquées
- Prise de contact avec les différents « IMAM » de la Zone de Police en vue d'une collaboration efficace contre la radicalisation violente.
- Localisation des « centres » de réfugiés dans le cadre des accords de collaboration entre la Police Locale et le centre d'accueil pour candidats réfugiés (fiches de renseignements complétées et transmises au DCA Hainaut)
- Avec la future création de la CSIL, sensibilisation des acteurs de terrain non policiers sur le processus de radicalisation

3.2 DETERMINATION DES PRIORITES DU PLAN ZONAL 2020-2025 (CONSEIL ZONAL DU 18/10/2019)

3.2.1. PHENOMENES PRIORITAIRES DEFINIS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL ZONAL

NOTE-CADRE DE SECURITE INTEGRALE 2016-2018

▪ Thèmes transversaux

1. Approche administrative et échange d'informations.
2. Internet et TIC comme facilitateurs de la criminalité mais aussi pour le maintien de la sécurité et pour la recherche.
3. Détermination de l'identité, fraude à l'identité et fraude au domicile.
4. Approche axée sur le butin.
5. Coopération internationale sur le plan administratif et pénal.

▪ Phénomènes

1. Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme.
2. Traite et trafic des êtres humains.
3. Politique intégrée en matière de drogues
4. Fraude sociale et fiscale.
5. Cybercrime et cybersecurity.
6. Criminalité violente, atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination : violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs et violences sexuelles sur des mineurs.
7. Criminalité organisée contre la propriété et trafics de biens illégaux : auteurs itinérants, trafic illégal des armes.
8. Environnement.
9. Sécurité routière.
10. Incivilités.

NOTE DE POLITIQUE GENERALE DES MINISTRES DE L'INTERIEUR ET DE LA JUSTICE

Absence de gouvernement fédéral

PRIORITES DE LA REGION WALLONNE

- Le radicalisme/terrorisme
- L'environnement
- L'insécurité routière
- Le bien-être animal

PRIORITES DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE HAINAUT

- Le radicalisme/terrorisme
- L'insécurité routière
- Le bien-être animal
- Armes (régularisation)
- Plan U (sécurisation des sites sensibles)
- La coopération transfrontalière

PLAN NATIONAL DE SECURITE 2016-2019 ALIGNE SUR LA NOTE-CADRE DE SECURITE INTEGRALE ET REFLETANT L'AVIS DES ENTITES FEDEREES

- Thématiques transversales
 1. Intégrer de manière intensive l'approche administrative dans l'approche de la criminalité, en veillant à un échange d'informations performant entre les différents acteurs.
 2. Améliorer l'approche policière de la criminalité informatique, en tenant compte des évolutions d'internet, de l'innovation et des nouvelles technologies.
 3. Accorder davantage d'attention à la fraude à l'identité (pour tous les maillons de la chaîne criminelle), ainsi qu'à la fraude au domicile.
 4. Encourager l'approche axée sur le butin, non seulement en matière de fraude sociale et fiscale, mais aussi pour toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux.
 5. Utiliser les différents instruments de droit permettant la coopération internationale policière et, le cas échéant, poursuivre l'opérationnalisation de ces instruments.
 6. Elargir le concept de management de la recherche, notamment aux services de recherche de la police locale, en synergie avec les autorités judiciaires.
 7. Déstabiliser au maximum les groupes d'auteurs polycriminels, notamment en s'efforçant de mieux les identifier.

- Phénomènes de sécurité
 1. S'investir dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs.

2. Déstabiliser les organisations criminelles qui se livrent à la traite des êtres humains et les priver de leurs avantages patrimoniaux, entraver le trafic d'êtres humains et rechercher les réseaux de trafic d'êtres humains.
3. Contribuer à l'actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues sous toutes ses formes (cannabis, drogues synthétiques, cocaïne, ...).
4. Contribuer à la saisie du produit des activités illicites des criminels en luttant contre la fraude sociale et fiscale et toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux.
5. Organiser des mesures coordonnées dans l'approche de la cybercriminalité et de la cybersécurité, et renforcer l'expertise et les connaissances des services de police à ce sujet.
6. Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination. Les groupes cibles vulnérables de notre société devront faire à cet égard l'objet d'une attention particulière.
7. Mener une politique particulièrement dissuasive dans le domaine de la criminalité contre les biens, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations commis par les auteurs itinérants et sur l'identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels.
8. Dans le cadre de la criminalité environnementale (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées), continuer à organiser avec l'ensemble des partenaires une approche intégrée et multidisciplinaire.
9. Veiller à un contrôle suffisant et de qualité du respect du code de la route par des collègues dûment formés et équipés, dans le but de réduire considérablement le nombre de décès sur les routes, en collaboration avec nos partenaires et autorités.
10. Maintenir les efforts en matière de lutte contre les incivilités et mettre en application la gestion négociée de l'espace public. Poursuivre par ailleurs la lutte contre la transmigration illégale.

PHENOMENES PRIORITAIRES DU PARQUET DE MONS

a. PRIORITES DU PARQUET DE MONS

- Les faits de violence caractérisée
- La criminalité organisée qui se finance par l'organisation de trafics illicites (armes, stupéfiants, êtres humains, douaniers, ..)
- La corruption
- Le blanchiment
- Le targetting

PHENOMENES PRIORITAIRES DU DIRCO

Les priorités du Plan National de Sécurité et leur prise en compte dans le Plan Zonal de Sécurité en prenant en considération la faisabilité et la capacité disponible de la Zone.

Avec notamment une attention particulière pour :

- Le radicalisme
- La sécurité routière
- La police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires
- Intégrité/Diversité
- Améliorer la sécurisation de l'accueil (GPI 91)

PHENOMENES PRIORITAIRES DU DIRJU

- Lutte contre la criminalité organisée et les organisations criminelles (Bandes Criminelles de motards, mafia italienne, turque, algérienne, albanaise) avec un accent sur la manière dont cette criminalité se manifeste au sein de notre arrondissement à savoir le trafic de stupéfiants (cocaïne, héroïne et MDMA), les plantations de cannabis à grande échelle (cf. opération Per Peco qui a permis de mettre à mal un réseau international impliquant notamment des criminels albanais), la fraude sociale et fiscale grave et organisée, le trafic d'armes et le banditisme violent (car jacking, home invasion, vols à main armée, ...)
- Lutte contre le trafic de stupéfiants : un accent doit être mis sur la recherche en matière de drogues dures.
- TEH : accent sur le trafic d'êtres humains par la lutte contre les réseaux de facilitateurs..
- Lutte contre le terrorisme et le radicalisme : hybridation des phénomènes du terrorisme et de la criminalité organisée, certains mouvements terroristes se livrant à divers trafics pour financer leur lutte. On peut citer notamment dans le milieu turc la mouvance des Loups Gris, proches à la fois de la mafia turque, de Erdogan et des mosquées financées par l'Etat turc.
- Attention particulière : problématique transfrontalières des véhicules volés.

MONITEUR DE SECURITE 2018

- L'insécurité routière
- Le stationnement gênant
- La vitesse excessive et inadaptée
- Les incivilités
- Tapages
- Les cambriolages

PHENOMENES PRIORITAIRES DES CONTRATS DE PREVENTION ET DE SECURITE

Les Plans Stratégiques et de Prévention se terminant le 31 décembre 2019 sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2020.

- Plan stratégique BOUSSU
 1. Incivilités
 2. Nuisances sociales.
 3. Vols qualifiés dans habitations.
 4. Vols dans et sur véhicules.
- Plan stratégique COLFONTAINE
 1. Dégradations (nuisances sociales).

2. Vols dans et sur véhicules.
3. Vols qualifiés dans habitations.
4. Violences intrafamiliales.
5. La cybercriminalité
6. Les discriminations : racisme et extrémisme

▪ **Plan stratégique FRAMERIES**

1. Dégradations (nuisances sociales).
2. Vols dans et sur véhicules.
3. Vols de voitures.
4. Vols qualifiés dans habitations.

▪ **Plan stratégique QUAREGNON**

1. Vols qualifiés dans habitations.
2. Les vols dans/sur véhicules.
3. La cybercriminalité.
4. Les violences intrafamiliales.
5. Les nuisances sociales.

PHENOMENES PRIORITAIRES RESULTANT DU SCANNING REALISE PAR LA ZONE DE POLICE BORAINNE

a. **Les priorités résultant du scanning de la Zone de Police Boraine**

- L'insécurité routière.
- Les faits commis avec violences (indice 11).
- Les nuisances sociales (application du RGP)

b. **Les points d'attention résultant du scanning de la Zone de Police boraine**

- La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme, de l'extrémisme et du radicalisme (PLP37).
- Approche par « hotspot » : application de la théorie de Cusson (les territoires) – Targetting d'auteurs et de territoires – Approche par périmètre.

PHENOMENES PRIORITAIRES DEFINIS LORS DU COLLEGE DE POLICE DU 04/10/2019

| NATURE DES FAITS | CHEF DE CORPS | BOURGMESTRE DE BOUSSU | BOURGMESTRE DE COLFONTAINE | BOURGMESTRE DE FRAMERIES | BOURGMESTRE DE QUAREGNON | BOURGMESTRE DE SAINT-GHISLAIN | MONITEUR DE SECURITE | PRIORITES COLLEGE DE POLICE POUR LE PZS 2020 - 2025 |
|--|---------------|-----------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------|---|
| INSECURITE ROUTIERE | X | X | X | X | X | X | X | X |
| FAITS COMMIS AVEC VIOLENCE (INDICE 11) | X | X | X | X | X | X | X | X |
| INCIVILITES | X | X | X | X | X | X | X | X |
| INCENDIES VOLONTAIRES | | | | | | | | |
| STUPEFIANTS | | | | | | | | |
| VOLS DANS ET SUR VEHICULES | | | | | | | | |
| VOLS DE VOITURES | | | | | | | | |
| VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS | | | | | | | X | |
| TERRORISME ET RADICALISME | * | * | * | * | * | * | | * |
| CRIMINALITE INFORMATIQUE | | | | | | | | |
| TRAFIC ILLÉGAL D'ARMES A FEU | | | | | | | | |
| TRAITE ET TRAFIC D'ETRE HUMAINS | | | | | | | | |
| FRAUDE SOCIALE, FRAUDE FISCALE, FRAUDE DANS LA GESTION DES DECHETS | | | | | | | | |
| CRIMINALITE ORGANISEE | | | | | | | | |
| CORRUPTION | | | | | | | | |
| BLANCHIMENT | | | | | | | | |
| HOTSPOT – TCUSSON – TARGETTING - PERIMETRE | * | * | * | * | * | * | | * |
| POLICE ADMINISTRATIVE : PROGRAMME RECHERCHE D'INFORMATION SUR LES GROUPES PRIORITAIRES | | | | | | | | |
| INTEGRITE / DIVERSITE | | | | | | | | |
| AMELIORER LA SECURISATION DE L'ACCUEIL (GPI 91) | | | | | | | | |
| CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE | | | | | | | | |
| COOPERATION TRANSFRONTALIERE | | | | | | | | |

CHOIX DES PRIORITES DU NOUVEAU PLAN ZONAL DE SECURITE 2020-2025

TABLEAU SYNTHETIQUE DETERMINANT LES PRIORITES DU NOUVEAU PLAN ZONAL

| NATURE DES FAITS | PR * | CHEF DE CORPS | PLAN NATIONAL DE SECURITE | DIRCO * | PRIORITES DU COLLEGE DE POLICE | DJU * | MONITEUR DE SECURITE | SERVICE DE PREVENTION DE | LE GOUVERNEUR | LA REGION WALLONNE | PRIORITES DEFINIES POUR LE PZS 2020 - 2025 |
|--|------|---------------|---------------------------|---------|--------------------------------|-------|----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------|--------------------|--|
| INSECURITE ROUTIERE | | X | X | X | X | | X | | | | | X | X | X |
| FAITS COMMIS AVEC VIOLENCE (INDICE 11) | X | X | X | X | X | | | | | | | | | X |
| INCIVILITES | | X | X | X | X | | X | X | X | X | X | X | | X |
| INCENDIES VOLONTAIRES | | | | | | | | | | | | | | |
| STUPEFIANTS | | | X | X | | X | | | | | | | | |
| VOLS DANS ET SUR VEHICULES | | | | | | | | X | X | X | X | | | |
| VOLS DE VOITURES | | | | | | | | | | X | | | | |
| VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS | | | | | | | X | X | X | X | X | | | |
| TERRORISME ET RADICALISME | | * | X | X | * | X | | | | | | X | X | * |
| CRIMINALITE INFORMATIQUE | | | X | X | | | | | X | | X | | | |
| TRAFIC ILLÉGAL D'ARMES A FEU | | | | | | | | | | | | | | |
| TRAITE ET TRAFIC D'ETRE HUMAINS | | | | | | X | | | | | | | | |
| FRAUDE SOCIALE, FRAUDE FISCALE, FRAUDE DANS LA GESTION DES DECHETS | | | X | X | | | | | | | | | | |
| CRIMINALITE ORGANISEE | X | | X | X | | X | | | | | | | | |
| CORRUPTION | X | | | | | | | | | | | | | |
| BLANCHIMENT | X | | | | | | | | | | | | | |
| HOTSPOT - TCUSSON - TARGETTING - PERIMETRE | X | * | | X | * | X | | | | | | | | * |
| POLICE ADMINISTRATIVE : PROGRAMME RECHERCHE D'INFORMATION SUR LES GROUPES PRIORITAIRES | | | | X | | | | | | | | | | |
| INTEGRITE / DIVERSITE | | | | X | | | | | | | | | | |
| AMELIORER LA SECURISATION DE L'ACCUEIL (GPI 91) | | | | X | | | | | | | | | | |
| CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE | | | X | | | | | | | | | X | X | |
| COOPERATION TRANSFRONTALIERE | | | | | | | | | | | | X | | |

Les priorités dans le domaine « sécurité » du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

- L'insécurité routière.
- Les faits commis avec violences (Indice 11)
- Les nuisances sociales (application du RGP)

Les points d'attention dans le domaine « sécurité » du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

- La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme, de l'extrémisme et du radicalisme (PLP37).
- Application de la théorie de Cusson + Approche par HotSpot : targetting de personnes et de territoire, approche par périmètre

Priorités en matière d'organisation et de fonctionnement du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

- Amélioration de la communication interne.
- Amélioration des processus de formations organisées au sein de la zone de police
- Développement managérial.

3.3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES 2020-2025

Le choix des objectifs stratégiques est le fruit de la phase de scanning que nous avons réalisée et qui tient compte, tant pour les phénomènes de « sécurité et de qualité de vie », que pour les problèmes « d'organisation et de fonctionnement interne » de la consultation la plus large possible des différentes sources disponibles, qu'elles soient de nature objectives ou plus subjectives.

La détermination de ces choix est la résultante de la réflexion menée au sein du Conseil Zonal de Sécurité. Une présentation complète de la criminalité objective et subjective ainsi que des priorités des différents partenaires a permis cette fois aux membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité de mieux ouvrir le débat et de mieux appréhender et choisir les nouvelles priorités du futur plan en tenant compte des attentes de chacun et ce dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger chaque citoyen.

3.3.1 OBJECTIFS STRATEGIQUES EN MATIERE DE SECURITE

LES PRIORITES

INSECURITE ROUTIERE :

- accidents avec lésions corporelles
- sécurité aux abords des écoles.
- vitesse excessive et inadaptée
- conduite sous influence
- stationnement dangereux



Définition du phénomène

- La Zone de Police Boraine souhaite améliorer la situation problématique de l'insécurité routière car :
 - celle-ci contribue au sentiment d'insécurité dans sa définition au sens large;
 - les coûts importants engendrés par les accidents de roulage avec lésions corporelles sont supportés par la collectivité.

OBJECTIF STRATEGIQUE

Objectif général :

D'ici 2025, essayer de diminuer l'insécurité routière subjective et objective en agissant sur le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles, la sécurité aux abords des école, la vitesse excessive et inadaptée, la conduite sous influence et le stationnement dangereux.

1^{er} sous-objectif :

D'ici 2025, essayer de diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles sur l'ensemble des zones noires définies ci-dessous.

2^{ième} sous-objectif :

D'ici 2025, essayer de diminuer l'insécurité routière subjective et objective en agissant sur la sécurité aux abords des école.

3^{ième} sous-objectif :

D'ici 2025, essayer de diminuer l'insécurité routière subjective et objective en agissant sur la vitesse excessive et inadaptée.

4^{ième} sous-objectif :

D'ici 2025, essayer de diminuer l'insécurité routière subjective et objective en agissant sur la conduite sous influence.

5^{ième} sous-objectif :

D'ici 2025, essayer de diminuer l'insécurité routière subjective et objective en agissant sur le stationnement dangereux.

- Leadership :

- L'importance du phénomène non seulement dans notre Zone de Police mais également au niveau de notre Arrondissement Judiciaire a été déterminante dans le choix des priorités par les membres du Conseil Zonal de Sécurité.

Bien que les actions menées dans ce domaine soient déjà nombreuses au sein de notre Zone étant donné qu'il s'agissait déjà d'une priorité dans le précédent Plan Zonal de Sécurité, ce phénomène mérite que l'on persévère dans ces actions et que l'on réfléchisse pour y apporter d'autres solutions afin de tenter d'en diminuer le nombre.

- Il va de soi que pour atteindre ces objectifs, un partenariat entre les différents services concernés par la problématique sera indispensable.
La mise en place d'une plateforme zonale d'analyse et d'évaluation sera un outil d'aide pour la mise en œuvre des futurs plans d'action

- **Stratégie et politique :**

C'est sur base des analyses effectuées par les services Roulage et Appui au Développement que le plan d'action sera réalisé.

- **Management des collaborateurs :**

Ce plan d'action relatif à l'insécurité routière nécessitant la collaboration de différents services de notre Zone de Police (Roulage, Intervention, Proximités, Appuis au Développement et Opérationnel, DirOps), cela implique qu'il est indispensable que l'ensemble des collaborateurs concernés participe de manière active à la réalisation de ce plan d'action. Cela sous-entend donc chez chacun, une motivation pour atteindre les objectifs fixés.

- **Management des moyens :**

La détermination des moyens nécessaires doit permettre de réaliser les objectifs opérationnels fixés et rencontrer ainsi la politique et la stratégie définies.

- **Management des processus :**

- Gestion intégrée du phénomène basée sur l'implication de tous les services concernés.
Bien que certains services soient davantage concernés par les actions à mener, c'est la collaboration de l'ensemble de ceux-ci qui permettra d'atteindre nos objectifs.
Cette collaboration doit être optimale et nécessite donc une gestion et un suivi régulier.
- Un plan d'action efficace demande que l'on puisse régulièrement ajuster nos missions aux réalités du phénomène. Il sera donc nécessaire tout au long du processus d'analyser la problématique suivant une bonne connaissance spatio-temporelle de façon à orienter nos actions.
- Assurer une bonne collaboration et un bon échange d'informations entre les différentes fonctionnalités de la Zone de Police concernée par la problématique, mais également avec les partenaires.
- Il est important également de bien informer et motiver nos partenaires externes pour en faire des collaborateurs efficaces.

- **Partenaires :**

Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans cette problématique :

- Les 5 entités de la ZP Boraine (Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain) par l'intermédiaire de leur Bourgmestre et son avis au sein du Conseil de Police, de leur gestionnaire de voirie,...;
 - Les contrats de prévention;
 - Les associations de quartier;
 - Le MET;
 - La police fédérale (DirCo, WPR), les Zones de polices voisines;
 - Le Parquet de Police;
 - L'IBSR;
 - La presse.
- **Suivi de l'objectif stratégique :**
- **Indicateurs :**
 - Nombre de placements effectués du radar préventif en zone noire/Nombre de placements prévus.
 - Nombre de placements effectués de la remorque avec panneau électronique en zone noire/Nombre de placements prévus.
 - Nombre de contrôles statiques effectués en zone noire/Nombre de contrôles prévus.
 - Nombre de contrôles répressifs avec interception effectués en zone noire/Nombre de contrôles prévus.
 - Nombre de personnes contrôlées point de vue vitesse/Nombre de personnes en infraction.
 - Nombre de personnes contrôlées point de vue alcoolémie/Nombre de personnes en infraction.
 - Nombre de rencontres effectives avec les gestionnaires de voirie/Nombre de réunions prévues.
 - Nombre de lettres envoyées aux directeurs d'école primaire/Nombre d'écoles primaires sur la ZP Boraine
 - Nombre d'auto-écoles contactées/Nombre d'auto-écoles sur la ZP Boraine
 - Nombre de contrôles curvo effectués/Nombre de contrôles curvo prévus.
 - Nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles en zone noire et sur l'ensemble de la Zone.
 - Nombre d'accidents mortels en zone noire et sur l'ensemble de la Zone.
 - **Outil de suivi :**
 - Rapports des services Roulage, Appuis au Développement et Opérationnel.
 - Projet de mise en place d'un outil informatisé devant permettre la gestion des indicateurs.
 - **Fréquence de mesure :**

Mensuelle.
 - **Mise en place du plan d'actions**

Début janvier 2020.

LES FAITS COMMIS AVEC VIOLENCE (INDICE 11) :

- vol à main armée
- extorsion,
- vol commis à l'aide de violences ou menaces (asa, vol à l'arraché,...)

Définition du phénomène

1. Sont visés ici les faits de vols ou d'extorsion, où les violences et les menaces sont le moyen conscient et prémédité d'arriver à ses fins, à savoir voler un ou des objets ou se le(s) faire remettre.
2. Les faits où la violence est l'élément principal de l'infraction (comme des coups et blessures) ne sont pas visés.
3. Cela ne concerne pas les violences légères visées à l'article 563, 3°, du code pénal. La jurisprudence vise par exemple le fait de bousculer quelqu'un ou de le saisir par les vêtements, quand n'en résulte aucune blessure. Tout réside dans l'absence d'intention de nuire. On vise par exemple le vol à l'étalage suivi d'une bousculade non préméditée du garde de sécurité, dans le but de prendre la fuite et non de blesser.

Cela concerne les faits dont l'enquête est attribuée à la police locale.

Objectif stratégique

D'ici 2025, essayer :

- de diminuer les faits de vols et extorsions commis à l'aide de violences ou menaces.
- d'identifier les auteurs

- Leadership :

Les membres du Conseil Zonal de Sécurité conscients de l'existence de cette problématique et des conséquences qu'elle peut engendrer ont fait de ce phénomène une de leurs priorités.

- Stratégie et politique :

Le Service Appui au Développement devra établir une image de la situation. Sur base de cette image, un plan d'actions sera rédigé.

- Management des collaborateurs :

Implication et motivation des fonctionnalités concernées par cette problématique.

- Management des moyens :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la politique et la stratégie envisagées.

- Management des processus :

- viser les élucidations de ce type de dossiers, pour mettre les auteurs hors circuit :
 - en améliorant les constats,
 - en centralisant les enquêtes,
 - en impliquant plus tôt les enquêteurs qui gèreront le dossier;
 - occuper de manière visible les zones à risque identifiées, pour rendre la commission plus difficile;
 - assister les victimes, pour diminuer les conséquences matérielles, physiques ou psychologiques.
- Partenaires :

A. SERVICES DE POLICE

1. La ZP boraine :

- le SER : service chargé de la plupart des enquêtes en matières de vols à l'aide de violences;
- le service Brigade Anti-Criminalité : ce service intervient en matière de contrôles, planifiés ou non. Sa capacité à occuper un terrain déterminé en fait un partenaire privilégié;
- le service Intervention, dont le B.I.J. : généralement le premier intervenant sur les faits, il est un partenaire incontournable;
- les proximités : les 5 proximités ont la connaissance du terrain;
- le service Jeunesse : notamment dans le cas d'auteur mineur, le service Jeunesse peut être d'une aide précieuse (connaissance du contexte familial, par exemple);
- l'Appui au Développement.

Tous les services de la ZP ont un rôle, parfois primordial, parfois moins, dans la lutte contre les faits de vols commis à l'aide de violences ou de menaces.

2. Les autres ZP :

Il leur arrive souvent (comme à nous) de traiter des dossiers qui dépassent le territoire de leur Zone.

3. La PJF de Mons : (Voir annexe n° 11)

- la section COT : elle intervient sur le territoire de la ZP, dans le cadre de ses missions propres, en concertation avec notre ZP, et le SER en particulier. Certains dossiers sont à la limite des compétences entre le local et le fédéral; Nous gérons nos indicateurs sous son l'autorité du GLI.
- la SIC : nous entretenons de bonnes relations avec les Fonctionnaires de Contact SIC et nous avons collaboré (via le GLI) de manière efficace dans de nombreux dossiers;
- l'officier BTS : nous gérons les MPR sous son autorité;
- le C.T.I. : en cas d'écoutes téléphoniques.

4. La police fédérale :

Sont ici visés principalement les services avec qui nous travaillons régulièrement :

- service d'Appui : DSU et parfois le POSA Charleroi (MPR)
- le SICAD
- DGJ : les contacts sont plus rares.

B. LE MONDE JUDICIAIRE

1. Le parquet de Mons-Tournai – les magistrats de Zone :

Ce sont évidemment nos partenaires privilégiés dans le monde judiciaire. Tout passe par là. La collaboration la plus franche et absolue est indispensable.

2. Les juges d'instruction :

Les magistrats instructeurs sont nos autres partenaires récurrents et indispensables dans le domaine qui nous occupe. Dès que des mesures de contraintes ou des enquêtes de téléphonie sont nécessaires, nous travaillons avec eux.

3. Le magistrat MPR :

C'est le responsable des MPR sur l'arrondissement. Il reçoit les rapports confidentiels établis sur base des contacts avec nos indicateurs, et est un partenaire essentiel en matière de gestion de l'information. Aucune M.P.R. ne peut se faire sans lui.

4. Les magistrats des autres sections (jeunesse, EcoFin, ...):

Nous sommes évidemment en contact très régulier lors de leur rôle de garde, et les premières mesures sont prises sous leur autorité et leur direction.

C. SECTEUR NON-PENAL

L'ECOLE :

Le service jeunesse de notre Zone est le point contact avec les écoles de la Zone en matière de circulaire PLP 41. Les contacts sont établis et en général de qualité. C'est une source d'information d'où devraient revenir par exemple tous les problèmes de racket.

▪ Suivi de l'objectif stratégique :

- Indicateurs :

- Nombre de faits commis avec violences et/ou menaces.
- Nombre de faits élucidés.
- Nombre d'auteurs interpellés.
- Nombre d'interventions du SAV concernant ce phénomène.
- Nombre de mandats d'arrêt délivrés.
- La capacité engagée pour réaliser tous les objectifs opérationnels.

- Outil de suivi :

- Rapports des services Appui au Développement et Appui Opérationnel.
- Projet de mise en place d'un outil informatisé devant permettre la gestion des indicateurs.

- Fréquence de mesure :

Mensuelle.

- Mise en place du plan d'actions

Début janvier 2020.

LES NUISANCES SOCIALES (APPLICATION DU RGP) :

Définition du phénomène

Les nuisances sociales ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie en société.

Pour ce faire, la Zone de Police Boraine s'est dotée d'un Règlement Général de Police reprenant les thèmes suivants :

- animaux,
- propreté publique,
- sécurité et salubrité publiques,
- sécurité publique et commodité de passage,
- tranquillité publique,
- violence urbaine – dérangements publics.

Depuis 2016, suite au protocole d'accord passé avec Monsieur le Procureur du Roi, les infractions de roulage liées à l'arrêt et le stationnement ont également été intégrées au R.G.P. dans son livre 2.

Enfin, en 2018, une nouvelle collaboration a été mise en place à la suite de la mise à la pension de la fonctionnaire sanctionnatrice communale qui officiait jusque-là.

Le Collège de Police a entériné une collaboration avec le Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial et ses services.

Objectif stratégique

D'ici 2025, essayer de diminuer les nuisances sociales sur le territoire de la Zone en agissant sur les dépôts de déchets, les tapages, les dégradations

par l'identification des auteurs et des endroits où ces faits sont commis de façon à diminuer le sentiment d'insécurité engendré par ce type de problème.

▪ Leadership :

- Les membres du Conseil Zonal de Sécurité conscients que de tels actes accroissent le sentiment d'insécurité et peuvent parfois même conduire à la rupture du lien social, ont fait de la lutte contre les incivilités une de leurs priorités.
- Pour ce faire, ils préconisent une approche des différentes fonctionnalités en partenariat avec les services adéquats des cinq entités composant la Zone de Police.

▪ Stratégie et politique :

- Le service Appui au Développement devra établir une image de la situation.
- Sur base de cette image, un plan d'actions sera rédigé.

▪ Management des collaborateurs :

Implication et motivation des fonctionnalités concernées par cette problématique.

▪ Management des moyens :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la politique et la stratégie envisagées.

▪ Management des processus :

- Gestion intégrée du phénomène basée sur l'implication des services concernés.
- Optimiser l'approche de cette problématique par une bonne connaissance des quartiers via les services de proximités.
- Accroître la visibilité policière des services concernés de manière à faire respecter le RGP et à verbaliser en cas d'infractions.
- Améliorer la qualité des constats et des procès-verbaux.
- Favoriser l'implication des services concernés et la bonne collaboration de ces derniers avec le fonctionnaire sanctionnateur provincial.
- Mise en place d'un calendrier de prévention afin de concentrer un maximum d'efforts, tant en prévention qu'en répression autour d'une thématique bien définie.
- Remise à jour de la législation et information du personnel
- Organiser des séances d'information à destination du personnel
- Actions préventives et informatives sur le terrain
- Actions répressives.

▪ Partenaires :

- Le magistrat de référence de la Zone.
- Le Fonctionnaire sanctionnateur Provincial.
- Les services de Proximités.
- Le service Environnement.
- Le service Intervention.
- Le service Brigade Anti-Criminalité.
- Le service Appui au Développement.
- Les contrats de prévention des différentes entités de la Zone.
- Les citoyens
- Les agents constatateurs des communes
- La DPE / DPC de la région Wallonne
- La Police domaniale.

▪ Suivi de l'objectif stratégique :

- Indicateurs :

- Nombre de PV en matière d'incivilités.
- Nombre d'avertissements en matière d'incivilités.
- Nombre d'opérations menées dans ce domaine par le service Environnement et les services de Proximités.
- Nombre d'amendes infligées par le fonctionnaire sanctionnateur provincial.
- La capacité engagée pour réaliser tous les objectifs opérationnels.
- Montant total provenant de ces amendes.

- Outil de suivi :

- Extraction des PV via Query dans l'ISLP.
- Rapport du fonctionnaire sanctionnateur Provincial
- Rapports des services financiers des communes (taux de recouvrement des amendes)
- Projet de mise en place d'un outil informatisé devant permettre la gestion des indicateurs.

- Fréquence de mesure :

Mensuelle.

- Mise en place du plan d'actions

Début janvier 2020.



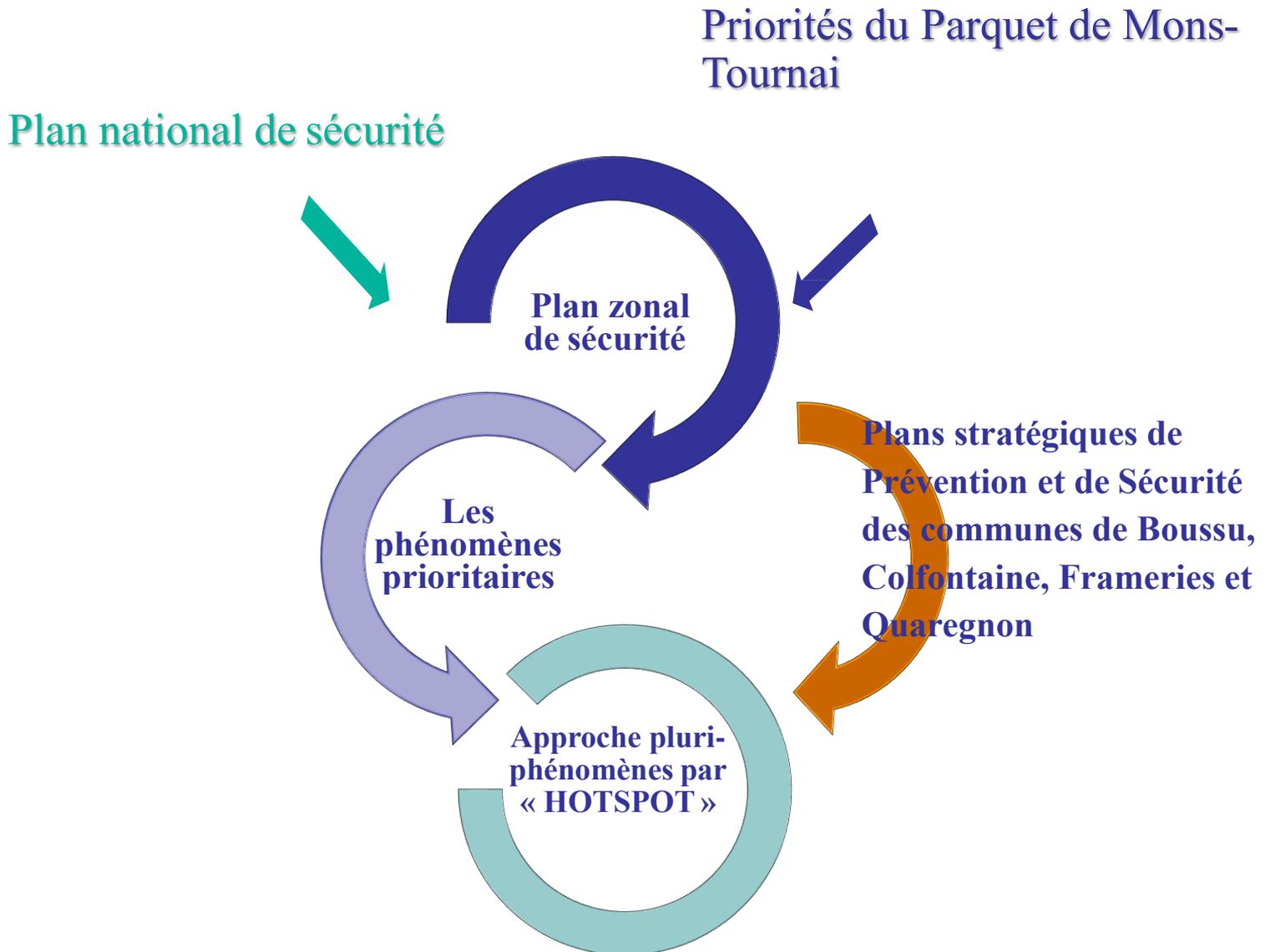
LES POINTS D'ATTENTION

LA COOPÉRATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AU SUJET DES PHÉNOMÈNES DU TERRORISME, DE L'EXTRÉMISME ET DU RADICALISME (PLP37).

Poursuite des actions menées

- Cellule OP créée en juillet 2014
- Participation aux réunions TFL Opérationnelles , anciennement Plan R.
- Suivi des suspects sur décision du Dirco et du Procureur du Roi délibérée lors des TLF Opérationnelles
- Surveillance (discrète ou visible) des suspects avec la collaboration des services de Proximité de la Zone de Police.
- Contacts avec les différentes proximités pour sensibiliser sur le recueil d'informations au niveau radicalisme
- Vérifications de la qualité des informations.
- Communication ouverte et transparente sur les flux d'informations et à l'attention de tous les partenaires (rédactions de RAR - RIR - PV)
- Dans le cadre de la circulaire du 21/08/2015 sur les FOREIGN TERRORIST FIGHTERS (FTF) :
 - Désignation d'un « intelligence-information officer »
 - Consultation de la Base de Donnée dynamique (fiche de renseignements et carte d'information)
 - Participation aux Cellules de Sécurité Intégrée (CSIL) en collaboration avec les différents Bourgmestres
 - Demande d'octroi des habilitations de sécurité requises
- Apport d'un soutien concret, effectif et efficace du travailleur de terrain, à proximité du terrain et sur le terrain même, donc au sein de l'organisation ou en collaboration avec la PJF.
- Information des autorités administratives (par l'intermédiaire du Chef de Corps) sur la base des accords conclus au sein des TFL.
- Sensibilisation des Directeurs d'école concernant le processus de radicalisation en collaboration avec les services de proximités et les partenaires externes (PMS, assistants sociaux , etc...)
- Contacts permanents avec la sûreté de l'Etat, la Service général du renseignement et de la sécurité, la PJF section « terro ».
- Répertoire des différents lieux de culte dont les mosquées
- Intensifier les contacts entre les responsables des Mosquées et l'INP de Quartier.
- Prise de contact avec les différents « IMAM » de la Zone de Police en vue d'une collaboration efficace contre la radicalisation violente.
- Localisation des « centres » de réfugiés dans le cadre des accords de collaboration entre la Police Locale et le centre d'accueil pour candidats réfugiés (fiches de renseignements complétées et transmises au DCA Hainaut)
- Via les CSIL, sensibilisation des acteurs de terrain non policiers sur le processus de radicalisation.

APPROCHE PAR HOTSPOT – THEORIE DE CUSSON – TARGETTING – PERIMETRE

APPROCHE PAR HOTSPOT*NOTE CADRE DE SECURITE INTEGRALE****Constatations**

Concentration de faits dans certains quartiers

Souvent commis par des individus habitant ces quartiers

Apparition de multiples phénomènes dans ces quartiers

Objectif de l'approche pluri-phénomènes par « HOTSPOT »

Avant tout garantir la qualité de vie des quartiers

Les « nuisances urbaines » comme point de départ

Apparition de multiples phénomènes dans les quartiers

Réaliser une réelle approche intégrale et intégrée

Méthode

L'initiative revient notamment aux Commissariats de Quartier.

Délimiter et déterminer le périmètre.

Analyser la situation par la DirOps, l'Appui au Développement et l'Appui opérationnel.

Identifier les phénomènes présents et la façon de les aborder en amont (prévention) et en aval (réaction).

Axer la proactivité des Commissariats de Quartiers dans le recueil de l'information.

Orienter la BAC, le Service Intervention et le Service Environnement en appui des Commissariats de Quartier.

Organiser des opérations coordonnées de nos différents services.

Renforcer l'approche en police administrative en complément de l'approche en police judiciaire.

Planifier des réunions opérationnelles de coordination, de suivi et d'évaluation.

Suivi de la politique policière et de l'approche par HOTSPOT

*Conseil du Zonal de Sécurité
Annuel (une à deux fois par an)*

Surveiller (ou adapter) les priorités et les points d'attention du PZS dont l'approche par hotspot

Déterminer les objectifs stratégiques

Prescrire les facteurs critiques de succès

Evaluer les résultats

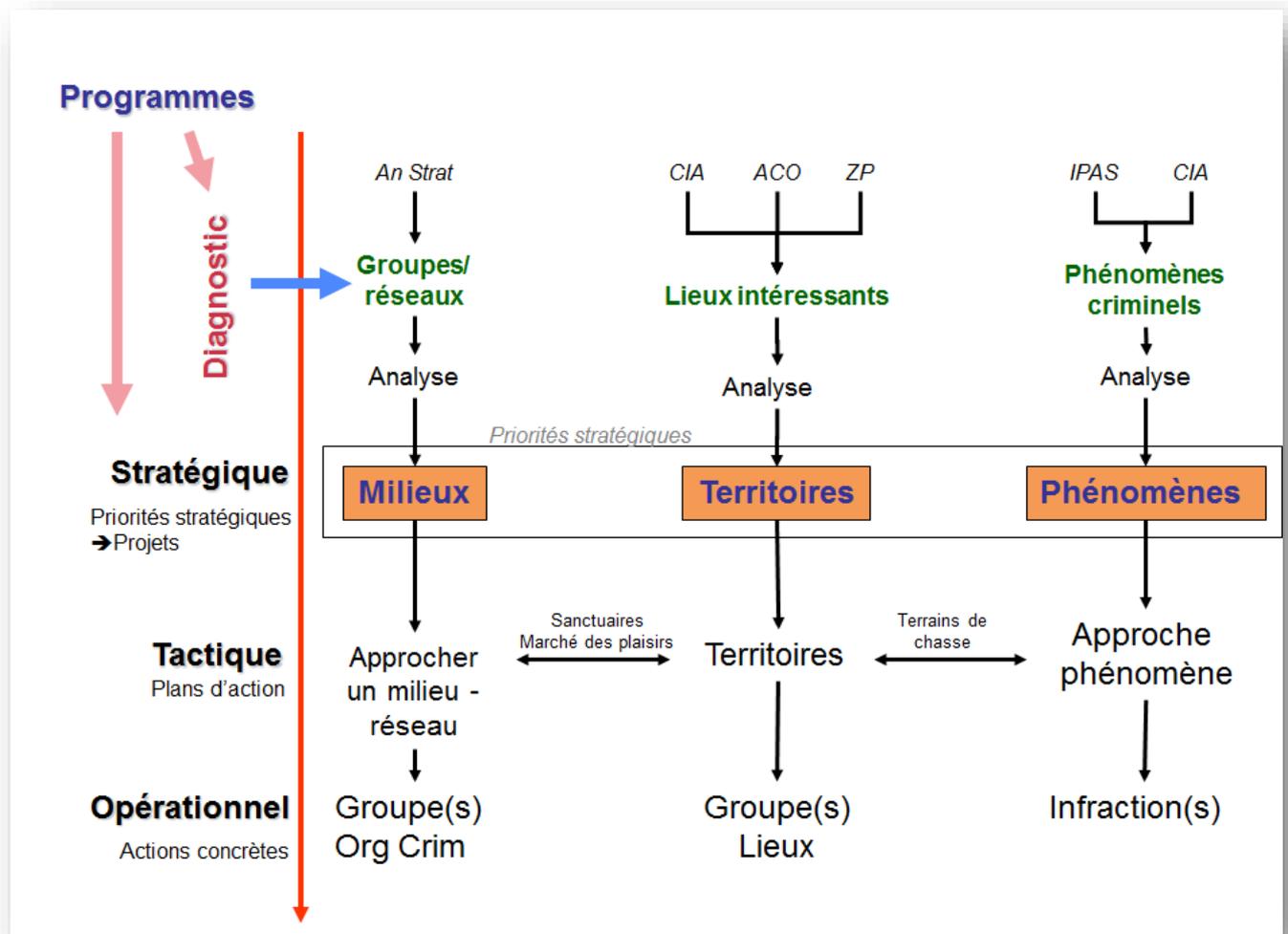
Plate-forme hotspot= lutte contre les phénomènes récurrents
Mensuel

Identifier les opérations nécessaires en fonction des objectifs poursuivis
 Coordonner les efforts des différents services impliqués (Quartier, Inter, BAC, SER, BIJ, Environnement)
 Evaluer et adapter les actions menées en fonction des besoins du terrain

Réunions hotspot = Approche pluri-phénomènes
AdHoc (toutes les 2 semaines)

Délimiter et déterminer les hotspots
 Lutte contre les «nuisances sociales»
 Déterminer les objectifs des opérations de visibilité
 Transposer l'approche de la Théorie de Cusson au niveau local
 Application des outils multidisciplinaires (approche intégrée et intégrale)

* APPROCHE PAR LA THEORIE DE CUSSON :



Terrains de chasse :

En principe les délinquants sont à la recherche de cibles intéressantes, ils convergent vers les secteurs d'une ville où ils trouveront le plus grands nombres de choses intéressantes.

C'est un lieu qui abonde en « produits chauds »

En principe la fréquence des délits sera plus élevée dans ces « terrains de chasse »

Lieux de plaisir :

Les délinquants actifs ont tendance à être de gros consommateurs d'alcool , de drogue , de femmes. Ils fréquentent des débits de boisson et autres lieux de plaisir (activités criminelles est élevée dans certains « lieux de plaisir »)

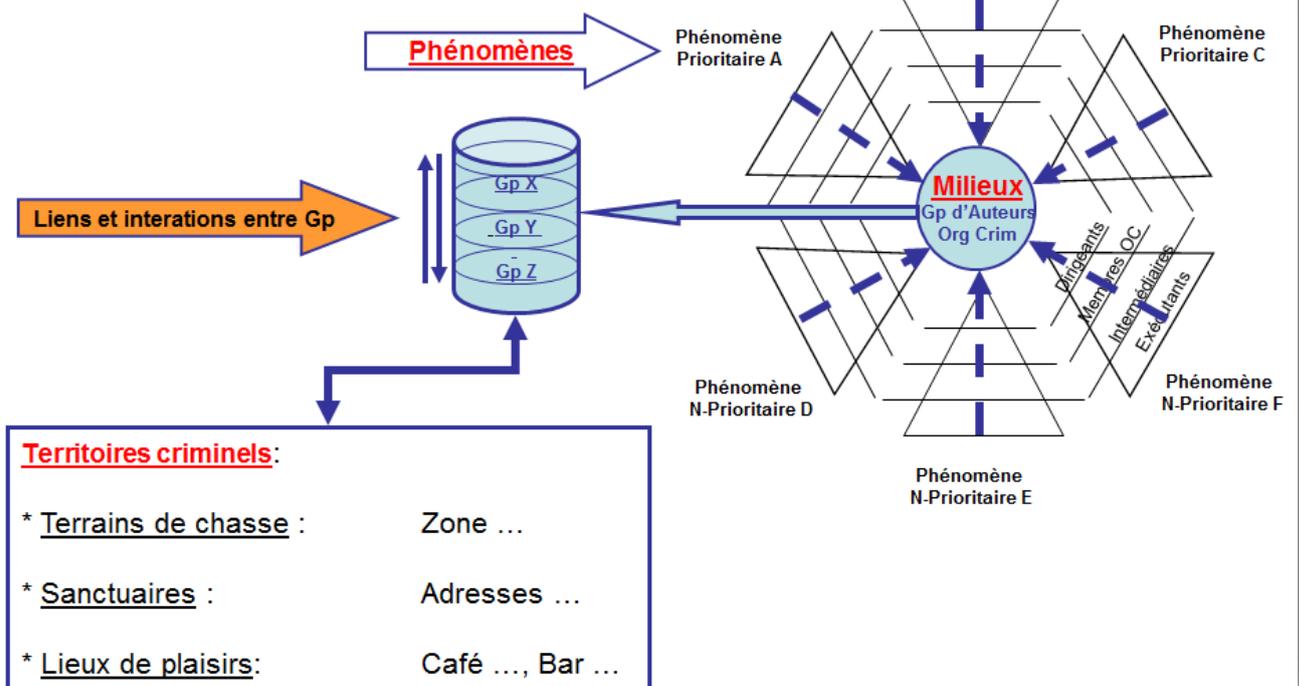
Refuge – Sanctuaire :

Plus un individu est engagé dans le crime, plus il voudra se mettre à l'abri.

Il préfère les endroits où il ne se sent pas surveillé et où la présence policière ne se fait pas sentir trop lourdement .

Appelons « refuges » ces quartiers où on leur fiche la paix

« Fiches de cuisine » :



Ces lieux sont en principe des lieux de forte densité de délits ou de délinquants.

De plus l'imitation et l'association différentielle jouent à plein régime dans un espace ou plusieurs délinquants se côtoient et se voient agir.

Etant donné que la plupart des mécanismes produisant ces répétitions criminelles poussent dans le sens de la diversification, la criminalité sera la plupart du temps diversifiée.

Volet tactique et opérationnel en rapport avec les Commissariats de Quartier, la BAC, le Service Intervention, le Service Environnement, le SER et le BIJ.

A. L'OPERATION COUP-DE-POING ET LE RENSEIGNEMENT.

Que faire quand, par l'action combinée de plusieurs types de répétitions, un processus de masse critique assure la pérennité d'un point chaud du crime ?

Oublier le « traitement social » et agir sur la criminalité elle-même.

Concentrer nos forces et planifier des opérations ciblées

Adopter une « stratégie indirecte » celle qui consiste à frapper une catégorie d'infraction généralement de faible gravité (celle qui prête flanc), pour faire reculer une autre catégorie

Le rôle du renseignement dans la planification d'une opération coup de poing

- a) Identifier et localiser un point chaud du crime
- b) Analyser les problèmes qui s'y posent
- c) Repérer les répétitions criminelles
 - 1) Réitération : même mode opératoire
 - 2) Imitations :
 - 3) Diversifications
 - 4) Représailles

Quand un problème criminel localisé devient préoccupant, une opération spéciale guidée par le renseignement paraît une réponse logique avec une approche indirecte , y mettre les forces nécessaires et jouer sur l'effet de surprise

Raid intense, bien pensé, guidé par le renseignement et ménageant l'effet de surprise

B. LA PREVENTION

I) Hisser la prévention vers le sommet des priorités : AGIR SUR LE TERRAIN DE CHASSE

La police administrative (préventive et immédiate) épaulée par la police judiciaire (SER, BIJ, PJF) et la police de renseignements (TOUS), maintient l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique (RGP)

Etablir un ensemble d'actions non pénales sur les causes des crimes dans le but spécifique d'en réduire la probabilité ou la gravité

Maintenir une pression répressive (qui en soi est également une prévention)

1) Les mesures explicitement reconnues comme relevant de la prévention :

- a) Conférences dans les écoles et autres
- b) Campagnes de sensibilisation.
- c) Opération d'identification (Marquage des biens)
- d) Participation policière au projet de surveillance des quartiers
- e) Inspection sécurité dans les immeubles, commerces,

2) Opérations préventives courantes : SUR LE TERRAIN DE CHASSE

- a) Les patrouilles
- b) Le pilotage
- c) Les factions
- d) La réponse aux appels des citoyens
- e) Surveillances des débits de boissons ou tous les établissement à tenir à l'œil
(Lieux de plaisir) AGIR SUR LES LIEUX DE PLAISIR

3) Evaluer scientifiquement les projets de prévention avec des objectifs précis et des moyens bien définis.

4) Modifier les situations dans laquelle les infractions sont perpétrées pour qu'elles apparaissent à ses auteurs trop difficiles ou pas assez rentables ou encore trop risquées.

- a) Surveillance policière
- b) Réponse aux appels des citoyens
- c) Maintien quotidien de l'ordre.

5) Surveillance de précision

- a) Patrouilles ciblées sur les points chauds.
- b) Augmenter les arrestations.

6) Prévenir le crime en contenant les incivilités

a) Organiser des campagnes

7) Nouvelles orientations

- a) La police de proximité (prévention indirecte)
- b) Pilotage – Patrouille pédestres
- c) Un rapprochement police/citoyen

II) Prévenir la revictimisation

- 1) Revisites après un fait
- 2) Visite des endroits de recel éventuels
- 3) réparations rapides et amélioration de la sécurité
- 4) Surveillance accrue du voisinage
- 5) Alarmes
- 6) Visites régulières de la police
- 7) Vidéo surveillance

III) Quelques principes stratégiques

- 1) L'approche indirecte : intervention sur les causes prochaines, les incivilités, les délits mineurs et les situations précriminelles .
- 2) La spécificité : analyse criminologique
- 3) Le renseignement : prérequis à une action bien ciblée, information chiffrée pour mesurer l'impact
- 4) La récurrence : Effort préventif amplifié s'il porte sur les victimes et sur les points chauds (TERRAINS DE CHASSE)
- 5) La concentration : action de grande intensité sur les points chauds (TERRAIN DE CHASSE)
- 6) La proximité
- 7) Le partenariat

C. LA VIDEOSURVEILLANCE

La surveillance est un des moyens de prévention de la délinquance les plus répandus
Mais elle peut être efficace ou parfois inefficace

Tout cela dépendra :

- 1) Qualité de l'implantation
- 2) La nature du problème criminel ciblé
- 3) La pertinence de la solution
- 4) Les conditions concrètes dans lesquelles la vidéosurveillance opère
- 5) Les raisons pour lesquelles les délinquants ont cessé de commettre des délits ou au contraire ont continué de plus belle

Les raisons de l'échec ou de la réussite :

- 1) Les délinquants déterminés tentent de découvrir les forces et les faiblesses des dispositifs..
- 2) La vidéosurveillance peut faire baisser la plupart des délits, mais elle obtient ses meilleurs résultats sur les délits visibles commis par des délinquants craignant la confrontation
- 3) C'est dans les lieux fermés d'où les délinquants ne peuvent fuir facilement
une fois leur coup fait que la vidéosurveillance est la plus performante
- 4) Un dispositif de vidéosurveillance qui combine les conditions d'une excellente vision, une surveillance constante et une capacité d'intervention
démontrée PARVIENT en général à faire reculer la délinquance visée.
- 5) Il arrive que la vidéosurveillance produise un effet anticipé et qu'avec le temps, son efficacité tende à s'estomper.
- 6) La publicité amplifie les résultats à court terme de la vidéosurveillance
- 7) La vidéosurveillance a d'excellentes chances de produire un effet marqué et durable là où le volume des infractions est élevé et quand elle est utilisée pour intervenir régulièrement.
- 8) Le gros de l'effet produit par la vidéosurveillance ne découle pas du recours à la force. Le plus souvent, il passe par l'intermédiaire du traitement cognitif des stimuli présentés aux intéressés

Théorie générale : La criminalité sera basse là où la surveillance sous toutes ses formes est systématique, crédible et potentiellement SUIVIE d'intervention ; inversement, la criminalité se maintiendra à un niveau élevé dans les lieux où la surveillance est gravement lacunaire.

Incidences sur les TERRAIN DE CHASSE :

- 1) La surveillance produit l'essentiel de ses effets, soit en incitant les délinquants potentiels à modifier leurs estimations des risques, soit en les rendant honteux.
- 2) Les faiblesses de tout dispositif de surveillance sont susceptibles d'être décelées par les surveillés.
- 3) Un dispositif de surveillance aura de bonnes chances de faire reculer la criminalité aux conditions :
 - a) Si elle exerce sur des délits dont le temps d'exposition est long et sur des délinquants qui n'osent affronter leurs victimes.
 - b) Si la surveillance est réelle et **couplée à une capacité d'intervention**
 - c) Si elle s'applique à des espaces d'où les délinquants ne peuvent fuir facilement.
 - d) Si elle peut s'exercer sur un volume élevé d'infractions ou d'incivilités donnant ainsi l'occasion aux surveillants de rester en contact avec les surveillés.

D. LA GEOCRIMINOLOGIE ET LA CARTOGRAPHIE

Quand la cartographie permet aux géographes d'investir la criminologie.

Les usages à vocation opérationnelle

- 1) L'usage de connaissance
- 2) l'usage tactique
- 3) L'usage stratégique
- 4) L'usage politique , aide à la décision et d'évaluation des politiques menées

Quelles cartes pour quel public ?

La cartographie de « connaissance »

Carte sommaire axée exclusivement sur une approche empirique (anciennement carte punaisées)

La cartographie tactique

La carte de connaissance correspond simplement à une localisation des informations sur un territoire. Les zones de concentration sont représentées sur des cartes tactiques
Les fondamentaux restent identiques à ceux de la carte de « connaissance » mais la durée s'accroît et l'espace géographique considéré s'élargit. Recueil journalier
Elle apporte une réponse tactique

Ces cartes sont des outils de management

La cartographie stratégique.

Les cartes stratégiques élargissent l'éventail des fonctions des cartographies d'inventaire en prenant en compte un temps beaucoup plus long, un territoire plus vaste et des données variées intégrant non seulement des données consécutives à la délinquance mais aussi des informations contextuelles et environnementales.

La cartographie stratégique contribue également à faire émerger des évolutions, des tendances dans le temps (temporalités, cycles de retour, ...) et de l'espace (phénomènes de propagation, de régression, de stagnation, ...)

La cartographie stratégique est utilisée à un niveau élevé dans l'organisation des institutions dans la mesure où elle permet de dévoiler et d'identifier les problèmes, **d'établir des plans d'action** et de conforter la démarche partenariale entre les différents acteurs.

La cartographie politique

Il s'agit du stade ultime puisque la carte devient instrument d'évaluation statistique et de retour d'expérience.

Outre l'intégration des éléments constituant la cartographie stratégique, la carte politique associe les réponses apportées par l'entité pour lutter contre la malveillance.

La cartographie politique poursuit donc les mêmes objectifs que la cartographie stratégique, auxquels s'ajoute celui d'aider à la mise en place et à l'évaluation des politiques globales de sûreté.

Conclusion :

La vocation principale de la cartographie de la délinquance au sens large est d'être un outils d'aide à la décision à part entière ainsi qu'un vecteur de communication.

E. APPROCHE INTEGREE DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL

Volonté d'exercer une fonction de police guidée par l'information

Cette approche du renseignement criminel est en fait une troisième voie entre ce travail quotidien réactif et la pratique policière courante de la prévention et de la dissuasion.

Au sein des services de police, cette approche est plus qu'une technique de travail, cela doit devenir une philosophie, un réflexe professionnel (**MFO3**)

L'approche doit être à la fois **intégrale** et **intégrée**.

Intégrale car elle doit prendre en considération les trois niveaux du renseignement criminel, le stratégique, le tactique et l'opérationnel ainsi que les interactions entre eux. **Intégrée** car elle doit impliquer tous les services, tous les policiers et tous les partenaires

Le renseignement criminel doit être l'affaire de tous de l'ilotier au policier spécialisé dans les contacts avec les indicateurs. du policier en intervention à l'enquêteur sur le net.

Le renseignement opérationnel, généralement recueilli par le personnel de terrain , alimente non seulement les enquêtes en cours mais mis en commun et analysé à un niveau supérieur par des analystes , il permet d'améliorer l'image de tel ou tel phénomène.

Pour réaliser un diagnostic complet trois composantes doivent être prises en considération :

- 1) Les flux criminels : contenu des statistiques criminelles
- 2) Les auteurs et groupes d'auteurs criminels
- 3) Les territoires criminels
 - a) Territoires de chasse
 - b) Les sanctuaires
 - c) Lieux de plaisirs

3.3.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

AMELIORATION DE LA COMMUNICATION INTERNE



Nous vous renvoyons au point 4.2. du Chapitre 4 qui envisage la stratégie à adopter afin d'optimiser la communication interne et notamment le développement du projet intranet.

Définition du phénomène

La qualité de la politique menée en matière communication interne est un vecteur essentiel du bon fonctionnement d'une Zone de Police :

- Qui reçoit l'information ? De qui ? Quand ? Pourquoi ? Comment ? Quoi ? Quel type d'information ? Sous quel support ? Qu'en fait-il ? Quel suivi ?
- Qui diffuse l'information ? Quand ? Quoi ? Quel type d'information ? A qui ? Pourquoi ? Sous quel support ? Dans quel but ? Quel suivi ?
- Qui exploite l'information ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Dans quel but ?

Objectif stratégique

D'ici 2025, l'objectif global à atteindre consiste à établir et mettre en place une politique en matière de communication interne de façon à amener l'ensemble des policiers de la Zone de Police à savoir appliquer et à adopter les réactions ad hoc.

▪ Leadership :

La Zone de Police est consciente de l'importance cruciale d'une bonne communication interne nécessaire à son organisation et son fonctionnement.

La gestion de l'information requiert la coopération de tous les membres du personnel.

▪ **Stratégie et politique :**

- La qualité de la communication interne est essentielle au bon fonctionnement de la Zone.
- Le DirOps et le service Appui Opérationnel appuyés par le service communication devront faire une évaluation de la communication interne actuelle et en fonction de leur analyse élaborer une stratégie adéquate.

▪ **Management des collaborateurs :**

Implication et motivation de l'ensemble du personnel de la Zone.

▪ **Management des moyens :**

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la réalisation de ce projet.

▪ **Management des processus :**

Proposer d'utiliser le processus EFQM afin de :

- Réaliser une évaluation de la communication interne actuelle.
- Optimiser l'approche de cette problématique par une bonne connaissance de la Zone, de son organisation, de son fonctionnement et des différents services la composant (cfr qui fait quoi) ainsi que des outils utilisés dans ce domaine actuellement.

En fonction de l'analyse et de l'évaluation qui auront été réalisées, apporter les adaptations nécessaires à la politique actuellement menée dans ce domaine.

Conscientiser et responsabiliser l'ensemble du personnel de l'importance d'une bonne communication interne :

- S'assurer de la bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la Zone et des différents services la composant ainsi que des outils utilisés dans ce domaine.
- Expliquer la politique voulue en matière de communication interne et les attentes qui en découlent.
- Favoriser la mise en place de la politique déterminée en matière de communication interne.
- Optimisation des outils présents et développement de nouveaux (tels SharePoint, teams, etc) afin de favoriser une meilleure qualité et efficacité de la communication interne (cfr outils évoqués dans le chapitre 4 consacré à la communication).

▪ **Partenaires :**

- Le Dirops.
- Le service Appui Opérationnel.
- Le service Communication.
- Tous les membres du personnel.

■ Suivi de l'objectif stratégique :

- Indicateurs :

- Indicateurs difficilement mesurables.
- Evaluation de la politique de la politique menée en matière de communication interne.

- Outil de suivi :

Rapports d'évaluation par le DirOps et le service Appui Opérationnel appuyés par le service Communication.

- Mise en place du projet

Début juin 2020.

AMELIORATION DES PROCESSUS DE FORMATION AU SEIN DE LA ZONE DE POLICE



DEVELOPPEMENT MANAGERIAL

Définition du phénomène

La société évolue et par conséquent la Zone de Police également. L'outil méthodologique parfois peu présent lors du plan précédent s'est cette fois progressivement mis en place tout en étant parfaitement conscient qu'il devra encore être repensé et optimisé.

Dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger les citoyens et par conséquent, de continuer à œuvrer au développement de notre Zone de Police, il importe de penser et de mettre en application une politique visant le développement managérial.

Objectif stratégique

D'ici 2025, essayer de développer une approche stratégique axée sur une vision à long terme de la Zone de Police sur base du cadre de référence et du modèle de management utilisé pour le développement organisationnel de la police locale.

- **Leadership** :

La Zone de Police dans sa volonté de remise en question essaiera de penser et de mettre en application une politique visant le développement managérial.

- **Stratégie et politique** :

Les membres de la direction devront réfléchir à la politique à adopter en matière de développement managérial.

- **Management des collaborateurs** :

Implication et motivation de l'ensemble du personnel de la Zone de Police.

- **Management des moyens** :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la réalisation de ce projet.

- **Management des processus** :

- Mener une première réflexion à travers les réunions du cadre de base et de chefs de service.
- Proposer d'utiliser le processus EFQM (European For Quality Management).

- **Partenaires** :

- L'ensemble des membres de la Zone de Police.
- Profiter des approches managériales en cours de développement au niveau de la Police Fédérale (notamment le Knowledge management et le management par projet).

- **Suivi de l'objectif stratégique** :

- **Indicateurs** :

- Indicateurs difficilement mesurables.
- Evaluation de la politique de développement managérial à travers les réunions de chefs de service et de cadre de base.

- **Outil de suivi** :

Application du processus EFQM.

- **Mise en place du projet**

Début juin 2020.

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

CFR VISION 2025 : LEADERSHIP - STRATÉGIE ET POLITIQUE - COMMUNICATION

4.1 La communication interne

- Etablir et mettre en place une politique en matière de communication interne de façon à amener l'ensemble des policiers de la Zone de Police à savoir appliquer et à adopter les réactions ad hoc.

La Zone de Police est consciente de l'importance cruciale d'une bonne communication interne nécessaire à son organisation et son fonctionnement.

La gestion de l'information requiert la coopération de tous les membres du personnel.

La qualité de la communication interne est essentielle au bon fonctionnement de la Zone.

Le Directeur Opérationnel, le service Appui au Développement et le service Appui Opérationnel appuyés par le service Communication devront faire une évaluation de la communication interne actuelle et, en fonction de leur analyse, élaborer une stratégie adéquate.

Optimaliser l'approche de cette problématique par une bonne connaissance de la Zone, de son organisation, de son fonctionnement et des différents services la composant (cf. qui fait quoi) ainsi que des outils utilisés dans ce domaine actuellement.

En fonction de l'analyse et de l'évaluation qui auront été réalisées, apporter les adaptations nécessaires à la politique actuellement menée dans ce domaine.

Conscientiser et responsabiliser l'ensemble du personnel de l'importance d'une bonne communication interne :

- S'assurer de la bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la Zone et des différents services la composant ainsi que des outils utilisés dans ce domaine.
- Expliquer la politique voulue en matière de communication interne et les attentes qui en découlent.
- Favoriser la mise en place de la politique déterminée en matière de communication interne.
- Optimalisation des outils présents et développement de nouveaux afin de favoriser une meilleure qualité et efficacité de la communication interne.

La communication est essentielle au bon fonctionnement d'une organisation, elle est présente à tous les niveaux de l'organisation et utilise différents canaux de transmission. A la Police Boraine, la communication interne se fait via les canaux suivants :

- Développement et mise en application d'outils performants comme SharePoint et Teams.
- Les notes de service adressées aux Chefs de Service lorsque le sujet concerne tout le personnel, ou directement aux personnes concernées dans les autres cas.

- Les groupes Teams spécifiques permettent une communication optimale dans des domaines précis.
- Les réunions de Chefs de Service (mensuelles).
- Les réunions du cadre de base (semestrielles).
- Les visites de la direction rencontrent des objectifs multiples : dans le Chef de la direction, faire passer ses messages, contrôler la bonne compréhension et l'application de la politique élaborée. Dans le Chef du personnel, ces rencontres avec la direction offrent des occasions pour discuter des attentes du personnel, d'être à l'écoute des difficultés diverses rencontrées sur le terrain mais également de vérifier si les directives sont appliquées correctement.
- Les mises à niveau ou « cours » orientés sur une matière et dispensés au sein de la ZP par des membres de la ZP spécialisés dans celles-ci. Ex. : le roulage, les techniques policières,...
- L'Amicale de la Police Boraine (sous forme d'ASBL), créée par et pour le personnel de la Police Boraine.



4.2 La communication externe

- La communication externe est primordiale car la Police est au service des citoyens. Il est donc de bon ton de régulièrement les informer sur les actions menées par nos services (contrôles routiers, perquisitions mais également conseils, ...). En effet, la Police n'a pas toujours "bonne presse" et est souvent frappée d'une image négative liée à une méconnaissance du travail accompli chaque jour sur le terrain. C'est pourquoi au sein de la Zone de Police Boraine, l'accent a été particulièrement mis sur la communication grand public. Les diverses opérations de sécurisation routière et les campagnes de prévention sont systématiquement relayées auprès :
- De la presse via l'envoi d'un communiqué ou d'un dossier de presse, les conférences de presse,...
 - Du grand public via :
 - ✓ un affichage uniforme et commun à toutes les valves des bureaux des Commissariats de Quartier. Les informations mises à dispositions du public, par ce biais, sont de différentes natures : un organigramme du Commissariat de Quartier, des informations communales et associatives importantes, ...;
 - ✓ une visibilité sur notre site internet;
 - ✓ la réalisation de brochures mises à disposition des visiteurs mais également distribuées dans les lieux publics;
 - ✓ la participation à diverses manifestations, salons de prévention,...
 - ✓ Organisation de « CaféPol »
 - ✓ la présence de notre « véhicule communication » ou de la piste de circulation lors de diverses manifestations locales ou régionales ainsi que sur les marchés;

- ✓ l'insertion de publi-reportage dans les pages de médias divers
- ✓ Facebook, Twitter
- Des autorités administratives : le Collège de Police est systématiquement tenu informé des actions de communication externe menées.
- Des autorités judiciaires : CRA,...
- Des responsables des plans stratégiques de prévention et de sécurité des entités de Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon ainsi que la plate-forme de prévention et de sécurité de Saint-Ghislain avec lesquels des synergies sont mises sur pied lorsque nous abordons les mêmes thèmes de prévention.

4.3 Méthodologie

La ZP Boraine continuera d'élaborer ses réflexions et sa méthodologie en se basant sur ces 12 questions déjà présentes dans le PZS 2014-2019

a. Politique de communication d'une police moderne ?

Défis, enjeux, impact

Dans une société où les notions de marketing, d'image et de réputation sont devenues des impératifs pour toutes les organisations, quels que soient leur forme, leur statut et leurs activités, la parfaite maîtrise et la gestion efficiente des pratiques de communication externe sont devenues des enjeux fondamentaux.

Toutefois, la focalisation de plus en plus prononcée sur les impératifs de communication externe tend régulièrement à sous-estimer, voire oublier deux conséquences clés des pratiques en question au niveau organisationnel : d'une part, les nécessaires articulations et cohérence entre la communication externe et la communication interne ; d'autre part, les « retombées » des actions de communication externe auprès du personnel, notamment en termes d'identification organisationnelle.

Un salarié est un vecteur de l'image de son entreprise. Il est aussi un consommateur, un citoyen Les messages développés auprès des différents publics doivent donc être cohérents et non pas contradictoires.

Référence : LISEIN Olivier, « Politique de communication d'un service de police modernisé : défis, enjeux et impacts sur l'identification organisationnelle des membres du personnel », 3^{ème} conférence du groupe de recherche thématique « GRH publique » de l'association francophone de Gestion des Ressources Humaine (AGRH), 28-29 mars 2013, Université de Liège, Liège, Belgique

b. La communication est-elle un outil fondamental pour rapprocher la police du citoyen ?

Les services de police sont régulièrement invités à quitter certaines logiques de confidentialité et de discrétion qui leur sont parfois reprochées, à s'ouvrir davantage vers l'extérieur et à s'adapter aux impératifs de la société contemporaine en termes de communication.

Les défis sont multiples : légitimer leur existence, expliquer leur raison d'être et leur logique d'action, justifier les actions entreprises, renforcer la confiance de la population ou encore favoriser les attitudes et les appréciations positives des citoyens à leur égard.

Une information et une couverture plus positives de la police et de ses actions permettra d'assurer une meilleure image de celle-ci auprès de la population ainsi qu'une plus grande facilité à faire adhérer les citoyens à la réalisation des buts poursuivis par les services de police.

Référence : LISEIN Olivier, « Politique de communication d'un service de police modernisé : défis, enjeux et impacts sur l'identification organisationnelle des membres du personnel », 3ème conférence du groupe de recherche thématique « GRH publique » de l'association francophone de Gestion des Ressources Humaine (AGRH), 28-29 mars 2013, Université de Liège, Liège, Belgique.

c. Dans une société en constante évolution, la Police se doit également d'évoluer et de s'adapter.

« Une police apprenante se caractérise par son adaptation permanente à un environnement en perpétuel changement »

Soumis à une pression médiatique de plus en plus forte ainsi qu'à l'obligation de rendre des comptes à leurs autorités de tutelle, pouvoirs politiques, parquet, partenaires, citoyens, ... - sur leurs activités et sur la « performance » des actions policières dans la lignée des impératifs de transparence et d'ouverture des services publics, les services de police sont tenus de renforcer et de professionnaliser leur stratégie de communication, laquelle est par ailleurs d'une nature intrinsèquement hétérogène, complexe et soumise à de multiples exigences.

Référence : LISEIN Olivier, « Politique de communication d'un service de police modernisé : défis, enjeux et impacts sur l'identification organisationnelle des membres du personnel », 3ème conférence du groupe de recherche thématique « GRH publique » de l'association francophone de Gestion des Ressources Humaine (AGRH), 28-29 mars 2013, Université de Liège, Liège, Belgique.

d. . Comment la Police peut-elle répondre aux attentes de « ses clients » que sont notamment les citoyens, les autorités judiciaires et administratives, les partenaires (prévention, éducation, culture, secteur social, secteur économique, ...), les médias, ... ?

Une stratégie de communication externe doit identifier plusieurs objectifs à atteindre.
Par exemples :

- Faire mieux connaître le positionnement et le fonctionnement de la Police concernée, ses choix stratégiques, sa vision, ses missions, ses valeurs et par conséquent véhiculer une image claire.
- Faire connaître la richesse de ses champs de compétences et de ses services.
- Faire connaître les atouts spécifiques de la Police concernée.
- Améliorer la notoriété de la Police concernée et des actions menées.

- Renforcer les partenariats et les relations avec des réseaux ou plateformes afin d'optimiser constamment son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.
- Mettre en cohérence les messages véhiculés, l'image de la Police et les attentes des groupes cibles (citoyens, autorités administratives et judiciaires, partenaires, médias, ...).

e. Qu'en est-il des 3 dimensions de la notion de proximité que sont la dimension territoriale, la dimension temporelle et la dimension relationnelle ?

On parle aujourd'hui beaucoup de proximité au sujet de la politique, de la police, de la médecine, du commerce... . Ce langage témoigne d'une prise de conscience dans nos démocraties des difficultés auxquelles font face les citoyens pour ajuster les distances qui se produisent entre eux et avec leur environnement.

Compris au sens propre et figuré, le mot « distance » conduit à la différence entre proximité spatiotemporelle et proximité relationnelle. La première tend à anéantir les distances et le temps, tandis que la seconde met en jeu le type de relation que nous entretenons avec quelque chose ou avec quelqu'un.

Aucune ville ou commune n'est semblable à une autre, car elle est tributaire de la diversité des habitants, des plans urbanistiques et des infrastructures, de son évolution socio-économique et environnementale, du contexte géopolitique... .

Or plus on se rapproche de chaque élément de cette diversité, plus la réalité manifeste sa complexité, comme si, au lieu de rendre plus proches les choses et les êtres, la proximité provoquait de nouvelles distances, faisant en sorte que les choses se dérobaient au fil de l'approche, complexifiant sans cesse la réalité.

On assiste ainsi à une antinomie de la proximité où le plus proche devient en même temps plus éloigné et moins maîtrisable.

Ainsi, il est difficile, par exemple, de comprendre la violence urbaine par une vue d'ensemble. Elle requiert l'analyse de la violence dans les quartiers, dans les écoles, dans les foyers, voire l'étude de la violence narrative qui domine dans les médias, la télévision et le cinéma. Une démarche encore plus fine peut s'interroger sur l'autorité (scolaire ou parentale) et les raisons de son affaiblissement, ou encore sur la précarité produite par la complexité des choses et par un avenir sans espoir.

Bref, une proximité plus grande à l'égard d'un phénomène le rend plus complexe et difficile à cerner. Mais en même temps elle nous apprend qu'on ne peut se contenter de quelques propositions simplistes, car la violence suppose une véritable politique avec de multiples réponses parmi lesquelles figure la promotion d'une proximité relationnelle.

L'antinomie de la proximité rend donc difficile la constitution d'une proximité stable. Lorsqu'on s'ignore entre voisins, et on connaît peu de lieux de sa commune, la vie limite les configurations par lesquelles se règlent les rapports aux autres et aux choses.

Référence : COULOUBARITSIS LAMBROS, « Les dimensions discordantes de la proximité », *Revue Proximité et Démocratie*, numéro 45, juin 2006.

f. Pourquoi communiquer ?

La stratégie de communication est devenue un défi crucial pour la Police.

Pour être efficace, cette communication doit faire l'objet d'une réflexion approfondie qui se traduira sous forme de stratégie.

Des « plans d'actions » seront mis en place afin de permettre à la Police d'harmoniser la communication en l'inscrivant dans une communication globale.

Sans cohérence, les différentes actions de communication de la Police ne peuvent être efficaces. Il faut donc rendre la communication cohérente et véhiculer une seule image de la Police en rapport et en harmonie avec les objectifs préalablement définis.

Référence : site internet www.petite-entreprise.net, fiche « La stratégie de communication d'une entreprise efficace », mars 2013.

g. Quels sont les objectifs et les enjeux d'une bonne communication ?

Le développement de la police doit être le fruit d'une réflexion et d'une action continue pour saisir les meilleures opportunités.

La reconnaissance du travail de la Police ne dépend plus aujourd'hui uniquement de son savoir-faire, de la qualité des actions menées, des policiers et de la maîtrise de la criminalité. La communication joue également un rôle très important. Il faut en être conscient et s'en préoccuper sérieusement.

De bons outils de communication permettent d'être mieux identifiable, de sortir des sentiers battus, de se différencier, de mieux percevoir les attentes des citoyens afin d'y répondre adéquatement.

Référence : site internet www.apce.com, CHANAT ERICK, « La communication : un levier indispensable pour se développer », mai 2005.

h. Quelles qualités doit avoir une bonne communication ?

Le citoyen doit sentir immédiatement que l'on s'intéresse à lui et que l'on a compris ses besoins et ses attentes. Ensuite seulement, il s'intéressera au fonctionnement de la Police, aux services offerts et aux actions menées.

L'écoute est essentielle afin d'établir une relation de confiance entre le citoyen et la Police.

Une fois cette confiance établie, le policier pourra alors développer les messages qu'il souhaite faire passer et obtenir les informations souhaitées.

Chaque détail a son importance. Le contenant doit séduire et mettre en valeur le contenu qui, lui, doit garantir la qualité des services proposés par la Police.

i. Quels sont les fondements d'une stratégie de communication et comment établir cette stratégie ?

Avant tout, la stratégie de communication doit définir les objectifs à atteindre.

Communiquer coûte cher. Il est dès lors important d'optimiser cette communication afin d'en faire un levier de croissance et de développement de la Police devant l'amener à se rapprocher du citoyen et de ses attentes.

Dès lors, il faudra déterminer et mettre en place le budget nécessaire afin de mettre en œuvre la stratégie de communication fixée.

Ensuite, il faudra choisir et opter pour les canaux de communication qui permettront d'atteindre au mieux les objectifs fixés tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Référence : site internet www.petite-entreprise.net, fiche « La stratégie de communication d'une entreprise efficace », mars 2013.

j. Comment établir cette stratégie de communication ?

Pour établir une stratégie de communication, il faut passer par 3 étapes : une étape d'analyse, une étape de réflexion et une étape d'action.

1ère étape l'analyse :

Il faut tout d'abord collecter toutes les informations qui serviront à prendre les meilleures décisions en adéquation avec la culture de la Police concernée. Il importe dès lors d'être conscient de ses propres points forts et de ses propres points faibles.

Ajouté à cela, il faut être particulièrement attentif à l'image véhiculée par notre Police tant à l'extérieur (citoyens, autorités administratives et judiciaires, partenaires, médias, ...) qu'en interne (nos propres policiers : du Commissaire Divisionnaire à l'Agent de Police).

De cette analyse réalisée par le Bureau Interne de la Communication découlera « un diagnostic de la situation actuelle ».

Sur base de cette analyse et de ce diagnostic, il faudra fixer clairement l'objet de la communication et établir un objectif raisonnable et réalisable.

2^{ème} étape la réflexion :

Il faut maintenant trouver des solutions et assurer une réflexion en cohérence avec le diagnostic établi.

En fonction de l'objectif stratégique fixé, il faut définir les différents canaux de communication qui vont être utilisés.

Du message central choisi découlera le « plan d'actions de communication ». Il est très important pour cela que la Police soit identifiée à une vision et à des valeurs clairement identifiées par les citoyens. Il en va bien entendu de même pour les missions propres à la Police.

Non seulement les moyens financiers mais également les moyens humains doivent être fixés et mis en place.

La réflexion est finie dès lors que l'on a fixé d'une part l'objectif principal de la campagne visée et d'autre part le public que l'on souhaite atteindre.

3^{ème} étape l'action :

Il s'agit de la mise en application du plan d'actions de communication qui a été étudié et défini.

Pour être crédible, le message délivré doit être cohérent avec le positionnement de la Police concernée. Cela implique impérativement de miser sur le personnel policier.

L'axe de communication, ce sur quoi on veut communiquer, doit permettre à la Police concernée de sortir des sentiers battus, de se différencier et par conséquent d'être clairement identifiable.

Référence : site internet www.petite-entreprise.net, fiche « La stratégie de communication d'une entreprise efficace », mars 2013.

k. Qu'en est-il de la communication silencieuse en matière de police communautaire ?

On vise ici des éléments parfois un peu moins pris en considération qui ont un impact considérable sur la perception de la Police par le citoyen.

Il est important par exemple :

- De porter un soin particulier à l'accueil et ce en tout lieu : au commissariat, dans la rue, au téléphone,
- De porter une attention particulière au port adéquat de l'uniforme ainsi qu'au discours tenu et par conséquent au vocabulaire choisi.
- De veiller à la propreté des commissariats et notamment des halls d'accueil. Il en va de même pour le charroi.
- D'attacher de l'importance à la qualité de l'image de la Police donnée par les policiers. Il convient par conséquent de sensibiliser les policiers à adopter le comportement adéquat en fonction des circonstances.
- Utiliser le même logo sur tous les courriers envoyés.
- Ne pas faire patienter un citoyen sans lui donner une explication.
- La clarté des cartes de visite.

Référence : site internet www.apce.com, CHANAT ERICK, « La communication : un levier indispensable pour se développer », mai 2005.

1. Quels sont les outils mobilisables pour mettre en place un plan de communication ?

- L'identité visuelle : logo, mascotte, slogan, missions, vision, valeurs, ...
- Le site web : le choix du site est fonction de l'image et de la stratégie que la Police concernée souhaite donner.
- Les médias sociaux : facebook, twitter : Quel public cible ? Quels objectifs ? Quid de la technologie, du contenu, des personnes à impliquer et à former ? Quelle politique à mener concrètement dans ce domaine ? Quel planning ? Quel suivi ? Quelle évaluation ? Quelle adaptation ? Quelles balises ?
- La newsletter : le public cible (notamment externe), concevoir adéquatement et définir correctement les rubriques d'informations et bien entendu le contenu de cette information.
- Le flash : revue à destination du personnel policier de la Police concernée.
- L'organisation d'évènements : définir les groupes cibles en fonction de l'objectif de l'évènement et définir la formule. Exemples : Parrainage des enfants, Salon Police et vous, activités de l'Amicale de la Police concernée, séances d'informations, salons divers, ...
- Les médias : utilisation des médias en vue d'informer les citoyens et de communiquer sur l'organisation de la Police concernée, ses valeurs, ses missions, ses campagnes et l'impact du travail réalisé par la Police.
- Le contact direct avec le citoyen : s'adresser au bon interlocuteur, utiliser le discours adéquat et adapté à la situation, écoute et respect, attirer l'attention du citoyen, susciter son intérêt pour le message délivré, convaincre le citoyen, l'action policière stricto sensu.
- Les différentes campagnes de prévention.

CONCLUSIONS

- Interaction essentielle et nécessaire entre les différents piliers de la police communautaire.
- Nécessité d'une vision globale et d'une cohérence en matière de politique de communication interne et externe.
- La communication s'inscrit dans le relationnel. Elle s'inscrit dans un tissu de relations personnalisées, créatrices de confiance et de durée.
- Il n'y a pas de communication solide et durable sans implication du personnel policier. Pour ce faire, le sentiment d'appartenance, la fierté et la culture d'entreprise sont très importants.
- Une police performante doit constamment optimiser son savoir, son savoir-faire et son savoir-être. Une bonne communication doit sortir des sentiers battus, se différencier, être identifiable et miser impérativement sur le personnel

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.1 AMELIORER ET INNOVER

Le nouveau Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 a bien entendu tenu compte des observations relevées lors de l'approbation du Plan Zonal de Sécurité 2014-2019.

Le PZS 2020-2025 tient naturellement à nouveau compte d'une approche intégrée et intégrale en prenant notamment en considération les services de prévention des communes disposants d'un DLS et d'un Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Il est important de souligner que cette approche est continue et appliquée constamment notamment lors des Comités de Pilotage, des Conseils Consultatifs et des Conseils Zonaux de Sécurité. Les services des gardiens de la paix ont été pris en considération dans nos cinq communes notamment en matière d'incivilités mais également lors des campagnes de prévention. Les conseillers en prévention vol de nos cinq communes ont bien entendu également été impliqués et pris en considération de façon continue. Il a également été tenu compte des plans de cohésion sociale de nos cinq communes.

Le Dirco et le Dirju ont été des interlocuteurs très importants tant dans l'application du PZS 2014-2019 que dans la réalisation future du PZS 2020-2025.

En plus des contacts réguliers, le partenariat se manifeste également lors des réunions des mandataires, des concertations de recherche d'arrondissement et des conseils zonaux de sécurité. Ils sont intervenus dans l'application et l'évaluation du PZS 2014-2019 et dans la réalisation du PZS 2020-2025. Le Dirco s'est porté garant de la prise en compte et de l'application du plan national de sécurité. La politique criminelle définie par la PJF Mons a été prise en considération et le Dirju a pu s'exprimer concernant la définition des priorités du PZS. Tant le Dirco que le Dirju sont également impliqués dans l'élaboration, la mise en application et l'évaluation des groupes de travail thématiques spécifiques de notre arrondissement judiciaire.

Ici aussi l'approche intégrée et intégrale est particulièrement importante.

Il est également très important de souligner le rôle majeur joué par Monsieur le Procureur du Roi, lors des conseils zonaux de sécurité, dans l'application, le suivi et l'évaluation du PZS 2014-2019 et naturellement dans l'élaboration du PZS 2020-2025.

En ce qui concerne le scanning et l'analyse, le PZS 2020-2025 reprend une très grande diversité d'informations précises émanant de nos nombreux partenaires avec qui nous entretenons de très bonnes relations et qui sont pleinement parties prenantes dans la réalisation et la future mise en application du présent PZS 2020-2025. La qualité des analyses très précises réalisées tant par Hainaut Développement que par nos différents partenaires nous ont une fois encore permis d'aller très loin dans le scanning et l'analyse. Tout comme lors du PZS 2014-2019, une analyse SWOT claire et précise a été réalisée. La matrice d'argumentation se veut à nouveau très claire en mentionnant les priorités de nos principaux partenaires membres effectifs ou invités du conseil zonal de sécurité.

En matière de management, d'organisation et de fonctionnement, le présent PZS 2020-2025 se veut très précis et très clair. La direction, les services d'appui au développement et opérationnel, les ressources humaines et le service logistique ont notamment contribué à la réalisation et à la présentation de ces différents aspects. Une place de choix est attribuée aux nouvelles technologies afin de permettre un travail opérationnel de qualité adapté à une police moderne tournée vers l'avenir de façon à répondre au mieux aux attentes des citoyens, des autorités et de nos nombreux partenaires.

Les priorités définies par le conseil zonal de sécurité ont à nouveau été déclinées en objectifs stratégiques reprenant la même méthodologie que lors du PZS 2014-2019.

L'approche, basée sur la dimension de proximité et l'application constante des cinq piliers du community policing, se fera tant en amont (accueil, écoute, visibilité, prévention, partenariat, communication qu'en aval (accueil, écoute, réaction, résolution de problèmes, rendre-compte, communication) du champ sécuritaire.

En matière de communication tant interne qu'externe, les efforts ont été poursuivis afin de répondre toujours mieux aux attentes tant en interne qu'en externe.

Afin de rendre plus attractif ce PZS 2020-2025, nous l'avons voulu clair, compréhensible et agréable à lire en y joignant des photos illustrant nos propos de manière concrète.

Une police moderne adaptée aux technologies de son temps et résolument tournée vers l'avenir telle que la Zone de Police Boraine avec sa vision 2025 doit faire ce qui est bien, bien le faire, en rendre compte et le faire savoir en communiquant de façon adéquate et professionnelle.

GO FOR 2025 !
IMPACTONS LE BIEN VIVRE ENSEMBLE !

5.2 APPROBATION

**POUR PRISE DE CONNAISSANCE DE CE QUI PRECEDE ET ACCORD SUR LE
PRESENT PROJET
DE PLAN ZONAL DE SECURITE**

| DATE DE LA SEANCE : | CONSEIL ZONAL DE SECURITE DU 18 OCTOBRE 2019 POUR APPROBATION. |
|---|--|
| MEMBRES DU CONSEIL ZONAL DE SECURITE | SIGNATURES |
| Bourgmestre-président du Collège de Police Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN (Daniel OLIVIER) | |
| Procureur du Roi (Christian HENRY) | |
| Bourgmestre de BOUSSU (Jean-Claude DEBIEVE) | |
| Bourgmestre de COLFONTAINE (Lucien D'ANTONIO) | |
| Bourgmestre de FRAMERIES (Jean-Marc DUPONT) | |
| Bourgmestre de QUAREGNON (Jean-Pierre LEPINE) | |
| DirCo (Laurent COUCKE) | |
| Chef de Corps (Jean-Marc DELROT) | |

CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION

Les plans d'action seront rédigés en début d'année 2020

LISTE DE DISTRIBUTION

Un exemplaire est remis à :

Direction Générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur

- Exemplaire n° 1 : Mr Philip WILLEKENS

Membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité

- Exemplaire n° 2 : Mr Daniel OLIVIER (Bourgmestre-Président du Collège de police, Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN)
- Exemplaire n° 3 : Mr Christian HENRY (Procureur du Roi)
- Exemplaire n° 4 : Mr Jean-Claude DEBIEVE (Bourgmestre de BOUSSU)
- Exemplaire n° 5 : Mr Lucien D'ANTONIO (Bourgmestre de COLFONTAINE)
- Exemplaire n° 6 : Mr Jean-Marc DUPONT (Bourgmestre de FRAMERIES)
- Exemplaire n° 7 : Mr Jean-Pierre LEPINE (Bourgmestre de QUAREGNON)
- Exemplaire n° 8 : Mr Laurent COUCKE (DirCo)
- Exemplaire n° 9 : Mr Jean-Marc DELROT (Chef de Corps)
- Exemplaire n° 10 : Mr François FARCY (DirJu)

Fonctionnaires de prévention

- Exemplaire n° 11 : Mme Concetta DI MAURO (BOUSSU)
- Exemplaire n° 12 : Mr Mohamed ZANTAR(COLFONTAINE)
- Exemplaire n° 13 : Mme Corinne DELABASCULE (FRAMERIES)
- Exemplaire n° 14 : Mr Alexis PASARO (QUAREGNON)

Autorité de tutelle

- Exemplaire n° 15 : Mr Tommy LECLERCQ (Gouverneur de la Province de Hainaut)

ZP Boraine

- Exemplaires n° 16 à 19 : Mr Sylvie AUQUIERE (DirOps)
Mr Stéphane VERSCHUEREN (Contrôle Interne)
Mr Vincent DASCOTTE (Appui au Développement)

ANNEXES

Les annexes ci-dessous sont disponibles à la demande auprès du service Appui au développement de la ZP Boraine au n° : 065/619 855 ou à l'adresse mail suivante : ZP.Boraine.AppuiDeveloppement@police.belgium.eu

| | | |
|--------------|---|--|
| Annexe n° 1 | : | Plan National de Sécurité 2016-2019 |
| Annexe n° 2 | : | Moniteur de Sécurité 2018 : ZP Boraine |
| Annexe n° 3 | : | Moniteur de Sécurité 2018 : Boussu |
| Annexe n° 4 | : | Moniteur de Sécurité 2018 : Colfontaine |
| Annexe n° 5 | : | Moniteur de Sécurité 2018 : Frameries |
| Annexe n° 6 | : | Moniteur de Sécurité 2018 : Quaregnon |
| Annexe n° 7 | : | PST ; Boussu |
| Annexe n° 8 | : | Diagnostic local de sécurité : Boussu |
| Annexe n° 9 | : | PSSP : Boussu |
| Annexe n° 10 | : | PCS : Boussu |
| Annexe n° 11 | : | PST : Colfontaine |
| Annexe n° 12 | : | Diagnostic local de sécurité : Colfontaine |
| Annexe n° 13 | : | PSSP : Colfontaine |
| Annexe n° 14 | : | PCS : Colfontaine |
| Annexe n° 15 | : | Diagnostic local de sécurité : Frameries |
| Annexe n° 16 | : | PST : Frameries |
| Annexe n° 17 | : | PSSP : Frameries |
| Annexe n° 18 | : | PCS : Frameries |
| Annexe n° 19 | : | PST : Quaregnon |
| Annexe n° 20 | : | Diagnostic local de sécurité : Quaregnon |
| Annexe n° 21 | : | PSSP : Quaregnon |
| Annexe n° 22 | : | PCS : Quaregnon |
| Annexe n° 23 | : | PST : Saint-Ghislain |

- Annexe n° 24 : PCS : Saint-Ghislain
- Annexe n° 25 : Note de Politique Générale
- Annexe n° 26 : Priorités de la PJF Mons - Tournai
- Annexe n° 27 : Questionnaire morphologique 2018
- Annexe n° 28 : Priorité du Parquet de Mons - Tournai
- Annexe n° 29 : Hainaut développement
- Annexe n° 30 : Baromètre de la sécurité routière
- Annexe n° 31 : Baromètre de la criminalité